

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

**ROME, 15-16 FÉVRIER 2006**



## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGES
1. OUVERTURE ET TRAVAUX DE LA SESSION	1 – 13	1 - 2
Ouverture de la session	3	1
Ordre du jour et documentation	4	1
Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs	5 - 6	1
Séance inaugurale de la session	7-10	2
Allocution du Président du FIDA	11	2
Déclarations générales	12	2
Clôture de la session	13	2
2. DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	14 - 36	3 - 7
Demande d'admission à la qualité de membre non originaire	14 - 15	3
Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA	16 - 17	3
Septième reconstitution des ressources du FIDA	18 - 20	3
États financiers vérifiés du FIDA pour 2004	21	4
Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006	22	4
Élection des membres et membres suppléants du Conseil d'administration	23-29	4-5
Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision	30	6
Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance	31	6
intérimaire sur l'exécution de la phase I du Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)	32	6
Rapport de situation présenté par la Coalition internationale pour l'accès à la terre	33	6
Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	34	6
Autres questions		
a) Rapport sur la réaction du FIDA à la crise suscitée par la grippe aviaire	35	6
b) Approbation de la diffusion des documents	36	7

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGES
3. A. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES (Y compris un résumé des déclarations générales prononcées par les gouverneurs)	37 - 347	8 - 63
i) Première séance – 15 février 2006	37 - 96	9 - 16
ii) Deuxième séance – 15 février 2006	97 - 190	19 - 35
iii) Troisième séance – 16 février 2006	191 - 273	37 - 50
iv) Quatrième séance – 16 février 2006	274 - 347	52 - 63
B. TABLES RONDES	348 - 365	64 - 72
C. AUTRES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES		73 - 91
Afghanistan		73 - 74
Burundi		75 - 78
République centrafricaine		79 - 80
Madagascar		81 - 82
Malaisie		83 - 84
Maroc		85 - 87
États-Unis d'Amérique		88 - 89
Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte		90 - 91
4. DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES		92 - 117
Allocution de bienvenue de M. Lennart Båge, Président du FIDA, à l'occasion de la visite de M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan		92
Allocution liminaire de M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan		94 - 97
Communication de M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, prononcée en son nom par le Président du Conseil des gouverneurs, M. Matthew Wyatt		98
Message du Gouvernement italien prononcé en son nom par M. Michele Vietti Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances de la République italienne		99 - 101
Allocution prononcée par le Président du FIDA, M. Lennart Båge, à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs		102 - 106
Communication de M. Jacques Diouf Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, prononcé en son nom par M. David Harcharik, Directeur général adjoint		107 - 108

Communication de M. James T. Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, prononcée en son nom par M. Jean-Jacques Graisse Directeur exécutif adjoint FIDA pour l'Italie	109 - 110
Synthèse des délibérations du premier Forum paysan organisé parallèlement à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs du FIDA 13-14 février 2006	111 - 114
Discours de clôture de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs prononcé par le Président M. Matthew Wyatt	115 - 117

#### ANNEXES

I. Liste des participants à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs	119 - 191
II. Ordre du jour et programme des activités	192 – 194
III. Liste des documents soumis à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs	195 – 196
IV. Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-neuvième session	197 – 233

## Bureau du Conseil des gouverneurs



Président sortant  
M. José Carlos da Rocha Miranda,  
Gouverneur suppléant pour la République fédérative  
du Brésil



Président nouvellement élu  
M. Matthew Wyatt,  
Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord auprès des organisations spécialisées des  
Nations Unies à Rome



Vice-Président,  
M. Sultan bin Hassan al-Dhabit al-Dousari  
Ministre des affaires municipales et de l'agriculture  
de l'État du Qatar



Vice-Président,  
M. Mohammad Mkhles-ur-Rahman  
Secrétaire adjoint, Division des relations économiques,  
Ministère des finances et de la planification de la République  
populaire du Bangladesh

## CHAPITRE PREMIER

### OUVERTURE ET TRAVAUX DE LA SESSION

1. La vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs du FIDA s'est tenue à Rome les 15 et 16 février 2006. La liste des participants figure à l'annexe I.

2. Le Conseil a tenu au total quatre séances, dont les comptes rendus analytiques sont reproduits au chapitre 3, partie A.

#### **A. Ouverture de la session**

3. La session a été ouverte par M. José Carlos Da Rocha Miranda, Gouverneur suppléant du FIDA pour la République fédérative du Brésil, au nom du Président sortant du Conseil.

#### **B. Ordre du jour et documentation**

4. À la demande de plusieurs États membres des listes B et C, un point consacré à la réaction du FIDA à la crise suscitée par la grippe aviaire a été ajouté à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a adopté l'ordre du jour, reproduit à l'annexe II avec le programme des diverses manifestations prévues en marge de la session. La liste des documents soumis au Conseil figure à l'annexe III. Les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs sont présentées à l'annexe IV.

#### **C. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs**

5. En application de l'article 12 de son Règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs a élu, parmi les membres qui le composent, et pour un mandat de deux ans, un nouveau Bureau constitué comme suit:

Président:	Son Excellence Matthew Wyatt Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès des organisations spécialisées des Nations Unies à Rome
Vice-Présidents:	Son Excellence M. Hassan al-Dhabit al-Dousari Ministre des affaires municipales et de l'agriculture de l'État du Qatar
	Son Excellence Mohammad Mokhles-ur-Rhaman Secrétaire adjoint Division des relations économiques Ministère des finances et de la planification de la République populaire du Bangladesh

6. Avant de poursuivre les travaux de la session, le Président nouvellement élu invite le Conseil à observer une minute de silence en mémoire de M. Christian Codrai, Directeur du service juridique et membre de longue date du personnel du FIDA, décédé brutalement le 2 février.

**D. Séance inaugurale de la session**

7. M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan, s'est adressé au Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de son allocution est reproduit au chapitre 4.

8. Un message de M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a été lu par le Président du Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de ce message est reproduit au chapitre 4.

9. Un message du Gouvernement italien adressé au Conseil des gouverneurs a été lu par M. Michele Vietti, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances et Gouverneur du FIDA pour la République italienne. Le texte intégral de ce message est reproduit au chapitre 4.

10. Un message de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a été lu par M. David Harcharik, Directeur général adjoint. Un message de M. James T. Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, a été lu par M. Jean-Jacques Graisse, Directeur exécutif adjoint. Le texte intégral de ces communications figure au chapitre 4.

**E. Allocution du Président du FIDA**

11. Le texte intégral de l'allocution prononcée par le Président Båge devant le Conseil des gouverneurs figure au chapitre 4.

**F. Déclarations générales**

12. Les déclarations générales prononcées par les gouverneurs à la séance plénière et de la conférence-débat sont résumées dans les comptes rendus analytiques (chapitre 3, partie A); les débats des tables rondes sont récapitulés dans la partie B de ce même chapitre 3, les déclarations générales soumises par écrit par les représentants d'États membres qui n'ont pas fait d'interventions orales étant reproduites intégralement dans la partie C du chapitre 3. Une synthèse des délibérations du Forum paysan, une manifestation parallèle qui s'est tenue les 13 et 14 février 2006, figure au chapitre 4.

**G. Clôture de la session**

13. Le Président a résumé les résultats des principales délibérations du Conseil, puis a clôturé la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de son intervention est reproduit au chapitre 4.



## CHAPITRE 2

### DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

#### **A. Demande d'admission à la qualité de membre non originaire**

14. Après avoir examiné le document GC 29/L.2, le Conseil des gouverneurs a adopté, le 15 février 2006, la résolution 140/XXIX approuvant l'admission de Nioué en qualité de membre du Fonds.

15. Le Conseil a bien noté que Nioué serait admis en qualité de membre non originaire dans la liste C (sous-liste C2) des États membres du Fonds, comme convenu avec les membres de cette liste.

#### **B. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA**

16. Le Conseil des gouverneurs a examiné le rapport de situation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA contenu dans les documents GC 29/L.3 et GC 29/L.3/Add.1. Il a constaté que le montant total des annonces de contributions (contributions complémentaires comprises) s'établissait à l'équivalent de 509,1 millions de USD, soit 91% de l'objectif fixé à 560 millions de USD. Les instruments de contribution déposés auprès du Fonds et les paiements non assortis d'instruments de contribution représentaient globalement l'équivalent de 451,7 millions de USD, soit 89% des contributions annoncées. Le montant total des paiements effectués en espèces ou sous forme de billets à ordre représentait l'équivalent de 354,4 millions de USD, soit 70% des contributions annoncées.

17. Le Conseil a en outre noté que, depuis la parution du document GC 29/L.3/Add.1, le Portugal avait versé une contribution supplémentaire à la sixième reconstitution et que l'Allemagne avait déposé, en règlement de son dernier versement à la sixième reconstitution, un billet à ordre payable au 18 février 2006, portant ainsi le montant total des paiements reçus au 18 février à 368,6 millions de USD, soit 72% des annonces. Sur l'ensemble des contributions annoncées pour la sixième reconstitution, les annonces complémentaires représentaient l'équivalent de 28,9 millions de USD, dont 18 millions, soit 62%, ont effectivement été versés.

#### **C. Septième reconstitution des ressources du FIDA**

18. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé le document GC 29/L.4 intitulé "la contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)", qui constituera la base pour les activités du Fonds. Le Conseil a pris note des questions spécifiques recensées par la Consultation et devant être traitées au cours de la période de la septième reconstitution et s'est déclaré satisfait de l'orientation donnée par la Consultation en la matière.

19. Le Conseil des gouverneurs a également examiné le document GC 29/L.4/Add.1 et adopté, le 16 février 2006, la résolution 141/XXIX sur la septième reconstitution des ressources du FIDA. Il s'est félicité de l'achèvement opportun des négociations de la septième reconstitution en moins d'un an. Il a été convenu que, si l'objectif cible pour la septième reconstitution était maintenu à 800 000 millions de USD, l'écart structurel ne devrait néanmoins pas dépasser les 15% de cet objectif.

20. Le Conseil des gouverneurs a donné au Président du FIDA l'autorisation de procéder éventuellement, à la fin de la période de six mois prévue pour la création des nouveaux votes, à un ajustement du niveau cible, de sorte que le montant total des annonces reçues à cette date représente 85% du nouvel objectif. Si un tel ajustement devait s'avérer nécessaire, le Président communiquerait le nouvel objectif cible aux gouverneurs et la résolution relative à la reconstitution serait modifiée en conséquence.

**D. États financiers vérifiés du FIDA pour 2004**

21. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers faisant apparaître la situation financière du FIDA au 31 décembre 2004 et les résultats de ses opérations pour l'année 2003, tels qu'ils figurent dans les appendices A à H du document GC 29/L.5 et dans le rapport du Commissaire aux comptes.

**E. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006**

22. Après avoir examiné le projet de budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006, présenté dans le document GC 29/L.6, le Conseil des gouverneurs a adopté le 16 février 2006 la résolution 142/XXIX, qui s'y réfère. Concernant le budget administratif du FIDA, un vote négatif de la part des États-Unis d'Amérique a été enregistré.

**F. Élection des membres et membres suppléants du Conseil d'administration**

23. Conformément à l'article 40.2 du règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, et après examen des documents GC 29/L.7 et GC 29/L.7/Add.1, le Conseil a élu, le 16 février 2006, des nouveaux membres et membres suppléants au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

24. Parmi les pays de la liste A, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis ont été élus membres; et la Finlande, la Belgique, la Suisse, la Grèce, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et l'Espagne, membres suppléants. Le Conseil des gouverneurs a décidé en outre que les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteraient leurs sièges pour les deux dernières années de leur mandat, c'est-à-dire pour 2007-2008, les Pays-Bas devenant membre et le Royaume-Uni membre suppléant du Conseil.

25. Parmi les pays de la liste B, le Koweït, le Nigéria, l'Arabie Saoudite et la République bolivarienne du Venezuela ont été élus membres et les Émirats arabes unis, le Qatar, l'Indonésie et l'Algérie membres suppléants. Cette composition serait maintenue pour une période d'un an. Toute modification ou confirmation de cette composition pour les deuxième et troisième années du mandat sera soumise à la session appropriée du Conseil des gouverneurs en vue de procéder à une élection.

26. Parmi les pays de la sous-liste C1 de la région Afrique, l'Égypte et l'Afrique du Sud ont été élus membres; et le Mali et le Cameroun respectivement membres suppléants.

27. Parmi les pays de la sous-liste C2 de la région Europe, Asie et Pacifique, ont été élus membres la Chine. Le Pakistan a été nommé membre suppléant de la Chine, la Turquie a été élue membre suppléant de l'Inde pour la première année et sera remplacée par le Yémen en 2007 et la République de Corée en 2008.

28. Parmi les pays de la sous-liste C3 de la région d'Amérique latine et Caraïbes, le Brésil et le Mexique ont été élus membres, et le Guatemala et l'Argentine ont été élus membres suppléants.

29. En conséquence, la composition du Conseil d'administration élu lors de la session du Conseil des gouverneurs est la suivante:

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR LE MANDAT DE TROIS ANS COUVRANT 2006 À 2008**

**Membre**

**Membre suppléant**

**LISTE A**

Canada	Finlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse
Italie	Grèce
Japon	Danemark
Norvège	Suède
Pays-Bas (2007-2008)	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (2007-2008)
Royaume-Uni de Grande Bretagne et et d'Irlande du Nord (2006)	Pays-Bas (2006)
États-Unis d'Amérique	Espagne

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour les années 2007-2008).

**LISTE B**

La liste B est convenue que la composition ci-après prendra effet à compter d'aujourd'hui pour une période d'un an:

Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie

(Le Conseil des gouverneurs a convenu que cette composition serait conservée pour une période d'un an. Il a en outre décidé que toute modification ou confirmation de la composition ci-dessus pour la deuxième et troisième année du mandat sera soumise à la session pertinente du Conseil des gouverneurs aux fins d'élection.)

**LISTE C**

**SOUS-LISTE C1**

**Afrique**

Égypte	Mali
Afrique du Sud	Cameroun

**SOUS-LISTE C2**

**Europe, Asie et Pacifique**

Chine	Pakistan
Inde	Turquie (2006)
	Yémen (2007)
	République de Corée (2008)

**SOUS-LISTE C3**

**Amérique latine et Caraïbes**

Brésil	Guatemala
Mexique	Argentine

**G. Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision**

30. Le Conseil a étudié le rapport et la recommandation du Conseil d'administration sur la supervision tel qu'ils figurent dans le document GC 29/L.8 et, reconnaissant les avantages d'une plus grande participation du FIDA à la supervision de ses projets et programmes, a adopté, le 16 février 2006, la résolution 143/XXIX qui autorise le Fonds à assurer la supervision directe de l'exécution des projets sur autorisation du Conseil.

**H. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance**

31. Le Conseil des gouverneurs a pris acte de la teneur des documents GC 29/L.9 et GC 29/L.9/Add.1 qui contiennent un rapport sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance, qui est devenu pleinement opérationnel en 2005, ainsi que les résultats du cycle d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources, les scores des pays pour 2005 et les allocations annuelles pour 2006.

**I. Rapport sur l'exécution de la phase I du Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)**

32. Le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport sur l'exécution de la phase I du Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique [PTS]), contenu dans le document GC 29/L.10 et recommandé au Fonds de s'inspirer du Programme de transformation stratégique dans la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement.

**J. Rapport de situation présenté par la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

33. Le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport contenu dans le document GC 29/L.11, résumant les efforts de la Coalition internationale pour l'accès à la terre en vue d'améliorer l'accès effectif des ménages ruraux pauvres aux ressources naturelles et, en particulier, à la terre.

**K. Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

34. Le Conseil a pris note du rapport, contenu dans le document GC 29/L.12, sur les activités opérationnelles du Mécanisme mondial en 2005, où est présentée la stratégie unifiée et l'approche plus volontariste approuvée par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Une déclaration a été prononcée au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), afin de faire connaître l'inquiétude de celui-ci quant à la décision d'éliminer la composante du programme pour la région Amérique latine et Caraïbes. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Mécanisme mondial se sont déclarés ouverts à la poursuite des discussions sur cette question.

**L. Autres questions**

**a) Rapport sur la réaction du FIDA à la crise suscitée par la grippe aviaire**

35. Le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport oral sur la réaction du FIDA à la crise relative à la grippe aviaire et s'est félicité des initiatives déjà prises par le Fonds en partenariat avec d'autres organisations.

**b) Approbation de la diffusion des documents**

36. Le Conseil des gouverneurs a autorisé la diffusion de tous les documents présentés à la session et a bien noté qu'ils seraient ultérieurement affichés sur le site web public du FIDA.

### CHAPITRE 3

#### A. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

(Y compris un résumé des déclarations générales prononcées  
par les gouverneurs)

- i) Compte rendu analytique de la première séance de la vingt-neuvième session tenue le mercredi 15 février 2006, à 10 heures

**REPRÉSENTANT  
DU PRÉSIDENT**

**SORTANT :** JOSÉ CARLOS DA ROCHA MIRANDA (BRÉSIL)

**PRÉSIDENT:** MATTHEW WYATT  
(ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET  
D'IRLANDE DU NORD)

	<b>Paragraphes</b>
Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)	38
Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)	39 - 40
Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs (point 3 de l'ordre du jour)	41 - 48
Hommage à la mémoire de M. Christian Codrai	49 - 51
Demande d'admission en qualité de membre non originaire (point 4 de l'ordre du jour)	52 - 54
Allocution inaugurale prononcée par le Premier Ministre du Royaume du Bhoutan	55 - 59
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	60
Message du Gouvernement de la République italienne	61 - 62
Déclaration du Président du FIDA (point 5 de l'ordre du jour)	63 - 64
Message du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	65 - 66
Message du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	67 - 68
Déclarations générales (point 6 de l'ordre du jour)	
– Indonésie	69 - 72
– Cameroun	73 - 75
– République de Corée	76 - 78
– Panama (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes)	79 - 81
– Qatar	82 - 84
– Espagne	85 - 86
– Mali	87 - 89
– Sri Lanka	90 - 92
– Chine	93 - 95

37. **La séance est ouverte à 10 h 20.**

OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

38. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil), s'exprimant au nom du Président sortant, déclare ouverte la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs et souhaite la bienvenue aux participants. S'agissant du thème retenu pour la conférence-débat de la présente session, il insiste sur la nécessité de trouver des formules innovantes pour lever les obstacles à l'éradication de la pauvreté et de mettre à profit la session pour partager les données d'expérience des États membres. Compte tenu de la responsabilité qui est celle du Conseil des gouverneurs vis-à-vis du FIDA et de ses bénéficiaires, il exhorte tous les gouverneurs à faire en sorte que la présente session soit fructueuse et productive. Il met en relief trois questions importantes pour l'avenir du Fonds. Premièrement, le FIDA ne pourra réaliser l'objectif qu'il s'est fixé d'œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté et parviennent à la sécurité alimentaire qu'à la condition de maintenir son statut bien particulier de fonds de coopération multilatéral et universel. Deuxièmement, le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) doit être entendu comme un système national de comparaison et d'allocation pour l'ensemble du programme de prêts, tenant compte de l'ordre des priorités dans la répartition régionale de l'aide: il pourrait être préjudiciable d'agir dans la précipitation. Troisièmement, la mondialisation ne profite pas aux ruraux pauvres et aggrave les problèmes environnementaux. Plus de 100 millions de personnes de par le monde, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes, risquent la migration forcée à cause de la désertification. Le FIDA doit maintenir son engagement à lutter contre la désertification et à appuyer les projets allant dans ce sens.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour) (GC 29/L.1)

39. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil) signale que des pays des Listes B et C ont demandé l'ajout d'un point relatif à la grippe aviaire. Il considère que le Conseil des gouverneurs accepte ladite demande, conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur.

40. **L'ordre du jour (GC 29/L.1) tel qu'amendé oralement est adopté.**

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (point 3 de l'ordre du jour)

41. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil) annonce qu'aux termes de l'article 12 du Règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs est tenu d'élire un Bureau constitué d'un président et de deux vice-présidents, pour un mandat de deux ans. Il a été informé que la candidature de M. Matthew Wyatt, Gouverneur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été proposée pour le poste de président.

42. **M. Matthew Wyatt (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est élu Président du Conseil des gouverneurs par acclamation.**

43. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil) dit avoir été informé de la présentation des candidatures de M. Sultan bin Hassan al-Dhabit al-Dousari, Gouverneur du Qatar, et de M. Mohammad Mokhles-ur-Rhaman, Gouverneur par intérim du Bangladesh, aux postes de Vice-Présidents.

44. **M. Sultan bin Hassan al-Dhabit al-Dousari (Qatar) et M. Mohammad Mokhles-ur-Rahman (Bangladesh) sont élus Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs par acclamation.**

45. **M. Wyatt (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) prend la présidence.**

46. **Le Président** déclare que c'est un grand honneur de présider le Conseil des gouverneurs et il exprime sa reconnaissance pour la confiance qui lui est accordée ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

47. L'année 2005 a été une année charnière: la communauté internationale a fait le point sur son action en faveur du développement durable et sur les mesures à prendre pour en accélérer le cours dans les dix ans nous séparant de l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui réclame de progresser simultanément sur de multiples fronts. Tous les pays doivent tenir les engagements qu'ils ont pris, c'est-à-dire débloquer l'enveloppe supplémentaire de 50 milliards de USD par an qu'ils ont promise, mais aussi redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide.

48. Tous les gouverneurs doivent transposer ces engagements dans le contexte spécifique du FIDA et veiller à ce que le Fonds dispose des ressources et des instruments dont il a besoin pour mener à bien sa mission. Il s'associe donc à l'appel lancé par le Président sortant enjoignant le Conseil des gouverneurs à faire en sorte que la session soit fructueuse et productive.

#### HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE M. CHRISTIAN CODRAI

49. **M. BÂGE** (Président du FIDA) rend hommage à la mémoire de M. Christian Codrai, qui fut Directeur du service juridique et un collaborateur de longue date du FIDA, disparu brutalement le 2 février. Il adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses amis et à ses collègues.

50. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil des gouverneurs à observer une minute de silence à la mémoire de M. Christian Codrai.

51. **Le Conseil des gouverneurs observe une minute de silence à la mémoire de M. Christian Codrai.**

#### DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE (point 4 de l'ordre du jour) (GC 29/L.2)

52. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil des gouverneurs à adopter le projet de résolution qui figure dans le document GC 29/L.2, en vue de l'approbation de l'admission de Nioué en qualité de membre non originaire.

53. **La résolution 140/XXIX est adoptée.**

54. **Le PRÉSIDENT** prie le Conseil des gouverneurs de noter que Nioué sera admis en qualité de membre non originaire du Fonds dans la Liste C des États membres, comme convenu avec les membres de ladite liste.

#### ALLOCUTION INAUGURALE PRONONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU BHOUTAN

55. **Son Excellence M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan, est conduit à sa place.**

56. **M. BÂGE** (Président du FIDA) déclare que c'est un grand privilège d'accueillir le Premier Ministre M. Ngedup à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs. Le FIDA travaille depuis plus de 25 ans au Bhoutan au service de l'objectif commun consistant à venir à bout de la pauvreté rurale. Le Premier Ministre M. Ngedup a toujours insisté sur l'importance de préserver les ressources naturelles et les traditions locales; il a également plaidé la cause des peuples autochtones et de l'émancipation des femmes – des questions qui occupent une place de choix dans le travail du Fonds en Asie. Le Premier Ministre s'est déjà exprimé devant le Conseil des gouverneurs à sa vingt-septième session, en qualité de Ministre de l'agriculture et de Gouverneur du Bhoutan, pour témoigner de sa foi dans le développement de son pays. Il travaille sans relâche à la recherche de solutions durables et, par ses paroles et par ses actes, encourage les ruraux pauvres à explorer leur propre potentiel.



57. **M. NGEDUP** (Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan) prononce une allocution inaugurale dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4. Au terme de son allocution, il invite le Conseil des gouverneurs à visionner un documentaire sur l'approche dite des «Trois joyaux» suivie au Bhoutan pour combattre la pauvreté rurale.

58. **Un documentaire est projeté.**

59. **Le PRÉSIDENT** remercie le Premier Ministre M. Ngedup pour son allocution et souhaite au Gouvernement du Bhoutan un plein succès dans la réalisation de ses objectifs.

#### MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

60. **Le PRÉSIDENT** donne lecture d'un message de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

#### MESSAGE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

61. **M. VIETTI** (Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances de la République italienne) donne lecture d'un message présenté au nom du Gouvernement italien, dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

62. **Le PRÉSIDENT** remercie le Sous-Secrétaire d'État, au nom du Conseil des gouverneurs, d'avoir confirmé une fois de plus dans le message qu'il a transmis l'appui indéfectible de l'Italie au FIDA et à sa mission.

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU FIDA (point 5 de l'ordre du jour)

63. **M. BÂGE** (Président du FIDA) fait une déclaration dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

64. **Le PRÉSIDENT** félicite M. Bâge au nom du Conseil des gouverneurs pour sa gestion du Fonds et pour son excellent compte rendu, qui met en relief une fois de plus le dévouement du personnel, l'évolution du contexte du développement et la nécessité de relever de nouveaux défis. Les membres du Conseil des gouverneurs aspirent à aider M. Bâge et ses collègues à matérialiser la vision ambitieuse et exigeante qu'il a énoncée.

#### MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

65. **M. HARCHARIK** (Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) donne lecture d'un message de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

66. **Le PRÉSIDENT** remercie M. Harcharik et l'invite à transmettre à M. Diouf les remerciements du Conseil des gouverneurs, qui apprécie son message et l'esprit de coopération qui règne entre le FIDA et la FAO.

#### MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

67. **M. GRAISSE** (Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial) donne lecture au nom de M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), d'un message dont le texte est intégralement reproduit au chapitre 4.

68. **Le PRÉSIDENT** remercie M. Graisse et l'invite à transmettre les remerciements du Conseil des gouverneurs à M. Morris pour son message, qui souligne à son tour l'importance d'une collaboration étroite entre les organisations ayant leur siège à Rome.

#### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 6 de l'ordre du jour)

69. **M. KRISTIADI** (Indonésie) déclare que dans son combat contre la pauvreté, le FIDA n'est pas qu'un organisme de crédit, mais qu'il se pose aussi en défenseur d'un avenir meilleur pour les ruraux pauvres et qu'il a des responsabilités particulières à cet égard. En tant que coordonnateur de la Liste B, M. Kristiadi donne l'assurance au Conseil des gouverneurs que les États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont suivi de près les progrès du Fonds et se félicitent que ce dernier se soit fermement positionné comme une institution œuvrant dans l'intérêt des pauvres et du développement. L'Indonésie continue d'appuyer les réformes visant à donner au FIDA les moyens de s'adapter aux nouveaux défis et de maintenir le principe de la répartition équitable des ressources et des effectifs de personnel entre les régions. Il faut à présent que le FIDA poursuive sa transformation et fonctionne de manière plus transparente et plus démocratique. Maintenant que sa performance ne lui vaudra plus de récriminations de la part de ses États membres, le nouveau FIDA gagnera en durabilité. Les pays de la Liste B soutiennent le FIDA dans cette démarche.

70. Le choix du thème de la conférence-débat est judicieux car le FIDA se doit de promouvoir de nouvelles idées pour mettre un terme à la pauvreté et à la faim. Dans le domaine de l'innovation, l'Indonésie insiste sur la nécessité impérieuse de généraliser l'assurance agricole, de mettre au point un système de récépissés d'entrepôt, d'insérer les programmes de développement rural des zones frontalières dans un projet d'envergure régionale et de tirer le meilleur parti des programmes de renforcement des capacités et de la représentation de pays en développement. L'Indonésie est résolue à prêter son concours au Fonds pour atteindre l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Le Gouvernement indonésien souhaite que le Conseil des gouverneurs s'engage à appuyer activement les programmes de lutte contre la grippe aviaire.

71. Dans le cadre de son Programme de coopération technique, l'Indonésie a fait profiter d'autres pays en développement de ses connaissances spécialisées et de sa vision en matière de développement, mais n'a pas pu poursuivre le programme en raison de la crise économique qui sévit dans le pays. Une solution envisageable serait de créer un mécanisme tripartite regroupant les financements du FIDA, les connaissances spécialisées d'un pays membre, et des pays bénéficiaires. En juin 2005, le gouvernement a amorcé un programme de relance spécialement destiné aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts qui s'inscrit dans un plan axé sur les communautés visant à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté. L'action menée ces 28 dernières années en faveur du développement des infrastructures agricoles et de l'autonomisation des communautés a donné des résultats positifs, nombreux et concrets; l'Indonésie remercie le FIDA de s'y être associé en tant que partenaire.

72. Le Gouvernement indonésien renouvelle son soutien au FIDA et invite les États membres à aider le Fonds à atteindre le niveau cible établi pour la septième reconstitution des ressources. En dépit des difficultés endurées des suites du tsunami, il a décidé de maintenir sa contribution à ladite reconstitution à hauteur de 5 millions de USD.

73. **M. TABONG KIMA** (Cameroun) déclare que la conférence-débat sera utile à l'exercice interne de redéfinition du FIDA qui est en cours, et que les conclusions auxquelles elle aboutira faciliteront la préparation de la nouvelle version du cadre stratégique pour 2007-2011. Dans la plupart des pays en développement, les exploitations agricoles familiales ont fonctionné pendant des générations indépendamment des percées technologiques les plus poussées, mais en accord avec leur niveau de développement. Or, leur capacité d'adaptation à la nouvelle donne de la mondialisation n'est pas suffisante; il faut donc proposer des solutions plus créatives et innovantes aux nouveaux défis

économiques, à l'évolution climatique et aux catastrophes naturelles, aux pandémies telles que le VIH/sida, et maintenant au problème de la grippe aviaire.

74. S'agissant du rapport sur la septième reconstitution des ressources, le Cameroun se félicite de l'achèvement de l'Évaluation externe indépendante du FIDA et du Plan d'action. Le plan mérite d'être soutenu car il offre des pistes pour accroître la présence du FIDA dans les pays, dans la perspective d'établir un dialogue constructif et d'améliorer l'appui à l'exécution des projets et la gestion des connaissances.

75. Le Cameroun se félicite de l'engagement pris par le Fonds de participer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), surtout en Afrique, et invite la communauté financière internationale à aider les pays à atteindre le point d'achèvement. Il serait bon que le FIDA adopte un cadre de soutenabilité de la dette aux fins de l'affectation des ressources; cela implique de revoir la politique en matière de dons, une tâche qui devrait être confiée au Conseil d'administration.

76. **M. ZEON** (République de Corée) déclare que le mouvement communautaire en faveur du développement rural connu sous le nom de «Mouvement Saemaul», lancé par le gouvernement dans les années 70, est le socle sur lequel a été bâtie la spectaculaire croissance économique du pays. Forte de cette approche, la République de Corée n'a pas ménagé ses efforts pour aider le Fonds à atteindre ses objectifs depuis sa création en 1978. L'ampleur des catastrophes naturelles survenues récemment, la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et de la grippe aviaire, et la pauvreté causée par les conflits raciaux et régionaux doivent retenir l'attention de la communauté internationale. Aussi, le gouvernement a fourni aux pays touchés une aide d'un montant total de 78 millions de USD en 2005. Sur la scène internationale, le FIDA a suscité des attentes de plus en plus fortes au fur et à mesure que grandissait l'intérêt envers la réduction de la pauvreté et de la faim, dans la foulée de l'adoption des OMD. Le Gouvernement de la République de Corée a décidé de faire une contribution à la septième reconstitution de 3 millions de USD, ce qui représente une augmentation de 20 pour cent.

77. Le FIDA se démarque des autres organisations internationales du fait qu'il est spécialisé dans la réduction de la pauvreté. Il a obtenu des résultats substantiels, mais doit néanmoins améliorer ses opérations. M. ZEON est d'avis que la hausse attendue de 42 pour cent à la septième reconstitution des ressources sera une bonne base de travail, mais il met en garde contre la tentation de gonfler inutilement les budgets et de gérer les projets de manière aventureuse du fait de l'augmentation du budget. Il faut que le FIDA se donne les moyens d'assurer la durabilité et la bonne administration des projets.

78. L'aide apportée aux pays frappés par le tsunami a démontré les possibilités qu'offre la coopération pour éliminer la pauvreté et la faim. La République de Corée, qui a obtenu d'excellents résultats dans la lutte contre la pauvreté sur le plan national, se met au service de la coopération internationale.

79. **M. MALTEZ** (Panama), prenant la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), déclare qu'il faudrait aboutir, dans le cadre de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources, à un niveau de financement qui soit le plus élevé possible pour permettre au Fonds d'élargir ses opérations. L'Évaluation externe indépendante a mis en évidence les principaux défis et les possibilités d'améliorer le fonctionnement du Fonds, et les recommandations qui en découlent sont prises en compte dans le Plan d'action, notamment en ce qui concerne la validité de la mission du FIDA. Il faut que le Fonds continue d'aider tous les pays en développement à atteindre les OMD.

80. Cela étant, le FIDA a plusieurs questions importantes à régler. En premier lieu, il faut établir si le SAFF est conforme ou non aux objectifs et aux fonctions du Fonds, car il semble que les pays les plus petits aient subi une forte réduction de l'aide financière du FIDA. De nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont maintenant de sérieuses réserves sur le SAFF. Les choix d'intervention du FIDA ne devraient pas reposer sur des critères exclusivement financiers: le Fonds, qui a pour vocation d'aider les paysans pauvres à se libérer de la pauvreté, ne devrait pas être administré comme un organisme de crédit à but lucratif. Il faut s'abstenir d'employer des critères artificiels pour favoriser la concentration et/ou la régionalisation des ressources, et les mécanismes mettant les pauvres d'un pays en concurrence avec ceux

d'un autre pays sont inacceptables. Le Groupe prône la solidarité entre les pays en développement dans tous les forums des Nations Unies. Dans le contexte du FIDA, cette solidarité se traduit par le transfert net de ressources de la région Amérique latine et Caraïbes vers d'autres régions qui illustre concrètement le principe de la coopération Sud-Sud. Le Fonds compte parmi ses principaux atouts son caractère multirégional et son avantage comparatif en termes de diversité. Les pays du GRULAC sont riches d'une expérience très positive et diversifiée qui devrait être partagée avec d'autres régions.

81. La Région Amérique latine et Caraïbes appuie vigoureusement les propositions consistant à revoir le système de vote au sein du FIDA et le fonctionnement et la composition de ses organes directeurs pour introduire plus de transparence et de démocratie. Qu'ils soient grands ou petits, les pays devraient pouvoir intervenir dans le processus de prise de décisions, en particulier à deux niveaux critiques. Premièrement, tous les États membres devraient recevoir des informations à jour sur les procédures administratives internes. Deuxièmement, il faudrait que les organes directeurs soient soumis à un examen dans le cadre normal de leur travail, en permettant à tous les États membres d'assister aux réunions du Conseil d'administration en qualité d'observateurs autorisés à s'exprimer sur tous les points de l'ordre du jour. Les administrateurs du Fonds doivent agir avec prudence au moment de prendre des mesures qui pourraient compromettre la stabilité financière du Fonds, par exemple en ce qui concerne les accords de don et l'aide au remboursement de la dette. Les ressources disponibles doivent être employées au mieux, le niveau de liquidités est adéquat, mais il n'existe pas pour les mécanismes compensatoires de garantie de recouvrer les montants des transactions, en particulier ceux qu'il est prévu d'utiliser sur une base non remboursable.

82. **M. AL-DOUSARI** (Qatar) évoque la nécessité de prendre des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre des priorités de développement fixées par les Nations Unies, parmi lesquelles les OMD et en particulier ceux qui ont trait à la faim et à la pauvreté. Le Qatar a toujours accordé une grande importance à l'appui au développement agricole, économique et social et l'a démontré à l'occasion de forums internationaux tels que le deuxième Sommet du Sud, quand l'Émir du Qatar a fait un don de 20 millions de USD en vue de la création d'un fonds en faveur du développement durable des pays du Sud, et invité d'autres pays à le provisionner. Il faudrait renforcer les capacités des fonds, des programmes et des organisations des Nations Unies, dont le FIDA, de manière à répondre aux priorités et aux besoins de développement des pays en développement. Le FIDA traverse actuellement une importante période de transition qui doit le conduire à contribuer davantage à la réalisation des OMD, notamment ceux qui sont liés à la pauvreté rurale.

83. Dès le début, les pays de l'OPEP constituent maintenant la Liste B ont appuyé la création du Fonds. M. Al-Dousari forme donc l'espoir que, dans un esprit de partenariat, le FIDA continuera de préserver l'équilibre entre les pays des trois listes, par exemple en matière de recrutement, et qu'il réservera un traitement plus favorable aux pays de la Liste B dans la formulation de ses politiques générales et dans sa structure organisationnelle et administrative, et dans l'exercice des droits des pays donateurs de voter et de siéger au Conseil d'administration. Cela constituerait pour les pays de l'OPEP une incitation supplémentaire à continuer d'apporter au Fonds un soutien généreux et croissant.

84. L'ordre du jour de la présente session appelle une action plus concertée pour obtenir de meilleurs résultats. Il est vital d'assurer la coordination à tous les niveaux et de mettre en place des mécanismes d'échange d'informations de façon à donner rapidement l'alerte en cas d'apparition de nouvelles maladies aussi dangereuses que la grippe aviaire, qui sont susceptibles de se propager rapidement et de mettre à mal le développement social et économique. En conclusion, M. Al-Dousari appuie le programme de travail du FIDA pour 2006 et assure le Président du Fonds et son personnel de son plein et entier soutien.

85. **M. IBÁÑEZ LÓPEZ-DÓRIGA** (Espagne) déclare que son gouvernement fait un effort considérable pour relever le niveau de l'aide au développement, en volume et en qualité, et qu'il s'engage à y consacrer 0,5% de son PIB d'ici à 2008 et 0,7% d'ici à 2012. L'éradication de la pauvreté est entre tous les OMD la priorité numéro un pour l'Espagne, qui soutient donc totalement le FIDA dans son action. La pauvreté doit être combattue partout où elle sévit et ne saurait être associée à telle ou telle

région: nombreux sont les pauvres qui vivent dans des pays à revenu intermédiaire, notamment en Amérique latine et en Afrique du Nord.

86. Ce sont les innovations, thème retenu pour la session, qui permettront d'enrayer la tendance à l'appauvrissement des zones rurales. La septième reconstitution doit assurer au Fonds des ressources suffisantes à cet effet. Tous les pays doivent tenir les engagements qu'ils ont pris au titre de la sixième reconstitution et étudier la possibilité d'accroître leurs contributions. L'Espagne augmentera sa propre contribution à la septième reconstitution de 140% et fera éventuellement d'autres contributions volontaires, animée par la conviction qu'il faut vaincre la pauvreté une fois pour toutes. Autant de gestes qui sont aussi des marques de confiance envers le Président du FIDA et son personnel, auxquels il incombe pour leur part de continuer d'améliorer la gestion du Fonds.

87. **M. TRAORÉ** (Mali) commence par se féliciter de l'aide apportée par le FIDA aux pays frappés par des catastrophes naturelles de par le monde, au nombre desquels le Mali qui est confronté à une invasion acridienne. Le choix thématique des enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres met en lumière la nécessité de créer de toute urgence un cadre pour aider les plus démunis à s'adapter à la mondialisation et se concentre à juste titre sur les aspects institutionnels et organisationnels et sur les partenariats. C'est précisément la démarche à laquelle a souscrit la vingt-quatrième conférence régionale pour l'Afrique organisée récemment à Bamako, qui a reconnu l'importance des questions relatives à la sécurité de la jouissance foncière et à l'accès aux marchés et aux financements.

88. La politique agricole malienne a pour principal but d'améliorer le sort des ruraux pauvres. Les approches novatrices de ces dernières années, appuyées par des partenaires comme le FIDA, ont mis l'accent sur la participation des communautés rurales et sur la gestion décentralisée des programmes, et ont permis d'améliorer sensiblement la sécurité alimentaire et la production agricole, ce qui s'est traduit par de meilleures conditions de vie pour 30 millions de personnes. C'est notamment grâce à l'innovation que le Mali voit aujourd'hui se développer un secteur agricole moderne, concurrentiel du point de vue économique et fondé sur la participation des communautés.

89. En dépit des difficultés économiques qu'il rencontre, le Mali s'engage à accroître considérablement sa contribution à la septième reconstitution des ressources en signe de l'importance qu'il attache au travail du FIDA.

90. **M. PERERA** (Sri Lanka) salue le combat mené par le FIDA contre la pauvreté. Ayant constaté que le FIDA vient en aide à un nombre record de ruraux pauvres, le Sri Lanka note avec satisfaction le montant cible de 800 millions de USD qui a été fixé pour la septième reconstitution: une augmentation de cette ampleur ouvre la voie de la croissance dans laquelle le FIDA doit s'engager. Il apprécie également l'Évaluation externe indépendante qui a permis de mettre en évidence les modifications essentielles à introduire pour accroître la performance du Fonds. La direction du FIDA a donné une suite favorable aux recommandations et adhère au plan d'action qui permettra de préciser le rôle et le créneau du Fonds. Il est dans l'intérêt de tous les États membres que ce plan entre en application.

91. En décembre 2005, le Sri Lanka a signé deux accords de financement avec le FIDA d'un montant total de 16,55 millions de USD en faveur de deux programmes pour faire face aux conséquences du tsunami, qui bénéficieront à 1 million de personnes et aideront nombre d'entre elles à reconstituer des moyens de subsistance stables. Le FIDA est intervenu avec une promptitude remarquable après la catastrophe et c'est une démonstration exemplaire de la façon dont un bailleur de fonds s'acquitte de son mandat alors même que les institutions analogues sont fréquemment critiquées pour leur incapacité à mettre en œuvre des interventions utiles et en temps opportun.

92. Le Sri Lanka annonce une contribution à la septième reconstitution d'un montant de 1 001 000 USD et aspire à resserrer sa coopération avec le FIDA pour mener à bien des programmes d'aide aux ruraux pauvres, au Sri Lanka et dans le monde entier.

93. **M. LI** (Chine) déclare que la communauté internationale devra persévérer dans sa recherche d'une stratégie plus cohérente de réduction de la pauvreté dans le monde, d'un mécanisme plus efficace d'aide au développement, et de partenariats stratégiques plus larges pour combattre la pauvreté. L'innovation étant l'essence et le moteur du développement, le FIDA est bien avisé d'inclure l'innovation dans le renforcement des capacités institutionnelles afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution de ses programmes et de l'utilisation des ressources. Le Fonds doit continuer de faire plus pour la réalisation des OMD, accélérer l'élaboration d'initiatives innovantes de lutte contre la pauvreté, harmoniser les stratégies de développement, promouvoir le partage des informations et renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales, mais aussi se consacrer davantage à l'amélioration de ses modes opératoires.

94. Des centaines de milliers de paysans pauvres ont bénéficié de la coopération entre la Chine et le FIDA, et la stratégie du Fonds en matière de développement cadre parfaitement avec les impératifs spécifiques des programmes chinois de lutte contre la pauvreté. La Chine a beaucoup progressé sur la voie de la réduction de la pauvreté en favorisant l'autonomie et la participation locales, mais beaucoup reste encore à faire pour vaincre la pauvreté absolue en milieu rural. Aussi, la Chine a encore besoin de l'aide de la communauté internationale en général et du FIDA en particulier.

95. La Chine souhaite renforcer sa collaboration avec le FIDA pour faire reculer la pauvreté dans le monde. En gage de la confiance qu'elle place dans le Fonds, la Chine annonce une contribution de 16 millions de USD à la septième reconstitution, ce qui représente une augmentation de 52,4%.

96. **La séance est levée à 13 h 30.**

## La Modératrice et les membres du Groupe de discussion



Modératrice: Mme Mishal Husain,  
Présentatrice, BBC World



M. Makanjuola Olaseinde Arigbede,  
Coordonnateur national, USMEFAN



M. Julio Berdegué,  
Président, RIMISP



M. Ravi Kanbur,  
T.H. Lee Professeur affaires mondiales;  
Professeur international d'économie appliquée et de gestion;  
Professeur d'économie, Université de Cornell



Mme Reema Nanavaty,  
Directeur du développement économique et rural, SEWA



M. Matthew Wyatt,  
Président du Conseil des gouverneurs

- ii) Compte rendu analytique de la deuxième séance de la vingt-neuvième session tenue le mercredi 15 février 2006, à 15 heures

**PRÉSIDENT: MATTHEW WYATT (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD)**

	<b>Paragraphes</b>
Conférence-débat sur "les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres"	98 – 163
Déclarations générales (point 6 de l'ordre du jour, suite)	
- Colombie	164 - 165
- Pakistan	166 - 168
- Tunisie	169 - 170
- Liban	171 - 173
- République-Unie de Tanzanie	174 - 175
- Autriche	176 - 178
- Nigéria	179 - 181
- Finlande	182 - 184
- République dominicaine	185 - 186
- France	187 - 189



97. **La séance est ouverte à 15 h 25.**

CONFÉRENCE-DÉBAT SUR "LES ENJEUX DE L'INNOVATION POUR LES RURAUX PAUVRES"  
(GC 29/L.13; GC 29/INF.8)

98. **M. BÂGE** (Président du FIDA) déclare que le thème de l'innovation n'est pas nouveau pour le FIDA. En fait, dans son travail avec les ruraux pauvres, le Fonds est souvent le premier à arriver dans des régions reculées pour mettre en œuvre des programmes de développement qui exigent inévitablement des approches nouvelles. Par exemple, le Fonds a appuyé le développement de services de vulgarisation adaptés aux besoins particuliers des groupes très pauvres et des groupes marginalisés pour les aider à avoir accès aux services de microfinance et pour relier les groupes d'auto-assistance aux banques commerciales. Le FIDA peut certes être fier des résultats qu'il a obtenus en matière d'innovation, mais les ruraux pauvres sont confrontés à des défis redoutables de plus en plus nombreux qui exigent des solutions nouvelles et plus efficaces.

99. Les pauvres doivent innover chaque jour ne serait-ce que pour survivre, mais le FIDA doit mettre au point des solutions qui aillent au-delà d'une simple survie et créent de meilleures conditions de vie à longue échéance. Le FIDA est cependant loin d'éprouver un sentiment d'autosatisfaction: il a certes encouragé l'innovation, mais il ne s'est pas attaché systématiquement à reproduire à plus grande échelle les activités novatrices réussies, et il faut qu'il produise un impact beaucoup plus marqué et qu'il intègre l'innovation à tous ses processus institutionnels. L'Initiative pour intégrer l'innovation est un bon point de départ, et le FIDA sait gré au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'appui qu'il a apporté à cette Initiative. L'innovation est également l'un des principaux fils conducteurs du Plan d'action auquel se sont référés beaucoup de gouverneurs à la séance précédente. Le Fonds a beaucoup à apprendre de l'expérience que les États membres ont acquise de l'innovation dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir des solutions novatrices aux graves problèmes que la pauvreté représente pour les ruraux pauvres.

100. **Mme HUSAIN** (Modératrice) présente les participants, qui sont M. Julio Berdegué, Président du Centre latino-américain pour le développement rural (RIMISP), organisation basée au Chili qui a pour vocation de promouvoir l'innovation pour aider les ruraux, M. Makanjuola Olaseinde Arigbede, Coordonnateur national de l'Union des petites et moyennes exploitations agricoles du Nigéria, militant réputé pour ses efforts de défense des droits de l'homme et de réduction de la pauvreté, Mme Reema Nanavaty, Directrice chargée du développement économique et rural de l'Association des travailleuses indépendantes de l'Inde, institution devenue synonyme d'autonomisation des femmes en Inde, M. Ravi Kanbur, titulaire de plusieurs chaires à l'Université de Cornell, qui a précédemment travaillé à la Banque mondiale. M. Matthew Wyatt, Gouverneur représentant le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Président en exercice du Conseil des gouverneurs, a de longues années d'expérience du développement international. Le Royaume-Uni, comme chacun sait, a joué un rôle de premier plan dans le domaine de l'innovation.

101. La première question qui se pose est de savoir comment l'innovation peut améliorer le sort des ruraux pauvres et pourquoi les efforts d'innovation imposés de l'extérieur n'ont pas encore permis de mettre en route ce processus.

102. **M. BERDEGUÉ** dit que l'Évaluation externe indépendante (EEI) est parvenue à la conclusion que le FIDA devrait s'employer plus systématiquement à promouvoir des innovations qui puissent être reproduites par d'autres à plus grande échelle, mais que la question qui se pose réellement est de savoir ce qu'une organisation comme le FIDA peut faire pour aider des groupes qui ont déjà entrepris des processus d'innovation. Si le FIDA veut être mieux à même de promouvoir et d'appuyer l'innovation en milieu rural, il doit établir des liens plus solides et plus clairs avec les nouveaux moteurs de l'innovation rurale qui sont déjà à l'origine de changements considérables dans des sociétés rurales, par exemple la profonde transformation des systèmes agroalimentaires entraînée par les nouveaux processus agricoles et la diversification des économies rurales, 40% des revenus ruraux, dans les pays en développement,

provenant maintenant d'activités non agricoles. Le FIDA peut évidemment aussi opter pour la formule moins risquée mais, du point de vue des innovateurs ruraux, moins pertinente consistant à continuer de travailler avec des partenaires bien connus sur des questions bien connues.

103. Une deuxième question a trait à la mesure dans laquelle le FIDA peut adopter au niveau des projets une approche de gestion adaptative qui conduirait à repenser la conception, l'exécution et les méthodes d'évaluation des projets. À défaut, le Fonds peut continuer à fonctionner avec des outils comme le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et d'autres mécanismes, qui facilitent son travail à Rome mais qui étouffent l'innovation sur le terrain.

104. Une troisième question est de savoir si le FIDA encouragera la prise de risques et l'expérimentation, même si de telles initiatives peuvent se solder par un échec, ou continuera de travailler sur la base d'objectifs prédéterminés et d'impacts mesurables, ce qui est à nouveau une approche moins risquée mais moins utile en termes d'innovation.

105. Le quatrième point est que l'innovation signifie transformer les organisations et les politiques et créer un climat de confiance et de nouveaux partenariats, processus qui prennent tous du temps. Le FIDA peut-il véritablement s'impliquer dans des réseaux d'innovation dans une perspective à moyen et à long terme, ou continuera-t-il d'appliquer une approche à court terme visant à produire un impact immédiat mais ponctuel?

106. Une dernière question, enfin, est de savoir si le FIDA peut établir un système interne efficace de gestion des savoirs. Plusieurs tentatives ont déjà été faites, mais elles n'ont pas donné tous les résultats espérés. Mais il n'y a pas d'autre solution, si ce n'est renoncer à jouer le rôle d'innovateur.

107. **M. ARIGBEDE**, après s'être référé à ceux qu'il appelle les "innovateurs à vie", c'est-à-dire les agriculteurs pauvres qui doivent innover chaque jour pour survivre, donne quelques exemples des capacités d'innovation des fédérations d'agriculteurs du Nigéria et du Niger. Comme le Nigéria a de la terre mais n'a pas assez de main-d'œuvre tandis que le Niger a de la main-d'œuvre mais n'a pas assez d'emplois, en 1993 un groupe d'agriculteurs du Niger est allé travailler au Nigéria et, cette année-là la production au Nigéria a considérablement augmenté. Lorsqu'ils sont rentrés chez eux, cependant, tout l'argent qu'ils avaient gagné leur a été volé par les agents des services d'immigration à la frontière, ce qui a pratiquement réduit le programme à néant. Au Niger, les agriculteurs ne pouvaient pas acheter de maïs car il était trop cher sur le marché, de sorte que les agriculteurs nigériens ont décidé de leur envoyer leur maïs comme geste de solidarité et de recevoir en échange leur niébé et quelques moutons. Mais, encore une fois, l'État est intervenu et il n'a pas été possible d'obtenir les autorisations nécessaires pour expédier des produits alimentaires du Nigéria, où ils étaient suffisants, au Niger, qui en manquait. Si les solutions novatrices qu'avaient trouvées les agriculteurs avaient été appuyées, la famine que connaît le Niger depuis un certain temps aurait peut-être été moins grave.

108. Si les agriculteurs étaient pauvres, c'est notamment parce qu'ils ne conservaient peut-être que le dixième de leur production, laquelle était pour une large part écrémée par des intermédiaires, de sorte qu'ils se sont unis et ont établi des rapports directs avec les consommateurs et mis sur pied un comité chargé de déterminer à l'avance le niveau que devrait atteindre la production pour produire de l'argent, éliminant ainsi la nécessité d'emprunter. Cela est un autre exemple d'innovation qui aurait pu être reproduite à plus grande échelle mais qui ne l'a pas été.

109. Le microfinancement condamne les agriculteurs à continuer d'opérer à jamais au microniveau, ce qui les empêche d'élargir leurs activités et dépasser l'agriculture de subsistance. Les responsables d'associations d'agriculteurs leur ont offert par conséquent ce qu'ils appellent un financement approprié à la production ou un "approfinancement". L'organisation que représente M. Arigbede a entrepris de préparer des documents pour permettre aux agriculteurs de valoriser leur production, d'apprendre à mieux négocier avec les autres acteurs sur le marché, de mieux contrôler ce qu'ils produisent et de recevoir une plus forte proportion des fruits de leur travail. Cela est possible à petite échelle, et des organisations comme le FIDA doivent donner aux agriculteurs la possibilité de le faire à plus grande échelle. Enfin,

pour garantir l'avenir de l'agriculture – ce qui est un problème en Afrique et probablement dans d'autres régions du monde en développement où les jeunes répugnent de plus en plus à cultiver la terre –, les agriculteurs nigériens ont pris l'initiative et encouragent les étudiants des facultés d'agronomie à ne pas abandonner l'agriculture.

110. **M. DOGRA** (Inde) déclare que la nécessité d'atténuer et, à terme, d'éliminer la pauvreté rurale est l'un des défis auxquels sont confrontés les dirigeants aux échelons aussi bien mondial que national. Aucun secteur de la communauté ne doit être marginalisé. L'accent doit être mis sur la nécessité d'un changement et pas seulement d'une amélioration, expression qui n'a guère de connotations positives dans un contexte mondialisé.

111. **M. WILKINSON** (Fédération internationale des producteurs agricoles) convient qu'il importe de se pencher sur la question de savoir comment les idées novatrices peuvent être appliquées à plus grande échelle. Dans le monde développé, cela est en général possible parce que des ressources sont disponibles, parce que les pouvoirs publics sont habituellement disposés à encourager l'initiative et parce que l'on peut avoir accès aux crédits et à toute une série de services institutionnels. Dans le monde en développement, une bonne idée s'éteint fréquemment lorsqu'un programme prend fin ou lorsque le premier problème se pose, faute de ressources permettant de surmonter les obstacles rencontrés, ou bien elle s'éteint parce que le gouvernement national ou le gouvernement d'un État ne modifie pas les règles du jeu pour créer un environnement plus propice, ou encore parce qu'un organisme d'assistance n'a pas de stratégie pour introduire rapidement les concepts prometteurs. Il s'agit là d'une question que le FIDA en particulier, ainsi que la FAO et la Banque mondiale doivent examiner très sérieusement. Si une idée a fait ses preuves et a été acceptée par les agriculteurs au plan local, pourquoi les ressources disparaissent-elles dès qu'un programme s'achève? Comment le programme peut-il être étendu à l'ensemble du territoire national? Ce qui importe, c'est d'exploiter les ressources qui existent plutôt que de passer simplement d'un programme au suivant.

112. **Mme NANAVATY** explique que l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA) représente 800 000 travailleuses du secteur non structuré en Inde, dont les deux tiers sont des rurales pauvres. Pour elles, il ne saurait être question de survivre sans innover: si elles n'innovent pas dans leurs activités et leurs programmes, elles ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur famille ni gagner de l'argent. L'innovation est pour elles source d'autonomisation. Depuis sa création, en 1972, la SEWA a mobilisé les capacités d'innover de ses membres pour garantir la durabilité de l'innovation. La SEWA Bank, banque coopérative des membres de l'Association, a fourni à celles-ci des services financiers novateurs. Le Centre de facilitation du commerce de la SEWA relie à peu de frais les producteurs ruraux aux marchés mondiaux. La SEWA a noué avec le FIDA un partenariat unique pour reproduire à plus grande échelle les activités ayant eu un impact sur la pauvreté. Le FIDA a, dans le cadre du programme Jeevika, institutionnalisé l'innovation et ainsi établi une série de processus novateurs. Il existe dix centres communautaires dynamiques d'apprentissage et d'appui aux entreprises qui exploitent les connaissances et les compétences traditionnelles tout en mobilisant des compétences et des technologies nouvelles, grâce auxquels 15 000 ménages ont trouvé un travail rémunérateur dans les domaines comme la téléagriculture, la télémédecine, la télé-éducation et la gouvernance électronique. Les agriculteurs produisent des denrées agricoles sous leur propre marque, travaillent en partenariat avec le secteur privé et ont ainsi pu tripler leur revenu. Les pauvres et les femmes ont pris la maîtrise du programme Jeevika.

113. L'innovation avance mais elle ne peut être durable que si elle est appuyée au moment opportun par des ressources adéquates. On ne peut pas laisser aux pauvres le soin d'innover seuls, et les risques auxquels ils sont confrontés doivent être partagés. Tant que les donateurs et les institutions financières n'auront pas reconnu qu'innover suppose prendre des risques, l'innovation ne pourra pas être durable ni être appliquée à grande échelle. Il est difficile d'intégrer l'innovation, qui est par sa nature même un processus nouveau, différent et spécifique, à la gestion du cycle des projets ou aux procédures administratives rigides des pouvoirs publics. Mais lorsque de vastes programmes sont gérés par les communautés elles-mêmes, il faut investir dans la mise au point de systèmes financiers ainsi que de systèmes de suivi et d'évaluation novateurs. Investir dans le risque exige de la part des donateurs et des

institutions financières beaucoup de confiance et de patience. Il faut créer les moyens nécessaires pour entreprendre un processus de concertation et de négociation avec les gouvernements et les décideurs pour faire en sorte que l'innovation réussisse vraiment. Le principal problème tient au fait que l'on ne peut pas attendre des pauvres eux-mêmes qu'ils se chargent seuls de l'innovation: il faut partager le risque, ce qui peut exiger un changement d'attitude et de nouvelles approches de partenariat. L'important, pour les gouvernements comme pour le FIDA, est de mettre au point des approches et des méthodes juridiques, financières, techniques et de gestion novatrices pour que l'innovation puisse perdurer et porter ses fruits. Dans le cadre du programme Jeevika, l'innovation lancée par la SEWA s'est poursuivie en dépit des problèmes et difficultés rencontrés, simplement parce que les pauvres ont eu le sentiment qu'elle leur appartenait. De ce fait, ce programme est devenu autonome en quatre ans seulement et constitue une innovation dont tous peuvent être fiers.

114. **Mme HUSAIN** (Modératrice) relève que l'un des principaux points soulevés porte sur la mesure dans laquelle les organisations locales peuvent élargir l'échelle de leurs activités et s'agrandir tout en restant fidèles à leur origine.

115. **M. AYAZI** (Afghanistan), se référant au rôle des entreprises multinationales, qui sont habituellement structurées de manière à exploiter le travail des pauvres, dit que l'on peut s'interroger sur la question de savoir si leurs activités œuvrent en faveur des pauvres. En outre, il importe de ne pas oublier que l'innovation n'est que l'un des éléments qui peuvent aider les pauvres. Enfin, dans le contexte des efforts déployés par le FIDA pour faciliter l'accès aux moyens d'innover, M. Ayazi voudrait savoir s'il existe au sein du système des Nations Unies un groupe de travail chargé d'étudier comment l'innovation peut être mise au service des pauvres.

116. **M. BERDEGUÉ** pense que la majorité des entreprises multinationales n'œuvrent probablement pas en faveur des pauvres. Un point plus important est néanmoins que le secteur privé joue un rôle accru dans le développement rural depuis une vingtaine d'années et que beaucoup des options qui s'offrent aux pauvres dépendent par conséquent aujourd'hui des décisions prises par les grandes entreprises. Dans l'intérêt du développement rural, il importe donc au plus haut point que des organisations comme le FIDA et les organisations paysannes travaillent en partenariat avec les entreprises privées.

117. **M. CELLOU DIALLO** (Guinée) fait observer que le rapport de forces entre les ruraux pauvres et l'environnement est habituellement inégal et défavorise les pauvres. Les représentants de l'Inde et du Nigéria ont soulevé des points importants. Le problème est de mobiliser un appui national aux interventions du gouvernement tendant à soutenir les innovations dont les ruraux pauvres sont capables et à impliquer ceux-ci dans l'innovation. Cependant, la mondialisation n'aura pas pour résultat d'enrichir les pauvres; dans la plupart des pays en développement, par exemple, l'activité agricole est déjà abandonnée au profit d'activités dans des secteurs qui sont économiquement plus productifs. Il importe certes de savoir comment l'innovation peut véritablement améliorer le sort des ruraux pauvres. Quelque chose doit changer. Les politiques gouvernementales pourraient sans doute être améliorées si la voix des organisations paysannes était écoutée. Les agriculteurs devraient également recevoir un soutien financier direct.

118. **M. ARIGBEDE** déclare que l'on ne peut guère s'attendre à des résultats à longue échéance si les gouvernements ne s'acquittent pas de la responsabilité qui leur incombe de mettre les agriculteurs à même d'innover et d'assurer la durabilité des pratiques novatrices en leur garantissant un revenu minimum. Comme, dans les pays en développement, les marchés des produits alimentaires demeurent tributaires de la production des petites exploitations, une rémunération minimum n'est pas une subvention, comme le pensent certains, mais un droit.

119. **M. TABONG KIMA** (Cameroun) déclare que, dans le cas des agriculteurs, l'innovation doit aller de pair avec la décentralisation. Autrement dit, des organisations comme le FIDA et la FAO devraient établir une présence plus solide sur le terrain. Dans ce contexte, les efforts de réforme entrepris par la FAO sont encourageants. De plus, une collaboration directe avec les agriculteurs les encouragerait à

s'impliquer dans la révolution technologique, qui se fait attendre depuis longtemps dans les pays en développement par suite des problèmes liés aux transferts de technologies appropriées. La base constitue un élément d'importance capitale de l'équation dans tous les pays, mais il est devenu extrêmement difficile pour les agriculteurs de gagner leur vie. Les conditions de travail sont très mauvaises et les prix qu'ils obtiennent pour leur production sont fixés ailleurs.

120. **M. KANBUR** souhaite centrer ses observations sur l'innovation organisationnelle, ce par quoi il faut entendre une innovation et une transformation des organisations associatives des pauvres afin de doter ces derniers des moyens de relever des défis nouveaux. Il importe au plus haut point que ces organisations associatives jouent leur rôle et fassent valoir leurs droits pour que les gouvernements adoptent des politiques favorables aux pauvres, ce qui, pour autant que l'on puisse en juger, n'est aujourd'hui pas le cas. Ces organisations sont confrontées à deux difficultés, qui sont d'élargir l'envergure de leurs activités et la nécessité de faire face aux problèmes nouveaux et complexes découlant de la mondialisation. Cela étant, la question centrale est de savoir comment ces organisations peuvent continuer de rendre des comptes à leurs membres à mesure qu'elles élargissent leurs activités et sont confrontées à des exigences de plus en plus complexes. Cette question est liée à la formation et au renforcement des capacités, mais est en fait différente. M. Kanbur cite comme modèle potentiel l'exemple de la SEWA, qui a réussi, à partir de sa base dans l'État du Gujarat, à étendre ses activités à un certain nombre d'États de l'Inde par le biais de ce que l'on pourrait appeler une "opération de franchisage". Par ailleurs, afin de maintenir le contact entre les spécialistes et la base, la SEWA a eu la brillante idée d'instituer un simple programme d'immersion, ses spécialistes devant chaque année vivre quelques jours avec les ruraux membres de l'association pour acquérir une connaissance de première main des réalités sur le terrain. Enfin, l'idéologie est importante aussi; dans le contexte plus général de ses activités, la philosophie gandhienne adoptée par la SEWA offre un cadre de valeurs qui ancre solidement l'association dans ses principes fondamentaux à mesure qu'elle prend de l'essor et s'attaque aux questions de plus en plus complexes liées à la mondialisation, aux nouvelles technologies, etc.

121. **Mme HUSAIN** (Modératrice) se demande si quelque chose n'est pas voué à disparaître lorsque l'on s'efforce d'institutionnaliser l'innovation. Peut-être M. Wyatt peut-il répondre à cette question, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étant le principal moteur de l'Initiative pour intégrer l'innovation.

122. **M. WYATT** convient qu'il existe effectivement le risque de voir quelque chose disparaître, mais l'autre terme de l'alternative, qui consiste à dire que l'innovation peut simplement apparaître par génération spontanée, est inacceptable. Le défi, en réalité, consiste à établir des structures, des institutions et des incitations propres à promouvoir la créativité. L'Initiative pour intégrer l'innovation a montré que ce défi peut être relevé. Mais il faut innover à une échelle telle que chacun puisse, dans tous les domaines, innover de manière à répondre à ses propres besoins.

123. **M. CELLOU DIALLO** (Guinée) considère que les organisations paysannes devraient être autonomes. Il va de soi qu'à mesure qu'elles s'étendent elles auront à résoudre des problèmes plus complexes, y compris l'asymétrie entre les pauvres et leur environnement. Mais l'essentiel est de garantir leur autonomie et de faire en sorte que les gouvernements et les donateurs puissent leur parler directement.

124. **M. ARIGBEDE** considère que l'autonomie revêt une importance décisive. Il existe au Nigéria, par exemple, des organisations paysannes non autonomes dont l'action suit simplement celle du parti politique auquel elles sont affiliées et qui cessent d'exister dès que ce parti n'est plus au pouvoir. L'autonomie signifie conserver intacte et saine l'idéologie qui inspire l'organisation, mais les organisations autonomes sont mal vues par les gouvernements, ce qui est en réalité le problème. Il peut être difficile, même pour les institutions intergouvernementales de développement, de traiter avec une organisation qui conteste ouvertement l'action du gouvernement. Il faut espérer que le FIDA pourra surmonter ce problème: la solution réside dans une attitude caractérisée par le compromis, et les organisations paysannes doivent avoir une latitude raisonnable de pouvoir exprimer des positions critiques.

125. **Mme HUSAIN** (Modératrice) invite les participants à répondre à la question soulevée par le représentant de l'Afghanistan, qui est de savoir comment on peut attendre des pauvres qu'ils innoverent alors qu'ils n'ont que si peu de ressources. Il y a manifestement des exemples d'idées révolutionnaires conçues par des individus qui ont connu un énorme succès.

126. **M. BERDEGUÉ** déclare que les petits exploitants sont extrêmement importants et que les ruraux pauvres doivent être la cible des activités visant à promouvoir l'innovation. Cependant, les plus ambitieux des processus d'innovation exigent des réseaux qui englobent les petits exploitants et les ruraux pauvres, mais pas seulement eux. Les petits exploitants et les ruraux pauvres ne peuvent pas résoudre seuls leurs problèmes. L'innovation exige des réseaux qui jettent un pont entre les petits agriculteurs et les grandes exploitations, les agriculteurs et les centres urbains, et les entreprises multinationales et les communautés rurales.

127. **M. KANBUR** fait valoir qu'il n'y a pas de contradiction. Au niveau individuel, les agriculteurs pauvres peuvent être incroyablement novateurs, et le réel problème consiste à étendre l'innovation à plus grande échelle et à regrouper les exemples individuels d'innovation pour en faire un tout dont l'ensemble du groupe puisse bénéficier. Les organisations de pauvres revêtent une importance capitale à cet égard même si, comme l'a dit M. Berdegué, elles ne peuvent pas à elles seules résoudre leurs problèmes. On en revient à la question, qui n'est pas nouvelle, de savoir comment les pauvres peuvent se rattacher au monde extérieur, et la réponse réside inévitablement dans les organisations collectives.

128. **M. WYATT** dit que ce sont les ruraux pauvres qui risquent le plus d'être exclus des bienfaits de l'innovation. De plus en plus, l'innovation est impulsée par le secteur privé, auquel les ruraux pauvres offrent le moins de possibilité de réaliser un bénéfice. Le fossé numérique est l'exemple le plus fameux de cette situation. Les agriculteurs pauvres sont également les plus vulnérables aux effets négatifs de l'innovation introduite ailleurs.

129. Si le FIDA est particulièrement bien placé pour aider les ruraux pauvres à capturer une plus large part des bienfaits et à échapper à un plus grand nombre des effets négatifs de l'innovation, c'est essentiellement pour quatre raisons. Premièrement, le FIDA est présent partout dans le monde et est connecté aux réseaux mondiaux des savoirs de sorte qu'il peut analyser les nouveaux problèmes auxquels sont confrontés les petits agriculteurs et les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux. Deuxièmement, le FIDA est intégré au système international et jouit de la légitimité que lui confère sa qualité d'institution des Nations Unies. Il peut, par conséquent, influencer les initiatives tendant à élargir l'innovation, par exemple par le biais d'autres institutions financières internationales et de l'utilisation des ressources nationales. Troisièmement, le Fonds entretient d'excellentes relations avec les gouvernements de nombreux pays en développement. Très fréquemment, les politiques gouvernementales ne sont pas axées sur les pauvres, et le FIDA peut jouer un rôle modeste mais important en les amenant à changer d'attitude. Enfin, mais c'est là le point majeur, le FIDA traite directement avec les petits agriculteurs pour trouver des solutions novatrices et créer les réseaux mentionnés par M. Berdegué.

130. Le Fonds a d'ailleurs à son actif un certain nombre de réalisations dans le domaine de l'innovation, mais il se pose deux problèmes. Le Fonds ne s'attache pas de façon assez systématique à intégrer l'innovation à ses activités et il n'exploite pas les connaissances dont il dispose et celles qu'ont accumulées d'autres institutions de manière à pouvoir les utiliser ailleurs. Le FIDA doit user de son avantage comparatif pour trouver des moyens efficaces de parvenir jusqu'aux communautés pauvres et de les aider à innover de manière qu'elles puissent garantir durablement leurs revenus dans un monde en mutation rapide. Le nouveau Plan d'action reflète les engagements pris par le Président et ses collaborateurs à cet égard, et M. Wyatt est fier du rôle joué par le Royaume-Uni dans le financement de l'Initiative pour intégrer l'innovation.

131. M. Wyatt convient avec M. Kanbur qu'il est très difficile pour des grandes organisations d'innover, et cela est particulièrement vrai des administrations des institutions internationales. Mais l'Initiative pour intégrer l'innovation montre que le FIDA est capable de relever un défi redoutable qui exige une

impulsion cohérente de la part du Président et du Conseil des gouverneurs, de la souplesse et une volonté de prendre des risques. Il n'y a véritablement pas de choix en l'occurrence. Le secteur privé peut œuvrer ou ne pas œuvrer en faveur des pauvres mais il innove très rapidement, car ses parties prenantes s'intéressent tout autant aux bénéficiaires que le Conseil des gouverneurs s'intéresse à la bonne administration des prêts du FIDA. Les entreprises qui réussissent le mieux sont des innovateurs impitoyables.

132. **M. SISSOKO** (Burkina Faso) fait observer que l'on voit toujours plus clairement que les formules de modernisation adoptées par les gouvernements africains il y a 30 ou 40 ans n'ont pas été les meilleures car elles n'ont guère eu d'impact sur le développement. Afin d'introduire l'innovation dans les régions rurales, il faut suivre une approche nouvelle et mieux exploiter les connaissances et les savoir-faire. Des capitaux sont indispensables aussi. Cependant, les jeunes ruraux, à la fin de leurs études, migrent vers les grandes villes, ne laissant dans les campagnes que leurs aînés. Le problème consiste par conséquent à relier les villes au monde rural et à créer en ville des effets de synergie de nature à promouvoir une innovation qui puisse être transposée dans le monde rural. Des institutions comme le FIDA doivent réfléchir à ces questions.

133. **M. HOFMANN** (Allemagne) dit qu'il ressort clairement de la discussion que les clients du FIDA éprouvent la nécessité de collaborer avec l'organisation. Ce sentiment est important car il peut créer le type de confiance indispensable pour élargir la marge de manœuvre nécessaire pour travailler de façon moderne et novatrice. L'aide au développement est caractérisée par un élément constant de méfiance qui génère des contraintes de tous types. Il importe, par conséquent, de revivifier le partenariat qui a donné naissance à la création du FIDA et de créer un nouveau climat de confiance qui facilite la collaboration et la recherche de moyens d'innover, même si cela signifie prendre des risques. Il faut considérer l'innovation non pas comme un moyen de survivre mais plutôt comme un moyen d'aider chacun à améliorer réellement ses conditions de vie. Or, cela n'est possible que si les régions urbaines et les régions rurales travaillent la main dans la main et peuvent exploiter les techniques modernes qui sont disponibles dans les secteurs financier, technique et autres. S'il est instauré un tel climat de confiance et si des moyens financiers sont mis directement à la disposition des pauvres, ceux-ci pourront améliorer leurs conditions de vie de la manière qu'ils jugent la mieux appropriée.

134. **M. BERDEGUÉ** pense lui aussi qu'il ne saurait y avoir d'innovation s'il n'est pas établi de climat de confiance et de rapports de coopération entre les différents secteurs qui doivent intervenir pour qu'un tel processus soit possible. Cela exige des approches du développement rural qui sont très différentes de celles qui sont actuellement suivies. Les gens ont davantage l'habitude d'indicateurs de développement comme routes goudronnées, ponts, nombre de vaches ou litres de lait que de réalisations et de résultats comme confiance, coopération, concertation et compréhension. En outre, les innovations ne sont pas toutes de nature à contribuer à la réduction de la pauvreté rurale. Il importe de bien comprendre quelles sont les innovations dont parle une organisation comme le FIDA et d'envisager d'un œil nouveau toutes les questions qui se posent pour comprendre quels sont les nouveaux éléments déterminants de ces processus. Il a été dit que les migrations constituent un problème dans la mesure où elles entraînent une disparition du capital intellectuel, mais il ne faut pas perdre de vue non plus que les migrations ont été en 2004 la source des 151 milliards de USD de fonds qui ont été réexpédiés vers les régions rurales pauvres et que les retours de migrants sont peut-être aujourd'hui la principale source de capital intellectuel pour les régions rurales. Il faut commencer à réfléchir à ces questions pour comprendre quel est aujourd'hui le moteur de l'innovation.

135. **M. BIN ABDUL AZIZ** (Émirats arabes unis) déclare que l'innovation est un processus auquel doivent être associés le marché privé ainsi que les institutions publiques, car il faut qu'il existe une culture de l'innovation qui soit universellement partagée. Des institutions comme le FIDA doivent établir un cadre général à cette fin. Cela ne signifie pas qu'il faille restructurer le Fonds. Certains changements s'imposent, mais l'innovation doit également se refléter dans le contenu de toutes les activités du FIDA. Il importe que toutes les institutions de financement s'orientent nettement vers l'innovation, et tel doit également être le cas du secteur privé, pour pouvoir s'employer ensemble à réaliser les objectifs recherchés. Lorsque le FIDA lance un programme dans un pays, une collaboration doit être établie avec

tous les donateurs, les investisseurs et les institutions privées pour élaborer des approches véritablement novatrices, et cela signifie qu'il faut revoir les méthodes qui ont été employées par le passé, élaborer de nouveaux principes directeurs et mettre en place un nouveau cadre de coopération entre le secteur privé et toutes les institutions financières. Des transformations radicales s'imposent.

136. **M. BRUBAKER** (États-Unis d'Amérique) souscrit aux observations de M. Wyatt. Il y a lieu de se féliciter des conclusions de l'Évaluation externe indépendante, à savoir que le mandat du FIDA demeure extrêmement pertinent dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et que le FIDA obtient des résultats comparables à ceux des autres institutions financières. En fait, le Fonds devrait dépasser les performances de ces autres institutions dans les domaines qui relèvent de son mandat et de son créneau spécifique, et il doit se distinguer par son approche novatrice. La question est de savoir comment promouvoir l'innovation.

137. M. Brubaker souhaiterait avoir l'avis des participants quant à l'évolution du contexte mondial. Il est vrai que le domaine dans lequel opère le FIDA n'est pas surpeuplé, mais il existe d'innombrables ruraux pauvres, et beaucoup d'autres donateurs commencent à s'intéresser à ce secteur en affirmant vouloir innover et développer leurs activités dans le secteur rural. Comment les participants pensent-ils que le FIDA, institution de dimensions modestes, devrait se différencier des autres institutions et quelle devrait être son interface avec celles-ci?

138. L'évaluation a également mis en relief un certain nombre de problèmes de ressources humaines. Quels sont à cet égard les problèmes de culture interne que le Fonds devra résoudre s'il veut être une institution véritablement innovante?

139. **M. KANBUR** cite une étude consacrée à quelques groupes d'auto-assistance qui, ayant obtenu d'excellents résultats au Kenya, ont jugé nécessaire de s'agrandir et ont obtenu à cette fin un financement d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale qui a commencé à exiger tous types de rapports. Les groupes en question ont ainsi dû recruter du personnel extrêmement spécialisé pour pouvoir répondre aux conditions imposées, ce qui a débouché sur des problèmes d'inégalité entre les groupes. Passant de cet exemple à la question plus large de l'interaction avec les organisations associatives de pauvres, M. Kanbur dit que, lorsqu'il travaillait à la Banque mondiale, on entendait constamment les fonctionnaires de la Banque manifester le désir d'agir de façon plus souple mais se plaindre de ce que les règles de la Banque les en empêchaient. Nul doute que les fonctionnaires du FIDA connaissent bien ce sentiment. En fait, beaucoup des problèmes rencontrés se posent au niveau du Conseil d'administration, car ses membres, qui doivent rendre compte aux contribuables nationaux, veulent que des procédures soient en place pour le cas où des problèmes surviendraient. Une telle situation, bien que répondant à des préoccupations légitimes, n'est pas de nature à promouvoir une approche souple de l'innovation. Le Conseil des gouverneurs a par conséquent pour rôle de conjuguer prudence et flexibilité afin d'éviter ce type de situation.

140. M. Kanbur n'est pas certain de savoir quelle est la réponse, mais le FIDA voudra peut-être s'inspirer d'une suggestion formulée à la Banque mondiale et essayer, à titre expérimental, d'isoler certains fonds pour l'innovation et les gérer avec souplesse.

141. **M. WYATT** pense, comme M. Kanbur, que le Conseil d'administration pourrait agir de façon plus souple, à condition qu'il puisse être établi, sur la base de performances satisfaisantes, un climat de confiance approprié entre le Conseil et les services du Fonds. On peut tolérer un certain pourcentage d'échec dans les projets ou les innovations, mais des politiques de gestion des risques rigoureuses et transparentes sont indispensables à l'instauration d'un tel climat de confiance. Il subsiste néanmoins toujours le problème de la corruption: les contribuables peuvent admettre que certains projets échouent mais ne tolèrent pas que des élites corrompues détournent les fonds destinés aux pays bénéficiaires. À la différence du secteur privé, le Conseil d'administration ne peut pas passer simplement par pertes et profits les montants qui ont été volés.



142. **M. KANBUR** dit qu'une expérience circonscrite devrait être menée pendant une période d'environ cinq ans et ne pas être abandonnée si elle ne donne pas immédiatement de résultats. Après tout, trois échecs peuvent être suivis de cinq réussites.

143. **Mme HUSAIN** (Modératrice) suggère que M. Arigbede et Mme Nanavaty commentent ce qui vient d'être dit dans la perspective des organisations communautaires. Il ne fait aucun doute que les organisations communautaires souhaiteraient avoir autant d'argent que possible pour que leurs membres puissent innover, mais on ne peut pas simplement leur donner carte blanche.

144. **M. ARIGBEDE** dit qu'il serait déraisonnable pour les organisations communautaires d'attendre qu'il leur soit donné carte blanche, mais que les conditions imposées en matière de rapports et dans d'autres domaines ne doivent pas être si lourdes qu'elles étouffent leurs activités. Les organisations sérieuses veulent être responsables et transparentes, et ces qualités peuvent être progressivement renforcées grâce à une formation, à des systèmes d'information de gestion, etc. Les donateurs doivent, patiemment, collaborer avec les organisations bénéficiaires pour instaurer un climat de confiance et les aider à acquérir une "culture du rapport".

145. **Mme NANAVATY** considère que le FIDA est à même d'innover en mettant au point des types différents de rapports et de systèmes financiers pour les organisations communautaires. Cependant, elle souscrit à ce qu'a dit M. Arigbede quant à la nécessité de créer patiemment un climat de confiance dans un authentique esprit de partenariat. S'agissant du dernier point soulevé par M. Wyatt, il y a lieu d'ajouter que la corruption est un problème auquel les ruraux pauvres sont quotidiennement confrontés; il faut les aider à acquérir la force nécessaire pour combattre la corruption. Il faudrait peut-être s'attacher en priorité à introduire des réformes novatrices des structures juridiques, techniques et financières, spécialement dans le contexte des activités des organisations communautaires. Les programmes d'immersion permettent de mieux appréhender la réalité à laquelle sont confrontés les ruraux pauvres.

146. **M. BERDEGUÉ** pense lui aussi qu'il est indispensable de centrer l'attention sur les organisations communautaires dans la mesure où l'innovation se concrétise sur le terrain, tandis qu'en fait beaucoup des systèmes de financement sont conçus de manière à répondre aux exigences des organisations internationales elles-mêmes. La question est de savoir comment le FIDA pourrait simplifier les choses pour les intéressés dans les pays bénéficiaires. L'attitude des contribuables ne doit pas être invoquée comme excuse pour ne pas prendre de risques. En fait, beaucoup de donateurs investissent des sommes beaucoup plus importantes que le FIDA dans des entreprises beaucoup plus risquées. Du point de vue des contribuables, il faut simplement veiller à ce que l'utilisation qui est faite des ressources soit transparente. Personnellement, M. Berdegúe souhaiterait que le FIDA opère en quelque sorte comme un investisseur de capital-risque dans le développement rural en appuyant des idées relativement risquées que d'autres organisations hésiteraient à soutenir mais qui, si elles aboutissent, peuvent avoir un impact très marqué sur la réduction de la pauvreté. Le FIDA pourrait certainement jouer ce rôle avec l'argent des contribuables.

147. **M. AYAZI** (Afghanistan) dit que, contrairement à ce que semblent sous-entendre les participants, l'innovation ne manque pas. Ce qui manque, ce sont des innovations utiles pour les pauvres. Il pourrait être bon que le FIDA détermine quelles sont les technologies qui œuvrent en faveur des pauvres et si ceux-ci peuvent les utiliser. Pour pouvoir les appliquer avec succès, il faut que les pauvres aient accès aux ressources et que leurs capacités soient renforcées, ce qui renvoie donc à la question de l'autonomisation des pauvres. Or, l'absence d'accès aux marchés prive de toute utilité les ressources et les capacités, et même l'innovation.

148. Le FIDA devrait s'attacher, dans son travail, à aider les pauvres d'une manière qui améliore leurs moyens d'existence soit en accroissant leur productivité, soit en améliorant la qualité de leurs produits. Il devrait également s'attacher à promouvoir la création d'avoirs pour permettre aux pauvres de tirer le maximum de parti de l'innovation, à introduire des mesures juridiques tendant à éliminer l'exploitation

des ruraux pauvres et des mesures de nature à élargir l'accès qu'ils ont aux marchés, ainsi qu'à promouvoir des technologies adaptées aux besoins spécifiques des petits exploitants.

149. **Mme GLAD** (Norvège) n'est pas certaine de bien comprendre ce que recouvre le concept d'innovation, mais ce qu'elle comprend, c'est que l'innovation comporte des risques. Ainsi, qui devrait supporter ces risques? Est-ce le FIDA, les pauvres ou les gouvernements? Et comment cette prise de risques doit-elle se refléter dans l'évaluation de l'impact et des résultats? À une époque où l'on parle tant de la gestion axée sur les résultats ainsi que de l'impact produit sur le terrain, comment peut-on imputer les résultats à l'innovation? Mme Glad souhaiterait savoir quelle est l'expérience que les pays membres emprunteurs ont acquise de l'innovation et, en particulier, si leurs institutions publiques ont mis en place une réglementation et un cadre appropriés pour encourager l'innovation.

150. **M. ZADY** (Côte d'Ivoire) reconnaît que l'innovation est ce qui permet d'avancer mais souligne que la question qui se pose réellement est de savoir comment et par quel moyen, ce qui, à son tour, soulève d'innombrables autres questions. L'innovation doit aller plus loin et doit transformer les attitudes. La question est de savoir si les ruraux pauvres peuvent se permettre d'innover. Ils n'ont pas l'argent, les moyens ni la marge de manœuvre nécessaires. C'est celui qui a au moins une modeste marge de manœuvre qui peut se permettre d'innover et de contribuer à la recherche de nouvelles solutions. Lorsque l'on est vraiment très pauvre, l'imagination est elle aussi déprimée. Ce qu'il faut, c'est transformer la façon de penser chez les ruraux pauvres.

151. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe), se référant à l'observation selon laquelle innover signifie prendre des risques, est d'avis qu'une organisation comme le FIDA doit partager ces risques avec les agriculteurs et les gouvernements qui sont ses partenaires. Mais si l'on s'inquiète tant de l'argent des contribuables, certains risques ne seront jamais pris et l'on ne saura jamais quelles sont les innovations qui auraient pu réussir. Les agriculteurs sont pour les chercheurs un sujet constant d'expérimentation, et dès que les agriculteurs ont assimilé une méthodologie nouvelle, les chercheurs en trouvent une autre. Mme Muchada exprime le souhait que, lorsque de telles expériences sont lancées, des organisations comme le FIDA aident les agriculteurs à tout le moins mener à bien la gestation d'une proposition avant que les chercheurs n'en proposent une nouvelle, reléguant la première à l'arrière-plan. Les agriculteurs sont inondés d'innovations et de propositions, et il faudrait essayer de les aider pour qu'ils puissent en adopter une à la fois et la mener à bien jusqu'à la fin de sa période de gestation.

152. **Mme HUSAIN** (Modératrice) demande aux participants de citer certains des meilleurs exemples d'innovation en faveur des pauvres dont ils ont eu connaissance, de sorte que l'on puisse tirer quelques enseignements des initiatives qui ont été couronnées de succès dans différentes régions du monde.

153. **M. BERDEGUÉ** dit que, dans le cadre de plusieurs projets menés au Brésil, au Chili et au Guatemala, le FIDA a trouvé des moyens novateurs de promouvoir le rôle des administrations municipales dans la gestion et l'allocation des fonds relevant des projets. Cela a eu un impact énorme au-delà des projets du FIDA. Au Chili, c'est ainsi que les projets de développement rural sont aujourd'hui normalement gérés, et tout a commencé par un petit projet du FIDA. Au Pérou et en Bolivie, le FIDA a très bien réussi à élaborer de nouvelles approches pour résoudre le problème que suscitent depuis toujours les services de vulgarisation et l'assistance technique dans le secteur agricole en mettant l'accent sur le développement du marché de l'assistance technique. Le réseau de programmes régionaux que le FIDA a mis en place dans les domaines du suivi et de l'évaluation ainsi que de la gestion des savoirs sont également de bons exemples de ce que le Fonds peut faire.

154. **M. ARIGBEDE** considère que le développement du Forum paysan représente le type d'innovation majeure qui doit être appuyé et élargi. Il reste encore un long chemin à parcourir, mais les progrès déjà accomplis sont encourageants.

155. **Mme NANAVATY** déclare que le FIDA a été extrêmement novateur dans son partenariat direct avec la SEWA: il s'agit là d'une innovation majeure dont le gouvernement de son pays et le FIDA lui-même sont légitimement fiers. La seconde innovation en faveur des pauvres a été l'ensemble du

programme de contact et dialogue et le programme d'immersion. En encourageant une approche novatrice de l'évaluation, de l'analyse et de l'apprentissage, le FIDA pourrait faire une différence dans la vie quotidienne des pauvres, et une telle approche devrait être institutionnalisée et généralisée. Un bon exemple de la façon dont les producteurs peuvent être directement reliés aux marchés par le biais du programme Jeevika est le centre de facilitation du commerce de la SEWA et les réseaux communautaires de formation qui relient directement aux marchés les petits agriculteurs, les agriculteurs marginaux et les producteurs locaux. Il importe d'analyser de telles innovations pour déterminer quelles sont les conditions à imposer en matière de rapports, comment elles doivent être restructurées du point de vue technique et quels sont les ajustements à y apporter, et d'en tirer des enseignements appropriés. En réponse à la question posée par la représentante de la Norvège, c'est le FIDA, les gouvernements et les pauvres et leurs organisations qui, collectivement, assument les risques inhérents à l'innovation. On ne peut pas attendre des pauvres et de leurs organisations qu'ils continuent d'assumer seuls les risques, et il faut mettre au point un mécanisme de partage collectif des risques.

156. **M. KANBUR** dit qu'il est facile de citer des exemples réussis d'innovation favorable aux pauvres. Les problèmes se posent réellement lorsque l'on commence à parler de leur reproduction à plus grande échelle, car c'est à ce stade qu'il faut s'interroger sur la question de savoir si un projet dont on multiplie la taille par 50 000 peut donner des résultats. À ce stade, d'autres éléments interviennent, et il faut peut-être alors que d'autres institutions entrent en jeu. Pour prendre l'exemple de la microassurance, il convient de déterminer si de tels systèmes peuvent être élargis et dans quelle mesure, cela dépendant presque entièrement, dans beaucoup de pays, de la nature du cadre juridique et réglementaire. Les systèmes de microassurance ont été élargis de manière très réussie au Bangladesh, tandis qu'en Inde l'expansion des systèmes de microassurance s'est faite par l'entremise de la SEWA et d'autres institutions, et est actuellement freinée par une réglementation extrêmement stricte du secteur d'assurance, qui fixe les conditions à remplir en matière de capitalisation et dans d'autres domaines en ayant en vue les compagnies d'assurance de très grande envergure. Une réglementation prudentielle est indispensable dans le cas des grandes compagnies d'assurance, mais il faut permettre l'expansion des systèmes de microassurance. Il devrait certainement être possible de mettre au point un système combinant les deux. Lorsqu'il travaillait à la Banque mondiale, M. Kanbur a demandé à la fondatrice de la SEWA, Mme Ela Bhatt, ce qu'elle souhaiterait que la Banque fasse, ce à quoi elle a répondu que la Banque devrait se mettre en rapport avec l'organisme indien de réglementation du secteur de l'assurance pour l'amener à changer d'attitude.

157. **M. WYATT** convient avec Mme Nanavaty que les risques liés à l'innovation doivent toujours être partagés mais pense que des organisations comme le FIDA et les ONG se doivent d'être très conscientes des types de risques qu'elles peuvent, parfois involontairement, imposer aux pauvres. Ces risques peuvent ne pas être de caractère financier mais peuvent, par exemple, tenir aux encouragements dispensés aux pauvres pour qu'ils consacrent leur temps extrêmement précieux à quelque entreprise nouvelle. Dans toute la mesure possible, ce ne devraient pas être les agriculteurs pauvres qui supportent les risques. Les risques doivent être partagés mais doivent, pour l'essentiel, être supportés par d'autres. Il est préférable de gérer les risques sur la base d'une stratégie explicite et cohérente et de prendre des risques calculés et d'innover dans ce contexte. M. Wyatt n'est pas vraiment d'accord avec l'argument selon lequel harmonisation et alignement freinent inévitablement l'innovation. Cela est certes un risque, mais tel n'est généralement pas le cas. Il n'y a aucune contradiction entre une meilleure harmonisation, un meilleur alignement, une plus grande coopération et une répartition plus rationnelle des tâches entre les différentes organisations, d'une part, et la nécessité, à l'intérieur de cette structure, de faire preuve de créativité et d'innovation, de l'autre. Il importe de concilier une harmonisation et un alignement bien conçus et une tolérance des risques et une attitude créatrice.

158. **M. ANDINO SALAZAR** (El Salvador) cite un exemple réussi d'innovation dans son pays, où l'assistance technique apportée par le FIDA aux familles rurales dont les besoins essentiels étaient déjà couverts par les fonds rapatriés par ceux de leurs membres qui travaillaient aux États-Unis les a aidées à améliorer leurs conditions de vie et à se libérer d'une pauvreté abjecte.

159. **Mme SQUEFF** (Argentine) fait observer qu'il y a des idiosyncrasies régionales en ce qui concerne les relations du FIDA avec le secteur privé et les organisations communautaires. Il importe par conséquent de garder présentes à l'esprit les caractéristiques de chaque région dans tous les efforts d'innovation, ce pour quoi le document établi par le Forum paysan peut constituer un bon point de départ. Les efforts d'innovation doivent permettre aux travailleurs ruraux, et en particulier aux agriculteurs, d'avoir plus librement, plus équitablement et plus également accès aux marchés. Comme il ne saurait y avoir d'innovation en l'absence d'éducation, il ne faut pas perdre de vue non plus le lien qui existe entre les deux.

160. **M. BERDEGUÉ** dit qu'à moyen et à long terme des politiques et des systèmes d'éducation bien conçus permettent indubitablement de poser des bases plus solides pour les processus d'innovation. Le type de processus dont il s'agit influe également sur la corrélation entre les deux. Néanmoins, il demeure possible de commencer à promouvoir l'innovation avant que des systèmes d'éducation satisfaisants soient en place.

161. **M. LHULLIER** (Philippines) pense que le FIDA devrait non pas rechercher un profit mais prendre plus de risques pour aider les ruraux pauvres, par exemple par le microfinancement, qui permet d'aider ceux qui, dans les régions rurales, sont fréquemment dans l'impossibilité d'obtenir un prêt faute des garanties exigées par des banques à la mentalité de prêteur sur gages.

162. **Mme HUSAIN** (Modératrice), pour clore le débat, dit que l'innovation est un sujet extrêmement vaste et espère que la discussion a produit matière à réflexion, en particulier parce qu'elle a permis l'expression de points de vue de toutes les régions du monde et donné des exemples des démarches qu'il convient peut-être de suivre ou au contraire d'éviter.

163. **M. BÂGE** (Président du FIDA) déclare que la conférence-débat a été un exercice instructif et enrichissant dans la mesure où elle a mis en relief de nombreux points dont il sera tenu compte dans les futurs efforts d'innovation du Fonds. La première des trois conclusions qu'il a tirée du débat est qu'appuyer et promouvoir l'innovation doit être l'une des principales caractéristiques de l'action du FIDA. Deuxièmement, le FIDA n'est pas nécessairement la principale source d'innovation, de sorte qu'il doit s'employer à l'encourager en appuyant ses partenaires. Le Forum paysan est simplement un bon exemple parmi d'autres innovations institutionnelles. Il faut néanmoins réfléchir soigneusement à la question de l'obligation redditionnelle et, dans ce contexte, le dialogue comme celui qui s'est instauré lors de la conférence-débat peut beaucoup contribuer à instaurer un climat de confiance. Troisièmement, le FIDA doit s'attacher plus systématiquement à élaborer des approches souples d'intégration de l'innovation à ses activités, ce qui soulève le double défi consistant à devoir rendre des comptes aux contribuables tout en prenant des risques pour progresser à grands pas. Il n'y a pas de réponse toute faite à ce dilemme, et cette question devra être discutée par le FIDA et, notamment, par son Conseil d'administration.

#### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 6 de l'ordre du jour, suite)

164. **M. OSORIO ISAZA** (Colombie) déclare que les efforts déployés par la Colombie pour éliminer la faim et la pauvreté ont débouché sur une augmentation de la production des cultures vivrières ainsi que de l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et du commerce. Toutefois, si la mondialisation oblige des pays comme la Colombie à ouvrir leurs marchés, les problèmes rencontrés sur les plans de la concurrence et de l'accès aux marchés font qu'il est difficile de parvenir à la prospérité. L'économie colombienne souffre aussi des problèmes liés à la violence résultant du trafic de drogue, qui se manifeste notamment par les déplacements d'agriculteurs forcés de quitter leurs terres. Ces migrations continuent de poser un problème majeur qu'il est difficile de résoudre même dans le contexte des politiques démocratiques encouragées par le Président Uribe.

165. La Colombie a plus que jamais, dans les efforts qu'elle déploie, besoin de la coopération de la communauté internationale, coopération qui est d'ailleurs dans l'intérêt aussi bien des pays en développement que des pays développés. Au Conseil d'administration, le Président du FIDA a mis en

relief la tendance positive que fait apparaître l'aide publique au développement, et il y a lieu de le féliciter, ainsi que ses collaborateurs, du dévouement dont ils font preuve au service de la cause des pays en développement. Cependant, les objectifs du Fonds ne sont pas tous intégralement atteints. Le représentant de l'Espagne a formulé une observation pertinente sur ce point lorsqu'il a dit que le FIDA ne devrait pas établir de discrimination qui défavorise les pays à revenus moyens, comme beaucoup de pays d'Amérique latine, par exemple. Au lieu de mettre l'accent sur l'allocation des ressources entre différentes régions, le Conseil des gouverneurs devrait reconnaître que, pour promouvoir la croissance dans tous les pays, il faut simplement que la communauté internationale redouble d'efforts. Cela constitue en effet le seul moyen de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

166. **M. BEG** (Pakistan) déclare que les efforts déployés par la communauté mondiale pour faire de la pauvreté un phénomène du passé ont donné lieu à plus de paroles que d'actes et qu'en fait la pauvreté s'est aggravée parallèlement à l'expansion de l'économie mondiale. Les différentes mesures adoptées au plan international pour améliorer cette situation sont nécessaires mais non suffisantes. On ne pourra pas atteindre une masse critique en l'absence de moteurs efficaces du changement, et tel est, en raison de ses caractéristiques spécifiques, le créneau du FIDA. L'innovation suppose inévitablement des risques et des échecs. La politique de dons du FIDA pourrait éventuellement être davantage orientée vers l'innovation, auquel cas il faudrait s'efforcer d'amener les gouvernements à se montrer mieux disposés à prendre des risques.

167. Le nouveau modèle opérationnel devrait être un document vivant, susceptible d'être amélioré au fil du temps. Le Gouvernement pakistanais tient en particulier à lancer une mise en garde au sujet du SAFP: il ne faut pas se précipiter pour introduire des modifications injustifiées. Les défis que suppose la réalisation des OMD signifient que ce sont les besoins qui doivent constituer le principal élément déterminant de l'allocation des ressources: le sud de l'Asie, par exemple, est une région où vit une très large proportion des pauvres qu'il y a dans le monde, mais les ressources qui lui sont allouées ne sont pas à la mesure des besoins. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et le cadre de la soutenabilité de la dette ont des objectifs louables qui, néanmoins, exigent de nouvelles ressources dépassant le mandat du FIDA.

168. S'agissant du rôle dévolu aux membres du Conseil des gouverneurs en tant qu'actionnaires du FIDA, l'efficacité du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration doit être la considération primordiale, car ce n'est que grâce à une structure de gouvernance améliorée que le FIDA pourra s'acquitter de son mandat. Cela étant, le Pakistan est heureux d'annoncer qu'il doublera sa contribution au Fonds et, ne serait-ce la catastrophe qui a frappé le pays en octobre, il aurait offert davantage. Le Pakistan envisagera néanmoins de verser une autre contribution, d'un montant qui pourra atteindre 5 millions de USD, pendant la période couverte par la septième reconstitution des ressources, sous réserve d'un partage plus équitable des charges et compte tenu des progrès qui auront été accomplis en ce qui concerne les questions de gouvernance.

169. **M. HADDAD** (Tunisie) se félicite des résultats positifs obtenus pendant la première phase du Programme de transformation stratégique, et en particulier de la simplification des procédures administratives et financières et de la modernisation des méthodes de travail rendue possible par les technologies de l'information, mesures qui ont réduit les coûts et amélioré la qualité. Il appuie le projet de résolution relatif à l'administration des prêts et à la supervision de l'exécution des projets joint en annexe au document GC 29/L.8 et demande au Fonds de revoir les conditions des prêts accordés pour le financement de l'élaboration des projets en faveur des groupes les plus vulnérables, en particulier pour ce qui est des excédents.

170. Le Sommet mondial 2005 a été une occasion unique de faire le bilan des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD. La conclusion qui s'est dégagée est qu'il faudra redoubler d'efforts, aux échelons aussi bien national et régional qu'international, pour atteindre les OMD, en particulier celui qui consiste à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de pauvres et de ceux qui ont faim. Le développement agricole et rural représente un élément d'importance capitale dans la réalisation de cet objectif, et

M. Haddad exprime par conséquent l'espoir que les ruraux, surtout dans les pays en développement, recevront une assistance par le biais des projets du FIDA et bénéficieront ainsi des progrès de la science et de la technologie, qui risqueraient autrement d'avoir un impact néfaste sur leur situation et de creuser les fossés existants. M. Haddad est fier de dire que les réalisations obtenues par la Tunisie en matière de réformes, de développement et de modernisation au cours de ces vingt dernières années correspondent à ce qui est nécessaire pour réaliser les OMD. Étant donné les ressources et l'expérience du développement dont dispose le Fonds, M. Haddad est certain que celui-ci trouvera de nouveaux moyens d'aider les pauvres à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. À cette fin, M. Haddad appelle à renforcer la coopération pour promouvoir le développement durable et éliminer les causes de la pauvreté.

171. **M. SAHILI** (Liban) déclare que les décisions qui sont prises doivent être plus hardies si l'on veut être à la hauteur des enjeux que l'innovation représente pour les ruraux pauvres afin d'éliminer la pauvreté. Des efforts constructifs et inlassables devront être déployés pour atteindre cet objectif, et il faudra pour cela accorder une attention accrue au développement en son sens le plus large et étudier les causes de la dégradation des conditions de vie des pauvres. Dans ce contexte, il faudra s'attacher en priorité à promouvoir le développement agricole et rural, ce qui stimulera le développement économique. À cette fin, il est essentiel d'apporter un appui financier approprié au FIDA pour lui permettre de réaliser son objectif, qui est de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. Le Gouvernement libanais est heureux d'annoncer qu'il renouvellera sa contribution aux ressources du FIDA.

172. Le Gouvernement libanais a entrepris d'établir des plans afin prioritairement de combattre la pauvreté par le biais d'un développement régional intégré et de freiner l'exode rural. À cette fin, le Ministère de l'agriculture a élaboré une stratégie tendant principalement à relancer l'agriculture et à préserver les ressources naturelles grâce, notamment, à une utilisation durable et rationnelle des ressources hydrauliques, à la promotion de la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à l'utilisation de technologies modernes afin d'améliorer la compétitivité des produits agricoles libanais. Plusieurs projets ont été entrepris en vue de réaliser ces objectifs.

173. Il est habituel d'adopter des recommandations et des principes directeurs en vue de faciliter le progrès et le développement de l'humanité mais, étant donné la crise que représente actuellement la pauvreté dans le monde, il est indispensable aussi d'assumer la responsabilité de trouver des solutions novatrices de nature à permettre aux ruraux pauvres d'échapper à la faim et à la pauvreté et de jouir des conditions de vie minimum qu'ils méritent en contrepartie des efforts qu'ils ne cessent de déployer pour préserver les espaces verts de l'avancée du béton.

174. **M. CHIBULUNGE** (République-Unie de Tanzanie) exprime les remerciements du Gouvernement tanzanien au FIDA et à sa direction de l'appui qu'ils ont continué d'apporter à son pays dans le cadre de 12 projets. Les programmes mis en œuvre ont montré clairement que l'on peut, au moyen de stratégies d'investissement judicieuses, accroître la production et les revenus ruraux, et ainsi réduire durablement la pauvreté tout en permettant aux populations de prendre en main leur destin et leurs ressources. Les trois quarts environ de la population tanzanienne vit en milieu rural et travaille en majeure partie à des activités agricoles à faible intensité de technologie, sans guère d'intrants de qualité comme semences améliorées et engrais, de sorte que, les services d'irrigation étant par ailleurs inadéquats et l'accès aux services financiers et aux crédits étant trop coûteux, les niveaux de production, de productivité et de revenus sont peu élevés.

175. Il importe maintenant de redéfinir et de réorienter les stratégies d'intervention pour qu'elles permettent de transformer les conditions de vie des ruraux pauvres dans l'environnement existant et compte dûment tenu de l'évolution constante des technologies. Les trois quarts environ des ressources qu'il est prévu d'allouer au programme de développement du secteur agricole en Tanzanie doivent être mises à la disposition des districts et des villages pour être investies dans l'agriculture. Cette approche de la réduction de la pauvreté rurale est la mieux appropriée car elle garantit que les communautés locales assument le contrôle de leur propre processus de développement. Le gouvernement a réintroduit le mécanisme de soutien ciblé des intrants agricoles pour les engrais; un organisme chargé de la diffusion de

semences a été établi; les droits prélevés sur les machines et intrants agricoles importés sont en cours d'élimination; les centres de recherche ont été modernisés; des services de crédit rural ont été établis et les services existants ont été renforcés; l'infrastructure rurale, y compris les marchés et les routes, a été développée et remise en état; et un accent plus marqué est mis sur l'électrification rurale. Ce qu'il faudra surtout désormais, c'est continuer à mettre en place et à renforcer les institutions qui fournissent des services aux ruraux pauvres, et il importe au plus haut point pour la Tanzanie que les efforts qu'elle mène conjointement avec la communauté internationale du développement et ses autres partenaires soient appuyés car les ressources dont elle dispose pour lancer une révolution en faveur des ruraux pauvres s'épuisent rapidement.

176. **M. OEHLER** (Autriche) déclare que le FIDA doit redoubler d'efforts pour faciliter la réalisation des OMD en améliorant l'impact de ses activités sur le développement, ce qui signifie qu'il devra s'employer plus activement à améliorer ses performances et son impact. En ciblant mieux ses activités sur les groupes et les questions dont il a pour mandat de s'occuper, il devrait pouvoir améliorer la durabilité de ses projets et de ses programmes. De manière générale, le FIDA doit s'attacher davantage à aider les ruraux pauvres à accroître leur production vivrière et à parvenir à un niveau de revenus qui leur permette de mener une vie autre qu'une simple survie. Le FIDA doit aider à les autonomiser en leur fournissant une assistance dans des domaines comme les droits d'utilisation des terres et de l'eau, les services financiers, la diffusion de techniques améliorées de production et de commercialisation et le renforcement de leurs organisations. Les projets du FIDA, loin d'être des entreprises isolées, doivent être intégrés aux processus nationaux et leurs résultats doivent être évalués sur de plus longues périodes. Il importe également pour le Fonds de participer de manière plus visible et plus constructive aux processus nationaux d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiaires.

177. L'augmentation approuvée du niveau de la reconstitution des ressources du FIDA permettra à celui-ci d'accroître sa contribution à la réalisation des OMD en élargissant son programme de prêts. Le Fonds doit démontrer son avantage comparatif en s'attaquant aux problèmes liés à la pauvreté rurale en se mettant à la place des ruraux pauvres et en agissant par le biais de leurs organisations, en s'attachant en particulier à atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les femmes. La Consultation sur la septième reconstitution a formulé un certain nombre de recommandations importantes, et l'Autriche est certaine que la mise en œuvre du Plan d'action destiné à améliorer l'efficacité des activités de développement du FIDA amorcera le processus de changement indispensable qui débouchera sur un meilleur ciblage du rôle et du créneau du Fonds et, par conséquent, sur un avantage comparatif plus marqué. L'Autriche appuie l'application d'un SAFP mais considère que les besoins particuliers de certaines régions, comme ceux des pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que les priorités de pays semblables qui doivent emprunter à des conditions particulièrement favorables doivent être pris en considération. Par ailleurs, la direction devrait élaborer et présenter au Conseil d'administration d'ici à la fin de 2006 des propositions en vue d'établir un cadre de soutenabilité de la dette inspiré du modèle établi par l'Association internationale de développement, tout en tenant compte de ses incidences sur les ressources du FIDA.

178. En ce qui concerne le programme de travail pour 2006, l'Autriche appuie la proposition de porter le niveau annuel du financement à 550 millions de USD au maximum. La répartition des ressources limitées qui sont disponibles devrait en principe récompenser la performance et la bonne gouvernance. L'Autriche approuve également le budget proposé pour 2006.

179. **M. PEPPLE** (Nigéria) fait valoir que, depuis que le regain d'intérêt manifesté récemment pour le sort des ruraux pauvres a fait de la réduction de la pauvreté l'un des objectifs prioritaires des efforts de développement, la question qui se pose n'est plus de savoir comment faire pour que la communauté internationale s'intéresse davantage à eux. Dans ce contexte, le FIDA sera de plus en plus sollicité car c'est la seule institution internationale ayant spécifiquement pour mandat d'aider les ruraux pauvres, et ce mandat demeure valable, comme l'a réaffirmé l'Évaluation externe indépendante. Bien qu'il présente toutes les caractéristiques d'une banque, le Fonds doit résister à la tentation de suivre la voie tracée par les autres institutions financières multilatérales. Le défi, pour le FIDA, consiste à identifier son créneau et à concentrer ses ressources dans les domaines dans lesquels il jouit d'un avantage comparatif.

180. Le Gouvernement nigérian accueille favorablement le Plan d'action qui a été élaboré à la suite des recommandations issues de l'Évaluation externe indépendante et attend avec intérêt de recevoir un rapport sur la mise en œuvre de ce plan à la prochaine session du Conseil des gouverneurs. En ce qui concerne le SAFF, le Nigéria réitère son appel à la prudence: il ne faut rien faire qui risque de compromettre la mission du Fonds, le SAFF ne doit pas devenir un instrument punitif au service d'un chantage politique, la procédure doit être simple et son application doit être suivie de près. Étant donné que le SAFF a de profondes incidences pour la politique de dons et de prêts du Fonds, il doit être accepté par l'ensemble des États membres. Le Nigéria attache une grande importance au groupe de travail qui a été constitué pour examiner les principaux aspects de la gouvernance de l'institution car ses recommandations serviront de base à des réformes de très large portée; le groupe de travail devra examiner la question de savoir comment concilier les intérêts régionaux et la structure actuelle des listes. À ce propos, l'amointrissement de la visibilité de la région Afrique dans la gouvernance du FIDA est préoccupant. Il faudra préserver le statu quo jusqu'à ce que le groupe de travail ait achevé ses délibérations.

181. La délégation nigériane relève avec plaisir le lien qui a été établi entre le programme de travail et les objectifs stratégiques du Fonds, l'augmentation proposée de 10% du programme de prêts et de dons et l'identification des domaines dans lesquels de nouveaux gains d'efficience peuvent être obtenus. D'une manière générale, elle est satisfaite de l'orientation générale du programme.

182. **M. KYRÖLÄINEN** (Finlande), parlant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), appuie l'accent plus marqué que le FIDA a décidé de mettre sur les problèmes que connaissent les pays d'Afrique subsaharienne et félicite le Fonds de la vision à long terme dont il a fait preuve en décidant d'exploiter les enseignements tirés des résultats de l'Évaluation externe indépendante et d'élaborer un Plan d'action orienté vers des résultats. Parmi les principaux éléments de l'accord intervenu au sujet de la septième reconstitution, il y a lieu de citer la décision d'adopter un système uniforme de comparaison et d'allocation applicable à l'ensemble du programme de prêts, la proposition tendant à introduire un cadre de soutenabilité de la dette et l'adoption de mesures visant à continuer d'améliorer les contrôles et procédures internes du FIDA. En ce qui concerne le SAFF, le niveau des ressources allouées à l'Afrique subsaharienne devra demeurer au moins ce qu'il est actuellement. L'évaluation a mis le FIDA au défi de définir aussi clairement que possible son créneau stratégique et son avantage comparatif par rapport aux autres acteurs. Il convient de noter que l'approche axée sur les pays soulèvera un problème particulièrement difficile étant donné la présence limitée du FIDA dans les pays. Les pays nordiques appuient l'orientation donnée au nouveau cadre stratégique, qui tend à mieux cibler l'action du FIDA et à encourager la création de nouveaux types de partenariats avec différents acteurs nationaux et internationaux. Relevant que le FIDA a été félicité de l'innovation qui caractérise ses activités et ses projets, les pays nordiques encouragent le Fonds à rechercher de nouveaux moyens de tirer pleinement parti de l'expérience qu'il a acquise et à la partager avec d'autres.

183. En ce qui concerne le commerce international, il faudrait s'assurer que les pays en développement bénéficient des possibilités offertes par l'ouverture des marchés dans le monde développé. La Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au développement, qui a renforcé la mobilisation en faveur d'une approche diversifiée du développement rural tout en reconnaissant l'importance de privilégier les besoins des pauvres, devrait avoir des répercussions sur le Fonds.

184. Dans son rôle de facilitateur de l'innovation, qui doit reposer sur des partenariats, des efforts d'autonomisation et la diffusion de technologies, le FIDA doit en particulier s'employer activement à encourager les investissements dans la croissance de la production agricole; à permettre aux pauvres de participer au processus de prise de décision pour renforcer les mécanismes internes d'obligation redditionnelle et assurer l'égalité d'accès aux services ainsi que l'égalité des chances; à tenir compte du rôle capital que jouent les femmes dans la production agricole et le développement rural et leur permettre d'avoir plus largement accès aux ressources productives; et à accélérer le développement d'un secteur privé dynamique pour stimuler l'expansion du secteur agricole grâce à des mesures concertées visant à améliorer le climat des investissements, encourager l'esprit d'entreprise et accroître la production agricole, et faciliter la participation des ruraux pauvres à ce développement.



185. **M. ARVELO CAAMAÑO** (République dominicaine) déclare que son gouvernement s'associe à l'appel qui a été lancé à tous les pays pour qu'ils redoublent d'efforts dans les contributions qu'ils annonceront à la septième reconstitution des ressources du FIDA; une responsabilité spéciale incombe aux listes A et B à cet égard. La République dominicaine éprouve de sérieuses réserves au sujet du SAFP car celui-ci fait une place excessive à des indicateurs qui risquent d'affecter son équité et d'avoir de sérieux effets de distorsion s'il est appliqué à l'ensemble du portefeuille de prêts. Le SAFP est une question qui devrait continuer d'être étudiée par l'ensemble des États membres. Le système de vote est également une source de préoccupation croissante. La République dominicaine appuie le principe "à chaque pays une voix" mais le Conseil des gouverneurs devrait envisager la possibilité d'introduire un arrangement intérimaire reposant sur un ajustement significatif de l'allocation des voix liées à la qualité de membre. Le Conseil d'administration devrait être élargi pour qu'il soit plus représentatif de la composition élargie du Fonds. Entre-temps, tous les États membres devraient pouvoir participer aux travaux du Conseil en qualité d'observateurs et prendre la parole au sujet de tous les points inscrits à son ordre du jour.

186. À sa prochaine session, le Conseil des gouverneurs devrait entreprendre une large discussion des activités réalisées par le Fonds et de leur alignement sur les objectifs fixés par les États membres ainsi que de la façon dont le Fonds envisage l'avenir. Il faut que les critères statutaires qui régissent la gestion du Fonds et les principes d'égalité juridique des États et d'universalité de l'action en faveur des ruraux pauvres soient rigoureusement respectés. Le Gouverneur représentant l'Espagne a formulé à ce propos une observation judicieuse concernant la nécessité de ne pas négliger les poches de pauvreté qui existent dans les pays à revenus intermédiaires. La délégation de la République dominicaine appuie la proposition tendant à constituer un groupe de travail chargé d'examiner les questions de gouvernance.

187. **M. GUILLOUËT** (France) déclare que les conclusions issues du processus d'Évaluation externe indépendante ont mis en relief non seulement le potentiel du Fonds, mais aussi un certain nombre de ses points faibles. L'occasion s'offre maintenant au Fonds de prendre un nouveau départ. Il ressort des discussions qui ont eu lieu lors de la Consultation sur la septième reconstitution qu'avec le passage du temps le Fonds a peut-être perdu de vue son mandat très spécifique, qui est d'aider les ruraux pauvres. Toutes les banques de développement veulent que leur portefeuille donne des dividendes, mais ces dividendes doivent être évalués en termes économiques plutôt qu'en termes purement financiers. Les dividendes que donnent les projets en faveur des ruraux pauvres qu'appuie le Fonds peuvent paraître ne pas correspondre aux énormes investissements de temps et d'efforts qui sont faits, mais le FIDA doit faire en sorte que son activité demeure clairement ciblée sur les ruraux pauvres, et c'est dans cette perspective que ses performances doivent être évaluées.

188. L'introduction du SAFP ne doit aucunement amener le FIDA à détourner son attention des plus pauvres simplement parce qu'ils sont peu performants, ce qui est tout à fait compréhensible. La France est heureuse d'avoir reçu l'assurance que l'application du SAFP n'aura pas pour effet de réduire la proportion des ressources du Fonds allouées à l'Afrique. S'agissant des questions de gouvernance, aussi bien le Conseil des gouverneurs que la direction du Fonds doivent respecter les principes de transparence et de délégation des travaux d'analyse et des travaux préparatoires aux comités.

189. S'agissant de la septième reconstitution, la France a décidé de maintenir le niveau de sa contribution à 4,1% du niveau effectif de la reconstitution, jusqu'à concurrence de 29,5 millions de USD. Si ce montant n'est pas atteint, la France complètera sa contribution, sous réserve que soit reconnue la nécessité d'accorder la priorité à l'Afrique. La France appuiera le FIDA dans sa demande d'accès au Fonds fiduciaire pour les pays pauvres très endettés administré par la Banque mondiale. Le moment est maintenant venu de passer de la théorie qui s'est dégagée des débats de la Consultation sur la septième reconstitution à la pratique, surtout en investissant dans l'innovation institutionnelle pour améliorer la flexibilité, l'efficacité et l'adaptabilité.

190. **La séance est levée à 19 h 10.**

- iii) Compte rendu analytique de la troisième séance de la vingt-neuvième session tenue le jeudi 16 février 2006, à 9 h 30

**PRÉSIDENTS:**           **MATTHEW WYATT (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD)  
SULTAN BIN HASSAN AL-DHABIT AL-DOUSARI (QATAR)  
MOHAMMAD MOKHLES-UR-RAHMAN (BANGLADESH)**

	<b>Paragrophes</b>
Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (point 7 de l'ordre du jour)	192 - 193
Septième reconstitution des ressources du FIDA (point 8 de l'ordre du jour)	194 - 206
États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2004 (point 9 de l'ordre du jour)	207 - 212
Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006 (point 10 de l'ordre du jour)	213 - 225
Rapport sur la réponse du FIDA à la crise de la grippe aviaire	226 – 230
Déclarations générales (point 6 de l'ordre du jour, suite)	
– Soudan	231 - 233
– Algérie	235 - 236
– El Salvador	237 - 238
– Allemagne	239 - 241
– Mexique	242 - 244
– Égypte	245 - 247
– Inde	248 - 249
– Gabon	250 - 251
– Japon	252 - 253
– Jamahiriya arabe libyenne	254 - 256
– Bangladesh	258 - 260
– Népal	261 - 263
– Kiribati	265 - 266
– République démocratique populaire lao	267 - 268
– Zambie	269 - 270
– Pays-Bas	271 - 272

**191. La séance est ouverte à 9 h 40.**

RAPPORT SUR LA SIXIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 7 de l'ordre du jour) (GC 29/L.3 et Add.1)

192. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA) dit qu'au 10 février 2006, le montant total des annonces de contributions à la sixième reconstitution, y compris les contributions complémentaires, s'élevait à 509,1 millions de USD, soit 91% de l'objectif (560 millions de USD). Le montant total des instruments de contribution déposés et des paiements non assortis d'instruments de contribution s'élevait à l'équivalent de 451,7 millions de USD, soit 89% des annonces, et les versements en espèces et en billets à ordre s'élevaient à l'équivalent de 354,4 millions de USD, soit 70% des annonces. Depuis, le Fonds a par ailleurs reçu un versement du Portugal. Il a également été informé qu'un billet à ordre de 40 millions de USD prenant effet le 18 février avait été déposé par la République fédérale d'Allemagne auprès de la Deutsche Bundesbank en règlement de son dernier versement à la sixième reconstitution des ressources du FIDA, portant ainsi le montant total des paiements reçus au 18 février à l'équivalent de 368,6 millions de USD, soit 72% des annonces. Sur le montant total des annonces de contributions au titre de la sixième reconstitution, équivalant à 509,1 millions de USD, les annonces de contributions complémentaires représentaient l'équivalent de 28,9 millions de USD, dont 18 millions (62%) ont été versés. Les États membres qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution ou versé leur contribution à la sixième reconstitution sont priés de prendre les mesures nécessaires aussi rapidement que possible. Le FIDA remercie les États membres d'avoir annoncé, pour la sixième reconstitution, des contributions s'élevant à l'équivalent de 509,1 millions de USD. Il doit, ainsi que ses États membres, continuer de n'épargner aucun effort pour obtenir des annonces dont le montant total s'approche autant que possible de l'objectif fixé (560 millions de USD). Des annonces continuent d'être reçues et pourront continuer de l'être jusqu'à la fin de la reconstitution, le 31 décembre 2006.

**193. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA.**

SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 8 de l'ordre du jour) (GC 29/L.4 et Add.1)

194. **Le PRÉSIDENT** dit que, la sixième reconstitution se terminant le 31 décembre 2006, le Conseil des gouverneurs a adopté, à sa vingt-huitième session, la résolution 137/XXVIII portant création de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, qui est chargée de débattre, sous la direction du Président du Fonds, de tous les aspects de la reconstitution et d'en négocier la conclusion. Le document GC 29/L.4 contient un rapport final sur la Consultation et un projet de résolution, que le Conseil des gouverneurs est invité à approuver. Le document GC 29/L.4/Add.1 contient une version actualisée de l'annexe à la résolution énumérant les annonces de contributions à la septième reconstitution. Cette annexe sera réactualisée à mesure que de nouvelles contributions seront annoncées à la présente session ou transmises par écrit au Secrétariat.

195. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA) dit que la Consultation sur la septième reconstitution s'est terminée comme prévu en décembre 2005, s'étant déroulée cette année-là dans le contexte de l'attention accrue que la communauté mondiale a portée à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Une session d'organisation s'est tenue en février, suivie en avril d'une session qui a examiné, entre autres points de l'ordre du jour, un document intitulé "La voie de l'avenir". Une troisième session, en juillet, a examiné diverses questions, dont le mode opératoire du Fonds. La quatrième session, tenue à Doha (Qatar) en octobre, n'a été que la troisième réunion de haut niveau que le FIDA a tenue hors de son siège à Rome. La cinquième et dernière session s'est tenue à Rome. La Consultation a inclus dans son rapport le Plan d'action que le Conseil d'administration avait approuvé à sa session de décembre.

196. Les résultats de la Consultation ont fourni au Fonds des orientations pour 2007-2009, période de la septième reconstitution, et un niveau cible de 800 millions de USD a été fixé. Le FIDA remercie les pays qui ont déjà annoncé des contributions et prie instamment les autres pays qui sont en mesure de le faire d'annoncer leurs contributions à la présente session. Le FIDA, partenariat unique entre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les pays en développement et les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a été conçu pour trouver le moyen d'aider les millions de ruraux pauvres à s'extraire de la pauvreté. La Consultation et l'ensemble de la procédure de reconstitution des ressources ont montré que le FIDA est effectivement une organisation privilégiée, qui tire sa force de tous ses Membres et est unie par une vision commune. M. Enweze est certain que tous les États membres sont reconnaissants aux délégations qui ont pris part à la Consultation d'avoir ainsi exprimé leur attachement aux idéaux que défend le Fonds.

197. **M. TABONG KIMA** (Cameroun) dit que sa délégation a pris part à la Consultation et se félicite de la fixation du niveau cible de 800 millions de USD, qui servira à financer un programme de travail élargi au niveau des pays, y compris plusieurs outils de politique générale mis au point récemment. Il prie instamment le Conseil des gouverneurs d'adopter le projet de résolution.

198. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil) dit que le Brésil appuie l'objectif de 800 millions de USD. Cependant, la Consultation n'a pas fini d'examiner deux questions qui influenceront la décision que prendront les pays quant à leur annonce de contribution: les allocations régionales et le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Tant que ces questions n'auront pas été réglées, le Brésil ne pourra pas annoncer sa contribution.

199. **M. BEG** (Pakistan) dit que sa délégation approuve la création d'un comité ad hoc chargé d'examiner la structure de gouvernance du Fonds, mais souhaiterait qu'il dispose d'un mandat suffisamment large pour examiner toutes les questions relatives à la gouvernance. En outre, il faudrait déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de prolonger le mandat du comité au-delà de 2006 s'il le jugeait nécessaire. Le FIDA doit devenir une organisation transparente dont tous les États membres puissent participer à l'examen de questions importantes. Avec le comité ad hoc, les organes directeurs pourront s'assurer qu'ils remplissent bien le rôle qui leur a été confié. Un exercice similaire réalisé au PAM a produit d'impressionnants résultats.

200. **M. KABASHI EISA** (Soudan) dit que sa délégation pourrait s'engager à accroître la contribution du Soudan de 25% par rapport au montant alloué à la sixième reconstitution.

201. **M. TOVAR Y DE TERESA** (Mexique) approuve les déclarations faites par les représentants du Brésil et du Pakistan.

202. **Mme LEMIEUX** (Canada) demande que la contribution de son pays apparaissant dans le projet de résolution et dans les tableaux figurant en annexe soit mentionnée comme n'étant qu'indicative. Le nouveau Gouvernement canadien n'ayant que récemment pris ses fonctions, il faudra du temps pour obtenir les autorisations ministérielles.

203. **M. ENWEZE** (Vice-Président du FIDA) dit, en réponse à une question posée par **M. OSORIO ISAZA** (Colombie) en ce qui concerne l'inscription de la contribution de son pays dans la documentation correspondante, que le Secrétariat examinera la question et veillera à ce que toute correction nécessaire soit apportée. L'examen de certains aspects du SAFP, y compris la question des réaffectations, débutera par la tenue d'un atelier en avril 2006. S'agissant du mandat du comité ad hoc sur la gouvernance et de son calendrier, le document mentionne le mandat qui lui a été confié, et tout problème de respect du délai, fixé à fin 2006, sera porté à l'attention du Conseil des gouverneurs. Le point évoqué par le Canada sera dûment pris en compte.

204. **Le PRÉSIDENT** propose, compte tenu des débats et s'agissant du niveau cible de la reconstitution, que le Conseil des gouverneurs approuve la conclusion suivante: "Tout en conservant, pour la septième reconstitution, le niveau cible de 800 millions de USD spécifié au paragraphe II.3 b) de la résolution y relative, le Conseil des gouverneurs décide que l'écart structurel ne pourra pas dépasser 15% du niveau cible. Il autorise et délègue au Président du FIDA le pouvoir d'ajuster, à la fin de la période de six mois prévue pour la création de nouvelles voix et spécifiée au paragraphe II.4 b) de la résolution, le niveau cible spécifié au paragraphe II.3 b) de la résolution, de sorte que le montant total des annonces reçues à cette date représente 85% du niveau ajusté. En cas de nécessité d'un tel ajustement, le Président communique immédiatement le nouveau niveau cible aux gouverneurs, après quoi le paragraphe II.3 b) de la résolution est modifié en conséquence."

205. **La résolution 141/XXIX relative à la septième reconstitution des ressources du FIDA est adoptée sous réserve de ce qui précède.**

206. **Le PRÉSIDENT** explique, en réponse aux demandes d'éclaircissements émanant de deux représentants, que l'objectif du texte qu'il vient de lire, qui sera à la fois diffusé (document GC 29/INF.12) et incorporé dans le compte rendu analytique, a été de concilier le souhait de plusieurs représentants, exprimé lors des débats, que le niveau de reconstitution des ressources soit maintenu à 800 millions de USD et les préoccupations d'autres représentants face au fait qu'actuellement le Fonds était quelque peu en deçà de cet objectif, et de faire en sorte qu'à la fin de la reconstitution le chiffre cible final ne soit pas supérieur de plus de 15% à l'ensemble des contributions annoncées alors. Il félicite les États membres qui ont participé à la Consultation pour le dévouement et la rigueur dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche. Il dit que, grâce à leurs efforts consciencieux, la négociation de la septième reconstitution des ressources du FIDA a été menée à bien en moins d'un an.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA POUR L'EXERCICE 2004 (point 9 de l'ordre du jour)  
(GC 29/L.5 et GC 29/INF.9)

207. **Le PRÉSIDENT** dit que le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2004 à sa quatre-vingt-quatrième session, en avril 2005, et a recommandé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation.

208. **Mme KNOPF** (Présidente adjointe, Département finances et administration du FIDA) dit que les états financiers présentent des données consolidées pour le FIDA et les entités qui sont directement liées à ses activités de base, y compris les fonds supplémentaires. Le produit des intérêts et commissions de service perçu sur les prêts s'est chiffré à 48 millions de USD en 2004, contre 47,1 millions de USD en 2003. Le produit brut des encaisses et des placements s'est élevé à 115,2 millions de USD en 2004, contre 113,5 millions de USD en 2003. Les charges directes imputées sur le produit des placements se sont élevées à 6,6 millions de USD; le budget administratif du FIDA pour 2004 s'est élevé à 57,0 millions de USD; celui du mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) à 27,3 millions de USD; celui du Programme de transformation stratégique à 4,4 millions de USD; et les autres sources de financement, principalement liées aux frais remboursés par le pays hôte, à 8,8 millions de USD. Depuis 1997, le FIDA participe à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. En 2004, il a été comptabilisé une charge de 1,6 million de USD qui représente l'écart négatif entre le coût total cumulé des allègements de dettes, y compris les intérêts à venir, et le montant cumulé des fonds actuellement disponibles après réévaluation.

209. Les états financiers pour 2005 sont actuellement examinés par le commissaire aux comptes et, les chiffres significatifs pour 2005 sont présentés, pour information, dans le document GC 29/INF.9. D'après les résultats préliminaires, le produit brut des placements (avant frais directs) s'est élevé à environ 71,7 millions de USD, en 2005, contre 115,2 millions de USD en 2004, ce qui représente un taux de rendement net du portefeuille de placements d'environ 2,95%. Au 31 décembre 2005, le portefeuille avait une valeur boursière de 2,3 milliards de USD, contre 2.6 milliards de USD l'année

précédente, la diminution s'expliquant principalement par l'évolution négative du taux de change. La situation des arriérés de contributions s'est légèrement améliorée par rapport à celle qui prévalait à la fin de 2004. Le remboursement du principal des prêts s'est élevé à 157,5 millions de USD en 2005, contre 171,7 millions de USD en 2004, tandis que les décaissements de prêts et de dons se sont montés à 365,7 millions de USD en 2005, contre 331,5 millions de USD en 2004.

210. Suite à la révision de l'une des normes comptables de référence, le FIDA va devoir réévaluer ses prêts ainsi que certains actifs et passifs à leur juste valeur dans les états financiers pour 2005. Cette réforme se traduira par une réduction sensible de la valeur totale de l'actif ainsi que par une diminution du montant total des recettes par rapport aux dépenses. La valeur nominale reflétant mieux l'activité du FIDA, les données seront donc présentées de deux manières, à la juste valeur et à la valeur nominale. Les états financiers pour 2005 seront examinés par le Comité d'audit en avril 2006 et présentés au Conseil d'administration le même mois.

211. **Le PRÉSIDENT** invite le Conseil des gouverneurs à approuver les états financiers indiquant la situation financière du FIDA au 31 décembre 2004 et les résultats de ses opérations pour l'exercice ayant pris fin à cette date, tels qu'ils figurent dans les appendices A à H du présent document, ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes y relatif.

212. **Il en est ainsi décidé.**

#### BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA ET DE SON BUREAU DE L'ÉVALUATION POUR 2006 (point 10 de l'ordre du jour) (GC 29/L.6)

213. **Le PRÉSIDENT** dit qu'à sa quatre-vingt-sixième session, le Conseil d'administration a examiné les projets de budgets du Fonds et de son Bureau de l'évaluation, et recommandé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation.

214. **Mme KNOPF** (Présidente adjointe, Département finances et administration du FIDA) dit qu'à sa quatre-vingt-sixième session, le Conseil a approuvé le programme de travail pour 2006, qui s'élève à 379,5 millions de DTS (550 millions de USD) et couvrira quelque 32 projets prévus. Ce niveau, qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2005, sera revu à chaque session du Conseil compte tenu des ressources disponibles en 2006. Le Conseil a également approuvé, pour le MFDP, un montant de 30,4 millions de USD pour 2006.

215. Le Conseil a examiné le budget administratif du FIDA pour 2006, d'un montant proposé de 61,1 millions de USD, plus 400 000 USD pour couvrir les dépenses non récurrentes. Le chiffre proposé reflète le montant que le Conseil est convenu de recommander au Conseil des gouverneurs. Ce chiffre, auquel le Conseil est parvenu à sa session de décembre 2005, diffère de la proposition initiale du FIDA. La documentation d'appui figurant dans le document GC 29/L.6 a donc été modifiée par rapport à celle présentée dans la proposition initiale que le FIDA avait soumise au Conseil. Le budget administratif du Bureau de l'évaluation, d'un montant proposé de 4,79 millions de USD, a également été examiné par le Conseil. Ces budgets ont été établis sur la base d'un taux de change de 0,819 EUR pour 1,00 USD.

216. Lors de l'examen, par le Conseil, du programme de travail, du MFDP et du budget administratif du FIDA, il a été décidé que le Fonds maintiendrait le ratio entre les dépenses administratives (MFDP compris) et le programme de travail au niveau projeté pour 2005 (soit 17,1%).

217. Les budgets administratifs 2006 ont été établis sur la base du taux de change de 0,819 EUR alors que le taux en vigueur au 8 février 2006 était de 0,836, soit une différence de 2,1%. Cette différence étant négligeable, il est recommandé au Conseil des gouverneurs d'approuver les budgets administratifs du FIDA à hauteur de 61,1 millions de USD plus 400 000 USD pour couvrir les dépenses non récurrentes, et du Bureau de l'évaluation à hauteur de 4,79 millions de USD.

218. **M. LAVIZZARI** (Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA) dit que le Bureau de l'évaluation a établi son troisième programme de travail et budget annuel conformément à la politique que le FIDA applique en matière d'évaluation. À sa session de décembre 2005, le Conseil a examiné et approuvé ce programme de travail pour 2006 et décidé de recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver le budget. Avant ladite session, l'avant-projet de ce document avait été examiné avec le Conseil, en septembre 2005. Le Bureau de l'évaluation a ensuite préparé le projet de proposition correspondant, qui a été examiné par le Comité de l'évaluation en octobre 2005. S'inspirant des observations et orientations énoncées par le Conseil et par le Comité, le Bureau a rédigé sa proposition finale, qui a été examinée avec le Comité d'audit en novembre 2005, puis approuvée par le Conseil en vue de sa présentation au Conseil des gouverneurs en décembre 2005. À ce jour, les organes directeurs du FIDA ont été chargés six fois d'examiner le programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation.

219. Pour 2006, le Bureau s'est fixé quatre priorités: réalisation d'évaluations au niveau de l'organisation et d'évaluations de programmes de pays et de projets; travaux spécifiques dictés par la politique d'évaluation du FIDA à soumettre au Conseil d'administration et au Comité de l'évaluation; poursuite de la mise au point de méthodologies; et renforcement du travail de diffusion et de partenariat.

220. En ce qui concerne la première priorité, M. Lavizzari souligne, en rapport avec les activités d'évaluation énumérées à l'annexe XXV du document GC 29/L.6, que le Bureau évaluera au niveau de l'organisation la politique de finance rurale du FIDA et entreprendra une évaluation similaire du programme pilote relatif à la présence sur le terrain. Il évaluera également deux stratégies régionales (Asie et Pacifique / Proche-Orient et Afrique du Nord), ainsi que cinq programmes de pays et 10 projets.

221. S'agissant de la deuxième priorité, le Bureau produira son quatrième rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et le programme de travail et budget 2007. Comme les années précédentes, il commentera le rapport sur la performance du portefeuille et le rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), ainsi que toute proposition de politique générale correspondante. Conformément à son mandat et à son règlement intérieur, il organisera quatre sessions ordinaires du Comité de l'évaluation.

222. Pour ce qui est de la troisième priorité, le Bureau appliquera ses méthodes améliorées d'évaluation des projets et des programmes de pays, et continuera d'appuyer le renforcement de la capacité et des systèmes d'auto-évaluation du Département gestion des programmes. S'agissant du travail de diffusion et de partenariat, M. Lavizzari souligne les efforts que consent le Bureau pour communiquer les résultats des évaluations à tous les partenaires, en particulier à ceux qui vivent dans des pays en développement.

223. Enfin, l'annexe XXIV du document GC 29/L.6 contient le projet de budget du Bureau de l'évaluation, établi par type de dépense et par activité. En 2006, le Bureau aura besoin des mêmes effectifs qu'en 2005 et des mêmes ressources financières, soit quelque 4,79 millions de USD.

224. **Le PRÉSIDENT** dit que le représentant des États-Unis d'Amérique souhaite que soit consigné le vote négatif de son pays sur le budget administratif du Fonds.

225. **La résolution 142/XXIX relative au budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006 est adoptée.**

## RAPPORT SUR LA RÉPONSE DU FIDA À LA CRISE DE LA GRIPPE AVIAIRE

226. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA), ayant présenté dans ses grandes lignes la crise liée à la propagation de la grippe aviaire et la situation qui prévaut dans le monde, dit que nombre des pays touchés ou qui risquent de l'être possèdent une industrie d'élevage de volailles en expansion rapide associée à des populations humaines vastes et denses. La survenue d'épidémies de grippe aviaire dans des pays pauvres non infectés, à l'infrastructure vétérinaire limitée, aurait des conséquences dévastatrices, en particulier pour les petits agriculteurs. De nombreuses initiatives nationales et internationales ont déjà été prises, dont une stratégie mondiale que la FAO a lancée, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, afin d'introduire des mesures de prévention et de lutte immédiates et à court, moyen et long termes. En janvier 2006, les autorités chinoises ont coparrainé une conférence internationale d'annonce de contributions pour la lutte contre la grippe aviaire, tenue à Beijing et lors de laquelle plus de 1,9 milliard de USD ont été promis au cadre de financement multidonateurs qui sera administré par la Banque mondiale. Des programmes et campagnes de vaccination ont été lancés en Chine et au Viet Nam, ainsi qu'une campagne nationale de surveillance des activités en Thaïlande. La stratégie mondiale vise principalement à renforcer les mesures de lutte, à améliorer l'information et les systèmes de préparation aux situations d'urgence, à restructurer le secteur de l'élevage de volailles, à contrôler les mouvements et les échanges, à indemniser, à faciliter le crédit, et à sensibiliser et éduquer le public.

227. Le fait est que l'industrie d'élevage de volailles, en expansion, contribue aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire de plus de 600 millions de ménages paysans. Vu que les femmes forment la majorité des propriétaires de volailles et une grande partie des détenteurs de microcrédit, la crise les touche de façon disproportionnée. Les épidémies en Asie du Sud-Est ont déjà eu de graves conséquences pour l'agriculture, en particulier pour les paysans pauvres, qui dépendent de leur modeste basse-cour pour leur revenu et leur alimentation. Les épidémies et les mesures de lutte ont également d'importantes conséquences sociales et économiques dans les régions rurales, ainsi que d'importantes incidences sur les stratégies de réduction de la pauvreté. L'abattage, par exemple, risque de faire basculer de nombreux éleveurs dans la pauvreté, de marginaliser davantage des paysans déjà pauvres et d'en forcer d'autres à abandonner cette activité. Qui plus est, les éleveurs subissent de plein fouet les coûts et pertes de revenus découlant des mesures de santé humaine et animale, des décès et de la prévention. En bref, d'inévitables changements structurels sont à prévoir dans ce secteur.

228. Dans ce contexte, il faut impérativement trouver le moyen d'atténuer les risques et la vulnérabilité et modifier les comportements par diverses méthodes, en favorisant la participation de la communauté et la mise en œuvre, par l'entremise des médias, de campagnes de sensibilisation. La crainte du risque commence déjà à freiner l'adoption de stratégies de réduction du nombre de volailles et de techniques de production plus modernes. En fait, la grippe aviaire risque d'avoir d'importantes répercussions sur le développement macroéconomique, le secteur agricole, le développement rural, la sécurité alimentaire, les stratégies de réduction de la pauvreté, le commerce et le développement. Il faudra donc veiller, lorsqu'on restructurera le secteur de l'élevage de volailles, à faire des choix favorables aux pauvres.

229. Face à la crise, le FIDA a déjà pris, en partenariat avec d'autres organisations telles que la FAO et la Banque mondiale, un certain nombre de mesures afin de déterminer les incidences de la pandémie sur son action et ses projets en cours, par exemple. La crise est également prise en compte dans la conception des nouveaux projets et dans l'examen des stratégies régionales. Des orientations supplémentaires seront données une fois que le Conseil d'administration aura achevé d'examiner le document du FIDA relatif à la prévention des crises et au redressement. Dans le cadre de cette action, par exemple, le Viet Nam recevra un petit don qui l'aidera à évaluer l'incidence de la crainte du risque qui empêche les ménages pauvres de se lancer dans des activités de développement. Les résultats seront intégrés aux projets que le Fonds met en œuvre et aux nouveaux projets qu'il élabore.



230. **M. ZAIED** (Jamahiriya arabe libyenne) remercie le Secrétariat d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de la session. La pandémie, qui transgresse les frontières nationales, a durement touché les communautés rurales pauvres, et il espère que le Conseil des gouverneurs appuiera les efforts consentis par le FIDA et intensifiera l'action qu'il mène contre ce fléau. À ce jour, le nombre de décès humains est minime, mais tout doit être fait pour empêcher qu'il n'augmente. Il faut appuyer l'action que le FIDA et ses partenaires mènent pour protéger la santé publique, prendre toutes les mesures possibles aux niveaux local et international, mener des recherches au plan international, appuyer l'action des institutions spécialisées dans le monde entier et tenir chacun informé.

#### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 6 de l'ordre du jour, suite)

231. **M. KABASHI EISA** (Soudan) dit que le gouvernement d'unité nationale mis en place après la signature de l'Accord de paix s'emploie à reconstruire le pays et à instaurer, notamment, un développement économique équilibré et durable. Dans ce contexte, il souhaite que se concrétisent les annonces de contributions faites à la Conférence d'Oslo en avril 2005. Le Soudan a adopté, pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et développer l'infrastructure rurale, tout un ensemble de politiques, de stratégies, de programmes et de plans. Avec l'aide de la communauté internationale, le pays met sur pied des fonds et des projets spéciaux afin d'améliorer la situation socioéconomique et d'aider les petits exploitants, les réfugiés et les personnes déplacées.

232. S'agissant de la question clé de l'innovation, il souligne que l'agriculture est, au Soudan, le principal moyen de subsistance, employant quelque 75% de la population. Une stratégie de développement agricole a été mise en œuvre afin de réduire la pauvreté rurale et la fracture ville/campagne par différents moyens, dont l'introduction de techniques modernes, l'attribution de terres arables à de petits exploitants, l'accroissement des investissements dans l'agro-industrie rurale et la création de coopératives de commercialisation.

233. Il se félicite des résultats passés et actuels obtenus par le FIDA dans son pays et de l'action qu'il mène pour promouvoir le développement rural et assurer la sécurité alimentaire, et souhaite que soient mises en œuvre d'autres interventions visant à améliorer l'existence dans les régions touchées par la sécheresse et les catastrophes naturelles. Il espère également que les ressources du Fonds seront mieux mises à profit pour développer la base de bénéficiaires et accroître l'impact des projets et programmes qui leur sont destinés, et souligne la nécessité d'associer les bénéficiaires au choix des techniques appropriées. Il appuie l'action que le Fonds mène pour renforcer sa présence sur le terrain et intensifier le dialogue avec les institutions locales afin de consolider leur rôle et leur efficacité. Le Soudan accroîtra de 25% sa contribution à la septième reconstitution.

234. **M. Al-Dousari (Qatar), Vice-Président, prend la présidence.**

235. **M. CHELGHOUM** (Algérie) félicite le FIDA pour l'action constante qu'il mène afin d'obtenir les fonds dont ont besoin les pays en développement pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire, et souhaiterait que le Fonds tienne davantage son rôle pour ce qui est de corriger les déséquilibres que peut produire, notamment dans les pays les plus pauvres, le contexte économique difficile résultant de la mondialisation du commerce et de l'économie. L'ambitieux programme algérien de revitalisation de l'économie, dont la deuxième phase est en cours, accorde une grande importance au développement agricole et rural. Les résultats intermédiaires sont encourageants. Il remercie le FIDA pour la contribution qu'il a apportée, sous forme de prêts, à six projets de développement rural et agricole. Notant que la désertification est l'une des principales causes de pauvreté dans de nombreux pays, notamment d'Afrique, il se félicite de ce que le FIDA ait été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

236. Il est essentiel que le FIDA dispose de ressources suffisantes pour accomplir ses nombreuses missions; c'est la raison pour laquelle la septième reconstitution est aussi importante. Pour éliminer la faim et combattre la pauvreté, il faut que s'instaurent une réelle solidarité internationale, un partenariat efficace avec les gouvernements et la société civile, et une étroite coopération avec les organisations internationales et les institutions spécialisées. L'Algérie réaffirme sa volonté de contribuer pleinement à cet effort commun pour garantir à tous la sécurité alimentaire.

237. **M. ANDINO SALAZAR** (El Salvador) dit que sa délégation, qui s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, fait sien, en particulier, l'avis selon lequel le SAFP pourrait avoir des effets indésirables, surtout sur de petits pays tels qu'El Salvador; il faudrait donc vérifier que le système est bien conforme aux objectifs du Fonds. Il partage également les inquiétudes relatives à la diminution des ressources affectées à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, le Gouverneur représentant l'Espagne a eu raison d'appeler l'attention sur la nécessité de réduire la pauvreté partout où elle existe. Pour renforcer la démocratie et la transparence, il faut impérativement revoir le système de vote ainsi que le fonctionnement et la composition des organes directeurs.

238. El Salvador a mis sur pied, pour aider à améliorer la vie de milliers de familles dans l'optique des OMD, un programme d'égalité des chances axé sur la réduction de la pauvreté par la solidarité, le développement des petites entreprises, l'action sanitaire et un programme en faveur des jeunes. La proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de 18% entre 1991 et 2004. En 2005, l'économie du pays s'est considérablement renforcée grâce, en grande partie, à une amélioration de 5,8% de la productivité du secteur agricole et agro-industriel et aux mesures prises pour accroître la compétitivité et le revenu des exploitants. Le gouvernement va investir 2,5 millions de USD, soit deux fois plus qu'en 2005, dans le programme d'amélioration de la productivité agricole, dont bénéficieront 100 000 producteurs. Le FIDA a contribué de manière particulièrement importante à l'action qu'a menée le gouvernement pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté rurale. Trois projets financés par le Fonds sont en cours d'exécution, et un quatrième, qui vise le développement de la région orientale du pays, a été approuvé en avril 2005. El Salvador attache une importance particulière à l'autonomisation des femmes rurales. Son gouvernement prie le FIDA d'intensifier encore sa coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

239. **M. HOFMANN** (Allemagne) dit qu'en matière de développement, les conférences tenues et les décisions prises en 2005 ont stimulé la coopération, mais que pour atteindre les OMD, il faudra redoubler d'efforts. La réduction de la pauvreté a longtemps été négligée, mais cette tendance semble maintenant s'être inversée, ce qui permet au FIDA d'agir de façon innovante avec des donateurs bilatéraux, la Banque mondiale et des banques régionales. Le Fonds doit constamment faire valoir son avantage comparatif face au défi croissant que représentent d'autres acteurs qui souhaitent s'associer plus étroitement au développement rural. Il doit innover afin de convaincre ces autres acteurs et leurs pays partenaires de reproduire ses modèles.

240. Les pionniers, bien entendu, s'exposent à un risque d'échec. Le FIDA doit donc, en toute franchise, partager avec ses États membres toute expérience qui se révélerait négative de sorte que lui-même et les donateurs internationaux puissent en tirer des enseignements. Il faut inciter les administrateurs du Fonds à expérimenter et peut-être financer davantage de projets innovants à l'aide de dons sans compromettre, cependant, la capacité de refinancement du Fonds. La direction du FIDA est ouverte aux nouvelles idées et va devoir, suite à l'Évaluation externe indépendante, engager des réformes fondamentales. Sans se réformer, en effet, le FIDA ne pourra pas trouver sa place dans la nouvelle architecture de l'aide. Pour une petite organisation comme elle, l'avenir réside dans l'élaboration, en partenariat, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les négociations de la septième reconstitution ont produit des résultats honorables, même s'ils sont inférieurs à ce qu'en attendait le Fonds. En démontrant qu'il peut réussir en se réformant, le FIDA influencera de façon positive les futures reconstitutions.

241. La délégation allemande ne comprend pas que le FIDA ne soit pas encore parvenu à partager plus équitablement la charge entre les pays de la liste A et de la liste B alors qu'une partie des profits inattendus dégagés par les États producteurs de pétrole pourrait être utilisée, comme dans les années 70, pour aider les ruraux pauvres au moyen de mécanismes innovants. Qui plus est, dans la mesure où le prix élevé actuel du pétrole réduit à néant tout le bénéfice que les pays endettés peuvent tirer de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, il faudrait introduire un dispositif de compensation. M. Hofmann appelle donc tous les États membres à apporter au Fonds l'appui dont il a besoin.

242. **M. TOVAR Y DE TERESA** (Mexique) dit que l'exercice d'évaluation qui doit être mené par le FIDA au Mexique en mars comprendra une table ronde chargée d'élaborer un nouvel exposé des options et stratégies d'intervention par pays, dans le cadre duquel le Mexique espère renforcer sa coopération avec le FIDA et la présence du Fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cela ne porte en rien atteinte à l'assistance que le Fonds doit accorder aux pays en développement plus pauvres, notamment en Afrique, car la coopération multilatérale est, selon le Mexique, le seul moyen de combattre la pauvreté rurale. Pour ce faire, il faut combiner les objectifs sociaux et économiques de façon à faire de la réduction de la pauvreté le pivot des activités nationales et internationales. Pour atteindre les OMD et mettre en œuvre le Consensus de Monterrey, les pays doivent tous prendre des mesures concrètes et coordonner leur action, le FIDA étant invité à appuyer leurs efforts.

243. Le SAFF doit être compatible avec les objectifs du Fonds, et il faut correctement en évaluer le fonctionnement avant d'en changer la formule, qu'il faudra appliquer à titre purement expérimental pendant deux ans. Le but est, pour tous les pays, de recevoir un appui du Fonds. Le FIDA doit expliquer clairement sa conception du SAFF car, à la différence d'autres institutions, il applique ce système à tous ses prêts et dons sans tenir compte des conditions auxquelles il les accorde. Le SAFF ne doit pas devenir un carcan, et il ne faut pas négliger la possibilité de conserver les allocations régionales découlant de ce système, car elles ont été conçues pour que tous les ruraux de la planète puissent améliorer leur niveau de vie.

244. En juin 2006, le Mexique compte verser 1 million de USD en règlement intégral de sa contribution à la sixième reconstitution et annonce maintenant une contribution de 3 millions de USD à la septième. Il invite tous les pays à concrétiser les annonces qu'ils ont faites au titre de la sixième reconstitution et à présenter leurs instruments de contribution à la septième.

245. **M. HEFNY** (Égypte) dit se féliciter de l'adoption du Plan d'action visant à améliorer l'efficacité du FIDA en matière de développement, notamment de l'objectif consistant à maintenir une croissance annuelle de 10% tout au long de la période de la septième reconstitution. Il fait siens les commentaires émis au sujet du SAFF, qu'il faudrait continuer de lier aux objectifs fondamentaux du FIDA. Il espère également que le SAFF ne modifiera pas l'affectation globale des ressources au continent africain.

246. Le principal défi, pour le FIDA et les autres institutions de développement des Nations Unies, consiste maintenant à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Si la situation ne change pas, le continent africain ne parviendra pas à atteindre cet objectif du Millénaire. Même si des politiques sont mises en œuvre localement pour accroître la productivité agricole et améliorer l'accès aux marchés, elles échoueront si elles ne s'accompagnent pas d'un financement international de projets agricoles, d'un échange d'informations et d'une coordination au sein d'instances internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cet égard, la sixième Conférence ministérielle de l'OMC n'a pas répondu aux attentes des pays en développement. Malgré les concessions que les pays développés ont faites aux petits exploitants, les mesures de développement ont été perçues comme se fondant davantage sur un calcul de profits et de pertes que sur la participation et la coopération, comme on l'avait espéré.

247. Le Fonds peut grandement contribuer à la réalisation des OMD en accroissant et en développant sa capacité d'innovation compte tenu des capacités des pays en développement. À cet égard, M. Hefny cite l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il rappelle la nécessité de définir les priorités de projets susceptibles d'être partiellement financés par le FIDA ou dans le cadre du programme de conversion de créances en programmes de développement, dont l'Égypte a énormément bénéficié dans le cadre du projet de développement rural mis en œuvre en vertu du programme italo-égyptien. S'agissant de l'Initiative pour le bassin du Nil, il espère que le Fonds y jouera un rôle comparable à celui qu'il a joué dans le NEPAD et dans le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

248. **M. DOGRA** (Inde), notant avec satisfaction que la session traite de l'innovation et des enjeux pour les ruraux pauvres, dit que l'un des principaux défis que le monde doit relever consiste à atteindre les OMD, et que l'action que le FIDA mène pour y parvenir rapidement est la bienvenue. Selon l'Inde, le progrès et la prospérité ne peuvent véritablement exister que s'ils englobent toutes les franges de la société. Le progrès doit également bénéficier aux ruraux pauvres si l'on veut qu'ils deviennent des partenaires à part entière du développement. L'Inde vient d'innover puisque, en vertu des textes législatifs récents, les gouvernements des États et leurs organes d'exécution sont désormais tenus de veiller à ce que chaque ménage rural bénéficie d'un emploi manuel salarié non qualifié pendant au moins 100 jours par an; hommes et femmes peuvent maintenant exiger un emploi par l'intermédiaire de conseils de village démocratiquement élus. À elle seule, cependant, une stratégie de réduction de la pauvreté ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'un droit à l'information. Récemment, par conséquent, le Gouvernement indien a adopté une législation qui garantit aux citoyens l'accès à l'information émanant de tous les niveaux de gouvernement, le but étant d'accroître la transparence et de donner aux bénéficiaires et aux autres acteurs, y compris les organisations de la société civile, les moyens d'agir.

249. L'Inde a été heureuse de pouvoir, une fois de plus, accroître sa contribution à la dernière reconstitution et espère que le niveau fixé pour la septième reconstitution sera atteint. Suite aux craintes exprimées par certains États membres s'agissant de la mise en œuvre du SAFP, M. Dogra se déclare confiant dans le fait que, grâce à des consultations et avec la participation active des membres du Conseil d'administration, on pourra s'entendre sur des modifications à apporter à la formule. Pour ce qui est du programme des cadres associés, qui présente un grand intérêt pour les petits pays, il faudra trouver, pour son financement, un arrangement acceptable. En ce qui concerne, d'autre part, la réforme de la structure de gouvernance du FIDA, il faudra, avant de procéder à quelque changement que ce soit, engager de vastes consultations. Cette structure, qui a bien servi le FIDA, doit être préservée. L'Inde appuiera la proposition tendant à créer un comité ad hoc chargé d'examiner la question.

250. **M. BOUKOUBI** (Gabon) dit que le secteur agricole et rural de son pays, qui a perdu un peu de son importance dernièrement, est désormais l'une des priorités du gouvernement en raison de l'aggravation de la pauvreté. Lors d'une réunion nationale tenue en mai 2005, plusieurs mesures ont été approuvées, dont une nouvelle politique de développement rural et agropastoral, une loi de politique agricole, un code d'investissement, un décret réorganisant le ministère chargé de l'agriculture et du développement rural, et un plan quinquennal d'action pour 2006-2010. En décembre 2005, le gouvernement a adopté un document énonçant des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté qui seront, dorénavant, la seule référence des politiques de développement national et des actions de partenariat. À présent, les initiatives menées par le Gabon sont pleinement conformes à la politique agricole du NEPAD.

251. En 2005, le FIDA a mis en œuvre, au Gabon, une stratégie triennale d'intervention qui a débuté par le renforcement des capacités de la direction nationale chargée des projets du Fonds et par le lancement d'activités ouvrant la voie à l'élaboration du premier projet d'investissement. Grâce à la coopération qui s'est instaurée entre le Gabon et ses partenaires de développement, ces initiatives garantiront la sécurité alimentaire, accroîtront la contribution du secteur agricole à l'économie du pays

et réduiront la pauvreté. Pour relever ces défis, le Gabon sollicite du FIDA un appui encore plus important. Les engagements que le pays a pris au titre de la reconstitution ont été largement honorés et sa contribution à la septième reconstitution sera importante; le montant précis dépendra du versement des arriérés et sera annoncé en temps voulu. À l'instar d'autres pays, le Gabon attend du FIDA qu'il joue pleinement son rôle pour ce qui est d'aider les ruraux pauvres, qui ont besoin d'innovation pour produire et vendre mieux. Les ruraux pauvres souffrent de l'indifférence d'une société de consommation qui se caractérise par le désengagement de l'État et par l'absence d'intérêt des investisseurs privés. Face à ce dilemme, le FIDA doit œuvrer pour alléger les souffrances des paysans, réduire la pauvreté et éliminer la faim.

252. **M. NAKAMURA** (Japon), notant que pour atteindre les OMD, il faut réduire la pauvreté par la croissance économique et le développement agricole et rural, dit qu'au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE, c'est son pays qui consacre le pourcentage le plus élevé de son aide au secteur agricole et que, au sommet de 2005 du Groupe des huit, son pays a fait prévaloir le développement agricole dans le programme de développement du Groupe consacré à l'Afrique. Dans les pays en développement, l'aide que le Japon apporte à l'agriculture vise à accélérer la croissance de la productivité, à resserrer les liens entre les petits exploitants et les marchés, et à développer les moyens des organismes publics et des petits producteurs. Cet appui consiste à investir, entre autres, dans l'infrastructure, la recherche agricole et la formation d'organisations paysannes. Le Japon appuie depuis longtemps les activités de recherche et de vulgarisation menées dans le cadre du projet Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA) et concentre aujourd'hui ses efforts sur la Guinée et l'Ouganda, recueillant de précieuses informations dont il fait bénéficier les pays voisins.

253. La possibilité et l'urgence d'inscrire de nouveau l'agriculture au programme de développement mondial n'ont jamais été aussi grandes. Le Japon considère que le FIDA, qui se consacre exclusivement au développement rural, a un rôle prépondérant à jouer pour ce qui est de faire de l'agriculture le moteur de la croissance dans la majeure partie du monde. C'est pourquoi il a coparrainé, à la session de 2005 de l'Assemblée générale de l'ONU, sa manifestation parallèle mettant en avant l'autonomisation économique des femmes rurales. Malgré des difficultés financières, son gouvernement a annoncé une contribution de 33 millions de USD à la septième reconstitution, soit 10% de plus qu'à la reconstitution précédente. Le FIDA doit maintenant démontrer qu'il peut garantir la sécurité alimentaire des ruraux pauvres et accroître le revenu qu'ils tirent de l'agriculture. En améliorant le suivi et l'évaluation de ses investissements, le Fonds pourra diffuser plus largement les résultats de ses projets, favorisant ainsi des investissements plus nombreux et de meilleure qualité propres à faciliter la réalisation des OMD.

254. **M. ZAIED** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que son pays, membre fondateur du FIDA, s'efforce toujours d'atteindre les objectifs du Fonds malgré l'effet négatif qu'ont eu les sanctions passées sur ses projets de développement – notamment de l'agriculture et de la production alimentaire – et sur le niveau des revenus. Le Fonds a un rôle de plus en plus important à jouer dans l'élaboration de nouveaux programmes visant à éliminer la pauvreté, qui est aujourd'hui l'une des principales causes d'inquiétude, en particulier dans les zones rurales des pays en développement.

255. La grippe aviaire représente une menace croissante, en particulier dans les pays pauvres qui n'ont pas les moyens de combattre ce fléau qui aura des répercussions néfastes sur la santé et sur les économies mondiale et locales. Les plus touchés sont les ruraux pauvres, dont les ressources sont limitées. Il faut, par conséquent, considérer cette situation comme une urgence avant qu'elle ne se détériore et appuyer pleinement l'action que le Fonds mène à cet égard.

256. La désertification pose un énorme problème dans plusieurs régions d'Afrique et d'Asie. À cet égard, le Mécanisme mondial, que le Fonds héberge, a pris des mesures appropriées pour combattre sa propagation en transférant, par exemple, des technologies vers les pays touchés. Il en va de même des nuages de sauterelles qui ravagent également certains de ces pays. Pour résumer, il faut aider l'Afrique

à utiliser au mieux son potentiel agricole et ses réserves d'eau pour apporter prospérité et stabilité à ceux qui souffrent de la pauvreté, de la désertification et de la sécheresse.

**257. M. Wyatt (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) reprend la présidence.**

258. **M. MOKHLES-UR-RAHMAN** (Bangladesh) dit qu'il faut agir immédiatement pour aider l'importante proportion de la population mondiale qui vit toujours dans la misère à tirer profit de la mondialisation. Le Bangladesh fait, quant à lui, d'importants efforts pour atteindre les OMD. À cet égard, il faut féliciter le FIDA pour son Plan d'action. La mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation externe indépendante sera, pour le Fonds, l'occasion de s'acquitter de son mandat. Il faut espérer que l'examen actuel des questions relatives à la gouvernance et à l'affectation des ressources donnera des résultats positifs.

259. La stratégie bangladaise de réduction de la pauvreté vise à améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés et à favoriser les activités de production ainsi que le développement et l'entretien de l'infrastructure. On accorde également de l'importance à l'éducation, en particulier des filles, à l'autonomisation des femmes, à l'appropriation locale des programmes et à la planification participative. Des mesures ont été prises pour améliorer la santé des gens et protéger l'environnement. Le gouvernement est déterminé à améliorer la gouvernance et à accroître la transparence, notamment par des mesures d'ordre public, de réglementation et de prévention de la corruption.

260. Malgré quelques échecs, des progrès notables ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté et deux des OMD ont été atteints: l'accès à l'eau potable et la suppression des inégalités scolaires, dans le primaire et le secondaire, liées au sexe. Un programme de microcrédit s'est révélé efficace pour combattre la pauvreté. D'après le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bangladesh fait désormais partie des pays qui ont un niveau de développement humain moyen. La contribution du FIDA au développement du pays a été admirable dans de nombreux domaines, notamment la microfinance, l'aquaculture, la vulgarisation agricole, l'infrastructure rurale et la diversification des cultures, ce qui fait d'autant plus regretter que le volume de ses prêts et programmes ait diminué ces dernières années.

261. **M. BISTA** (Népal) dit que le rythme de réalisation des OMD est d'une lenteur démoralisante, ce qui est ironique dans un monde qui possède la capacité de nourrir toute sa population et réaffirme sans cesse sa volonté de le faire. L'obstacle à ce progrès tient à l'incapacité d'instaurer un ordre international équitable. Dans ce contexte, le Sommet mondial de l'ONU et la réunion de Gleneagles du Groupe des huit, en 2005, ont été les bienvenus, reconnaissant la nécessité d'une action urgente. Le Népal prie les pays développés d'intensifier leurs efforts pour atteindre ces objectifs et conclure le plus rapidement possible le cycle de Doha.

262. L'actuel plan quinquennal népalais, qui se résume pour l'essentiel à son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, est aligné sur les OMD, la réduction de la pauvreté étant l'objectif primordial et le secteur agricole le principal moteur de la croissance. La pauvreté a été réduite de 11% entre 1966 et 2004, mais beaucoup reste à faire. En raison d'activités terroristes, cependant, le gouvernement doit détourner des ressources pour les consacrer à la priorité vitale qu'est le rétablissement de la paix, notamment aider les victimes de la terreur et les personnes déplacées, et reconstruire l'infrastructure. Le coût de mise en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté et de développement agricole dépassant de loin les budgets actuels, un appui nettement accru des partenaires de développement serait le bienvenu.

263. Dans ce contexte, la délégation népalaise se réjouit d'apprendre que le FIDA actualise sa stratégie de réduction de la pauvreté au Népal et espère qu'elle placera suffisamment l'accent sur une production de forte valeur, sur l'ajout de valeur et sur la commercialisation. Elle note également avec satisfaction l'approbation récente d'un programme pilote d'amélioration des conditions d'existence dans le centre-ouest du pays, qui a été harmonisé avec l'approche suivie pour le développement du

couloir nord-sud. Le FIDA est prié de collaborer avec le Gouvernement népalais pour reproduire et développer à plus large échelle cette approche à l'achèvement du programme pilote.

264. **M. Mokhles-ur-Rahman (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.**

265. **M. TOFINGA** (Kiribati) dit que le Gouvernement et le peuple kiribatiens remercient le Conseil des gouverneurs d'avoir, à sa vingt-huitième session, admis Kiribati à la qualité de Membre du FIDA. Après avoir décrit la géographie de son pays, groupe fortement dispersé d'îles au sol pauvre, et les nombreux problèmes que pose son développement agricole, il souligne que la production y est tellement faible que la majorité des aliments doivent être importés. L'adhésion au FIDA a, par conséquent, marqué une étape importante vers un accroissement de la production alimentaire, l'accent étant principalement placé sur les cultures vivrières autochtones afin de réduire la dépendance à l'égard des importations.

266. Kiribati se préoccupe vivement des effets qu'ont les changements climatiques non seulement sur les initiatives que le Fonds met en œuvre pour donner aux ruraux pauvres les moyens de se libérer de la pauvreté, mais aussi sur l'existence même de l'humanité. Il faut impérativement que la communauté internationale, y compris le FIDA, lutte contre ces changements, en particulier les effets sur les petits États insulaires de faible altitude, dont le littoral s'érode à un rythme alarmant du fait de l'augmentation du niveau de la mer et dont les eaux souterraines sont de plus en plus salées.

267. **M. DOUANGDY** (République démocratique populaire lao) dit que la stratégie de croissance et d'éradication de la pauvreté mise en œuvre par son pays, qui intègre les OMD, a pour double objectif de favoriser la croissance et le développement et de réduire la pauvreté d'ici à 2020. Cette stratégie a récemment été intégrée au sixième Plan quinquennal de développement socioéconomique (2006-2010) adopté par le gouvernement. Les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture restent le pilier de l'économie du pays, représentant près de la moitié de son PIB, tandis qu'environ 80% de sa population tire ses revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des produits forestiers non ligneux. Le gouvernement a mis en place un cadre politique et une réglementation qui appuient la mise en œuvre de programmes de réduction de la pauvreté, et prévoient notamment de décentraliser les activités et de donner aux administrations régionales et locales plus de pouvoir dans la planification et la gestion des projets de développement et d'investissement. L'environnement, l'égalité entre hommes et femmes, la démographie et la sécurité sociale comptent parmi les questions générales prioritaires. La grippe aviaire, détectée dans le pays en janvier 2004, a été éradiquée en mars 2004 suite à des mesures très strictes de confinement et de prévention. Malgré les catastrophes naturelles qui ont sévi ces dernières années, la production agricole a enregistré des résultats satisfaisants largement dus à l'accroissement et à la bonne planification des investissements.

268. Le Gouvernement lao apprécie hautement l'appui que le FIDA lui accorde et suit de près trois projets actuellement mis en œuvre avec l'aide du Fonds. Suite à un examen favorable de son portefeuille de pays, ce dernier élabore d'autres projets dans des provinces où la pauvreté subsiste. La République démocratique populaire lao appuie l'action que le FIDA mène pour relever de nouveaux défis et accroître son efficacité en matière de développement.

269. **M. KATOKA** (Zambie) dit que l'agriculture, qui assure la subsistance de plus de la moitié de la population de son pays, est un secteur prioritaire et le moteur de la croissance économique, car elle accroît la sécurité alimentaire, génère des revenus et réduit la pauvreté rurale. Il remercie le FIDA d'aider la Zambie à résoudre ses problèmes endémiques d'insécurité alimentaire, à renforcer l'offre de services au profit des ménages pauvres, et à améliorer l'accès aux marchés. Grâce à cette action, la sécurité alimentaire des familles vulnérables s'améliore et la pauvreté régresse. L'appui apporté par le FIDA dans de nouveaux domaines, dont la finance rurale, la lutte contre les maladies du bétail et la reconstitution du cheptel en faveur de la traction animale contribuera également, dans une mesure importante, à réduire la pauvreté. La Zambie se félicite de la décision prise par le FIDA de participer à

l'initiative d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés et mettra à profit les ressources ainsi économisées pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

270. M. Katoka fait sien l'avis exprimé par d'autres selon lequel les paramètres d'application du SAFF ne doivent pas compromettre l'essence même du mandat initial du FIDA, qui est de lutter contre la pauvreté rurale. La Zambie se félicite du niveau cible recommandé pour la septième reconstitution et, en tant que pays bénéficiaire, se doit de démontrer sa volonté de participer à l'action collective menée dans le monde pour réduire la pauvreté rurale et combattre la faim en annonçant une contribution de 100 000 USD à cette reconstitution.

271. **M. WERMUTH** (Pays-Bas) dit que son pays estime que le FIDA a un rôle important à jouer dans la réalisation des OMD – en particulier le premier – et attache, par conséquent, une grande importance à l'impact que les activités du Fonds produisent au niveau des pays. Il est ressorti des négociations de la septième reconstitution que, dans les années à venir, le FIDA, tout en se spécialisant dans des activités de qualité, va devoir dans le même temps engager une réforme fondamentale de son organisation et de ses pratiques, y compris son mode opératoire actuel. Se félicitant des résultats de la Consultation sur la septième reconstitution, M. Wermuth ajoute qu'il faudra veiller, lors de la prochaine consultation, à ce que tous les États membres du FIDA demeurent associés à l'élaboration de ses politiques et à ce que la charge soit équitablement partagée en ce qui concerne les contributions. Le FIDA ne pourra, pendant la période de la septième reconstitution, répondre aux fortes attentes et démontrer son avantage comparatif que s'il met à profit son aptitude éprouvée à se concentrer sur sa spécialité en ciblant efficacement les ruraux pauvres par des approches innovantes et avec la pleine participation d'associations paysannes.

272. La réforme structurelle engagée à l'ONU aura sans aucun doute des incidences sur le FIDA – approche plus cohérente, structure de gouvernance rationalisée et, en particulier, structure de terrain plus unifiée. Sans préjuger des résultats du programme pilote relatif à la présence sur le terrain, les Pays-Bas estiment que le FIDA devrait coopérer le plus possible avec les autres acteurs présents sur le terrain afin de réduire leur nombre tout en maximisant leur efficacité.

273. **La séance est levée à 12 h 30.**



- iv) Compte rendu analytique de la quatrième séance de la vingt-neuvième session tenue le jeudi 16 février 2006, à 15 heures

**PRÉSIDENTS:        MATTHEW WYATT (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD)  
                              MOHAMMAD MOKHLES-UR-RAHMAN (BANGLADESH)**

	<b>Paragraphes</b>
Rapport sur le Forum paysan	275
Déclarations générales (point 6 de l'ordre du jour, suite)	
– Angola	276 - 278
– Thaïlande	279 - 281
– République arabe syrienne	282 - 283
– Kenya	284 - 285
– Iraq	286 - 288
– Éthiopie	289 - 290
– Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	292 - 293
– Zimbabwe	295 - 297
Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration (point 11 de l'ordre du jour)	298 - 305
Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision (point 12 de l'ordre du jour)	306 - 308
Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (point 13 de l'ordre du jour)	309 - 321
Rapport de situation sur la mise en œuvre de la phase I du programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) (point 14 de l'ordre du jour)	322
Rapport de situation sur la Coalition internationale pour l'accès à la terre (point 15 de l'ordre du jour)	323 - 327
Rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (point 16 de l'ordre du jour)	328 - 342
Autres questions (point 17 de l'ordre du jour)	
– Approbation de la diffusion de documents	343 - 344
Clôture de la session	345 - 346

274. **La séance est ouverte à 15 h 35.**

#### RAPPORT SUR LE FORUM PAYSAN

275. À l'invitation de la présidence, **M. Kiriro** et **Mme Banzuela** présentent un rapport sur les travaux du Forum paysan, qui s'est tenu à Rome les 13 et 14 février 2006 parallèlement à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs. Le texte intégral de leur déclaration est reproduit au chapitre 4.

#### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 6 de l'ordre du jour, suite)

276. **M. LUTUCUTA** (Angola) déclare qu'il faut féliciter le FIDA pour les efforts déployés en vue de remédier à l'aggravation de la situation des habitants des zones rurales dans les pays en développement, en particulier en Afrique. En Angola, la dernière récolte a été bonne et la superficie des terres cultivées a augmenté de 9%. La sécurité alimentaire s'est améliorée au cours des dernières années mais le fait que des problèmes subsistent dans certaines zones plaide en faveur de programmes intégrés de développement rural pour leurs habitants. Le FIDA pourrait jouer un rôle important en continuant à aider les pays africains à s'attaquer aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. L'établissement des priorités en matière d'augmentation de la production alimentaire devrait se faire conformément aux politiques du NEPAD et privilégier l'irrigation, le stockage des aliments et la formation.

277. L'objectif proposé pour la septième reconstitution, soit 800 millions de USD, constitue une base acceptable pour les travaux du Fonds. Son gouvernement annoncera sous peu sa contribution et prend les dispositions nécessaires pour déposer son instrument de contribution en 2006. Il conviendrait de poursuivre l'évaluation du SAFP; sa mise en œuvre ne doit pas porter préjudice aux pays les plus défavorisés. Entre-temps, le système d'allocations régionales devrait être maintenu. Sa délégation approuve les propositions contenues dans le document sur le programme de travail et le budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006 (document GC 29/L.6).

278. Des changements sont certes nécessaires pour améliorer le fonctionnement du Fonds, mais il ne faut jamais perdre de vue sa mission originale, qui est d'aider les plus pauvres parmi les ruraux. Indépendamment des augmentations dans la participation de l'une ou l'autre des listes en termes de reconstitution, l'équilibre entre les listes est l'un des facteurs qui distinguent le FIDA des autres organisations. Le thème de la présente session a été bien choisi mais, outre l'innovation, la lutte contre la pauvreté exige aussi l'utilisation et la diffusion du savoir-faire local.

279. **Mme KHOMAPAT** (Thaïlande) déclare, à propos du SAFP, que le système d'allocations régionales des ressources ne devrait pas être modifié de façon hâtive; le Conseil d'administration devrait d'abord déterminer si un tel changement risque d'avoir un impact négatif sur les petits pays et provoquer une concurrence entre les régions. Le système de vote et la composition du Conseil d'administration devraient être réexaminés et modifiés en vue d'établir un mécanisme plus équitable. Le principe d'équité dans la répartition géographique devrait être respecté dans le recrutement aux postes de cadres associés. Des fonds provenant du budget ordinaire devraient être utilisés pour permettre à de jeunes cadres des pays en développement d'être recrutés par le FIDA et de renforcer ainsi leurs capacités.

280. Bien qu'elle soit encore un pays en développement, la Thaïlande ne bénéficie plus de projets du FIDA; elle continue toutefois à apporter des contributions régulières au Fonds, afin d'aider des pays moins favorisés. La Thaïlande estime que le problème de la pauvreté doit être abordé dans le contexte d'une coopération internationale, et elle participe à de nombreuses activités de développement dans le cadre d'arrangements régionaux. La propagation de la grippe aviaire exige elle-même une réponse

collective immédiate dans laquelle le FIDA devrait jouer un rôle actif; l'inscription de cette question à l'ordre du jour est une première démarche bienvenue.

281. Sa délégation a été rassurée par la déclaration du Président du FIDA indiquant que le Fonds avait de fréquents dialogues à un niveau élevé avec d'autres organismes des Nations Unies dans la perspective d'une coopération, laquelle devrait se concentrer sur l'appui aux programmes existants de pays, de régions ou d'organisations.

282. **M. AL-KASSIR** (République arabe syrienne), félicitant le FIDA pour les efforts qu'il mène en vue de remplir son mandat, d'améliorer son fonctionnement et de coopérer avec d'autres organismes internationaux, gouvernements et communautés locales, déclare que l'agriculture constitue un secteur essentiel dans l'économie syrienne. Son gouvernement a par conséquent pris des mesures – parmi lesquelles la promotion de la recherche scientifique et l'utilisation des techniques modernes – visant à parvenir à un développement équilibré, à créer les conditions propices pour venir à bout de la pauvreté et à promouvoir la stabilité et de meilleures conditions de santé et de vie dans les zones rurales pauvres, ainsi qu'une agriculture viable et la meilleure utilisation durable des ressources naturelles.

283. Les projets agricoles exécutés dans diverses régions de la République arabe syrienne conjointement avec le FIDA peuvent servir de modèles à la coopération internationale, compte tenu surtout du fait que leur succès se poursuit après l'achèvement de la période de financement agréée. Le Fonds a également été associé à des activités de développement menées par un certain nombre d'organisations non gouvernementales syriennes, entre autres le Fonds pour le développement rural intégré de la Syrie (FIRDOS), dont l'action cible le rôle des femmes rurales dans le développement. Son pays se réjouit de la perspective d'une poursuite et d'un développement de sa fructueuse coopération avec le Fonds et d'autres institutions financières internationales.

284. **Mme NYIKULI** (Kenya) déclare que l'agriculture constitue le moteur de la croissance économique du Kenya et qu'elle fournit leurs moyens d'existence à 80% de sa population. La croissance économique dépend par conséquent de celle du secteur agricole, et le gouvernement a adopté à cet effet un certain nombre de politiques, et notamment des stratégies de réduction de la pauvreté, de création de richesse et d'emplois, et de redynamisation de l'agriculture. Le Kenya est toutefois frappé par la sécheresse, comme la plupart des autres pays subsahariens. La sécheresse actuelle a provoqué une grave famine, touchant près de trois millions de personnes au Kenya. Sa délégation félicite le FIDA pour la contribution qu'il apporte aux efforts menés par le gouvernement et la communauté internationale pour remédier à la situation, mais seule une intervention encore plus vigoureuse pourrait éviter une catastrophe.

285. Le Kenya se félicite de l'accent mis par le Fonds sur les ruraux pauvres dans les pays en développement et souhaite vivement que le FIDA élargisse son portefeuille de prêts au Kenya. Il demeure préoccupé par le SAFP: sa mise en application ne doit pas faire obstacle aux flux financiers en direction des pauvres, qui pourraient ne pas maîtriser leur situation. Son gouvernement continuera d'appuyer le travail du Fonds et apportera une contribution de 100 000 USD à la septième reconstitution.

286. **M. AL-JAFF** (Iraq) déclare que les précédents gouvernements de l'Iraq n'avaient pas mis à profit les possibilités offertes par le FIDA, et que l'animosité entre la direction du Fonds et les autorités de Bagdad sur des questions hors de propos avait bloqué les contributions de l'Iraq. Heureusement, le nouveau gouvernement réexamine actuellement son association avec le FIDA et d'autres organisations internationales. Le plan de développement triennal élaboré par la FAO, dont l'exécution n'a pas encore commencé, pourrait constituer une bonne base de coopération avec le FIDA.

287. Le développement rural a débuté, en Iraq, par la formation de la population rurale; d'autres mesures ont suivi, avec pour objectif d'assurer la viabilité. La région du Kurdistan a conclu des accords avec de nombreuses sociétés privées pour la reconstruction des villages et de l'infrastructure

détruite par l'ancien régime, et des centres agroalimentaires et de formation sont en activité. Le Président de l'Iraq a confirmé auprès du Président du FIDA les accords de coopération pour la régénération des trois principales régions écologiques de l'Iraq. Le nouvel Iraq fédéral coopérera étroitement avec le FIDA, et sa délégation est en mesure d'annoncer une contribution de 2 millions de USD pour la septième reconstitution, plus une augmentation annuelle de 10% au cours de la période de la septième reconstitution; des dispositions seront prises dès que la constitution du gouvernement fédéral sera achevée pour régler la question des arriérés de l'Iraq.

288. L'espoir est exprimé de voir les hauts responsables du Fonds effectuer une visite en Iraq dès que la paix y sera rétablie. Sa délégation entérine le but énoncé par le Président du FIDA, qui est de placer le Fonds à la pointe des efforts internationaux visant à éliminer la pauvreté et la faim. Bien que connaissant un problème de pauvreté, l'Iraq possède des richesses pétrolières et souhaite être un partenaire à part entière des activités du Fonds.

289. **M. YISMA** (Éthiopie) déclare que sa délégation est en plein accord avec l'opinion du Président du FIDA selon laquelle il reste encore beaucoup à faire pour mener à bien la mission du Fonds. L'Éthiopie a aligné sa stratégie de développement sur l'approche suivie par le FIDA pour l'élimination de la pauvreté rurale; étant donné que 85% de sa population vit dans les zones rurales, cet objectif ne sera pas atteint si toute l'attention voulue n'est pas portée au secteur agricole. La stratégie nationale d'industrialisation induite par l'agriculture a contribué à l'augmentation de la production et de la productivité agricole, grâce notamment à la création de centres de formation agricole. Un certain nombre de centres de microcrédit ont été mis en place, des mesures ont été prises pour faciliter l'accès à l'éducation et aux soins de santé primaires, et le pouvoir a été transféré à l'échelon local.

290. Le gouvernement est résolu à encourager un développement économique rapide et à promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie, avec une participation accrue du secteur privé. Son programme de réduction de la pauvreté a déjà eu un impact direct sur les moyens d'existence des paysans, résultat qui aurait été impossible à atteindre sans la coopération internationale. À ce propos, les projets actuels du Fonds en Éthiopie devraient bénéficier à plus de cinq millions de ménages ruraux, apportant ainsi une contribution décisive aux efforts de réalisation des OMD, qui exigeront que les travaux de développement soient étendus à d'autres domaines tels que l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les systèmes financiers ruraux, la gestion des terres et de l'eau, et l'accès à la technique et aux systèmes d'information appropriés.

291. **M. Mokhles-ur-Rahman (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.**

292. **M. WYATT** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) observe qu'un consensus général s'est dégagé, en 2005, pour reconnaître que les progrès vers la réalisation des OMD n'avaient pas été suffisamment rapides. D'importantes promesses ont été faites et des engagements pris, et il est temps que les unes et les autres se concrétisent. Le FIDA pourrait contribuer de façon sensible à aider une grande partie des ruraux parmi les plus pauvres du monde, et leur famille, à sortir de la pauvreté en élaborant et en mettant à l'essai des approches novatrices et en veillant à ce que les enseignements tirés soient reproduits à une plus grande échelle. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se félicite de l'ouverture dont a fait preuve le FIDA à propos de l'Évaluation externe indépendante et apporte son ferme soutien au plan d'action qui en a résulté, invitant instamment le Secrétariat à veiller à sa mise en œuvre. L'innovation doit être au cœur des actions du Fonds, et c'est pourquoi le Royaume-Uni apporte, au titre de la sixième reconstitution, une contribution de 10 millions de USD à l'Initiative du FIDA pour intégrer l'innovation (III).

293. Le FIDA doit être à la hauteur de ses engagements: améliorer la performance de son portefeuille, y compris le ciblage; mieux coopérer avec les processus nationaux de réduction de la pauvreté; et veiller à contrôler étroitement le ratio entre les coûts du programme et les coûts administratifs. Il sera essentiel, pour réaliser son plan d'action, que le FIDA mette entièrement en œuvre la bonne politique du Fonds en matière de ressources humaines. Des préoccupations ont été

exprimées en ce qui concerne le SAFP; il faudrait, de la part de toutes les parties concernées, davantage de réflexion et de souplesse pour parvenir à un véritable consensus. Le Royaume-Uni se félicite de l'engagement constructif du FIDA dans le processus général de réforme des Nations Unies. L'Évaluation externe indépendante a fait apparaître les points sur lesquels le FIDA doit mieux faire, et le plan d'action a indiqué la marche à suivre, mais d'importantes questions de gouvernance ont été soulevées, et le Royaume-Uni est prêt à œuvrer avec le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration pour aborder ces questions de façon honnête et efficace.

**294. M. Wyatt (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) reprend la présidence.**

295. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe) déclare que certains des défis auxquels doivent faire face les pays en développement dans leurs efforts pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté pourraient être relevés grâce à des innovations ciblant une utilisation optimale des ressources naturelles disponibles au niveau de la communauté. Le gouvernement du Zimbabwe, tout en attachant de l'importance à la redistribution des terres, reconnaît la nécessité d'exploiter pleinement le potentiel agricole, et un audit foncier est entrepris pour déterminer les meilleurs moyens d'y parvenir. En outre, de nouvelles initiatives sont nécessaires sur plusieurs plans: formulation des politiques, institutions, cadres réglementaires et investissements. Le Zimbabwe juge préoccupant le fait que des partenaires comme le FIDA n'interviennent pas beaucoup pour aider le gouvernement à aborder ces questions émergentes, parmi lesquelles l'autonomisation des communautés rurales pour parvenir à une production soutenue et aider les négociants ruraux à investir dans des entreprises qui établiraient des liaisons avec la production et l'écoulement des produits. Des efforts concertés devraient aussi être déployés pour assurer un équilibre entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources productives.

296. Confronté à de graves sécheresses, le gouvernement a intensifié la remise en état des systèmes d'irrigation, le développement de nouveaux périmètres irrigués et la construction de barrages. D'autres mesures visent à accroître la production alimentaire et à lutter contre la pauvreté rurale, notamment l'électrification des zones rurales, le développement du capital rural, la substitution des importations et l'addition de valeur, et le gouvernement estime que le FIDA aurait un rôle à jouer dans certains de ces programmes. Des mesures ont été prises pour maintenir une réserve nationale stratégique de céréales, et toutes les parties prenantes ont été incitées à travailler avec l'association des paysans du Zimbabwe. Soulignant l'importance du financement agricole, elle déclare que la participation du FIDA est sollicitée pour renforcer les institutions locales et aider les communautés à surmonter les obstacles sur la voie de la sécurité alimentaire. Le Zimbabwe a poursuivi pour son compte, après la suspension du programme de pays, le programme de développement des zones sèches qui était financé par le Fonds.

297. Le gouvernement du Zimbabwe espère mener prochainement à bien les négociations en cours pour le rééchelonnement de ses versements au FIDA, car il souhaite participer pleinement à la septième reconstitution. La suspension des programmes à base communautaire motivée par des arriérés de versements n'est pas la meilleure manière de régler le problème des arriérés, car elle pourrait faire perdre leur élan à ces programmes et porter préjudice à la compréhension mutuelle entre les partenaires d'exécution et les communautés bénéficiaires. Une approche "taille unique" pourrait ne pas correspondre aux fondamentaux dans une communauté ou un pays donné. Pour ce qui concerne les problèmes de gouvernance, les questions des droits de vote, de la représentation régionale et du rôle du Conseil d'administration demeurent des sujets de préoccupation. Le Zimbabwe souhaite que ces questions soient abordées dans la transparence, éventuellement par le biais d'un comité ouvert. Les préoccupations initiales du Zimbabwe à propos du SAFP restent d'actualité. Le SAFP devrait faire l'objet d'une évaluation détaillée, et les indicateurs affinés, étant donné qu'ils s'appliquent à des situations différentes dans des circonstances différentes.

## ÉLECTION DES MEMBRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (point 11 de l'ordre du jour) (GC 29/L.7 et Add.1)

298. Le **PRÉSIDENT** déclare que le mandat triennal des membres actuels du Conseil d'administration arrivera à son terme à la fin de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs, et qu'il faudra procéder à l'élection de la totalité des 18 membres et des 18 membres suppléants du nouveau Conseil d'administration. Conformément à l'annexe II de l'Accord portant création du FIDA, huit membres et huit membres suppléants doivent être élus parmi les pays membres de la liste A, quatre membres et quatre membres suppléants parmi les pays membres de la liste B, et six membres et six membres suppléants parmi les pays membres de la liste C. Une liste des États membres à l'égard desquels il existe une provision comptable en vertu de l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs a été jointe au document GC 29/L.7. Aucun changement n'est intervenu depuis la publication de ce document. Les coordonnateurs des trois listes ont communiqué au Secrétariat les nominations des listes pour l'élection au Conseil d'administration. C'est sur cette base qu'a été établie la proposition de composition du Conseil, présentée dans le document GC 29/L.7/Add.1.

299. Les pays de la liste A ont choisi le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique en qualité de membres, et la Finlande, la Belgique, la Suisse, la Grèce, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et l'Espagne, suppléants. Il a été par ailleurs proposé que le Conseil décide de désigner les Pays-Bas comme membre et le Royaume-Uni comme membre suppléant pour les deux dernières années du mandat, 2007 et 2008.

300. Les pays de la liste B ont choisi le Koweït, le Nigéria, l'Arabie saoudite et la République bolivarienne du Venezuela en qualité de membres, avec effet immédiat, pour la première année du mandat triennal. Les Émirats arabes unis, le Qatar, l'Indonésie et l'Algérie ont été choisis en qualité de membres suppléants pour cette même année. Toute modification ou confirmation de cette composition pour la deuxième et la troisième année du mandat devra être soumise pour approbation au Conseil des gouverneurs à la session concernée.

301. La liste C comprend trois sous-listes. Les pays de la sous-liste C1 ont choisi, pour le groupe Afrique, l'Égypte et l'Afrique du Sud en qualité de membres, et le Mali et le Cameroun en qualité de membres suppléants. Les pays de la sous-liste C2 ont choisi, pour le groupe Europe, Asie et Pacifique, la Chine et l'Inde en qualité de membres; le Pakistan assumera les fonctions de suppléant de la Chine pour toute la durée du mandat; la Turquie occupera les fonctions de suppléant de l'Inde pendant la première année, suivie du Yémen pour 2007 et de la République de Corée pour 2008. Les pays de la sous-liste C3 ont choisi, pour le groupe Amérique latine et Caraïbes, le Brésil et le Mexique en qualité de membres, et le Guatemala et l'Argentine en qualité de membres suppléants.

302. Aucune objection n'ayant été formulée, la présidence déclare les membres et les membres suppléants élus à leurs postes respectifs au sein du Conseil d'administration.

303. **Les élections sont approuvées.**

304. Le **PRÉSIDENT** propose que le rapport final fasse état de la décision du Conseil de désigner, parmi les pays de la liste A, les Pays-Bas comme membre et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comme membre suppléant pour les deux dernières années du mandat. Le rapport final devra également citer l'accord intervenu entre les pays de la liste B pour que la composition de leur représentation élue soit effective pour la première année du mandat triennal; les modifications ou les confirmations de cette composition pour la deuxième et la troisième année du mandat seront soumises pour approbation au Conseil des gouverneurs. Le rapport final devra enfin mentionner que, s'agissant de l'accord conclu entre les pays de la sous-liste C2 sur l'échange de sièges, le Conseil des gouverneurs a approuvé les propositions, qui prendront effet le dernier jour du mois de février des années concernées, et qu'aucun autre entérinement de sa part ne sera nécessaire.

305. **Il en est ainsi décidé.**

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SUPERVISION (point 12 de l'ordre du jour) (GC 29/L.8)

306. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA) déclare que le programme pilote de supervision directe concernant quinze projets, lancé en application de la Résolution 102/XX de 1997, a fait l'objet d'un examen du Bureau de l'évaluation, dont le rapport a été étudié par le Conseil d'administration en septembre 2005. S'appuyant sur ce rapport, le Conseil a entériné trois modifications importantes à la politique de supervision du Fonds, reprises dans le projet de résolution 143/XXIX sur l'administration des prêts et la supervision de l'exécution des projets (document GC 29/L.8).

307. Il s'agit maintenant d'insérer les modifications ainsi recommandées dans l'ensemble du programme de changement énoncé dans le plan d'action. À certains égards, les changements supposent l'évolution d'un paradigme, comme dans la structure des équipes de pays et la collaboration accrue avec les partenaires à l'intérieur du pays. Ils auront aussi des incidences au niveau institutionnel, compte tenu surtout du volume des ressources humaines et financières requises pour assurer la supervision. La supervision est un élément clé pour améliorer l'efficacité de l'aide. Une participation accrue à la supervision permettrait au Fonds d'approfondir sa connaissance des meilleures pratiques et d'assimiler plus facilement et plus rapidement les enseignements tirés au cours de l'exécution des projets.

308. **Le projet de résolution 143/XXIX sur l'administration des prêts et la supervision de l'exécution des projets est adopté.**

RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'ALLOCATION FONDÉ SUR LA PERFORMANCE (point 13 de l'ordre du jour) (GC 29/L.9 et Add.1)

309. **M. TABONG KIMA** (Cameroun) déclare que la manière dont le SAFFP a été mis en œuvre à ce jour constitue un sujet de vive préoccupation pour les pays en développement, et notamment le Cameroun. La première évaluation du SAFFP a recensé certains effets négatifs à l'origine de divisions entre groupes régionaux et entre pays au sein des groupes. Le SAFFP devrait par conséquent être mis en œuvre avec prudence en attendant que se précise son rapport avec l'orientation stratégique et les priorités du Fonds. Le remplacement d'allocations régionales efficaces par des allocations globales ne devrait pas recevoir de feu vert avant un examen approfondi du SAFFP.

310. **M. MALTEZ** (Panama) attire l'attention sur les observations formulées sur cette question par sa délégation dans la déclaration générale faite au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nombre de ces pays lient leurs contributions à la septième reconstitution à une issue satisfaisante des discussions sur cette question.

311. **Mme MUCHADA** (Zimbabwe) déclare qu'il n'est pas possible de faire simplement des commentaires sur la question sans en débattre; les problèmes que pourrait poser le SAFFP doivent tous être résolus avant toute nouvelle mesure. Des consultations transparentes doivent se dérouler, au sein de comités ouverts, et aucune décision ne devrait être prise à huis clos.

312. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA) déclare que le document soumis au Conseil des gouverneurs constitue un rapport de situation sur la mise en œuvre du SAFFP au cours de sa première année, qui a été couronnée de succès. Le Conseil d'administration a envisagé, en septembre 2005, quelques éventuelles modifications opérationnelles visant à rationaliser le système. Le processus est en évolution constante. La réserve de 32 projets pour 2006, d'un montant total d'environ 550 millions de USD, pourrait être présentée au Conseil en 2006 dans le contexte du SAFFP.

313. D'importantes questions sont soumises pour examen; la première partie de cet examen aura pour cadre un séminaire qui se tiendra au cours de la dernière semaine du mois de mars. De nouvelles discussions auront lieu en avril, et le Conseil devrait revenir sur la question à sa session de septembre. La solution des problèmes importants soulevés par les gouverneurs est essentielle pour le succès du SAFF.

314. **M. BALDWIN** (Conseiller principal gestion des programmes, Département gestion des programmes du FIDA) déclare que le document GC 29/L.9/Add.1 présente les notes par pays de 2005 et les allocations de 2006, qui reflètent le processus élaboré pour analyser les changements intervenus sur les plans de la démographie, du revenu national brut et de la performance. Les allocations de 2006 montrent que le besoin est effectivement l'un des principaux moteurs du SAFF, mais que la performance est aussi un élément déterminant important dans l'allocation des ressources. En fait, la performance s'est améliorée, en 2005, dans plusieurs pays. Le SAFF est encore en évolution: le Département gestion des programmes a été en contact avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale pour étudier la manière dont elles abordent les questions auxquelles est confronté le FIDA; le Département aura aussi prochainement une rencontre avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, à la deuxième réunion annuelle de tous les donateurs multilatéraux sur le thème de l'allocation fondée sur la performance; les entretiens porteront sur la poursuite du développement du programme et sur la meilleure manière de l'adapter aux besoins des membres du FIDA.

315. **M. DA ROCHA MIRANDA** (Brésil) demande pourquoi il est jugé nécessaire de modifier les critères de performance et les critères régionaux un an à peine après que le SAFF est devenu opérationnel. Il souhaite également savoir quelles sont les questions qui touchent à d'autres domaines, et demande par ailleurs que soit précisée la signification de l'expression "allocation globale".

316. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA) répond en déclarant que le Conseil a décidé de ne pas mettre en œuvre les changements potentiellement utiles examinés après l'expérience de l'application en 2005 tant que toutes leurs répercussions ne seraient pas comprises. Les quatre changements clés examinés sont les suivants: premièrement, utiliser la population rurale au lieu de la population totale comme base de calcul de la population; deuxièmement, modifier le coefficient de pondération de la population par rapport à d'autres facteurs; troisièmement, relever le plancher, pour les plus petits pays, de 1 à 2 millions de USD, ce qui implique une réduction marginale des allocations des plus grands pays; et, quatrièmement, fixer une période glissante de trois ans pour les allocations au lieu de la période de la durée fixe de la reconstitution. Ces facteurs seront examinés, en même temps que d'autres facteurs techniques, au cours de l'année 2006 en vue d'applications ou de changements aux applications en 2007.

317. Il avait été décidé, dans le cadre de la sixième reconstitution, qu'un système d'allocations globales serait progressivement introduit, mais cette introduction ne s'était pas immédiatement faite en 2005, en attendant un examen plus approfondi. La conclusion de cet examen était que la mise en œuvre du système devrait débiter dans le cadre de la septième reconstitution, en 2007. Des efforts sont par conséquent en cours pour atteindre divers objectifs recensés, tout en progressant simultanément dans cette direction. À cet effet, il serait souhaitable qu'un séminaire réunisse rapidement tous les membres du Conseil afin de garantir une consultation transparente et ouverte sur les questions en jeu et les options disponibles. Avec de la bonne volonté, de la compréhension et des discussions, il devrait être possible de répondre à certaines des préoccupations exprimées, tout en s'acheminant vers la mise en œuvre de la décision retardée depuis la période de la sixième reconstitution.

318. **M. AYAZI** (Afghanistan) convient avec les orateurs précédents que le domaine à l'examen soulève des questions complexes que les pays de la liste C ne maîtrisent pas totalement. Les liens entre ces questions ne sont pas non plus parfaitement clairs. Il suggère par conséquent que le



Secrétariat convoque une réunion des pays de la liste C afin d'élucider les questions qu'ils souhaitent discuter au séminaire que doit tenir le FIDA au mois de mars.

319. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA) convient de l'utilité d'une parfaite compréhension des questions et déclare que des dispositions seront immédiatement prises en conséquence pour la tenue de la réunion proposée.

320. **M. FERNÁNDEZ** (Argentine), exprimant un avis favorable à l'idée de cette réunion, suggère qu'il serait aussi utile de communiquer à l'avance à tous les participants à la réunion l'ensemble de la documentation sur le sujet, y compris tous les textes agréés dans le cadre de la sixième reconstitution, ce qui permettrait de déterminer avec précision ce qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration au cours de la sixième reconstitution. Il avait cru comprendre que l'évolution vers une allocation globale dépendait du résultat de l'évaluation réalisée au cours des deux premières années du SAFP.

**321. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance, contenu dans les documents GC 29/L.9 et GC 29/L.9/Add.1.**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE I DU PROGRAMME DE RECONFIGURATION DES PROCESSUS (PROGRAMME DE TRANSFORMATION STRATÉGIQUE) (point 14 de l'ordre du jour) (GC 29/L.10)

**322. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport sur la mise en œuvre de la phase I du programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique), contenu dans le document GC 29/L.10.**

RAPPORT DE SITUATION SUR LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE (point 15 de l'ordre du jour) (GC 29/L.11)

323. **M. MOORE** (Directeur, Coalition internationale pour l'accès à la terre), présentant le rapport, déclare que la Coalition s'efforce de mettre en pratique les principes de la participation de multiples parties prenantes. Innovation lancée par le FIDA, la Coalition est une alliance d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et appartenant à la société civile, qui œuvrent ensemble à améliorer la sécurité d'accès à la terre et aux facteurs productifs connexes, afin d'aider à réduire la pauvreté rurale des ménages pauvres et démunis. C'est du FIDA qu'émane la vision qui a conduit à la création de la Coalition par le regroupement de diverses organisations en une coalition reposant sur un accord commun quant à l'importance de replacer la réforme agraire sur les agendas nationaux, régionaux et internationaux. En 2005, la Coalition a soutenu 62 projets répartis dans 42 pays; à sa dernière Assemblée des membres, également en 2005, elle a préparé une déclaration pour l'action collective qui a jeté les bases de ses travaux d'orientation et de plaidoyer jusqu'à sa prochaine assemblée, en 2007. Pour la troisième année consécutive, elle a réuni une table ronde ministérielle qui a abordé, à l'occasion de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies, le thème de la terre et des conflits. Elle a en outre réuni dans six pays une table ronde nationale, avec la participation du gouvernement, en vue de renforcer l'élaboration des politiques et le travail avec la société civile. En tant que système mondial de savoir, elle intègre également la communication dans toutes ses activités et l'utilisation de sa documentation, la croissance du nombre de visiteurs de son site internet tout comme l'augmentation des téléchargements sont des indicateurs importants de son rôle en tant que centre de savoirs.

324. L'orateur décrit dans leurs grandes lignes les nouveaux programmes lancés en 2005 grâce à un nouveau soutien des donateurs et ajoute que le travail mené par la Coalition en vue de fournir des informations utiles à la politique des pouvoirs publics a porté sur des domaines tels que les conflits fonciers, la propriété commune, l'accès à la terre pour les activités pastorales et les fonds fonciers en

faveur des pauvres. Elle a aussi entrepris un examen comparatif des politiques et programmes fonciers multilatéraux et bilatéraux. De telles réalisations auraient été impossibles sans l'appui du FIDA, son organisation hôte. Ses travaux ont aussi été facilités par une aide financière provenant de diverses sources. Enfin, dans le contexte du NEPAD, elle a été invitée à participer à l'élaboration, au profit des gouvernements africains, de directives et de cadres de politiques foncières, l'objectif final étant de faire en sorte qu'il existe, pour l'Afrique, un agenda foncier dirigé par les Africains. Le FIDA sera l'un de ses principaux partenaires dans cette activité.

325. **M. WERMUTH** (Pays-Bas), réaffirmant que son pays attache une très grande valeur au travail de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, déclare que, contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 19 du document GC 29/L.11, il ne s'est pas encore engagé à apporter une contribution pluriannuelle pour financer le programme de partenariats LAND. Cette question fait effectivement l'objet d'une étude sérieuse, mais aucun engagement n'a encore été pris.

326. **M. MOORE** (Directeur, Coalition internationale pour l'accès à la terre) déclare que l'une des innovations du FIDA, lors de la création de la Coalition, avait été de reconnaître qu'elle bénéficierait d'un plus grand engagement de la part de ses autres membres si elle jouissait d'une certaine autonomie par rapport au FIDA. Il présente ses excuses au représentant des Pays-Bas pour la mauvaise formulation du paragraphe 19 du document; son intention n'avait pas été de laisser sous-entendre un financement futur du programme de partenariats LAND. Le lancement du programme, toutefois, avait été rendu possible par le soutien apporté, pendant plusieurs années, par les Pays-Bas.

**327. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport de situation sur la Coalition internationale pour l'accès à la terre, contenu dans le document GC 29/L.11.**

RAPPORT DE SITUATION SUR LE MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (point 16 de l'ordre du jour) (GC 29/L.12)

328. **M. MERSMANN** (Directeur général, Mécanisme mondial) déclare, en présentant le rapport, que le Mécanisme mondial a concentré ses efforts, au cours de l'année, sur la définition des perspectives pour le prochain exercice biennal, afin de prendre en compte l'évolution du contexte de mobilisation des ressources, en particulier au niveau national, qui rend nécessaire l'adoption d'une stratégie unifiée et d'une approche plus volontariste, esquissées dans le Rapport de situation (document GC 29/L.12). Le nouveau modèle opérationnel du FIDA et son cadre stratégique, qui privilégient la programmation du développement sous la direction des pays, permettent de mieux harmoniser les activités du Mécanisme mondial avec celles du FIDA au niveau des pays et procurent au Mécanisme mondial de nouvelles possibilités de contribuer aux opérations du FIDA et à celles d'institutions coopérantes telles que la Banque mondiale. Les résultats concrets de cette amélioration des modalités opérationnelles sont apparus clairement dans le récent examen de l'ampleur des activités relatives à la désertification dans le portefeuille de projets du FIDA et dans la note d'apprentissage émergente sur l'intégration des objectifs de la Convention aux activités du FIDA. La coopération renforcée avec la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains mérite également d'être relevée.

329. La stratégie d'ensemble du Mécanisme mondial comporte plusieurs grands axes, qui sont notamment d'encourager la coopération Sud-Sud et de décentraliser les services de conseils en direction des pays Parties affectés. C'est l'intention du Mécanisme mondial de poursuivre son engagement dans toutes les régions, avec des programmes de portée générale. Sa nouvelle stratégie prendra pleinement en compte l'avantage comparatif de chaque région et de chaque Partie. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où ont été conçues et mises en œuvre les approches les plus innovantes de la mobilisation des ressources, le Mécanisme mondial recherchera des mécanismes de soutien spécifiques en coopération avec des institutions financières internationales et des agences bilatérales, et en particulier le FIDA.

330. La compensation pour services environnementaux, approche dont le Costa Rica s'est fait le champion et adoptée par d'autres pays de la région Amérique latine et Caraïbes, est un exemple d'approche novatrice que le Mécanisme mondial soutient en tant qu'initiative stratégique pour la mise en œuvre de la Convention. Dans ce contexte, le Mécanisme mondial envisage avec intérêt une coopération accrue avec le nouveau Directeur de la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA sur les initiatives stratégiques et les opérations sur le terrain. Au terme d'une année consacrée à mieux cibler son approche, le Mécanisme mondial est désormais bien placé dans le contexte de la nouvelle architecture financière internationale régie par le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il augmentera ses services, qui seront ouverts à tous les pays, et s'efforcera de développer ses compétences en tant qu'entité de promotion financière pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD).

331. **M. CARRUTHERS** (Président adjoint, Département gestion des programmes du FIDA), s'exprimant au nom du FIDA, confirme au Conseil et aux États membres que, étant donné que le nouveau programme du Mécanisme mondial prévoit des activités complètes et de portée générale dans toutes les régions du monde, le FIDA veillera à ce que les programmes qu'il mène avec le Mécanisme mondial aient aussi une portée générale dans toutes les régions.

332. **M. MALTEZ** (Panama), s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), déclare qu'ils opposent un refus très ferme à l'élimination du programme du Mécanisme mondial pour leur région. Comme cela a été très clairement affirmé à la Conférence des Parties (COP) et dans l'Accord entre la COP et le FIDA, l'entité distincte que constitue le Mécanisme mondial fait partie intégrante du FIDA et est entièrement placée sous l'égide du Président du FIDA. Le GRULAC est très préoccupé par la décision unilatérale d'éliminer une implantation de programme d'une telle importance, compte tenu de ce que le Mécanisme mondial a effectivement mobilisé des ressources et que cette mesure aura un impact négatif sur les pays de la région, qui souffrent sérieusement de la dégradation des terres et de la désertification. Il est nécessaire de financer des programmes nationaux pour lutter contre la désertification.

333. De telles décisions sont discriminatoires et préjudiciables, et ont un effet négatif sur l'image institutionnelle du FIDA en cela qu'elles vont à l'encontre des principes de la Convention qui prévoit, en particulier, que tous les pays touchés – sans distinction – et ne disposant pas de ressources devraient bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre de leurs plans de lutte contre la désertification. Cette décision avait été présentée comme une simple mesure administrative, prise pour des raisons budgétaires, mais il s'y attache une dimension politique, ainsi que des répercussions négatives pour tous les pays de la région. Une telle mesure n'aurait pas dû être prise sans l'accord de la COP, laquelle n'a pas pris de décision en ce sens à sa septième session. Des conversations avaient eu lieu entre le Mécanisme mondial et des pays de la région, mais il n'avait nullement été fait référence à une décision qui devait être prise deux mois plus tard.

334. Le GRULAC conteste la déclaration selon laquelle les donateurs ne sont pas désireux de fournir des ressources aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il n'est pas logique, alors même que d'importantes réunions en rapport avec la Convention vont se tenir dans la région, que soient adoptées des mesures compromettant la capacité des pays de remplir les obligations souscrites au titre de la Convention. Le GRULAC a tenu deux réunions avec le Directeur général du Mécanisme mondial, mais aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ses préoccupations et ses questions. Le GRULAC demande l'annulation de cette décision.

335. **M. ARVELO CAAMAÑO** (République dominicaine) exprime son soutien total à la déclaration faite au nom de son groupe régional par le représentant du Panama; il déclare que la question suscite de vives préoccupations, en particulier lorsqu'on l'analyse à la lumière des paragraphes 28 et suivants de l'Annexe I du document GC 29/L.12, qui montre que le Mécanisme mondial a apporté un appui significatif aux efforts nationaux de lutte contre la désertification dans un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec le soutien de donateurs parmi lesquels

le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Commission européenne et des organisations non gouvernementales, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la FAO. Dans le contexte de ces succès, la question soulevée dans la déclaration de la présidence du GRULAC suscite de vives préoccupations.

336. **M. MOUNGUI** (Cameroun) déclare que la question a été abordée à la réunion préparatoire des pays de la liste C, et que le GRULAC peut compter sur l'entière solidarité de la liste C dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir à une solution avec le Mécanisme mondial.

337. **M. MERSMANN** (Directeur général, Mécanisme mondial) déclare qu'il a expliqué, au cours d'entretiens précédant la session du Conseil, que le programme du Mécanisme mondial pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'était pas en passe d'être éliminé mais qu'il était au contraire renforcé au moyen de services de conseils disponibles dans la région et pour la région. Il a été nommé pour élargir la base financière nécessaire à la mise en œuvre de la Convention. Il existe désormais une nouvelle architecture financière internationale, dont les nombreuses conséquences doivent être prises en compte. La position du Mécanisme mondial est que, en particulier dans la région Amérique latine et Caraïbes, les approches novatrices doivent être poursuivies. La désignation d'un nouveau Directeur de la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA et la coopération accrue entre le Mécanisme mondial et la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions concernées avaient fait naître l'espoir que son engagement dans la région serait davantage couronné de succès que par le passé. Les programmes exécutés dans la région ont réussi, mais cette réussite n'est pas suffisante. L'approche suivie par le Mécanisme mondial dans les diverses régions connaît inévitablement des changements: une fois que les pays Parties à la Convention ont pris une décision de grande portée, particulièrement en matière financière, le Mécanisme mondial se doit de la respecter, et il appartient au Directeur général de veiller à ce que cela se fasse de manière juste et équitable dans toutes les régions.

338. La stratégie aujourd'hui poursuivie – davantage de coopération Sud-Sud et décentralisation accrue des services consultatifs en direction des pays Parties affectés – ne constitue pas seulement une réponse à la diminution du budget du Mécanisme mondial. Elle s'inscrit dans un processus en cours depuis longtemps, et également dans d'autres régions. Les services consultatifs du Mécanisme mondial sont mobilisés dans le cadre de son nouveau contexte institutionnel et de ses nouvelles opérations. Il lui appartient de rechercher des contributions volontaires de diverses sources, et il ne pourrait y parvenir qu'en concevant les approches et les produits du Mécanisme mondial d'une manière qui présente de l'intérêt pour ceux qui désirent le soutenir. Le Mécanisme mondial souhaite poursuivre les débats avec les représentants du GRULAC.

339. **M. ARAYA ALEMPARTE** (Chili), exprimant son soutien total à la déclaration faite au nom du GRULAC, déclare qu'il aurait été préférable que ces discussions se tiennent avant qu'il ne soit décidé de supprimer une structure ayant pour objet d'examiner les activités du Mécanisme mondial dans la région. Le GRULAC n'est toujours pas convaincu que la décision prise lui soit favorable, alors que la situation dans d'autres régions n'a pas été modifiée. Si cette décision est bénéfique, pourquoi n'a-t-elle pas été appliquée à d'autres régions? Elle n'est pas logique, et doit être réexaminée.

340. **M. MERSMANN** (Directeur général, Mécanisme mondial) déclare que le GRULAC n'a pas été traité différemment des autres régions, et qu'il a en fait, au cours des consultations informelles, indiqué très clairement que toutes les régions avaient été traitées de la même manière. Il estime que la décision prise répond aux intérêts du GRULAC et du Mécanisme mondial. La région Amérique latine et Caraïbes trouvera des avantages en termes d'efficacité. Il souligne le vaste potentiel offert par la coopération avec le FIDA, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres partenaires dans la recherche de manières novatrices de financer les actions de lutte contre la dégradation des terres et de régénération. La réponse du Mécanisme mondial à la décision de la communauté internationale a été la bonne, et il est prêt à débattre avec le GRULAC de la manière de rendre cette approche

bénéfique pour la région en termes de mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

341. **M. MALTEZ** (Panama) déclare que le GRULAC n'est toujours pas convaincu par les explications données par le Directeur général du Mécanisme mondial. Le Groupe considère que la question n'est pas close et il demeure, comme toujours, ouvert à de nouvelles discussions.

342. **Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, contenu dans le document GC 29/L.12.**

AUTRES QUESTIONS (point 17 de l'ordre du jour)

Approbation de la diffusion de documents

343. **Le PRÉSIDENT** rappelle que la politique du FIDA relative à la diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné d'autoriser la publication des documents d'une session. En conséquence, il demande au Conseil d'approuver la diffusion de tous les documents présentés à la session. À la suite de cette approbation, les documents seront publiés sur le site internet du FIDA, et seront donc accessibles à tous. Il suppose que le Conseil approuve la diffusion de tous les documents qui lui ont été soumis à la présente session.

344. **Il en est ainsi décidé.**

CLÔTURE DE LA SESSION

345. **Le PRÉSIDENT** prononce une allocution de clôture, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4.

346. Il déclare close la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.

347. **La séance est levée à 18 h 20.**

### CHAPITRE 3

#### B. TABLES RONDES

348. Lors de sa troisième séance, le 16 février 2006 au matin, le Conseil des gouverneurs a tenu simultanément trois tables rondes sur les thèmes décrits dans les notes d'information GC 29/INF.3, GC 29/INF.4 et GC 29/INF.5/Rev.1.

#### **La recherche adaptative à l'appui des innovations au service des pauvres dans le domaine du développement rural**

La table ronde a été organisée comme suit:

Président: **M. Rodney D. Cooke**, Directeur de la Division consultative technique du FIDA

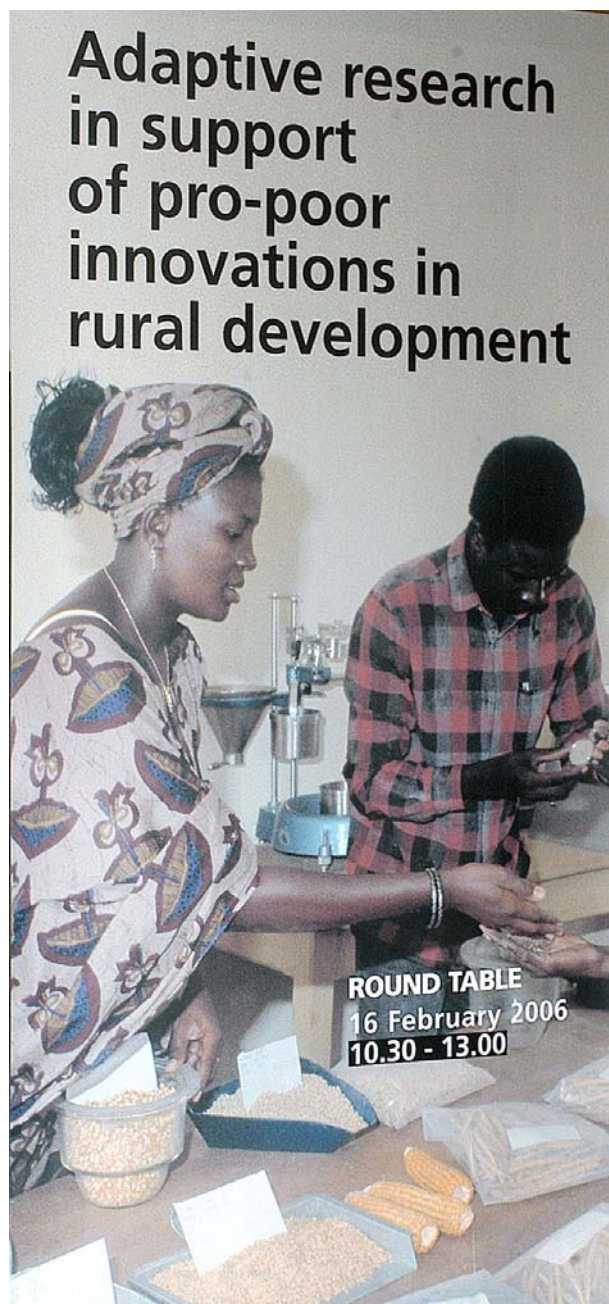
Intervenants: **M. Abdel El-Beltagy**, Directeur général du Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)

**M. David Kaimowitz**, Directeur général du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

**M. Shellemiah Keya**, Directeur général adjoint pour la recherche-développement du Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO)

349. Le Président a commencé par resituer le concept global d'innovations dans le contexte d'une économie mondiale qui évolue et se globalise, et a cité les changements démographiques, la mise en place de filières commerciales et ce que cela implique pour la transformation des produits et la création de valeur ajoutée, et pour les perspectives d'emploi agricole et autre en milieu rural. L'innovation consiste à appliquer des connaissances (de toutes sortes) en vue d'atteindre les résultats socioéconomiques recherchés. Le FIDA conçoit l'innovation comme un processus permettant d'ajouter de la valeur ou de résoudre un problème par des moyens nouveaux qui peuvent avoir une incidence sur la réduction de la pauvreté rurale. Le FIDA a un important portefeuille de recherche contractuelle; la priorité va clairement aux innovations utiles aux pauvres et la vocation du FIDA rejoint celle du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Les projets financés par des prêts du FIDA sont systématiquement rattachés aux programmes de recherche bénéficiant de l'aide financière du Fonds et peuvent donc servir de vecteur pour la diffusion des résultats de la recherche, tout en offrant un cadre pratique dans lequel sera réalisé le travail de conception et d'adaptation de la recherche en aval.

350. Dans sa présentation, M. El-Beltagy a mis en relief un certain nombre d'innovations favorables aux pauvres mises au point dans le cadre du projet financé par le FIDA dans le Mashrek et le Maghreb, parmi lesquelles des technologies de gestion intégrée des ressources naturelles permettant d'atténuer les effets de la sécheresse et de stabiliser les réserves de fourrage: cultures intercalaires d'orge et d'*Atriplex*; cultures de cactus en couloirs; légumineuses fourragères (vesce) et blocs de fourrage. Ce travail de recherche adaptative s'est non seulement traduit par une hausse de la productivité et des revenus, mais il a également eu des effets sur la sécurité nutritionnelle et sur l'autonomie socioéconomique, y compris celles des femmes rurales pauvres. M. Keya a cité des exemples de réussite obtenus dans le cadre de l'initiative Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA) menée par le FIDA en partenariat avec le Centre du riz pour l'Afrique. Le travail de recherche adaptative appuyé par le FIDA et d'autres donateurs a permis d'accroître la productivité et la rentabilité des systèmes à base de riz. En Afrique subsaharienne, où ce sont principalement les paysans pauvres qui cultivent le riz, l'introduction de nouvelles variétés sur une superficie récemment portée à plus de



R. D. Cooke  
Director  
Technical Advisory Division  
IFAD

M. Rodney D. Cooke,  
Directeur, Division consultative technique, FIDA



El-Beltagy

M. Abdel El-Beltagy,  
Directeur général, ICARDA



M. David Kaimowitz,  
Directeur général, CIFOR



S. Keya

M. Shellemiah Keya,  
Directeur général adjoint- Recherche et  
développement, ADRAO

130 000 hectares a contribué au combat contre la pauvreté en Gambie, au Ghana, en Guinée et au Mali, avec l'aide des projets financés par des prêts du FIDA dans ces pays. M. Kaimowitz a présenté les résultats prometteurs d'une approche commerciale du traitement des questions environnementales, qui utilise un instrument de rétribution des services écologiques appuyé par le FIDA au sein d'un consortium de partenaires, au nombre desquels le Centre mondial d'agroforesterie et le Centre pour la recherche forestière internationale en Asie du Sud-Est. L'initiative fait intervenir les communautés dans l'élaboration et la mise à l'essai de formules de rétribution transparentes qui sont efficaces, efficaces et équitables. On citera parmi les innovations des méthodologies d'évaluation de l'hydrologie et de l'agrobiodiversité faisant appel à des approches participatives pour réunir en un tout cohérent les connaissances (externes et locales), les données d'expérience et les perceptions des parties prenantes.

351. Le débat qui a suivi a été riche et les participants ont soulevé divers points pertinents. Dans sa conclusion, le Président a souligné que la réalisation de gains de productivité agricole dépendait de la capacité d'**innover** du système de recherche agricole au service du développement (comprenant les communautés paysannes). Il fallait mobiliser ce que la science pure offrait de mieux et le combiner avec l'ingéniosité dont les communautés savent faire preuve pour utiliser de manière optimale leurs propres savoirs et la diversité des ressources, naturelles et autres, auxquelles elles sont susceptibles d'avoir accès, et pour relever les défis auxquels elles sont confrontées. Le Président a mis en évidence six considérations fondamentales:

- a) il est important de créer un cadre institutionnel et politique qui soit porteur (l'accès à la terre par exemple explique en partie les problèmes d'adoption).
- b) les approches participatives sont essentielles pour assurer l'adoption et l'impact (y compris la sélection variétale sur un mode participatif).
- c) l'établissement de partenariats réunissant des acteurs ayant des atouts complémentaires et des avantages comparatifs différents est un immense défi.
- d) les investissements dans l'agriculture et le développement rural doivent être accompagnés d'une définition claire des compensations et des avantages (pour qui prend les risques) et d'une bonne compréhension des risques démontrés que comporte l'adoption de technologies qui présentent un intérêt évident.
- e) l'accès aux marchés conditionne la réussite des programmes de réduction de la pauvreté rurale. Le traitement réservé aux marchés par le passé n'a pas été le bon, ce qui a contrecarré les tentatives visant à relever les revenus des pauvres.
- f) la vraie question est de savoir vers qui se tourner pour obtenir un appui durable. Les partenariats publics et privés sont d'importantes sources de financement (par exemple, pour des investissements dans des biotechnologies utiles aux pauvres) et il faut donc proposer des montages financiers innovants et encourager, par des incitations, la création de partenariats solides.

#### **Assurer l'accès des ruraux pauvres à la terre**

La table ronde a été organisée comme suit:

Présidente: **Mme Gunilla Olsson**, Directrice de la Division des politiques du FIDA

Intervenants: **Mme Nemesia Achacollo**, Directrice de la Fédération des paysannes de Bolivie



**M. Parviz Koohafkan**, Directeur du Développement rural à la FAO;  
Secrétaire exécutif de la Conférence internationale pour la réforme  
agraire et le développement rural

**M. Joseph Mbinji**, Chargé de programme à l'Alliance zambienne  
pour l'accès à la terre

352. La table ronde se voulait un échange de connaissances et de données d'expérience et elle a été l'occasion de confronter les points de vue des gouvernements, des organisations paysannes et des mouvements de la société civile, ainsi que ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et du FIDA. Les objectifs de la table ronde étaient les suivants:

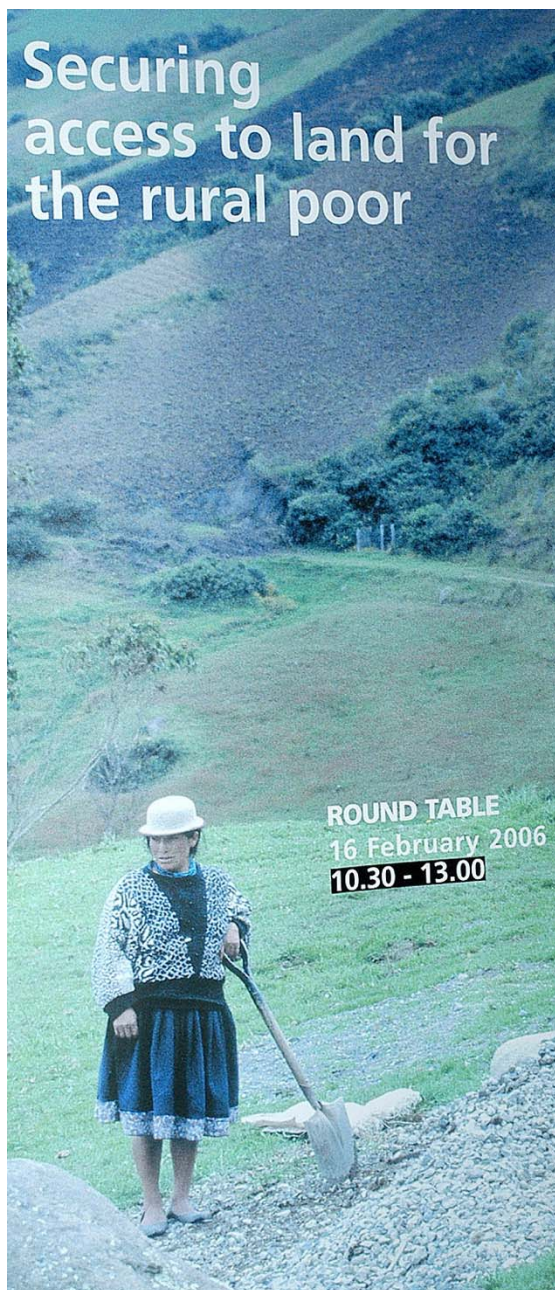
- a) réaffirmer la nécessité d'améliorer l'accès à la terre et la sécurité foncière afin de pouvoir réduire de façon efficace et durable la pauvreté rurale, en termes aussi bien d'équité que d'efficience; et
- b) présenter et mettre en discussion les difficultés rencontrées par les gouvernements qui se sont engagés à formuler, à mettre en œuvre et à faire appliquer des politiques foncières et une réforme agraire dans l'intérêt des pauvres.

353. Des expériences nationales en matière de réforme agraire ont été présentées par M. Koudegma Zongo du Burkina Faso, Mme Conceição Quadros du Mozambique, M. Narciso Boy Nieto des Philippines et M. Espedito Rufino de Araújo du Brésil. Les exposés comme les discussions ont mis en évidence les dimensions rurales de l'extrême pauvreté qui frappe l'humanité, et la nécessité de réduire la pauvreté rurale pour faire reculer l'extrême pauvreté partout dans le monde. L'agriculture et le développement rural sont au cœur de la lutte contre la pauvreté rurale, et donc contre la pauvreté en général. La terre tient une place essentielle dans les économies rurales, et les groupes les plus démunis et les plus vulnérables parmi les ruraux sont le plus souvent ceux qui ne possèdent pas de terre ou dont les droits de jouissance foncière sont précaires. En conséquence, il est absolument fondamental d'améliorer l'accès à la terre et la sécurité de jouissance foncière si l'on veut entrevoir une quelconque amélioration des moyens de subsistance des ruraux pauvres, hommes et femmes. La répartition équitable des terres permet d'avoir une croissance et un développement pour le plus grand nombre, et elle favorise la paix et la cohésion.

354. Diverses questions ont été soulevées à propos des politiques foncières et des réformes agraires en faveur des pauvres. Il a été convenu qu'il n'existe pas de méthode uniforme qui tienne lieu de modèle pour améliorer l'accès à la terre et la sécurité de jouissance foncière des populations pauvres. Les approches dont l'État avait l'initiative ou qui reposaient sur le jeu des marchés n'ont pas donné les résultats attendus. C'est sous l'angle des moyens de subsistance qu'il faut traiter les questions foncières. Dès lors, les ruraux pauvres ont non seulement besoin d'un accès à la terre, mais également aux technologies, aux services financiers, aux marchés et aux services sociaux, entre autres.

355. Les solutions aux problèmes fonciers auxquels sont confrontés les ruraux pauvres, hommes et femmes, doivent être ancrées dans les réalités qui sont les leurs et qui sont à la fois concrètes, changeantes et extrêmement variées et complexes. Ces réalités tiennent à la spécificité du lieu, des activités et des cadres nationaux.

356. La terre n'est pas uniquement un facteur économique de production. Elle est aussi intrinsèquement liée aux valeurs culturelles et sociales, à l'identité et à l'histoire des peuples, et au



Mme Gunilla Olsson,  
Directrice, Division des politiques, FIDA



Mme Nemesia Achacollo,  
Directrice, Fédération des paysannes de Bolivie



M. Parviz Koohafkan,  
Directeur du développement rural, FAO;  
Secrétaire exécutif, Conférence internationale sur la  
réforme agraire et le développement rural



M. Joseph Mbinji,  
Chargé de programme, Alliance zambienne pour l'accès  
à la terre

droit de ces derniers de se prendre en main et de décider de leur avenir. La terre n'a pas simplement une valeur marchande et c'est ce dont il faut tenir compte dans les approches fondées sur les marchés.

357. Une réforme agraire en faveur des pauvres, c'est-à-dire une réforme qui contribue au développement rural et à la réduction de la pauvreté, exige de solides politiques publiques à l'appui de la petite agriculture familiale.

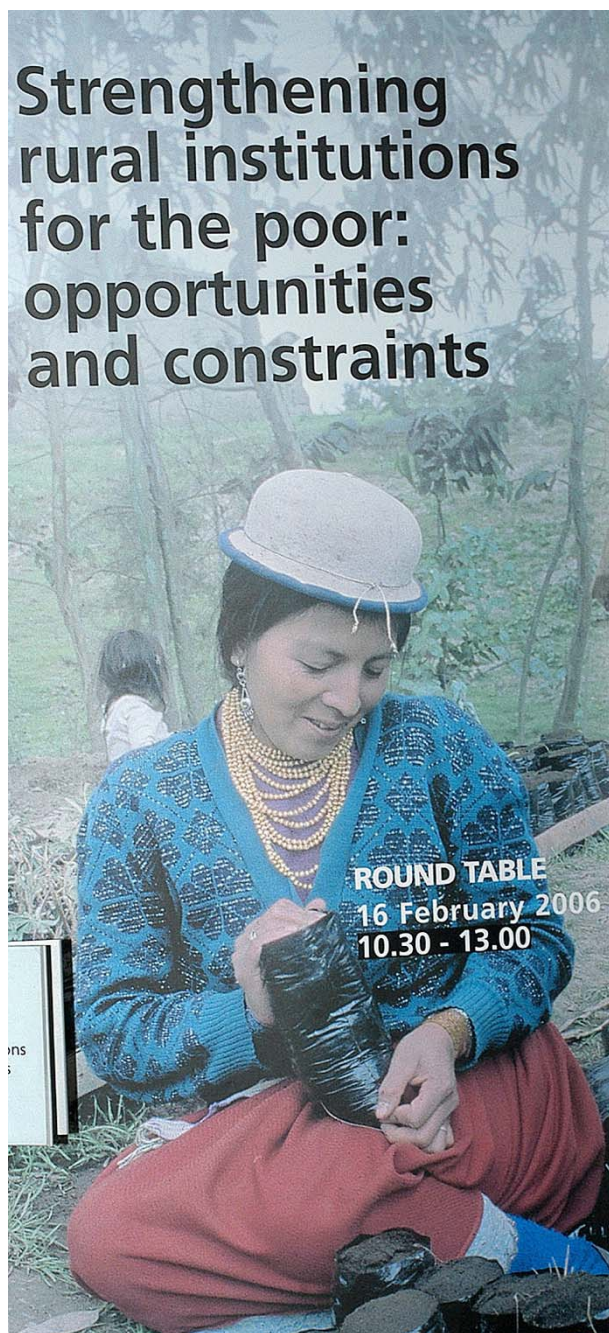
358. La réforme agraire a un caractère éminemment politique. Elle se fait en présence – et va généralement à l'encontre – d'intérêts divergents, et donc de rapports de force dans un contexte marqué par une asymétrie des pouvoirs. Cela explique que les politiques publiques revêtent une importance critique. En favorisant les compromis, elles peuvent réduire les inégalités et apporter des solutions qui vont dans le sens de l'intérêt général. En revanche, l'État à lui seul (à moins que ce ne soit un État autoritaire) ne peut pas formuler et faire appliquer des politiques favorables aux pauvres.

359. Ce sont généralement les gouvernements qui pilotent la formulation et la mise en œuvre de la réforme agraire et des politiques en faveur des pauvres. Or, la bonne application et la réussite de ces dernières ne dépendent pas uniquement de la volonté politique des gouvernements. Elles réclament aussi une participation active des citoyens et l'existence d'une société civile vigoureuse et dynamique qui se fasse l'écho de la volonté populaire en général et défende en particulier les intérêts des couches les plus pauvres et les plus marginalisées de la société, tels que les groupes autochtones et les femmes. En conséquence, l'un des grands enjeux si l'on veut mener à bonne fin une réforme agraire et une politique favorables aux pauvres est de donner aux pauvres et à leurs organisations des moyens d'agir – non pour faire obstacle à l'État, mais pour corriger le déséquilibre des forces en présence, et aider ainsi l'État à formuler des politiques dans l'intérêt des pauvres.

360. Le FIDA investira davantage dans des interventions visant à résoudre les problèmes fonciers que rencontrent les ruraux pauvres. Il fournira un appui direct plus important aux organisations de la société civile, en particulier aux associations composées de paysans et de producteurs ruraux, de manière à ce que ces dernières soient capables de représenter en toute indépendance les intérêts des pauvres et des plus vulnérables dans les processus politiques à tous les niveaux, y compris dans la mise en œuvre des politiques générales. Le FIDA offrira par ailleurs un espace institutionnel à l'intérieur duquel les représentants des gouvernements, de la société civile et des organismes de développement pourront échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience, mieux comprendre le positionnement et le rôle de chacun, et travailler ensemble de manière constructive.



# Strengthening rural institutions for the poor: opportunities and constraints



M. Phrang Roy  
Président adjoint chargé des questions autochtones,  
FIDA



M. John Harriss  
Directeur, Development Studies Institute



M. Dario Pulgar,  
Assistant technique principal, ACIDI, Équateur



M. Jack Wilkinson  
Président, FIPA

## Renforcer les institutions rurales pour les pauvres: opportunités et contraintes

La table ronde a été organisée comme suit:

Président: **M. Phrang Roy**, Président adjoint pour les questions autochtones au FIDA

Intervenants: **M. John Harriss**, Directeur du Development Studies Institute  
**M. Dario Pulgar**, Assistant technique principal de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Équateur  
**M. Jack Wilkinson**, Président de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

361. La table ronde avait pour objet d'analyser le rôle des institutions dans la réduction effective de la pauvreté, les possibilités de renforcer ces dernières, et les opportunités et les contraintes qui se présentent s'il l'on veut renforcer les institutions en milieu rural. Dans leur présentation, les intervenants ont insisté sur l'importance que revêtent les institutions dans la réduction de la pauvreté et sur l'évolution du modèle de développement, qui ne repose plus sur l'offre mais sur la demande. Le FIDA a acquis une expérience utile du processus consistant à donner des moyens d'action et à transférer des ressources aux communautés, qui ont ainsi pu mettre en œuvre leurs propres initiatives.

362. Les présentations ont abordé, entre autres:

- a) le rôle déterminant des institutions créées par les pauvres et pour les pauvres dans le développement rural;
- b) les possibilités de renforcement de ces institutions;
- c) les points d'intervention du FIDA à l'appui de la transformation institutionnelle; et
- d) les défis que l'avenir réserve aux ruraux pauvres et pour lesquels les institutions auront un rôle important.

L'accent a été mis sur l'appui aux systèmes de biens communs, au développement mû par la communauté et à l'affirmation des droits de citoyenneté.

363. Les discussions sont allées dans trois directions, à savoir: a) le rôle des gouvernements dans le développement institutionnel; b) l'importance du capital social; et c) les défis posés et les opportunités offertes par le phénomène actuel de la mondialisation. Les gouvernements peuvent faciliter la participation des organisations locales à la prise de décisions publiques; les organisations locales peuvent, pour leur part, infléchir la position des autorités publiques pour la faire pencher en faveur des pauvres et pousser les gouvernements à mieux rendre compte de leur action. Ensemble, ils contribuent à la transformation de l'État et de la société civile. La pertinence des institutions créées par les pauvres, surtout pour l'établissement des régimes de propriété commune, a été relevée dans le contexte des systèmes de location et vis-à-vis du risque de conflits avec les populations autochtones lorsque les intérêts de ces dernières ne sont pas pris en compte.

364. Le rôle du capital social dans le renforcement des structures a reçu une attention particulière. Les résultats des interventions menées en Bolivie, en Équateur et en Inde ont été soulignés. D'après de récents travaux de recherche, les initiatives répondant à l'offre ne parviennent pas à instaurer de changement ou à renforcer le capital social. Il a été question du travail novateur de Robert Putman en Italie, et le concept d'action publique a été mis en relief. Ont également été évoqués les problèmes que posent aux petits agriculteurs les obstacles non tarifaires pour l'exportation de leur production.

365. Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations, et préconisé notamment que le FIDA aide à mobiliser les pauvres pour les associer au processus de transformation des institutions et investisse dans les capacités dont ils ont besoin pour y participer.

### CHAPITRE 3

#### C. AUTRES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

##### **Allocution du Gouverneur pour la République islamique d'Afghanistan**

J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, de faire une déclaration devant cette auguste assemblée pour souligner l'importance que mon pays attache au noble mandat du FIDA, qui est d'aider les pauvres à s'aider eux-mêmes.

Le défi auquel sont confrontés beaucoup de pays en développement consiste à déterminer comment pourraient être améliorés les moyens de subsistance des plus pauvres des pauvres. L'expérience a montré que l'approche dite du "ruissellement" n'apporte pas grand-chose aux plus pauvres des pauvres, lesquels souffrent fréquemment de l'isolement, se composent pour la plupart de groupes autochtones, n'ont guère leur mot à dire, voire pas du tout, dans le processus national de prise de décision, n'ont pas accès aux avoirs productifs, n'ont qu'un minimum de compétences et sont privés de mobilité économique. Des approches hardies et novatrices sont indispensables pour atteindre ces groupes. À notre avis, les éléments indispensables, si l'on veut pouvoir secourir les plus pauvres des pauvres, sont une structure institutionnelle efficace au niveau des communautés, la mobilisation des groupes, l'exploitation des savoirs autochtones, l'introduction de technologies que les pauvres puissent adopter sans prendre trop de risques et un schéma d'investissement qui leur permette d'acquérir des avoirs productifs qu'ils puissent utiliser sur une base durable. Tous ces éléments sont étroitement liés au mandat du FIDA, qui est d'élever les revenus et d'améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres grâce à l'accroissement de la productivité agricole, au renforcement des capacités, au partage des savoirs et à la création dans les secteurs liés à l'agriculture de nouvelles activités génératrices de revenus. Aussi le thème de la discussion-débat, *L'Innovation: enjeux, contraintes et opportunités pour les ruraux pauvres*, et ceux des trois tables rondes sont-ils des plus appropriés dans le contexte des délibérations de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.

L'Afghanistan a une économie essentiellement agraire et au moins 65% de la population totale du pays, qui compte près de 25 millions d'habitants, tire ses moyens de subsistance de l'agriculture. La pauvreté, telle que mesurée par les indicateurs internationaux les plus connus, est généralisée dans les régions rurales de l'Afghanistan. De plus, 25 ans de guerre et de troubles internes, joints à la longue sécheresse de 1997-2001, ont encore aggravé le sort des communautés rurales. Il est probable que de 75% à 80% des populations rurales du pays vivent avec moins d'un dollar par jour. Les régions rurales de l'Afghanistan sont également confrontées à trois autres épineux problèmes, à savoir la réinsertion des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, l'amélioration de la condition des femmes rurales et des possibilités économiques qui s'offrent à elles et l'éradication de la culture du pavot à opium, dont les conséquences néfastes touchent le monde entier.

La stratégie actuellement mise en œuvre par le Gouvernement afghan dans le secteur rural consiste à promouvoir un développement intégré spécifiquement axé sur la satisfaction des besoins des ménages les plus pauvres. Les six piliers de cette stratégie sont le renforcement des institutions au niveau des communautés, un schéma équilibré d'investissement dans les régions rurales de nature à satisfaire les besoins aussi bien économiques que sociaux de la communauté, le développement de l'infrastructure rurale, un système d'incitations axé sur le marché, le renforcement des capacités techniques et humaines des populations rurales et l'adoption de mesures spéciales tendant à améliorer la condition de la femme dans les régions rurales. Le Parlement qui vient d'être démocratiquement élu,

de même que les Conseils provinciaux, eux aussi démocratiquement élus, ont pour responsabilité de garantir le caractère participatif de la stratégie de développement intégré menée sous les auspices du gouvernement, sous la direction du Président Hamid Karzai. Le Gouvernement afghan est heureux de noter que la conférence de Londres a approuvé le rôle croissant que jouent les institutions gouvernementales dans le processus de développement de l'Afghanistan.

Permettez-moi de dire encore quelques mots au sujet du FIDA. L'Évaluation externe indépendante qui vient de s'achever a décerné un satisfecit au FIDA. Les opérations du Fonds, dans l'ensemble, ont été une réussite et ne cessent de s'améliorer. De plus, les Objectifs du Millénaire pour le développement sont encore venus rehausser la pertinence et l'importance du mandat du FIDA. À ce propos, l'Afghanistan appuie sans réserve le nouveau modèle opérationnel, tel qu'envisagé pour la septième reconstitution, qui doit faire des programmes de pays l'élément central des interventions du FIDA.

De l'avis de l'Afghanistan, le programme de 2 milliards de dollars proposé par le Président du FIDA pour la période 2007-2009 est un minimum si l'on veut que le Fonds puisse jouer son rôle et aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Afghanistan appuie également le niveau de 800 millions de USD fixé pour la reconstitution et demande aux pays industrialisés et aux pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de faire preuve de générosité dans les engagements financiers qu'ils prendront à l'égard du FIDA.

L'Afghanistan appuie sans réserve la proposition tendant à affecter les deux tiers des prêts et des dons du FIDA aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu et à déficit vivrier. Nous appuyons également la participation du FIDA à la mise en œuvre du cadre de soutenabilité de la dette pour les pays pauvres très endettés.

L'Afghanistan demande instamment que le programme des cadres associés soit élargi de manière à englober un plus grand nombre de représentants des pays en développement. Il appuie la réforme du système de droits de vote au FIDA ainsi qu'une amélioration de la représentation des pays de la liste C au Conseil d'administration du Fonds.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, souhaiter au FIDA et à son habile Président, au nom de mon gouvernement, tout le succès possible dans la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel. Le Gouvernement afghan attend avec impatience le début des opérations du FIDA en Afghanistan, les populations rurales du pays n'ayant encore reçu aucune assistance du Fonds par le passé.



## **Allocution du Gouverneur pour la République du Burundi**

Au nom du gouvernement de la République du Burundi et de la délégation qui m'accompagne, l'honneur m'échoit de m'adresser à cette auguste assemblée pour vous adresser les salutations du Peuple Burundais.

Qu'il me soit permis de me joindre à mes prédécesseurs pour exprimer mes vifs remerciements au FIDA pour l'invitation qui nous a été adressée afin de participer à sa vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs et pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé, depuis notre arrivée jusqu'à présent.

Nos sincères remerciements et félicitations s'adressent particulièrement au Président du FIDA et à tout son personnel pour le travail qu'ils ont accompli dans la préparation de cette conférence, pour les excellentes conditions de travail qui nous sont assurées et pour l'attention dont ils nous entourent.

La vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs est tenue au moment d'un tournant historique caractérisé notamment par la mondialisation, le développement soutenu sinon l'apogée de l'information et de la technologie, mais également pendant une période où l'on assiste à des catastrophes naturelles que le Burundi n'a pas connues dans l'histoire récente.

Ces catastrophes, surtout la sécheresse prolongée, causent beaucoup de dégâts au moment où notre pays est sous-équipé et n'a pas de moyens suffisants pour y faire face, ce qui est à l'origine de disettes cycliques qui accentuent la pauvreté dans notre pays.

C'est pour cela que la délégation du Burundi apprécie hautement les points retenus à l'ordre du jour pour cette vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.

Il s'agit de sujets d'actualité et d'une grande importance pour l'avenir et le développement de l'agriculture. Ils constituent les principales préoccupations du Gouvernement burundais et je ne doute pas que, malgré les particularités de chaque pays, il en soit de même pour les autres pays ici représentés. Ma délégation a le privilège et le plaisir de pouvoir bénéficier de vos expériences dans les différents domaines qui vont faire l'objet d'analyses et de débats pendant notre séjour ici à Rome.

C'est également pour elle un honneur d'avoir cette opportunité de vous faire part des stratégies adoptées par le Burundi et des objectifs qu'il s'est fixés pour faire face aux différents problèmes auxquels le pays est confronté pour la relance de l'agriculture sous ses différents aspects afin d'assurer la croissance économique.

Notre pays, le Burundi, sort d'une crise sociopolitique qui a duré plus de 13 ans. Depuis 1993 jusque très récemment, tous les bailleurs de fonds se sont retirés et le pays a été laissé à lui-même.

Les quelques financements accordés au pays étaient orientés sur le projet de la résolution du conflit burundais. L'aide au développement a été suspendue.

Avant la crise et pendant de longues années, l'aide extérieure finançait environ 80% des programmes de développement et plus de 40% des rentrées en devises.

La crise sociopolitique intérieure burundaise et l'environnement sous-régional ont exercé des effets dramatiques sur l'économie: la destruction et l'insuffisance d'entretien des infrastructures économiques et sociales, les déplacements massifs des populations, l'impossibilité pour ces dernières de poursuivre des activités productives, l'affaiblissement des structures d'encadrement, la paralysie des

activités commerciales et industrielles, la dépréciation de la monnaie nationale, l'épuisement des réserves de change, etc.

Cette situation s'est encore dégradée à cause de la sécheresse qui sévit dans le pays depuis pratiquement six ans, de la mosaïque du manioc et d'autres maladies sur les principales cultures vivrières qui sont à la base d'un déficit alimentaire que le pays n'avait pas connu pendant les cinquante dernières années.

Selon une étude nationale sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire menée en septembre 2004, 16% de la population totale du Burundi vivait dans un état de déficit alimentaire chronique tandis que 68% était à la lisière de l'insécurité alimentaire.

Le gouvernement a dû faire appel à une aide alimentaire massive en 2004 et en 2005 et on est en train de faire de même cette année car la situation est critique.

En effet, nous estimons que plus de 50% de la population est menacée par la disette.

Au mois de septembre 2005, une évaluation menée conjointement par la FAO, le PAM, l'UNICEF et le gouvernement a montré que le déficit alimentaire était de 310 000 tonnes d'équivalent en céréales, comparé à 259 000 tonnes en 2004.

Le déficit alimentaire est aggravé par une baisse drastique de la production de toutes les cultures et en particulier les tubercules. Le déficit alimentaire est particulièrement aigu dans les provinces du nord, nord-est, centre et sud-est, des zones traditionnellement considérées comme les greniers du Burundi. Dans ces provinces, les familles ont commencé à vendre leurs avoirs, le bétail, les toitures de leurs habitations et à migrer vers d'autres zones ou d'autres pays limitrophes pour survivre.

Face à cette situation, le pays vient de mettre sur pied un comité national de coordination des aides. Ce dernier a déjà procédé à l'évaluation de l'assistance d'urgence en denrées alimentaires et intrants ainsi que des ressources financières nécessaires pour leur acquisition. D'après les estimations de cette commission, le pays a besoin d'un montant de plus de 74 millions de dollars des États-Unis pour subvenir à ces besoins urgents.

Des requêtes de demande d'assistance d'urgence sont actuellement adressées aux pays amis, institutions financières internationales, agences des Nations Unies, des personnes morales ainsi que des congrégations religieuses. De plus, un document d'un Programme d'urgence 2006 a été élaboré dans le cadre de la préparation de la Conférence des Donateurs du Burundi prévue prochainement. Nous saisissons cette occasion, auguste assemblée, pour vous inviter à prendre part à cette Conférence.

Par ailleurs, en ce moment où le pays est en train de sortir de la crise sociopolitique, malgré la situation alimentaire alarmante que nous venons de vous décrire, le pays vient de se doter entre autres d'un plan de relance du secteur agricole pour une période de cinq ans. L'agriculture étant le secteur qui occupe plus de 90% de la population, l'actuel gouvernement a décidé d'en faire une de ses priorités et de lui accorder plus d'attention que pendant les 13 dernières années de la crise.

En effet, le gouvernement pense qu'il est fondamental de mettre en place une stratégie de développement agricole basée sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et humaines du pays, et qui ne soit pas dépendante en grande partie de l'aide extérieure. La nouvelle philosophie de développement agricole sera basée sur l'utilisation maximale des ressources en eaux, forêts et terres disponibles, combinée avec l'accroissement de la productivité par unité de production.

Les actions que le gouvernement a retenues visent, d'une part, à entreprendre des actions rapides pour faire face aux effets néfastes de la crise en relançant la production pour rétablir et surpasser les meilleurs niveaux d'avant la crise et, d'autre part, à jeter les bases d'une croissance durable de l'agriculture burundaise pour le moyen et le long terme.

À cet effet, il sera procédé à:

- la réhabilitation de l'outil de production endommagé par la crise et la mobilisation des moyens de travail;
- l'amélioration de l'offre et de la qualité des denrées alimentaires par l'accroissement des productions animales et végétales;
- l'augmentation des revenus des familles rurales et des recettes de l'État par la promotion et la diversification des cultures de rente sans oublier la création d'emplois non agricoles;
- la réhabilitation et la gestion rationnelle des ressources naturelles;
- le renforcement des capacités des acteurs clés du secteur agricole.

Vous constatez avec moi, auguste assemblée, qu'il s'agit d'un programme ambitieux pour un pays qui est en train de sortir d'une crise socioéconomique.

Le gouvernement est conscient de ses grands défis pour relancer la production agricole et assurer la croissance économique du pays.

La politique de relance du secteur agricole s'articulera notamment sur: la valorisation de tous les facteurs de production, la caractérisation et le cadastrage des terres, l'intensification de la production, la promotion et la diversification des filières agro-industrielles, la valorisation des produits agricoles par la conservation et la transformation, la promotion de la commercialisation des produits agricoles, la promotion et la diversification des structures d'appui à la production à travers des appuis techniques et financiers et des réformes institutionnelles des structures étatiques avec une implication effective du secteur privé et des collectivités locales dans les activités agricoles, la décentralisation du développement, la promotion des financements des opérateurs dans le secteur agricole en vue de développer l'entrepreneuriat rural, la poursuite des réformes économiques pour améliorer l'environnement des affaires.

Notre objectif est de transformer à long terme notre agriculture de subsistance en une agriculture de marché en mettant en œuvre les stratégies ci-dessus et en désengorgeant le milieu rural par la promotion des emplois non agricoles et générateurs de revenus.

Le développement agricole durable que le gouvernement cherche ne serait réellement effectif sans l'organisation des communautés rurales.

En effet, la population rurale organisée en structures associatives pourra accéder plus facilement aux services et ressources offerts par les pouvoirs publics et les organismes d'aide au développement.

Ainsi, il nous faut une meilleure représentativité du monde rural, pour l'analyse des problèmes et des priorités, pour l'expression des besoins d'appui technique, pour servir de cadre à la participation des populations à la mise en œuvre des programmes d'appui qui les concernent. Afin que le plan que le gouvernement a élaboré puisse être exécuté, des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre.

Il s'agit essentiellement de l'amélioration des circuits de circulation de l'information et du renforcement des capacités de communication à tous les niveaux, l'appui à la réhabilitation et à la réinsertion des personnes sinistrées et vulnérables et leur implication dans la relance de la production agricole, la relance de la mécanisation agricole, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan directeur

national de maîtrise de l'eau, la réorientation de la politique d'aide d'urgence, la coopération avec les autres pays et autres partenaires afin de partager nos expériences, en particulier en matière de maîtrise de l'eau, la biotechnologie agricole pour apprendre de quelle façon la technologie, et plus précisément les domaines que nous venons de citer, pourrait accroître la productivité et faire reculer la faim dans notre pays.

Nous ne saurions terminer notre propos sans remercier encore une fois, au nom du gouvernement de la République du Burundi et de la délégation que je conduis, le Fonds international de développement agricole et les organisateurs de cette session, tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la réussite de l'organisation de cette vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. Nous exhortons le FIDA et d'autres partenaires à soutenir le Burundi dans cette innovation salvatrice de son peuple.

Enfin, nous voudrions terminer en vous informant que le gouvernement du Burundi ne ménagera aucun effort pour mettre en application les résolutions et recommandations qui seront issues de cette session selon ses ressources naturelles, financières et humaines, en étroite collaboration avec le FIDA et d'autres partenaires.

## **Allocution du Gouverneur pour la République centrafricaine**

La République centrafricaine a bénéficié par le passé de plusieurs appuis déterminants de la part du FIDA. En effet, depuis sa création en 1978, le FIDA a financé six projets en République centrafricaine (RCA), axés essentiellement sur le développement des productions vivrières et pastorales. Cela a représenté une enveloppe globale d'environ 119 millions de dollars des États-Unis. Tous ces projets ont été clôturés et n'ont actuellement pas de suite.

Les quatre premiers projets ont été exécutés dans les délais impartis et ont eu des impacts socioéconomiques significatifs dans le milieu paysan et éleveur. Leurs résultats encourageants ont permis l'identification et la mise en œuvre des deux derniers projets. Malheureusement, les fréquentes suspensions de financement pour non-paiement des arriérés du FIDA et pour non-respect de certaines conditionnalités des bailleurs, auxquelles se sont ajoutées des difficultés de gestion et de sécurité, ont abouti à des résultats mitigés pour ces deux projets.

La coopération entre la République centrafricaine et le Fonds international de développement agricole a ainsi été agissante jusqu'aux crises qui ont ébranlé récemment la RCA. C'est donc ici le lieu d'exprimer au nom du Gouvernement centrafricain, du haut de cette tribune, nos sincères remerciements pour les appuis multiformes accordés à la République centrafricaine par le FIDA.

Lors des dernières années de crise politique et financière, ces appuis n'ont malheureusement pu être poursuivis. L'insécurité dans les principales zones de culture et d'élevage a découragé l'ensemble des partenaires extérieurs à la République centrafricaine, dont le FIDA. Aujourd'hui, la consolidation de la sécurité dans l'ensemble du pays est une tâche prioritaire pour le Gouvernement.

Avant d'aborder «les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres», thème de la session actuelle, permettez-moi de vous présenter brièvement la situation de la pauvreté rurale en République centrafricaine.

Les indicateurs économiques et sociaux de mon pays se sont gravement dégradés ces dernières années. En milieu rural, l'espérance de vie à la naissance a baissé de 47,1 ans en 1988 à 41,8 ans en 2003 avec des écarts selon le sexe (passage de 45,7 ans à 39,2 ans chez les hommes, et de 48,5 ans à 45 ans chez les femmes). En 2003, l'indice de mortalité infantile était de 141 pour mille pour l'ensemble du monde rural, soit 145 pour mille chez les garçons et 136 pour mille chez les filles.

Le niveau du revenu moyen en milieu rural est très bas, et il a évolué négativement ces dernières années, passant de 17 000 francs CFA en 1989 à 14 700 francs CFA en 2003. L'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est passée de 60% en 1996 à 72% en 2002. L'incidence de l'extrême pauvreté (57,3%) et de la pauvreté alimentaire (60,4%) est également très élevée, selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural de 2003. En termes de contribution nationale, le milieu rural concentre plus de 70% des pauvres en RCA.

Aujourd'hui, la faible performance des activités rurales en République centrafricaine est ainsi corrélée avec une baisse considérable du niveau de vie des populations rurales. Elle est accentuée par l'exode rural massif des jeunes, qui entraîne une réduction de la force de travail dans les exploitations agricoles et pastorales et un non-renouvellement des actifs agricoles vieillissants.

Voilà brièvement présenté le contexte national actuel de la République centrafricaine.

Actuellement, l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques du développement rural centrafricain sont donc confrontés à un véritable défi, celui de la mise en place d'un environnement propice au développement des activités individuelles et collectives en milieu rural. Il s'agit maintenant de penser la reconstruction d'un État et d'une nation centrafricaine qui donne aux populations les plus démunies en milieu rural les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence. C'est bien là que se situent les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres, et la mise en place d'un dispositif permettant à ces derniers d'innover est un levier indispensable si on veut résoudre durablement le problème de la pauvreté en milieu rural.

Les années de crise que vient de vivre la République centrafricaine n'ont pas permis de tenir les débats nécessaires sur ce thème. Aujourd'hui, après les échéances électorales démocratiques présidentielles et législatives réalisées au cours du premier semestre de l'année 2005, le retour à l'ordre constitutionnel et la sécurisation progressive de l'ensemble du territoire national, le moment est venu de relancer les débats afin d'aboutir rapidement à des résultats.

Le Gouvernement centrafricain est ainsi déterminé à faire aboutir un processus de réforme débouchant sur la mise en place d'un nouvel environnement institutionnel propice au développement économique en milieu rural. Il s'agit, en effet, de travailler et d'élaborer des stratégies dans les domaines suivants:

- la formation professionnelle et l'insertion des jeunes ruraux;
- la circulation de l'information en milieu rural;
- l'approvisionnement des producteurs ruraux en intrants nécessaires;
- l'accès au crédit pour l'investissement en milieu rural;
- la gestion locale des ressources naturelles et la prévention des conflits entre les utilisateurs de l'espace.

C'est dans ce sens que le Gouvernement de la République centrafricaine a décidé d'organiser, au cours du premier semestre de l'année 2006, les états généraux du développement rural. Ces états généraux devront aboutir à la définition concertée avec l'ensemble des acteurs ruraux des orientations générales par rapport aux principaux problèmes identifiés et à un calendrier réaliste pour la mise en œuvre des différentes actions sur la base d'un dispositif permanent de travail.

Nous reconnaissons que c'est un travail important et difficile à réaliser dans les conditions actuelles de la République centrafricaine. Mais c'est un défi à relever afin de réhabiliter la politique du développement économique en général et plus particulièrement du secteur rural, car pour relancer de manière durable l'économie rurale centrafricaine tout juste sortie d'une longue période de crise, il faut construire un nouveau modèle social et politique qui rompe définitivement avec les errements du passé.

Comme vous venez de l'entendre, la République centrafricaine, qui retrouve la voie de la stabilité avec le retour à l'ordre constitutionnel, a grandement besoin du soutien financier de la communauté des bailleurs de fonds, dont le FIDA, afin de lui permettre:

- de relancer son agriculture et son élevage qui occupent plus de 80% de sa population;
- de mobiliser les producteurs ruraux dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté;
- d'améliorer les conditions de vie des acteurs ruraux;
- de renforcer la sécurité alimentaire des ménages.

Le Gouvernement centrafricain s'emploie à poursuivre les efforts pour une reprise rapide des négociations avec l'ensemble de ses partenaires et notamment avec le FIDA, afin de pouvoir trouver les ressources indispensables au financement de son programme de développement agricole et pastoral dans cette période post-crise.

### **Allocution du Gouverneur suppléant pour la République de Madagascar**

Je voudrais moi aussi à l'instar des délégations qui se sont déjà exprimées vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection, et adresser mes félicitations aux deux vice-Présidents. Nous vous assurons de notre collaboration pleine et entière dans votre lourde et noble tâche.

Nous aussi, nous souhaitons la bienvenue à Nioué, nouveau Membre du FIDA. D'ores et déjà, nous assurons Nioué de notre collaboration permanente.

C'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant cette auguste assemblée, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel.

La pertinence des points à l'ordre du jour de la présente session promet des débats fructueux.

Tout d'abord, je me permettrai de vous parler de la politique de mon pays en matière de développement rural avant de me prononcer sur certaines questions qui retiennent notre attention.

En effet, éradiquer la pauvreté et vaincre l'insécurité alimentaire à tous les niveaux est aussi l'objectif ambitieux que le Gouvernement de la République de Madagascar s'est fixé dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, notamment dans le Plan d'action pour le développement rural, relayé par le Projet de soutien au développement rural.

Récemment, le gouvernement s'est attelé à la mise en œuvre d'un Plan d'action national de sécurité alimentaire. Au mois de janvier dernier, le gouvernement a présenté officiellement le Programme national de développement rural, qui met le développement des régions en première ligne et conjugue les efforts passés dans une synergie d'actions du gouvernement et des partenaires financiers, en vue de l'horizon 2020. Le Programme national de développement rural est destiné à préciser les orientations politiques et stratégiques en matière de développement rural, suite aux différents plans et politiques sectoriels, notamment le Plan d'action pour le développement rural.

Ma délégation profite de cette occasion pour manifester à nouveau son appréciation profonde et son soutien permanent au FIDA, dont les interventions à Madagascar sont excellentes car elles répondent aux priorités qui sont les nôtres. J'en prends pour preuve les nombreuses réalisations en matière de développement rural depuis 1979 et dont la dernière en date concerne le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky qui fera l'objet des négociations du 27 février au 3 mars 2006 et sera présenté au Conseil d'administration du FIDA en avril 2006.

Nous souhaiterions que notre coopération avec le Fonds s'intensifie dans les années à venir, notamment après l'approbation du nouvel Exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) du FIDA pour Madagascar, qui devrait être présenté au Conseil d'administration du FIDA en décembre 2006.

Monsieur Lennart Båge, Président du FIDA, a mis en exergue dans son discours les activités du Fonds en 2005 et ses actions personnelles pour la réussite de la mission assignée à cette organisation, à savoir la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en milieu rural. À cet égard, je voudrais indiquer aussi que le Gouvernement malgache adresse ses vives et chaleureuses félicitations au FIDA, à son Président Lennart Båge, et à tous ses collaborateurs pour tout le travail qu'ils ont fait.

Permettez-moi de faire un bref commentaire sur le rapport final de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, publié sous la cote GC 29/L.4.

Il est évident que la septième reconstitution des ressources du FIDA revêt une importance capitale pour l'avenir du Fonds et la pérennité de ses activités. Madagascar, fidèle à ses traditions de solidarité internationale, a déjà annoncé sa contribution à la septième reconstitution, aussi modeste soit-elle, à hauteur de 95 000 USD. Ma délégation souhaite donc que tous les États membres puissent honorer leur engagement en faveur de la septième reconstitution, afin d'atteindre le niveau de 800 millions de USD projeté. S'agissant du Programme de travail et budget du FIDA pour 2006, ma délégation approuve le projet de résolution présenté. Elle note avec satisfaction l'idée d'un programme de cadres associés élargi. Nous attendons avec intérêt les conclusions sur les modalités de son financement.

En outre, ma délégation note avec satisfaction les conclusions et recommandations du rapport GC 29/L.8 relatif au programme pilote de supervision directe et encourage le FIDA à continuer cette initiative en 2006 afin de donner des orientations précises en matière de supervision et d'exécution des projets et programmes.

Quant au rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance publié sous la cote GC 29/L.9, ma délégation a examiné avec attention le contenu du document en question et recommande que les discussions au sein du Conseil d'administration sur ce point continuent. Compte tenu de l'importance de cette question pour les pays en développement, les membres du Conseil d'administration (Listes B et C) doivent continuer à rester vigilants.

Pour terminer, ma délégation note avec satisfaction le rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.



### **Allocution du Gouverneur suppléant pour la Malaisie**

L'année 2015 s'annonce comme une date magique: celle où tous les pauvres du monde devraient enfin voir leur sort s'améliorer grâce à la réalisation, aux quatre coins de la planète, des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette aspiration est-elle réaliste ou s'agit-il simplement d'une chimère? À neuf années seulement du but que nous nous sommes fixé, force est de constater, malheureusement, que les niveaux de pauvreté sont en hausse et les OMD pratiquement hors de portée. Parviendrons-nous un jour à briser cette spirale de la pauvreté et serons-nous capables, au sein de la communauté internationale, de trouver de nouveaux moyens pour éradiquer un tel fléau?

C'est à cette question que répond opportunément le thème choisi cette année pour le Conseil des gouverneurs du FIDA: *Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres*. Il existe en effet aujourd'hui un réel besoin de réinventer les moyens utilisés pour combattre la pauvreté rurale si l'on veut redonner espoir à tous ceux qui souffrent de la misère et de la privation de leurs droits à travers le monde.

En Malaisie, nous avons réussi à ramener le niveau de la pauvreté à 5,5% en 2000, alors qu'il était de 49,3% en 1970, en intégrant cet objectif et celui de la répartition du revenu dans le cadre plus général de la stratégie nationale de développement économique. De cette manière, les efforts déployés dans les domaines du logement, de la santé et des services publics ont permis d'améliorer la qualité de vie des pauvres, tandis que la promotion et l'adoption de techniques modernes et efficaces, parallèlement aux mesures prises en matière de commercialisation, de crédit, de finance et d'assistance technique, se sont traduites par un accroissement de la productivité agricole et aussi, par conséquent, des revenus des populations rurales pauvres. À tout cela est venu s'ajouter un renforcement des institutions et des moyens d'action, et on est même allé jusqu'à délocaliser certaines activités industrielles pour les réimplanter en zone rurale.

Aujourd'hui, le gouvernement est à la recherche de solutions plus innovantes et il réoriente pour cela ses investissements en faveur des biotechnologies, des savoirs autochtones et de la valorisation commerciale des produits halal. Il accorde la priorité à la production alimentaire et à sa commercialisation, via la transformation, le conditionnement et le marketing à la source. Dans le secteur de la pêche, l'amélioration de la recherche et de la formation, de la pisciculture, de la pêche en eaux profondes et de l'élevage de poissons ornementaux, ainsi que la mise en place de coopératives contribueront à la diversification et à la modernisation des activités.

Les gouvernements qui coopèrent avec des institutions internationales comme le FIDA peuvent constituer des partenariats très efficaces pour lutter contre la pauvreté rurale et faire de la réalisation des OMD un objectif réaliste.

Ma délégation est heureuse de constater que la direction du FIDA a répondu positivement aux conclusions et recommandations de l'EEI, ainsi qu'en témoigne le Plan d'action pour 2006-2007, et elle espère que le Plan stratégique 2007-2010 pourra également être adopté.

En ce qui concerne le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), il nous semble qu'il serait plus prudent de ne pas modifier la formule actuelle, du moins pas à ce stade, car il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation formelle de son efficacité. Tout changement apporté au SAFD risque d'être une source de division et de conflit au sein des groupes et de donner l'impression que les pays se font concurrence pour obtenir des ressources.

S'agissant des droits de vote au sein du FIDA, ma délégation souhaiterait un système plus juste et plus équitable qui n'ait pas pour effet de marginaliser les pays pauvres au seul motif de leur pauvreté et de les empêcher de prendre pleinement part aux délibérations et aux élections qui ont lieu dans le cadre de l'organisation. Nous sommes impatients de connaître les conclusions du groupe de travail à cet égard et nous espérons vivement que la création d'une commission permanente chargée d'étudier tous les rouages de l'organisation en vue d'en accroître la transparence fera partie des solutions envisagées.

Ma délégation souhaiterait également, ainsi que le proposent les pays des listes B et C, que le programme de cadres associés soit financé sur le budget ordinaire du FIDA, dans le cadre de son programme de travail général, et non sur les ressources d'un fonds multilatéral qui serait alimenté par des contributions volontaires.

Nous espérons que le FIDA sera en mesure de poursuivre avec détermination l'action spécifique qui est la sienne dans le combat contre la pauvreté rurale, afin que la réalisation des OMD reste un objectif à notre portée.

## **Allocution du Gouverneur pour le Royaume du Maroc**

Permettez-moi d'exprimer tout d'abord, au nom de la délégation du Maroc à la présente session, notre gratitude et notre reconnaissance sincères aux autorités italiennes pour l'appui sans faille qu'elles continuent d'apporter au Fonds. Je dois aussi féliciter le Président et le Vice-Président du Conseil des gouverneurs pour l'excellente direction de nos travaux. Je voudrais exprimer à M. Lennart Båge nos vifs remerciements et notre profonde gratitude pour le magnifique travail accompli depuis sa nomination à la présidence de cette organisation: nous devons en particulier saluer les améliorations significatives apportées au mode de fonctionnement du Fonds et les changements introduits pour rationaliser le travail de l'organisation.

Nous saluons les interventions et le travail positif accomplis sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de la phase I du Programme de transformation stratégique, ainsi que les efforts que continue de déployer la Coalition internationale pour l'accès à la terre afin de permettre aux ruraux pauvres d'obtenir un accès aux ressources naturelles, et en particulier à la terre agricole. Le fait que le Fonds héberge la Coalition a sans doute largement contribué à faciliter le travail de cette dernière.

Nous saluons également l'ampleur de l'appui technique apporté aux pays et aux régions affectés par le fléau de la désertification, en particulier en Afrique, dans le cadre des travaux du Mécanisme mondial, organe de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Je voudrais relever ici le rôle joué par le Mécanisme mondial, qui œuvre avec le Maroc en vue de renforcer sa capacité de lutter contre la désertification et d'explorer des sources de financement pour les projets prioritaires. Le Mécanisme mondial soutient aussi les efforts que nous menons pour donner une dimension régionale au Programme national de lutte contre la désertification et accroître la décentralisation.

Malgré ces efforts, l'ampleur des exigences du développement rural et la lutte contre les fléaux jumeaux – la faim et la pauvreté – qui ne cessent de s'aggraver, en particulier sur le continent africain, rendent indispensable la mobilisation de tous les moyens disponibles. Il s'agit notamment de développer les ressources internes et de fournir les ressources complémentaires essentielles, de rechercher les ressources financières nécessaires, et de se concentrer sur les expériences réussies et les partager avec les autres. Le suivi des efforts doit aussi être assuré dans le cadre d'une étroite coopération avec les organisations internationales et bilatérales de développement qui interviennent dans la lutte contre la faim et la pauvreté, notamment dans les zones rurales.

Convaincu de l'importance du rôle du monde rural dans toutes les politiques visant à atteindre l'objectif du développement rural, et compte tenu de l'exclusion et du déficit socioéconomique de ce secteur, le Maroc a récemment adopté une stratégie à long terme, intégrée et exhaustive – la Stratégie 2020 – visant à développer le secteur agricole et à donner une impulsion aux zones rurales. Cette stratégie est axée, pour l'essentiel, sur une approche participative qui prend en compte les besoins effectifs de chaque région tout en mettant à contribution leurs capacités respectives d'une manière qui cherche à maintenir un équilibre environnemental, parallèlement à la mise en place de programmes visant à atténuer les effets de la sécheresse et à accroître les revenus des paysans, surtout dans les zones désertiques et montagneuses, qui souffrent le plus de la pauvreté.

Cette stratégie accorde une place spéciale aux femmes rurales, et les fait participer activement à la chaîne du développement rural. C'est là une traduction directe de la politique du Maroc visant à améliorer le statut des femmes, à garantir leurs droits et à les protéger contre les préjugés et la marginalisation, comme le prévoient les réformes audacieuses et radicales introduites dans la nouvelle législation nationale sur la famille.

Je voudrais faire observer, dans ce contexte, que le travail accompli par le Maroc répond aux objectifs définis par le Sommet du Millénaire. Le Maroc tient à renforcer sa capacité de mettre en place des structures adéquates et décentralisées pour soutenir les paysans et les orienter vers de nouveaux modes de production et d'autres activités agricoles qui ne soient pas tributaires de l'irrigation, pour garantir leur plein droit à la propriété de ces terres.

Toutefois, compte tenu de l'insuffisance des terres domaniales susceptibles d'être distribuées dans le cadre de la réforme de l'agriculture, cette politique a montré ses limites et ne peut pas être adoptée comme moyen de donner un accès à la terre aux petits paysans. Les pouvoirs publics doivent adopter une nouvelle approche qui s'intéresse aux structures de la propriété en général, afin de trouver une solution aux difficultés associées aux petites exploitations, au morcellement, à la division des droits de propriété et au problème de l'usage collectif.

Il faut, en outre, être à la hauteur des besoins du développement et des défis de la concurrence économique dans un contexte où la mondialisation et les accords de libre-échange rendent indispensable une modernisation du secteur agricole passant par un certain nombre de réformes structurelles touchant divers aspects de l'agriculture, y compris celui du régime foncier.

Quatre objectifs clés doivent être poursuivis pour mettre en œuvre les réformes nécessaires en matière de jouissance des terres agricoles:

- sécuriser la propriété en généralisant le processus d'enregistrement des droits fonciers;
- regrouper les réglementations foncières, en transformant celles qui n'offrent pas de garanties suffisantes aux exploitants en un code unifié prévoyant l'enregistrement des droits de propriété;
- supprimer les obstacles aux échanges de terres agricoles sur le marché foncier, afin de permettre à un certain nombre d'exploitants, en particulier les petits paysans ne disposant pas de suffisamment de terre, d'obtenir un accès à la terre agricole; et
- encourager toutes les formes d'activité collective dans les exploitations agricoles, en particulier dans les situations d'indivision de la terre, afin de surmonter les difficultés inhérentes à l'utilisation conjointe (obtenir des prêts pour réaliser les investissements essentiels, établir un cycle agricole coordonné, commercialiser la production agricole).

Chacune de ces mesures facilitera l'accès à la terre agricole et aux sources de financement pour consolider l'investissement agricole.

Le Maroc connaît actuellement une profonde transformation qualitative sur le plan social, caractérisée par un ensemble de projets stratégiques, de projets de développement, de programmes visant à l'amélioration des ressources humaines, et de processus et de programmes de développement régional et local visant à encourager les initiatives et l'emploi indépendants. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a, depuis son accession au trône de ses ancêtres bénis, toujours tenu à porter une attention particulière à la dimension de la solidarité dans l'activité sociale. Sa Majesté s'y est elle-même consacrée concrètement depuis 1999, par le biais des campagnes nationales de solidarité entreprises chaque année par la Fondation Mohammed V pour la solidarité.

Bien que ces campagnes aient, de manière générale, atteint les objectifs visés, les activités sont demeurées fragmentaires, et il convient d'envisager la possibilité de les réglementer et de les intégrer dans le cadre d'une stratégie nationale de développement social intégré.

C'est sur cette base que Sa Majesté a lancé, le 18 mai 2005, l'Initiative nationale pour le développement humain, mobilisant toutes les activités des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des organisations appartenant à la société civile. L'initiative prend en compte, dans son approche, les leçons tirées de nos expériences passées ainsi que les modèles qui ont déjà fait

leurs preuves dans certains pays en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle s'articule autour de mesures visant à créer des activités génératrices de revenus et d'emplois, de même qu'à permettre aux femmes rurales d'avoir accès aux structures et services sociaux de base. L'initiative apporte un complément et un appui aux programmes sectoriels entrepris par le Gouvernement du Royaume du Maroc dans d'autres domaines, comme la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois, etc. Cette initiative équivaut, dans notre esprit, à une alliance nationale contre la pauvreté, conforme aux caractéristiques particulières du Maroc, et nous invitons le FIDA à étudier la possibilité de la soutenir, notamment là où ses objectifs correspondent à ceux que le FIDA s'attache à atteindre. Peut-être faut-il voir une dimension symbolique dans le fait que le lancement de cette initiative coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'indépendance du Maroc, qui donnera une forte accélération à la dynamique de développement que connaît le pays depuis son indépendance.

Cette réunion nous donne l'occasion de procéder à un examen approfondi des programmes actuels et futurs de lutte contre la pauvreté dans différentes régions du monde, de leur nature et de la manière de les mettre en œuvre.

Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer l'espoir que nos travaux parviendront à définir les grandes lignes d'un programme concret, reposant sur les concepts de coopération et de solidarité, et rendant en dernière analyse possible le développement durable de nos pays, seul moyen de garantir une amélioration des conditions de vie des pauvres, en particulier dans les zones rurales.

## **Allocution du Gouverneur par intérim pour les États-Unis d'Amérique**

C'est pour moi un plaisir que de représenter les États-Unis à cette session du Conseil des gouverneurs. Alors que nous sommes réunis pour approuver l'accord intervenu au sujet de la septième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA-7), nous avons des raisons d'être optimiste quant à l'avenir du Fonds. Ensemble, nous avons travaillé dur pour mettre en place des politiques et des programmes qui devraient permettre au FIDA de faire parvenir des ressources aux ruraux pauvres de manière plus efficace et plus responsable, et avec des résultats.

Les États-Unis continuent d'appuyer solidement le FIDA et nous acceptons, avec vous tous, le défi consistant à redoubler d'efforts pour mettre l'institution encore mieux à même de produire des résultats en faveur des ruraux pauvres. Le FIDA, qui a pour vocation exclusive de réduire la pauvreté rurale, est unique parmi les institutions internationales et est par conséquent bien placé pour jouer un rôle important dans cet effort en faisant en sorte que ses projets aient pour effet d'accroître la productivité, d'accélérer la croissance et d'améliorer les niveaux de vie des ruraux pauvres.

Je tiens à exprimer nos remerciements à la direction et au personnel du FIDA des efforts qu'ils ont déployés au cours de l'année écoulée pour mettre en œuvre nombre des engagements pris pour la sixième reconstitution (FIDA-6) et mener à bien les négociations relatives à la septième reconstitution. D'importants progrès ont été accomplis sur nombre de questions clés, mais nous devons continuer de travailler ensemble pour consolider les avancées enregistrées pendant FIDA-6 et commencer à mettre en œuvre les profondes réformes des politiques convenues pour FIDA-7, qui ne manqueront pas d'améliorer les performances et les résultats du Fonds.

L'une des principales réalisations de FIDA-6 a été la première évaluation d'ensemble de l'efficacité du Fonds, qui est parvenue à la conclusion que le mandat du FIDA demeure extrêmement pertinent pour la réduction de la pauvreté et que l'approche fondée sur les projets traditionnellement suivie par le FIDA est un modèle valable et efficace pour réduire la pauvreté rurale. Toutefois, comme cela a été souligné par l'Évaluation externe indépendante (EEI), le moment n'est pas à l'autosatisfaction. L'EEI est parvenue à la conclusion que, de manière générale, les performances du FIDA sont comparables à celles d'autres institutions financières internationales mais que le Fonds, investi d'un mandat unique, pourrait avoir un impact beaucoup plus marqué sur la réduction de la pauvreté rurale. En tant qu'institution dotée d'un mandat spécialisé et travaillant exclusivement avec les ruraux pauvres, le FIDA doit consolider et renforcer ses avantages comparatifs et s'efforcer de surpasser les performances des autres institutions financières internationales qui opèrent dans le secteur rural. En outre, l'avantage comparatif du FIDA réside dans son approche, axée sur les projets, de l'accroissement de la production et de la productivité agricole, de l'élévation des revenus et de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les ruraux pauvres, en mettant l'accent sur l'innovation.

Comme suite aux conclusions auxquelles est parvenue l'EEI, le FIDA s'est engagé, pendant FIDA-7, à mettre en œuvre un Plan d'action – assorti d'un calendrier clairement défini et de mesures de performances concrètes – afin de cibler ses priorités et d'améliorer son efficacité au cours des trois prochaines années. Le Plan d'action prévoit notamment la mise en œuvre des réformes institutionnelles et opérationnelles qui sont indispensables pour que le Fonds puisse s'acquitter de son mandat, lesquelles devront consister notamment à identifier clairement le créneau, les avantages comparatifs et les bénéficiaires du FIDA; à réformer le modèle opérationnel pour améliorer l'efficacité, l'efficacé et l'orientation vers les résultats; à mettre au point un mécanisme d'assurance-qualité afin d'améliorer la qualité de la conception et de l'exécution des projets; et à réformer la gestion des ressources humaines pour doter le Fonds d'un personnel disposant des compétences nécessaires et motivé comme il convient pour aider le Fonds à s'acquitter de son mandat, le personnel devant être tenu pour responsable des résultats.

L'accord FIDA-7 renforce également l'intégrité du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Il conviendra, à ce propos, de réviser le SAFP pour l'adapter de plus près aux activités du Fonds en utilisant des variables mieux appropriées à son mandat, par exemple les effectifs de la population rurale, et en attribuant des pondérations différentes aux diverses variables. L'établissement d'un système uniforme qui éliminera les allocations régionales fixes aboutira à un système transparent et efficace d'allocation des ressources fondé sur les performances des pays et l'efficacité de leurs politiques, de sorte que des ressources accrues soient allouées aux pays qui les utilisent le plus efficacement.

En outre, l'accord FIDA-7 reconnaît que la soutenabilité de la dette à long terme affecte directement les perspectives de croissance des pays pauvres, et nous nous félicitons de l'adoption par le Fonds d'un cadre pour la soutenabilité de la dette. Ainsi, le FIDA accordera des dons plus importants aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables à l'impact de leur endettement et pourra de la sorte mettre fin aux effets dévastateurs d'un cycle d'assistance marqué par l'octroi de prêts dont le remboursement doit ensuite être annulé.

Nous nous félicitons des mesures récemment adoptées par le FIDA pour promouvoir une plus grande transparence et combattre la corruption. La mise en œuvre de la nouvelle politique élaborée par le FIDA pour combattre la fraude et la corruption revêt une importance critique à cet égard. La révision prochaine de sa politique de commémoration offrira au FIDA l'occasion de se maintenir au premier plan pour ce qui est de l'information du public et de l'élargissement de la participation à ses activités.

La contribution annoncée par les États-Unis à la septième reconstitution des ressources, à savoir 54 millions de USD, ou 20% de plus que pour la sixième reconstitution, reflète le solide attachement des États-Unis à l'institution et à son mandat. Cette augmentation significative de notre contribution reflète la confiance que nous plaçons dans le FIDA et dans sa capacité, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action et au renforcement du SAFP, d'avoir un impact sur la pauvreté rurale. L'efficacité est synonyme d'efficience et, pour obtenir des résultats, les dépenses d'administration doivent être contenues à l'intérieur d'une enveloppe caractérisée par une croissance annuelle nulle en termes réels de sorte que des ressources accrues puissent être allouées pour maximiser l'impact des projets du FIDA. Le Fonds doit trouver le moyen de réduire le ratio entre les dépenses d'administration et les dépenses opérationnelles et réaliser des gains réels d'efficience dans la structure de ses dépenses. Nous avons été opposés à l'augmentation du budget de l'exercice en cours, que nous jugeons excessive, et nous demandons instamment à la direction et aux actionnaires de respecter une rigoureuse discipline en matière de dépenses pendant FIDA-7.

Nous attendons avec intérêt l'occasion de travailler avec vous tous, au cours des années à venir, pour améliorer constamment les performances institutionnelles du FIDA et son impact sur le développement rural.

### **Allocution au nom de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte**

Au nom de l'Ordre Souverain de Malte, que j'ai l'honneur de représenter ici, je tiens à transmettre les remerciements de l'Ordre au Conseil des gouverneurs du FIDA pour son admission en qualité d'observateur autorisé à assister à ce Conseil. Cette admission est pour nous une source d'espoir pour un avenir de collaboration fructueuse. En effet, étant déjà observateur permanent auprès de la FAO et du PAM, il nous manquait d'établir une présence au FIDA, dont nous partageons largement les objectifs de développement et d'aide humanitaire.

J'ai le plaisir également de vous informer que nous venons de signer le 14 novembre 2005 un mémorandum d'accord avec la FAO en vue d'établir une collaboration plus étroite entre l'Ordre et la FAO. Il ne s'agit certes pas du premier accord de ce genre: à ce jour nous avons signé 40 accords internationaux avec des États, depuis la création du Train Hôpital avec l'Italie en 1884, avec la France en 1983 (lequel a été suivi en 1995 d'une convention générale cadre) et l'année dernière un accord-cadre avec l'Italie. Mais l'accord avec la FAO est le premier que nous signons avec une organisation des Nations Unies, car nous sommes convaincus qu'une politique de collaboration plus étroite avec les Nations Unies et ses agences dont nous partageons les objectifs nous permettra d'augmenter l'efficacité de notre aide humanitaire.

Les complémentarités entre nos organisations sont en effet nombreuses:

- Nos «Seigneurs les malades», comme nous les appelons dans l'Ordre, sont souvent les pauvres et les mêmes populations rurales marginalisées;
- Nous intervenons en général dans les mêmes régions frappées par la guerre et les désastres naturels: le Kosovo, l'Afghanistan, l'Iraq, tous les pays touchés par le tsunami, par les ouragans dans les Caraïbes, par la famine et ailleurs;
- Nous affrontons souvent les mêmes défis, par exemple le sida ou d'autres maladies telles que les infections respiratoires ou intestinales, qui affectent tout particulièrement la productivité des populations rurales;
- Nous sommes portés à élargir notre action dans le domaine social et du développement car les questions sanitaires et celles de la nutrition qui y sont liées nous obligent, pour atteindre nos objectifs, à agir en amont des situations d'urgence, dans le domaine de la prévention, et en aval, dans la reconstruction et le développement durable.

Pour mettre ces complémentarités en perspective, il est utile de rappeler brièvement ici l'œuvre de l'Ordre de Malte, qui est partout dans le monde, ayant des relations diplomatiques établies avec 93 pays. Son assistance humanitaire s'exerce par contre dans 115 pays, grâce à l'action de ses 56 grands prieurés, prieurés et associations nationales, qui comprennent 11 500 membres et 80 000 bénévoles. Il s'agit d'une assistance médicale et sociale permanente et de longue haleine. En est un exemple les Œuvres Hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, créées en 1927 et reconnues en France comme association d'utilité publique. Les Œuvres, dans lesquelles travaillent près de 600 salariés et plus de 5000 bénévoles permanents, sont présentes dans le monde avec 5 importants hôpitaux et centre médico-sociaux en Afrique de l'Ouest, 67 dispensaires dans trois régions (Afrique, Asie, Moyen-Orient) et 4 programmes de lutte contre la lèpre et la tuberculose. En outre, son programme d'expédition de médicaments neufs et non utilisés atteint 230 tonnes chaque année et permet de soigner plus d'un million de malades.

À ces activités d'ordre médico-social s'ajoute l'action du Malteser International qui regroupe les équipes de secours d'urgence des principales associations nationales de l'Ordre sous la responsabilité du Grand Hospitalier, dans le but de déployer une force d'intervention rapide dès



qu'une nouvelle catastrophe frappe un pays, par exemple tout récemment l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans, l'ouragan Stan au Mexique et au Yucatan et le tremblement de terre au Pakistan/Cachemire.

Pour conclure, j'aimerais rappeler le but que poursuit l'Ordre de Malte depuis près de mille ans. Comme l'a dit notre fondateur, le Bienheureux Gérard qui dirigeait à Jérusalem un hôpital pour les pèlerins et les malades dès 1048, «notre fraternité sera éternelle car la terre dans laquelle elle a ses racines est la misère du monde, et si Dieu le veut, il y aura toujours des gens cherchant à réduire cette misère et à rendre la douleur moins insupportable.»

## CHAPITRE 4

### DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES

**Allocution de bienvenue de M. Lennart Båge,  
Président du FIDA,  
à l'occasion de la visite de M. Lyonpo Sangay Ngedup,  
Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan**

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. Au nom de l'ensemble des États membres, permettez-moi de vous dire à quel point nous avons été sensibles au fait que vous ayez accepté d'inaugurer cette session.

Cela fait plus de 25 ans que le FIDA poursuit des activités au Royaume du Bhoutan où, à ce jour, il a apporté son appui à six projets pour un montant total de plus de 42 millions de USD. Au fil des années, notre collaboration s'est révélée réciproquement bénéfique et nous avons poursuivi notre objectif commun d'élimination de la pauvreté rurale par un développement durable, sans pour autant jamais perdre de vue l'importance de la conservation des ressources naturelles et des traditions. Dans ses activités en Asie, le FIDA a accordé une importance particulière aux questions touchant aux populations autochtones et à l'autonomisation des femmes dont vous êtes, M. le Premier Ministre, un fervent défenseur.

Je me souviens de votre première intervention à la vingt-septième session du Conseil des gouverneurs du FIDA, en 2004, en qualité de Ministre de l'agriculture et de Gouverneur du FIDA pour le Royaume du Bhoutan. Vous aviez souligné l'importance d'une réponse concertée aux difficultés que connaissent le développement agricole et le développement rural et insisté sur l'enchevêtrement des liens entre le développement et le bien-être national. Malgré les multiples défis auxquels se trouvait confronté le Bhoutan avec seulement 7,8% de terres cultivables et environ 80% de la population pratiquant une agriculture de subsistance, c'est un message d'espoir que vous aviez exprimé. Si l'on considère la situation dans son ensemble, qu'il s'agisse des besoins des agriculteurs les plus modestes ou des décisions touchant à l'action des pouvoirs publics, vous avez su relever ces défis et, grâce à une planification stratégique attentive, travailler sans relâche à la découverte de solutions durables. Vos paroles et vos actions ont encouragé les ruraux pauvres à miser sur leur potentiel propre et "redoubler d'efforts".

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi une nouvelle fois de vous faire part de notre gratitude pour avoir accepté d'être parmi nous aujourd'hui. Le FIDA se réjouit en effet de poursuivre sa collaboration avec le Bhoutan en vue, comme vous l'avez exprimé avec tant d'éloquence dans votre déclaration au Conseil en 2004, de "contribuer au processus de réalisation des buts et objectifs de réduction de la pauvreté aux niveaux national, régional et mondial". Aussi sommes-nous impatients de vous entendre.

### Déclarations et allocutions spéciales



M. Lyonpo Sangay Ngedup,  
Premier Ministre et Ministre de l'agriculture  
du Royaume du Bhoutan



M. Michele Vietti,  
Sous-Secrétaire d'État,  
Ministère de l'économie et des finances  
de la République italienne



M. Lennart Båge, Président du FIDA



M. David Harcharik,  
Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation et l'agriculture



M. Jean-Jacques Graisse,  
Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire  
mondial

**Allocution liminaire  
de M. Lyonpo Sangay Ngedup  
Premier Ministre et Ministre de l'agriculture  
du Royaume du Bhoutan**

Imaginons, ne serait-ce qu'un instant, un monde où la pauvreté n'existerait pas.

Un monde où la sécurité fondamentale de la personne est garantie à chaque citoyen. Un monde où nul ne se couche le ventre vide. Un monde où nul n'a à craindre les maladies les plus simples et le dénuement qui s'ensuit. Un monde où tous les enfants apprennent à l'école, donnant ainsi à chaque parent cette précieuse lueur d'espoir.

Tous, vous et moi, partageons ce rêve. C'est un rêve que nous partageons aussi avec plus d'un milliard d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté, partout dans le monde, mais surtout dans les régions rurales. Ce rêve explique pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Mais comprenons-nous véritablement ce rêve? Savons-nous ce qu'est la pauvreté? Le savons nous non pas en paroles ou en chiffres, mais pour l'avoir vécue, pour avoir manqué d'énergie et pour avoir connu le désespoir? Pouvons-nous appréhender une vie qui n'évoque que ceci pour une pauvre paysanne qui vient de perdre son mari: "On ne peut pas appeler ceci une vie. C'est seulement un moyen d'empêcher l'organisme de mourir."

L'attention que la communauté mondiale accorde à la réduction de la pauvreté est l'aboutissement de l'œuvre remarquable, des efforts inlassables et du dévouement de personnes comme tous ceux qui se trouvent aujourd'hui dans cette salle de conférence, c'est-à-dire de professionnels qui ont suivi de longues études et de dirigeants influents. Mais nous ne sommes qu'une minorité dans le monde.

Comme tous les êtres sensibles, nous, humains, tendons à entendre ce que nous voulons entendre et à voir le monde dans notre propre perspective. Or, l'immense majorité de l'humanité n'a ni votre instruction ni vos brillantes carrières. Innombrables sont ceux qui sont silencieux et invisibles et qui le resteront, à moins que nous cherchions à entendre leur voix et à voir le monde comme ils le perçoivent eux-mêmes.

Nous devons écouter la voix des ruraux pauvres. Et je veux dire vraiment écouter. Comment pouvons-nous, en notre qualité de professionnels, oser penser à la réduction de la pauvreté rurale sans écouter ceux qui, précisément, ont tant de peine à survivre dans des villages éloignés? Comment pouvons-nous, en tant que dirigeants, oser perpétuer l'exclusion même qui affecte leur sort depuis si longtemps? Nous ne le pouvons pas.

Or, lorsque nous écoutons vraiment la sagesse populaire, enracinée dans la réalité quotidienne, nous apprenons une leçon de prix. Nous apprenons, tout simplement, que ce n'est pas ce que nous faisons, mais comment nous concevons ce que nous faisons, qui transforme le monde.

Le Bhoutan conçoit le développement comme une manifestation de la raison. Nous y voyons un processus de transformation économique, sociale et politique de notre peuple, par notre peuple et pour notre peuple.

Nous concevons le processus de développement comme un processus d'apprentissage et de changement qui permet à chacun de mieux prendre sa destinée en main, d'élargir son horizon, d'atténuer les maux de la pauvreté et d'améliorer la vitalité même de la vie.

Nous concevons une stratégie de développement comme étant la stratégie vivante et dynamique de la société elle-même, comme un cadre stratégique animé par une vision commune qui identifie les obstacles structurels à la transformation de la société, qui sélectionne ceux qui peuvent jouer un rôle de catalyseur du changement et qui repose sur un processus participatif qui amène la société à créer une vision collective, à l'adapter et à la réaliser.

Et nous concevons le rôle des agents extérieurs, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales ou d'institutions internationales comme le FIDA, comme devant être celui de facilitateurs investis de la confiance de la société et invités par celle-ci à faire avancer le processus en catalysant le changement.

Pour reprendre, en toute humilité, les propos de Mahatma Gandhi, "Je ne connais pas de diplomatie sinon celle de la vérité", nous pouvons dire que la vérité est donc celle-ci: si le processus de développement d'une communauté était dirigé par des agents de l'extérieur – qu'il s'agisse de gouvernements, d'ONG ou de donateurs – ceux-ci deviendraient simplement une partie du problème plutôt que, comme ils peuvent l'être, une partie de la solution.

Bien des facteurs – nous en connaissons beaucoup mais en ignorons beaucoup d'autres – peuvent réduire la pauvreté. À mon avis, l'autorité morale exercée aussi bien par les gouvernements que par les divers secteurs de la société civile est un élément qui revêt une importance capitale. Il n'arrive que trop fréquemment qu'elle soit considérée comme implicite, tenue pour acquise ou simplement méconnue. C'est ce qu'il nous faut à tout prix éviter, surtout dans la guerre que nous menons contre la pauvreté.

Réduire la pauvreté veut dire partager équitablement les fruits, tangibles et intangibles, de la croissance économique. Les stratégies, les politiques et les mesures élaborées pour y parvenir présupposent des changements dont certains sortiront gagnants mais d'autres perdants. Cette réalité remet en question les intérêts acquis de ceux auxquels profite le statu quo. Elle remet aussi en question l'attitude de ceux qui ont des vues politiques radicalement différentes concernant l'évolution du changement ou le processus de transformation.

Les dirigeants qui voient loin sont une source d'inspiration qui encourage à aller au-delà du plus petit dénominateur commun. Ils aident à voir, indépendamment des pertes ou des gains personnels immédiats, les possibilités accrues qui s'offrent à tous. Une croissance rapide est impossible en leur absence. De tels exemples foisonnent dans l'histoire économique du monde. Mais une croissance de qualité dans l'équité, et, parallèlement à l'expansion, une redistribution des revenus et des richesses ne peuvent être envisagées en l'absence d'une bonne gouvernance de leur part.

Partager les fruits de la croissance signifie également aider les pauvres à s'aider eux-mêmes. Le citoyen doit avoir le sentiment d'être véritablement consulté et d'avoir participé activement au processus de changement. Il doit être convaincu de pouvoir honorer un consensus et manifester un attachement profond à une vision, à une stratégie et à une action communes. Un tel processus participatif de changement est la seule voie qui mène à un développement durable.

Cela m'amène à revenir sur la nécessité d'écouter. Si l'on veut qu'une consultation soit authentique – spécialement dans le cas des hommes et des femmes qui sont laissés en marge de la vie de la société – il importe d'écouter leur silence. Comme nous le rappelle Jalal ad-Din ar-Rumi, saint et poète du treizième siècle:

Il y a entre la voix et la présence  
Un espace où coule l'information  
Qui s'ouvre dans le silence discipliné  
Qui se clôt avec les errements du discours.

Écouter le silence signifie comprendre la crainte du pouvoir et de l'autorité qu'éprouve autrui et ménager un espace sûr pour qu'autrui puisse s'affirmer et se faire entendre. Cela signifie également voir dans les différences une source de richesse pour la société, et trouver l'unité dans la diversité, quelles qu'en soient les causes, qu'il s'agisse de la culture, de la langue, de la race, de la religion, du sexe ou simplement de l'âge. Cela signifie écouter nos interlocuteurs dans un respect sincère et tirer des enseignements de leur sagesse.

Chacun doit faire preuve d'humilité et de tolérance, et tel est particulièrement le cas des dirigeants et de l'élite qui sont à même d'influencer et d'infléchir le processus de changement. Étant donné les attitudes de beaucoup des puissants et des privilégiés, ces qualités n'apparaissent pas naturellement et, lorsqu'elles se manifestent, elles sont le plus souvent éphémères. Néanmoins, aucun processus de développement ne peut jamais être véritablement participatif ni par conséquent durable en l'absence d'un magistère caractérisé par l'humilité et la tolérance.

Un monde à l'abri de la pauvreté ne restera qu'un rêve en l'absence d'une direction humble et tolérante, de dirigeants courageux et qui voient loin, qui tirent leur force de leur humilité, qui trouvent la paix dans la tolérance et dont le réel pouvoir provient de celui qu'ils distribuent.

Le peuple du Bhoutan est béni car il peut compter sur un dirigeant qui a couvert chaque pouce carré du territoire inhospitalier de la nation, qui s'est assis avec son peuple, qui a partagé ses repas et qui a écouté son cœur.

Il y a près d'un siècle, les dirigeants religieux et laïques du Bhoutan ont choisi la monarchie héréditaire comme système politique de la nation. Leur choix était délibéré et visait à mettre fin à deux siècles d'instabilité politique.

L'actuel monarque, Sa Majesté le Roi Jigme Singye Wangchuck, a été la source de la vision, des valeurs et des politiques qui, depuis plus de trente ans, ont guidé la transformation sociale, économique et politique du pays. D'emblée, le bonheur du peuple a été l'objectif prééminent et explicite visé par les politiques du pays. Tout le reste, y compris l'augmentation des revenus et de la richesse, a été un moyen pour rendre cette fin possible.

Baptisée par Sa Majesté "bonheur national brut", cette finalité des politiques publiques n'a pas été imposée à partir du sommet mais a trouvé sa source dans la voix du peuple, clairement entendue. Vous conviendrez certainement avec moi que le bonheur est une aspiration commune à tout être humain. C'est sans doute ce à quoi nous aspirons en définitive, tout le reste n'étant convoité que pour l'accroître.

Le bonheur national brut met le bonheur du peuple souverain au cœur de notre stratégie de sécurité nationale. Un peuple malheureux n'est pas une nation stable. Une nation sûre est un pays dont les habitants sont fiers de la considérer comme leur foyer. Toutes les politiques et les institutions publiques ont pour but unique d'éliminer tous les obstacles sociaux et de permettre la quête par chaque citoyen du bonheur individuel. Les plans quinquennaux de développement – de même que le processus de planification, les politiques connexes, leur mise en œuvre et l'évaluation de leurs résultats – tendent à concilier la satisfaction des besoins matériels et intangibles du peuple et à promouvoir son développement affectif et spirituel.

Le bonheur national brut signifie également que la voie que la nation entend suivre à l'avenir doit résulter du choix du peuple lui-même. Grâce à l'expérience que nous avons acquise par tâtonnement au cours de nombreuses décennies, ce concept s'est traduit par une transformation graduelle mais régulière du système politique du Bhoutan. Ce processus de changement a récemment débouché sur un projet de constitution qui doit consacrer une monarchie constitutionnelle et une

démocratie parlementaire bipartite. Le texte du projet de constitution a été distribué à la population et le Roi et le Prince héritier ont entrepris une tournée du pays en vue d'une série de consultations qui leur permettront d'entendre les vues de la population.

Le Bhoutan veut voir se réaliser le rêve qu'est un monde exempt de pauvreté. Nous imaginons un monde dans lequel la sécurité de l'humanité réside dans l'assurance que chacun a de jouir de possibilités égales dans la recherche du bonheur individuel. Nous imaginons un monde dans lequel tous les dirigeants conçoivent différemment ce qu'ils font, et s'attachent – exclusivement, sérieusement et inlassablement – à éliminer les obstacles sociaux qui entravent la quête du bonheur par leurs populations.

C'est dans ce contexte que le Bhoutan demeure résolu dans son attachement au FIDA et apprécie les contributions précieuses que celui-ci a apportées à l'édification de notre pays. C'est également dans ce contexte que le Bhoutan a adopté une approche holistique connue sous le nom de "triple joyau" qui replace notre lutte contre la pauvreté rurale dans la perspective des populations et qui intègre à tous nos programmes de développement de l'agriculture les questions liées à la production, à l'accès aux marchés et à la commercialisation.

S'adressant à un groupe d'hommes de science, Gandhi a dit un jour: "Si toutes vos découvertes n'ont pas en vue le bien-être des pauvres, toutes vos réunions, en réalité, ne seront pas meilleures que celles de Satan."

Voilà pourquoi je vous demande, au cours des prochains jours de cette assemblée, d'avoir près du cœur l'image du désespoir de cette veuve: "On ne peut pas appeler ceci une vie. C'est seulement un moyen d'empêcher l'organisme de mourir." Et, dans toutes vos délibérations, je vous engage à ne pas centrer votre attention sur ce que vous faites, mais à avoir l'esprit ouvert à la sagesse populaire et à faire en sorte que cette sagesse transforme la façon dont vous concevez ce que vous faites.

Je voudrais clore mes propos avec un éloquent passage du Coran: "En vérité, Dieu ne changera jamais le sort d'un peuple si celui-ci ne le transforme pas lui-même, avec sa propre âme..."

Je vous souhaite à tous des délibérations fructueuses et très différentes! Tous mes vœux sont avec vous. Comme nous disons dans mon pays: *Tashi Delek!*

**Communication de M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies,  
prononcée en son nom par le Président du Conseil des gouverneurs,  
M. Matthew Wyatt**

C'est pour moi un plaisir que de transmettre mes meilleurs souhaits aux participants à cette session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole.

Vous vous réunissez à un moment où les Nations Unies travaillent à la mise en œuvre des résultats du dernier Sommet mondial de septembre. Même si les dirigeants de ce monde n'ont pas réussi à réaliser tout ce que nous pouvions espérer, ils se sont néanmoins accordés pour progresser sur un vaste front. Ils sont également parvenus à un consensus sur une idée fondamentale: le développement, la sécurité et les droits de l'homme ne constituent pas des fins en soi – en effet, ils se renforcent et dépendent les uns des autres. Dans notre monde d'interrelations, la famille humaine ne peut jouir de la sécurité en l'absence du développement, et le développement ne peut aller sans la sécurité, ni exister sans le respect des droits de l'homme. Agir en conséquence exige une organisation des Nations Unies solide et une véritable solidarité entre les gouvernements et les peuples.

Le FIDA continuera à remplir un rôle fondamental dans les efforts de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – que l'ensemble des gouvernements considèrent comme des étapes dans la construction d'un monde meilleur au 21<sup>ème</sup> siècle. Les trois quarts de la population mondiale extrêmement pauvre – soit 800 millions d'habitants sur 1,1 milliard d'individus – vivent dans des zones rurales et dépendent pour leur subsistance de l'agriculture et des activités connexes. Comme il est reconnu dans le document final du Sommet mondial, «...les problèmes de développement rural et agricole doivent être traités d'urgence et de façon appropriée... Nous sommes convaincus que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement passe nécessairement par l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition...»

Votre institution constitue un type de partenariat unique. Il est encourageant de savoir que vous progressez sur la voie de notre mission commune qui est de rendre la famille des Nations Unies aussi efficace que possible, et que le Président du FIDA, M. Lennart Båge, continue à assurer la présidence du Comité de haut niveau sur les programmes, dont la mission est de promouvoir la coordination et la collaboration entre les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Je compte sur les délibérations du Conseil des gouverneurs de cette semaine pour donner un nouvel élan supplémentaire au processus de réforme et à notre engagement commun à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cet esprit, je vous souhaite une session des plus fécondes.



**Message du Gouvernement italien prononcé en son nom par M. Michele Vietti  
Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances de la République italienne**

Au nom du Gouvernement italien, je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les personnes ici présentes. Nous sommes particulièrement honorés d'avoir parmi nous aujourd'hui Son Excellence Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan.

Je voudrais également adresser aux membres du Conseil des gouverneurs tous mes vœux de succès pour cette importante session et confirmer l'appui sans faille apporté par l'Italie au FIDA ainsi qu'aux autres institutions du système des Nations Unies que nous avons l'honneur d'héberger ici à Rome. Je note que des représentants de ces institutions se trouvent parmi nous et je leur souhaite la bienvenue.

Dans la bataille engagée contre la pauvreté – première étape du combat contre la faim et principal Objectif du Millénaire pour le développement – le FIDA, la FAO et le PAM jouent un rôle essentiel, grâce à la multiplicité de leurs ressources humaines et techniques et leur aptitude maintes fois démontrée à trouver des stratégies et des instruments novateurs pour lutter contre la pauvreté rurale.

Le principe d'action du FIDA est celui des agriculteurs, celui des paysans que vous aidez avec détermination et intelligence par vos projets: c'est le principe de l'ensemencement. Il n'a rien à voir avec l'aide d'urgence, certes nécessaire pour atténuer temporairement des souffrances et sauver des vies humaines en danger mais inapte sur le plan structurel à jeter les bases de l'avenir. Le principe d'action du FIDA, qui est aussi celui de l'Italie, c'est de conférer aux différents projets un effet multiplicateur (et c'est aussi l'objectif véritable à long terme).

Il faut bien sûr apporter une assistance immédiate en certains moments critiques, mais le FIDA joue un rôle très particulier étant donné la spécificité de son mandat, inscrit dans le long terme et articulé sur de nombreux domaines d'activité. Lorsque le FIDA a été créé en 1978 (je rappellerai que son siège a été implanté en Italie dès le début), sa principale mission était d'accroître les rendements agricoles pour améliorer les disponibilités et la sécurité alimentaires dans les zones les plus pauvres des pays en développement. Au fur et à mesure de l'évolution de l'économie mondiale et de l'ouverture des marchés de biens et services, la libéralisation a mis en relief les problèmes du secteur agricole, généralement moins dynamique que d'autres secteurs de production.

Les organisations internationales ont donc dû s'atteler à la question du développement de l'agriculture dans un contexte plus vaste, compte tenu de variables telles que l'évolution de l'économie mondiale, le rôle du marché, la concertation indispensable avec les gouvernements des pays bénéficiaires sur les grandes orientations économiques et, enfin, les réformes institutionnelles et sectorielles.

L'Italie a toujours aidé le FIDA dans ses efforts pour adapter ses stratégies et ses modalités d'assistance aux nouvelles réalités mondiales.

Je tiens à souligner l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre le FIDA et les autorités italiennes à tous les niveaux. C'est le cas pour le gouvernement et tous les ministères, en particulier le Ministère des affaires économiques, que je représente, et le Ministère des affaires étrangères, la Direction de la coopération extérieure, le Ministère de la politique agricole et des forêts, le Bureau du Premier Ministre et le Représentant spécial du Premier Ministre pour l'Afrique. Cela est vrai également pour la ville de Rome à tous les égards, à commencer par les autorités municipales. Cela vaut également pour les associations, organisations non gouvernementales, mouvements et initiatives

et, enfin, pour le Parlement italien et sa Commission de politique extérieure. Tous ensemble, nous avons créé un réseau de relations et de collaboration qui doit se maintenir, s'approfondir et se renforcer.

Pour ce faire, il serait utile, me semble-t-il, que le FIDA mène une action de communication plus résolue pour que davantage d'Italiens (et diverses fondations, universités et institutions de premier ordre) soient informés de ses activités et puissent y participer.

Nous avons assurément un objectif commun. Les statistiques sont là pour nous rappeler que plus d'un milliard d'habitants de la planète – 1,2 milliard pour être précis – vivent dans des conditions d'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour, en milieu rural pour près des trois quarts d'entre eux. Nul d'entre vous ici ne l'ignore et, si nous rappelons ce chiffre aujourd'hui, c'est parce qu'il indique sans ambiguïté la voie à suivre. Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, nous devons nous concentrer sur le développement agricole, sur une répartition plus équitable des ressources et sur le développement de l'accès aux techniques, aux services financiers et aux marchés.

Il convient de ne pas oublier ces faits essentiels, sur lesquels je pense que nous sommes tous d'accord. C'est la raison pour laquelle l'Italie est déterminée à apporter une contribution substantielle à l'action du FIDA.

Mais, avant de passer à ce qui est pour moi le point principal, je voudrais évoquer quelques-uns des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

### **Répartition de l'aide**

Bien qu'en principe l'assistance du FIDA soit concentrée sur les pays à faible revenu, les tendances récentes ne sont pas encourageantes. Les pays les plus pauvres et les plus peuplés reçoivent moins d'aide par habitant que les pays moins touchés par la pauvreté. C'est un paradoxe et, comme tous les paradoxes, il a une explication. D'un côté, il est plus difficile et coûteux d'atteindre les zones où règne l'extrême pauvreté; de l'autre, les pays moins pauvres sont mieux à même d'absorber l'assistance.

Peut-être devrions-nous nous demander si le système d'allocation fondé sur la performance est vraiment adapté aux besoins des ruraux aux plans national et régional ou bien s'il risque d'exacerber les problèmes des pays les plus fragiles, moins bien armés pour réunir les paramètres économiques requis et réaliser les réformes institutionnelles. La formule adoptée ne semble pas avoir donné de résultats convaincants et peut-être nous faudra-t-il réviser le mécanisme afin de modifier des paramètres qui risquent de compromettre la répartition équitable de l'aide.

Je voudrais vous dire que nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact des allocations régionales. De l'avis de l'Italie, la part de l'ensemble des prêts et des dons réservée à l'Afrique devrait être protégée des effets de l'application de la formule actuelle.

Permettez-moi maintenant de faire quelques brèves observations sur l'action entreprise pour évaluer les résultats des activités du FIDA.

### **Évaluation de l'efficacité de l'aide apportée par le FIDA**

Dans les organisations internationales, l'évaluation est devenue un instrument indispensable pour étudier l'impact des projets et rechercher des moyens de mieux utiliser les ressources et d'adapter la stratégie aux nouveaux défis.

Nous avons particulièrement apprécié le rapport soumis en septembre dernier par des experts indépendants sur les activités du FIDA entre 1994 et 2003 et nous nous félicitons de la collaboration de la direction à cet égard. Le rapport, qui donne un excellent aperçu des opérations menées, contient des recommandations spécifiques auxquelles l'organisation devra donner les suites qui s'imposent.

Les critiques formulées doivent retenir tout spécialement l'attention. En particulier, la politique en matière de ressources humaines a été sévèrement critiquée pour son caractère conservateur et son incapacité à engendrer une culture fondée sur des normes et des résultats. La gestion des ressources humaines jouant concrètement un rôle décisif dans la réussite des projets, la direction devrait donner la priorité à cette question, en renforçant la présence du FIDA sur le terrain.

Je voudrais maintenant passer à la question des ressources financières et de l'annonce de contribution de mon pays.

### **Ressources financières du FIDA et annonce de contribution de l'Italie**

L'Italie s'est particulièrement félicitée de l'heureuse conclusion, en décembre dernier, des négociations liées à la septième reconstitution des ressources du FIDA. Nous pouvons vous assurer que sa contribution sera à la hauteur de la grande estime dans laquelle elle tient le FIDA, et les autres institutions du système des Nations Unies, en vertu des relations spéciales qui la relie en tant que pays hôte au FIDA, à la FAO et au PAM. Malheureusement, l'Italie a récemment adopté une législation financière en vue de respecter les critères européens du nouveau pacte de stabilité, et nous devons donc impérativement faire preuve de rigueur et nous plier aux règles communautaires. Cela n'affecte en rien l'intention de l'Italie, réitérée aux plus hauts niveaux des institutions et du gouvernement, de participer au niveau approprié aux efforts de la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et aider le FIDA dans ses efforts qui, comme je l'ai dit auparavant, correspondent à un principe d'action et une stratégie qu'approuve l'Italie dans son ensemble. À l'occasion des reconstitutions précédentes, l'Italie a compté parmi les principaux bailleurs de fonds du FIDA.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, l'annonce de contribution de l'Italie ne sera parachevée que d'ici à quelques semaines. Il est prioritaire d'atteindre l'objectif de la sixième reconstitution à mesure que nous nous rapprochons de la septième reconstitution, pour que le FIDA puisse continuer à compter sur une contribution italienne significative aussi proche que possible des buts fixés par la direction du Fonds. En tout état de cause, je voudrais rappeler que, en vertu de l'accord de siège, l'Italie va contribuer à la prise en charge des dépenses logistiques de l'organisation. Comme vous le savez, ces dépenses porteront notamment sur le transfert des bureaux dans le nouveau bâtiment situé Via Paolo di Dono, à Rome.

Je sais qu'il existe entre le FIDA et les autorités italiennes une collaboration étroite et mutuellement satisfaisante, et mon vœu le plus cher est qu'elle se maintienne. J'aimerais également rappeler que l'Italie a versé une contribution au FIDA pour les pays bénéficiant de l'initiative PPTE en faveur de l'allègement de la dette. L'Italie souhaite que le FIDA puisse accéder au Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale s'agissant de la dette des pays les plus pauvres envers les institutions multilatérales régionales et sous-régionales.

Je voudrais pour conclure remercier le Président, M. Lennart Båge, la direction et tous les fonctionnaires du FIDA pour leur assiduité à la tâche et la qualité des résultats obtenus, et je leur adresse tous mes vœux de succès pour l'année à venir.

**Allocution prononcée par le Président du FIDA,  
M. Lennart Båge, à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs**

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à Rome et à cette vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.

C'est pour moi un plaisir tout particulier que d'accueillir Son Excellence le Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, qui nous connaît bien pour représenter son pays en sa qualité de Gouverneur du FIDA. L'apport de la longue expérience du développement et de la réduction de la pauvreté que vous avez acquise dans votre propre pays, Monsieur le Premier ministre, a été précieux pour le Fonds.

C'est également avec plaisir que nous avons écouté le message du pays hôte, l'Italie, qui nous a été transmis par Son Excellence M. Michele Vietti, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances. L'Italie a toujours été pour nous tous un hôte chaleureux et généreux, et son message est un témoignage du soutien qu'elle ne cesse d'apporter au FIDA.

L'année écoulée a été marquée par l'attention presque sans précédent qui a été accordée aux questions de développement, au fait que nous ne sommes pas en voie d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique subsaharienne, et que des ressources accrues sont nécessaires. Peu avant le Sommet des Nations Unies, en septembre, des mesures substantielles d'allègement de la dette et une augmentation de l'aide publique au développement (APD) ont été promises. Selon le Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'APD doit passer de 80 à 130 milliards de dollars entre 2004 et 2010. Or, si l'on veut que les mesures d'allègement de la dette et l'augmentation de l'APD produisent tout leur potentiel, il est indispensable qu'aboutisse le cycle des négociations de Doha pour le développement, dont l'agriculture est l'un des termes centraux.

Pourquoi l'agriculture revêt-elle une telle importance? Nous savons que 800 millions des 1,1 milliard d'êtres humains qui vivent avec moins d'un dollar par jour, vivent en milieu rural et sont tributaires de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance. Nous savons que chaque soir, 850 millions de personnes se couchent l'estomac vide. Et nous savons que dans la plupart des pays pauvres, l'agriculture représente de 50 à 80% de l'emploi. Une réduction de la pauvreté n'est pas concevable en absence de développement rural. L'expansion économique en général, comme on peut le voir dans beaucoup de pays d'Asie, ne suffit pas à garantir la prospérité si le secteur agricole n'y contribue pas directement.

Aussi n'est-il pas surprenant que le Sommet des Nations Unies, en septembre, ait souligné qu'un développement agricole et un développement rural plus rapides étaient indispensables si l'on voulait réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les dirigeants mondiaux ont notamment déclaré, et je cite le document final du Sommet: "Nous estimons qu'il est nécessaire d'accroître les investissements productifs dans le développement rural et agricole... Nous nous engageons à augmenter l'aide au développement agricole et à accroître les capacités des pays en développement dans le domaine du commerce agricole".

Ce nouveau contexte représente un défi majeur pour le système des Nations Unies. Le financement disponible pour les activités de développement est en hausse et les organismes des Nations Unies doivent apporter la preuve qu'ils peuvent efficacement utiliser ces ressources.

En sa qualité de membre de la famille des Nations Unies, une double tâche attend le FIDA: nous devons nous employer à accroître la portée, l'impact et la durabilité des projets et des programmes que nous finançons, mais nous devons également harmoniser et aligner ces efforts et veiller à ce qu'ils soient pleinement complémentaires avec ceux de nos partenaires, des autres organismes des

Nations Unies, des institutions financières internationales et des organismes bilatéraux de développement, de sorte que nous puissions, en tant que groupe, renforcer, je dirais même multiplier, l'impact qu'ont chacune de nos activités, le tout sur la base d'un authentique partenariat avec les pays en développement. Ce que fait le FIDA est important. En définitive, cependant, c'est ce que nous faisons tous ensemble, en tant que système bien coordonné et cohérent, qui fera une différence.

Le Sommet de septembre a invité à créer "des entités plus étroitement gérées" dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, à la suite de quoi le Secrétaire général a entrepris de créer un Groupe de personnalités de haut niveau pour examiner ces questions. Nous sommes tous, au FIDA, résolus à contribuer à la réalisation des objectifs visés dans le rapport sur le rôle de catalyseur du changement qui incombe au système des Nations Unies.

Ici à Rome, Jacques Diouf, James Morris et moi-même sommes très conscients de la valeur de cette collaboration et nous sommes résolus à l'intensifier. Le document intitulé *Travailler ensemble*, publié par nos trois institutions, contient de nombreux exemples de cette coopération.

En 2005, le programme de travail du FIDA s'est accru d'environ 10%, la tendance à la hausse enregistrée les années précédentes s'étant ainsi maintenue. Nous avons également répondu aux besoins exceptionnels créés par le tsunami et par le tremblement de terre dans le sud de l'Asie en élaborant des projets pour remettre sur pied sans tarder les moyens de subsistance.

Nous prévoyons qu'à l'expiration de la période couverte par la sixième reconstitution (2004-2006), le montant des prêts et des dons accordés chaque année par le FIDA sera passé de 466 millions de USD en 2004 à environ 550 millions de USD en 2006. Si l'on prend également en compte le cofinancement, le coût total de ces investissements dépassera sans doute le milliard de USD en 2006.

L'an dernier, plusieurs importantes initiatives lancées pendant la période de la sixième reconstitution ont porté leurs fruits. Tel a notamment été le cas du système de gestion des résultats et de l'impact et du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Nous avons entrepris, à la lumière de l'expérience acquise pendant la première année d'application du système, de réviser certains des paramètres du SAFP afin que celui-ci reflète fidèlement les orientations stratégiques, les priorités et le mandat du Fonds. Tout aussi important a été l'achèvement de la première phase du programme de transformation stratégique, qui a porté sur nos systèmes de gestion financière, de gestion des ressources humaines et de gestion de l'information. Nous disposons maintenant d'un solide tremplin qui nous permettra de continuer à améliorer l'impact des projets, d'instituer un système efficace de gestion des savoirs et d'intégrer l'innovation.

À cet égard, l'Évaluation externe indépendante du FIDA achevée en 2005, qui a sans doute été la première évaluation de ce type jamais menée dans une institution des Nations Unies, a reconnu les atouts du Fonds et a dégagé des indications précieuses quant aux domaines dans lesquels des changements s'imposaient. Nous avons souscrit à ces recommandations et formulé un Plan d'action afin d'améliorer l'efficacité du FIDA en matière de développement. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre dernier. Le Plan d'action met l'accent sur les stratégies que nous devons suivre pour atteindre les plus pauvres, pour promouvoir l'innovation et pour améliorer l'impact et la durabilité des projets du FIDA.

L'an dernier, les États membres du FIDA ont également mené à bien les négociations relatives à la septième reconstitution des ressources du Fonds pour la période 2007-2009. L'élément qui, à mon avis, a le plus contribué à l'issue heureuse des négociations sur la reconstitution a été le solide appui apporté au Fonds par tous les Membres du FIDA, qu'il s'agisse des pays contributeurs nets ou des pays emprunteurs. Il est particulièrement encourageant de noter que plusieurs pays de la liste C qui sont eux-mêmes d'importants emprunteurs ont démontré le prix qu'ils attachent au FIDA en s'engageant à

verser des contributions substantielles aux ressources du Fonds. Par ailleurs, tout porte à croire que la part provenant des pays autres que les pays membres de l'OCDE augmentera pendant la septième contribution pour représenter environ 20% du total des contributions. Le Fonds peut par conséquent compter sur une base de financement plus large que d'autres institutions financières internationales.

Les négociations relatives à la septième reconstitution ont consolidé le partenariat entre les pays de l'OPEP, les autres pays en développement et les pays de l'OCDE, unis par l'engagement commun d'éliminer la pauvreté et la faim qui constitue le fondement même du FIDA. Ce partenariat est à mes yeux plus important dans le monde contemporain qu'il ne l'a jamais été, même lors de la création du FIDA. Je fais appel à tous les Membres qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions pour qu'ils le fassent à cette session du Conseil des gouverneurs ou dès que possible après la session. Bien que toutes les annonces de contributions n'aient pas encore été reçues, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la septième reconstitution sera la plus importante depuis la première, en 1980.

Le rapport sur la septième reconstitution définit les indications qui devront guider l'utilisation des ressources du FIDA jusqu'en 2009. Mais où se trouvera le FIDA en 2009?

En 2009, le FIDA apporte une assistance à sensiblement plus de 100 millions de femmes, d'hommes et d'enfants très pauvres, pour la plupart petits agriculteurs, gardiens de troupeaux, petits commerçants, pêcheurs, pasteurs et ouvriers agricoles sans terre. Fréquemment, ils appartiennent simultanément à des minorités ethniques et à des groupes autochtones marginalisés et exclus. Souvent, il s'agit de femmes pauvres ou de ménages dirigés par des femmes. La majorité écrasante d'entre eux vivent avec moins d'un dollar par jour, et ils sont menacés par la faim et par l'insécurité alimentaire. Beaucoup vivent dans certains des environnements les plus reculés, les plus inaccessibles et les plus inhospitaliers de la planète, et un tiers environ dans des régions de crises et de conflits. Pour eux, pas de choix, pas de sécurité et pas de ressources matérielles, mais seulement un sentiment d'impuissance. Pour eux, pas d'accès aux avoirs les plus essentiels. Ils sont, enfin, vulnérables aux sécheresses, aux inondations, aux famines, aux tremblements de terre et aux invasions de criquets pèlerins, et maintenant à la grippe aviaire qui ne cesse d'avancer, pour ne citer que quelques-uns des dangers auxquels ils sont exposés.

En 2009, les critères d'harmonisation spécifiés dans la Déclaration de Paris relative à l'efficacité de l'aide ont débouché sur une définition plus claire des rôles et des avantages comparatifs de chaque institution à l'intérieur de l'architecture internationale du développement dans son ensemble. Notre rôle en tant qu'institution innovante ayant pour vocation de promouvoir un développement communautaire axé sur les pauvres dans le secteur agricole en est sorti renforcé. En outre, nos efforts sont axés encore plus qu'aujourd'hui sur le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté grâce à des interventions visant à améliorer la productivité et à accroître la production et les revenus des ruraux pauvres. Dans notre collaboration avec tous nos autres partenaires dont les mandats sont complémentaires, nous renforçons les synergies des interventions mises en œuvre, que ce soit dans les domaines de l'infrastructure et de l'assistance technique ou dans celui des secours d'urgence.

En 2009, nous aidons également à catalyser le développement en jouant un rôle de dépositaire des savoirs et en diffusant ce que nous avons appris quant à ce qui donne des résultats et quant aux causes des échecs. Nos programmes de pays appuient la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Ils varient d'un pays à l'autre car ils dépendent des besoins et des circonstances propres à chacun d'eux mais, partout, notre objectif est identique, à savoir faire en sorte qu'ils donnent véritablement des résultats pour les ruraux pauvres. En outre, nous mesurons ces résultats et nous en rendons compte périodiquement.

Notre rôle varie beaucoup d'un pays à un autre. Dans certains pays comme l'Ouganda, nous sommes considérés comme l'un des principaux donateurs dans le domaine du développement rural et dans le secteur agricole. Dans d'autres, comme en Inde, nous aidons à mettre au point des approches

novatrices qui sont ensuite reproduites et élargies par les pouvoirs publics et par d'autres organisations. Quelle que soit l'envergure de nos projets, nous travaillons toujours dans le contexte des initiatives et conformément aux orientations définies au plan national afin de renforcer les capacités locales et nationales.

En 2009, nos capacités au niveau des pays sont plus solides, mais en même temps diverses et adaptées aux circonstances de chaque pays, conformément aux enseignements tirés de notre programme pilote de présence sur le terrain. Avec l'aide d'un personnel local hautement qualifié, nous avons amélioré les modalités de l'appui à l'exécution des projets, établi de nouveaux mécanismes de supervision, d'apprentissage et de gestion des savoirs et, grâce à l'expérience très concrète que nous avons acquise sur le terrain, renforcé notre processus de concertation. Les agents locaux du FIDA collaborent très étroitement avec les organisations paysannes et écoutent leurs idées et leurs préoccupations. Ils ont en outre établi d'étroites relations de coordination avec les autres acteurs du développement.

En 2009, le nouveau modèle opérationnel est devenu la règle. L'innovation est un aspect qui fait partie intégrante de toutes les activités du Fonds et ses résultats sont systématiquement partagés avec tous les autres intervenants.

Une proportion significative de nos programmes est axée sur les besoins des populations autochtones et des minorités ethniques. En fait, il se peut fort bien que le FIDA devienne la plus importante institution internationale de financement des programmes de développement en faveur des populations autochtones, et nous avons établi un solide partenariat avec le Forum permanent sur les questions indigènes. La collaboration et la concertation avec les organisations paysannes sont des processus solidement établis au niveau des pays.

Nous tirons parti des connaissances et de l'expérience acquises dans le contexte des projets et des programmes du Fonds pour contribuer, en faisant l'apport des informations factuelles que nous avons recueillies, aux processus nationaux de formulation des politiques. Nous travaillons avec nos partenaires pour analyser l'information et en faire la synthèse et intégrer ce savoir aux débats que suscitent aux échelons régional et mondial différentes questions dont nous avons une expérience concrète de première main, qu'il s'agisse des marchés et du commerce, de la finance rurale, de la sécurité de jouissance foncière, de la gestion des ressources hydrauliques, des populations autochtones ou de la problématique hommes-femmes. Pour faciliter les échanges d'informations et de connaissances, nous travaillons actuellement à la mise au point du Portail de la pauvreté rurale, qui est un réseau électronique par l'entremise duquel les ruraux pauvres, les décideurs, les organisations non gouvernementales et les praticiens du développement peuvent partager ce qu'ils ont appris de l'élimination de la pauvreté rurale.

Pour y parvenir, la mise en œuvre du Plan d'action constituera la première de nos priorités au cours des quelques prochaines années.

L'on entend parfois dire que le FIDA opère dans un domaine maintenant surpeuplé. Combien je voudrais que cela fût vrai. En fait, dans les régions rurales marginales qui constituent la cible des projets et des programmes du FIDA, bien rares sont les autres institutions de développement qui apportent un soutien aux activités productives des pauvres. Or, les besoins des pauvres sont aussi considérables que leur potentiel de contribuer à l'expansion et au développement. Loin d'être surpeuplés, nous souhaiterions vivement que des organismes bilatéraux et multilatéraux de développement se joignent à nous dans ces secteurs pour permettre aux ruraux les plus pauvres d'améliorer leur productivité et leurs revenus.

L'année 2005 a été chargée mais fructueuse, et nous avons maintenant la possibilité et les moyens de porter le FIDA à un niveau plus élevé de performance pendant la période couverte par la septième reconstitution. Le Fonds est et doit être une organisation inclusive, pour ce qui est à la fois du partenariat entre pays en développement et pays développés qui constitue son fondement et de son engagement de faire face aux besoins des ruraux pauvres dans toutes les régions. Une juste répartition géographique des ressources que nous fournissons pour répondre aux besoins des pauvres, comme l'exige l'Accord portant création du FIDA, demeurera l'un des principaux objectifs de l'institution, de même qu'une répartition équitable, par région géographique et par sexe, de tous nos fonctionnaires.

Pour 2009, notre objectif est que les projets du FIDA aient un impact nettement plus marqué et soient beaucoup plus durables et aussi que l'action du FIDA atteigne plus directement les ruraux pauvres. Plus généralement, nous comptons que le rôle stratégique joué par le FIDA non seulement par ses ressources mais aussi par ses idées, par son savoir et par son innovation en fera une institution de premier plan dans les efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer la pauvreté et la faim.

Édifier une telle institution est un objectif ambitieux mais, avec votre appui, cet objectif est à notre portée et nous sommes résolus à l'atteindre.



**Communication de M. Jacques Diouf**  
**Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,**  
**prononcé en son nom par M. David Harcharik, Directeur général adjoint**

Bonjour. Je vous remercie, Lennart, d'avoir invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à être présente avec vous ce matin. C'est toujours un plaisir, pour le Directeur général ou pour moi-même, de prendre la parole devant le Conseil des gouverneurs du FIDA.

C'est un plaisir, tout d'abord, parce que nous y trouvons une occasion d'appeler l'attention sur la nécessité, pour surmonter la pauvreté et la faim, d'un niveau accru d'investissements dans le secteur de l'agriculture. Et il reste encore bien du chemin à parcourir à cet égard. Nous ne connaissons que trop les statistiques, et nous savons tous que nous vivons dans un monde où les ressources sont abondantes, où il y a suffisamment de nourriture pour tous, et où malgré tout plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans un état de pauvreté extrême et plus de 850 millions souffrent de la faim ou de sous-alimentation. Mais souvenons-nous aussi que la grande majorité des pauvres et des affamés vivent en milieu rural, où l'agriculture et les activités connexes constituent les principaux moyens de survie.

La faim et la pauvreté ne seront jamais éliminées si l'on ne réalise pas des investissements, des investissements accrus, pour susciter une croissance économique, en particulier dans les zones rurales. Et cela, à son tour, ne pourra pas être accompli sans une augmentation de la production et de la productivité, et sans le soutien de services adéquats de finance rurale, de commercialisation et d'autres services essentiels s'appuyant sur une infrastructure rurale et sur des mesures prises par les pouvoirs publics. Le mouvement d'autonomisation et la présence de solides organisations paysannes jouent un rôle tout aussi important dans ce processus. Je suis persuadé que ces questions seront aujourd'hui au centre des discussions au cours de la conférence-débat sur le thème "Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres". Il est important de s'intéresser aux nouveautés, mais j'espère que vous ne perdrez pas de vue, ce faisant, le besoin de quelque chose qui nous accompagne depuis longtemps, mais en quantité toujours insuffisante: l'argent, la finance, l'investissement. Il faudra, pour venir à bout de la pauvreté et de la faim, que le niveau des investissements dans le secteur de l'agriculture soit bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Des investissements qui doivent venir des pays en développement eux-mêmes, et des investissements consentis par la communauté des donateurs.

La seconde raison pour laquelle je suis heureux d'être ici est que ma présence me donne l'occasion de vous assurer – et de vous rassurer – que la collaboration entre les agences ayant leur siège à Rome (le FIDA, le PAM et la FAO) est à la fois de grande ampleur et efficace. La collaboration et le partenariat entre les organisations internationales ne répondent pas seulement aux exigences des gouvernements, spécialement dans la conjoncture actuelle de réforme des Nations Unies, mais ils sont aussi frappés au coin du bon sens commercial. Aucune organisation ne peut, à elle seule, apporter un véritable début de solution aux problèmes de la pauvreté et de la faim. En agissant dans le cadre d'un partenariat, par contre, nous pouvons utiliser de façon plus efficace et plus efficiente nos très maigres ressources.

Permettez-moi de citer quelques exemples d'activités conjointes entre le FIDA et la FAO.

La coopération entre le FIDA et le Centre d'investissement de la FAO continue à se développer, la FAO apportant au FIDA un large éventail de services de soutien technique pour la promotion des investissements dans le développement agricole et rural des pays membres. Au cours des deux années écoulées, le FIDA a approuvé le financement de 13 projets élaborés par le Centre, pour un montant total d'investissements proche de 500 millions de USD.

Plusieurs divisions techniques de la FAO, outre le Centre d'investissement, collaborent aussi avec le FIDA pour un certain nombre d'activités sur le terrain. Je citerai par exemple: i) les champs-écoles en Afrique orientale et australe; ii) les approches participatives du développement impulsé par la communauté au Ghana; et iii) au niveau mondial, l'appui au réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Le FIDA et la FAO travaillent également ensemble dans le cadre d'un programme de production biologique de plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales en vue de réduire la pauvreté des communautés marginales en Asie du Sud.

Je voudrais aussi mentionner l'excellente coopération instaurée lors des opérations d'urgence menées en Afrique occidentale et en Afrique du Nord au cours de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, ainsi que la mise au point, dans ce domaine, de solutions à plus long terme plus écologiques et contribuant en outre à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Au vu du succès de la coopération entre le FIDA et la FAO dans la campagne contre les acridiens, nous explorons actuellement la possibilité d'une collaboration avec le Fonds pour les opérations de maîtrise et d'éradication de la grippe aviaire.

L'exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine prévu par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre au FIDA et à la FAO, par le biais de consultations régulières avec leurs organes de liaison avec le NEPAD, d'excellentes occasions de collaboration. La FAO appuie, dans les pays membres du NEPAD, la formulation des programmes d'investissement national à moyen terme et des profils de projets d'investissement susceptibles d'intéresser les banques. Ces documents ont été finalisés dans 51 pays, qui peuvent les utiliser immédiatement dans le dialogue que ces pays entretiennent avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, y compris le FIDA.

Permettez-moi encore d'indiquer que le FIDA et la FAO participent ensemble à la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, à la récente initiative TerrAfrica, et à la préparation de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural qui se tiendra le mois prochain au Brésil. Enfin, nous savons particulièrement gré au FIDA du rôle précieux qu'il joue au sein de l'alliance internationale contre la faim, à la fois en tant que membre clé du Groupe de travail, et en contribuant activement à la constitution d'alliances nationales partout dans le monde. À ce jour, 46 alliances nationales ont été créées, et en sont à divers stades de développement.

Je pourrais citer de nombreux exemples encore, mais l'heure tourne et il me semble que je devrais m'arrêter ici. Permettez-moi de conclure en réaffirmant que la FAO et le FIDA, ainsi que le PAM, sont véritablement et fortement résolus à lier leurs avantages comparatifs pour en faire un partenariat efficace contre la faim et la pauvreté. Et nous sommes constamment à la recherche des moyens de l'améliorer encore.

Je vous souhaite une très fructueuse session.

**Communication de M. James T. Morris,  
Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial,  
prononcée en son nom par M. Jean-Jacques Graisse  
Directeur exécutif adjoint**

Je suis très heureux de m'adresser au Conseil des gouverneurs du FIDA au nom de Jim Morris, notre Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), qui regrette de ne pouvoir être ici en personne. Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier au nom du PAM, pour votre excellent travail et pour le partenariat de qualité que vous avez noué avec le PAM.

Aucun d'entre nous n'ignore que plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans un état de pauvreté extrême et souffrent de la faim. La grande majorité – environ 810 millions de femmes, d'hommes et d'enfants – vivent en milieu rural et dépendent, pour leur survie, de l'agriculture et des activités connexes.

Les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome conviennent que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne pourront pas être atteints si on n'aide pas les populations les plus pauvres du monde à lutter pour sortir de la pauvreté et de la faim. La réduction de la faim et de la pauvreté est essentielle pour la réalisation des autres OMD.

La faim et la pauvreté doivent être combattues en bloc, car l'une est la conséquence de l'autre, et vice-versa. Tant que l'on n'aidera pas les groupes pauvres et vulnérables à résoudre leur problème de consommation, la faim continuera de faire obstacle à leurs perspectives d'investissement et à leur quête pour parvenir enfin au développement. La nourriture permet aux enfants de terminer leur scolarité, fait baisser la mortalité infantile, améliore la santé maternelle et aide à combattre les maladies.

Dans notre déclaration commune au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), en juin 2005, nous affirmions que "la seule réduction de la pauvreté ne résoudra pas le problème de la faim. En effet, la recherche suggère que les pays en développement qui se concentrent exclusivement sur la pauvreté – sans attention particulière à la faim – mettront une génération de plus pour accomplir de réels progrès dans l'amélioration de la nutrition et de la santé de leurs peuples."

La réunion de l'ECOSOC et celle du Sommet mondial, en 2005, ont constitué deux occasions importantes de mettre en lumière le partenariat entre les organismes ayant leur siège à Rome. En effet, la formulation des passages du document final consacrés à l'importance de la sécurité alimentaire et du développement rural agricole a été le résultat d'une étroite coopération entre nous.

Nous demeurons convaincus qu'il est possible, avec une action concertée et des ressources adéquates, d'atteindre les OMD. Les efforts suivis que nous avons déployés pour renforcer le partenariat entre les agences ayant leur siège à Rome et susciter de nouvelles occasions de coopération ont déjà porté leurs fruits: le travail que nous menons conjointement dans les contextes de la remise en état et du développement pour relancer des moyens d'existence et créer des possibilités de développement durable, spécialement pour les ruraux pauvres, se passe de commentaires.

L'approche sur deux fronts a contribué à nous unir davantage dans la lutte contre la faim et la pauvreté en combinant des mesures de développement à plus long terme et une aide alimentaire directe aux personnes les plus vulnérables.

Sur le front opérationnel, nous avons renforcé notre collaboration pour garantir le succès de l'approche sur deux fronts. L'expertise technique et l'aide financière du FIDA et de la FAO en matière d'agriculture soutiennent le développement rural, tandis que les produits alimentaires qui sont fournis

directement aux populations par le PAM leur donne la force nécessaire pour travailler, et l'alimentation des écoliers les prépare à constituer une population active saine et instruite.

En 2005, les bureaux de pays du PAM dans huit pays (Burkina Faso, Chine, Inde, République démocratique populaire lao, Pakistan, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie et Tchad) ont été le cadre d'une coopération entre le PAM et le FIDA pour neuf projets dans lesquels des communautés ont bénéficié dans le même temps d'une aide alimentaire directe fournie par le PAM et de programmes de microcrédit lancés par le FIDA. Ces projets permettront soit d'améliorer les infrastructures, soit de donner aux pauvres les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre des activités rémunératrices.

Concrétisant une longue tradition de coopération en Asie, le PAM et le FIDA ont signé en 2003 un mémorandum régional d'entente en vue de développer l'approche du développement rural intégré mobilisant d'une part l'aide alimentaire du PAM, et de l'autre l'aide financière du FIDA et ses plans d'actions pour des pays spécifiques en Asie.

En outre, le FIDA est notre hôte dans notre bureau de pays en Inde. Dans ce pays, en fait, où les deux agences travaillent de concert depuis 2001, le FIDA cofinance un programme vivres-contre-travail du PAM qui sera axé, pendant huit ans, sur les ménages marginaux, les femmes, les sans-terre, les paysans des collines et les groupes tribaux.

En République démocratique populaire lao, nos deux agences aident les ménages en situation d'insécurité alimentaire en transition, dans le cadre du Programme d'amélioration des moyens d'existence ruraux dans les provinces d'Attepeu et de Sayabouri, le PAM fournit du riz pour la création de moyens, par une intervention vivres-contre-travail. En République-Unie de Tanzanie, la coopération entre le PAM et le FIDA est axée sur la construction et la remise en état de 160 kilomètres de canaux d'irrigation.

Permettez-moi de rappeler, pour conclure, qu'il est essentiel, pour les agences ayant leur siège à Rome, d'agir conjointement et de mener leurs actions de manière complémentaire. Nos expériences nous montrent que nos actions concertées apportent des avantages accrus aux populations rurales qui ont besoin de notre aide. Nous espérons voir se poursuivre encore pendant de nombreuses années cette collaboration fructueuse dans nos efforts pour améliorer la vie de millions de nécessiteux de par le monde.

**Synthèse des délibérations du premier Forum paysan<sup>1</sup>  
organisé parallèlement à la vingt-neuvième session  
du Conseil des gouverneurs du FIDA  
13-14 février 2006**

La première rencontre du Forum paysan auprès du Conseil des gouverneurs du FIDA a entériné la déclaration conclusive de l'atelier de février 2005 qui fournit les bases du processus du Forum paysan et de ses développements futurs.

Le Forum a pris connaissance des résultats et recommandations des consultations nationales et régionales organisées au cours de l'année 2005.

Les riches débats en groupes de travail régionaux et thématiques rapportés en plénière ont révélé à la fois les diversités régionales et un certain nombre de points de vue communs et de recommandations partagées par toutes les régions. Ce qui suit est une brève synthèse de ces points de vue et recommandations.

La persistance de la pauvreté rurale dans un monde d'abondance n'est pas simplement due à une insuffisance de l'aide internationale au développement. Elle est due à la négligence du secteur rural par les politiques publiques nationales et aux effets de modèles prescriptifs qui ne répondent pas aux problèmes cruciaux auxquels sont confrontés les petits paysans, les exploitations familiales, les pêcheurs artisanaux et autres producteurs pauvres dans les conditions spécifiques dans lesquels ils et elles gagnent leurs vies. Tous les participants ont soulevé le problème des revenus insuffisants de l'agriculture familiale dus à des prix injustes et à la position de faiblesse des petits producteurs dans les filières de transformation et de valeur ajoutée. Ils et elles ont souligné que la concentration croissante du pouvoir et des ressources, dans un contexte où une compétition sans merci est devenue la norme, menace les modes de vie des ruraux pauvres et toute perspective d'amélioration. Beaucoup d'organisations ont exprimé leurs fortes préoccupations et leurs désaccords avec les politiques actuelles d'institutions telles que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC.

La détérioration des modes de vie des ruraux est due, pour une part significative, aux capacités insuffisantes des organisations rurales à influencer les politiques et à négocier avec les autres acteurs. Elle tient également au fait que gouvernements et institutions internationales accordent peu d'espace à un dialogue social inclusif à travers lequel les perspectives des ruraux pourraient être prises en compte. Les organisations paysannes et de producteurs ruraux (OP) participantes demandent au FIDA d'appuyer leurs propres efforts de renforcement de capacités dans le domaine des politiques, tant aux niveaux national que régional. Elles sollicitent auprès du FIDA un appui direct afin qu'elles puissent développer les capacités de leurs adhérents à interagir de manière plus équitable et profitable avec les marchés.

Tous les participants ont souligné la situation particulièrement difficile des femmes rurales et des jeunes et le manque de perspectives économiques pour ces catégories. Le FIDA et les organisations paysannes doivent s'investir davantage face à cette situation.

La plupart des conclusions et recommandations du Forum concernent deux domaines principaux: les opérations appuyées par le FIDA et le processus du Forum paysan.

Dans ces deux domaines, l'enjeu n'est pas seulement que les OP s'engagent sur l'agenda du FIDA mais que le FIDA s'engage sur celui des OP.

---

<sup>1</sup> Cette synthèse des délibérations a été revue et entérinée par le Comité de Pilotage du Forum paysan et par les 53 représentants d'organisations paysannes participant à la session finale du Forum le 14 février. Elle a été présentée en session plénière du Conseil des Gouverneurs du FIDA le 16 février par Mme Estrella Banzuela (Secrétaire Générale de l'AFA) et M. Philip Kiriro (Vice-Président de la FIPA), désignés respectivement par les représentants de La Via Campesina et de La Fédération Internationale des Producteurs Agricoles comme rapporteurs au Conseil des Gouverneurs du FIDA.

## Forum paysan



Mme Estrella Banzuela,  
Secrétaire générale  
Asian Farmers' Alliance



M. Philip Kiriro,  
Vice-Président de la  
Fédération internationale des producteurs agricoles



Délibérations du premier Forum paysan

## **LES OPÉRATIONS APPUYÉES PAR LE FIDA**

Les partenariats entre le FIDA et les organisations paysannes vont de l'élaboration des stratégies aux programmes d'investissement. Il est recommandé que les OP participent – et dans tous les cas soient au moins consultées – à la formulation des stratégies du FIDA au niveau national (COSOP) et au niveau régional. Les OP devraient être systématiquement impliquées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets de développement, qu'ils soient financés sur prêt ou sur don. Dans chacune de ses interventions, le FIDA devrait allouer un financement direct spécifique pour que les organisations rurales puissent évaluer de manière indépendante l'efficacité et l'impact de ces opérations.

Le cadre stratégique du FIDA étant actuellement en cours de révision, les participants recommandent que les OP nationales y soient considérées comme des acteurs clés dans le renforcement des capacités des ruraux pauvres.

## **LE PROCESSUS DU FORUM PAYSAN**

Les participants ont confirmé leur engagement dans le Forum paysan conçu comme un processus ascendant et permanent, un espace de consultation et de dialogue, centré sur la réduction de la pauvreté rurale. Le Forum respecte les organisations existantes, leur diversité et leur autonomie et ne cherche pas à créer de structures parallèles.

Le cycle 2006-2008 du Forum paysan comprendra un nombre significatif de consultations nationales dans chaque région qui alimenteront des fora régionaux ou sous-régionaux avant le Conseil des gouverneurs de 2008. La planification de ces consultations devra être élaborée région par région avec les organisations régionales et internationales. La coordination avec d'autres agences internationales, en particulier la FAO, renforcerait le processus du Forum et réduirait les demandes sur le temps et les ressources des OP.

L'interface entre le Forum paysan et le Conseil des gouverneurs du FIDA doit être institutionnalisée.

Les participants au Forum ont proposé l'élaboration, d'un commun accord, de principes d'engagement ou d'un code de conduite qui guiderait les interactions et partenariats entre les organisations paysannes et le FIDA.

## **DISCUSSIONS THÉMATIQUES**

Au cours du Forum paysan, trois groupes de travail thématiques ont été organisés sur: a) accès des pauvres aux ressources naturelles (terres, eaux, forêts et ressources halieutiques); b) renforcement des capacités des institutions rurales de base et développement institutionnel favorable aux pauvres; c) intégration des marchés régionaux et agriculture familiale.

Les débats ont été très riches, non seulement du point de vue des différentes réalités nationales et régionales, mais aussi des différentes positions et approches des organisations présentes.

Les principales recommandations adressées au FIDA pour ses engagements et partenariats avec les OP dans les domaines mentionnés sont présentées ci-dessous. Dans tous les cas, les spécificités et différences régionales doivent être prises en considération.

### **Accès des pauvres aux ressources naturelles (terres, eaux, forêts et ressources halieutiques)**

Il a été recommandé au FIDA de:

- Reconnaître l'accès équitable aux ressources naturelles comme un problème prioritaire à tous les niveaux. Faciliter le dialogue entre les gouvernements et les représentants des petits paysans et des pasteurs, des femmes rurales, des peuples indigènes, des communautés côtières et autres groupes marginalisés.
- Fournir aux bénéficiaires des réformes agraires les services d'appui nécessaires afin qu'ils et elles puissent mettre en valeur leurs terres. Dans certains pays, aider à la régularisation des droits d'usage et/ou de propriété.
- Renforcer la capacité des organisations populaires afin qu'elles puissent pleinement participer à la formulation, à la mise en œuvre, à l'application et à l'évaluation des politiques foncières.

### **Développement des capacités**

Un financement direct est recommandé pour le développement des capacités des organisations paysannes. Dans ce domaine, les priorités doivent être définies par les OP elles-mêmes. Il est essentiel de comprendre que les processus de développement organisationnels guidés et gérés par les paysans prennent leur temps et demandent un engagement à long terme et une reconnaissance du droit à l'erreur.

Le développement des capacités peut concerner l'engagement sur les politiques publiques, le rôle économique des organisations de producteurs, une meilleure communication entre paysans et avec l'ensemble de la société, ou encore l'élaboration d'une charte – au niveau national – entre organisations paysannes et gouvernement.

### **Intégration des marchés régionaux et agriculture familiale**

Le FIDA devrait appuyer une initiative d'évaluation de l'impact des politiques d'intégration régionales et de libéralisation des marchés sur l'agriculture familiale et les conditions de vie des ruraux pauvres. Il devrait ensuite contribuer à une vaste campagne d'information sur les résultats de cette évaluation.

Le FIDA devrait poursuivre et élargir son appui à l'établissement de plateformes régionales de dialogue et de négociations entre organisations paysannes et gouvernements au sein des institutions régionales ou sous-régionales impliquées dans les processus d'intégration (exemple de la REAF/MERCOSUR).

Le FIDA devrait également poursuivre son appui aux concertations régionales entre OP dans leurs initiatives de lobbying et de plaidoyer relatives aux processus d'intégration et au développement de politiques agricoles communes au niveau régional (exemple de l'appui du FIDA aux OP africaines sur le programme agricole NEPAD).



**Discours de clôture de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs  
prononcé par le Président M. Matthew Wyatt**

La vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs est sur le point de s'achever.

Elle a débuté avec un dernier hommage que nous avons rendu à notre cher ami Christian Codrai, Conseiller juridique principal du FIDA, disparu le 2 février. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances attristées à la famille et aux amis de Christian et observé une minute de silence à la mémoire du défunt.

M. Lyonpo Sangay Ngedup, Premier Ministre et Ministre de l'agriculture du Royaume du Bhoutan, nous a fait l'honneur de prononcer l'allocution d'ouverture de la session. Ses paroles nous ont transportés de cette salle de conférences jusqu'au cœur des réalités quotidiennes de ceux que nous servons – les ruraux pauvres. Le Premier Ministre a plaidé pour une approche intégrée du développement; le Bhoutan, a-t-il déclaré, connaît d'expérience la précieuse contribution du FIDA à la réduction de la pauvreté rurale et est plus que jamais attaché au rôle du Fonds comme catalyseur de changement positif.

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, nous a adressé un message de soutien et d'encouragement dans lequel il soulignait lui aussi la nécessité de prendre en compte tous les aspects du développement afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, réaffirmait l'importance du développement rural et agricole et confirmait le rôle clé du FIDA dans la réalisation de ces objectifs.

Les activités de notre institution sont facilitées par l'appui constant que nous prodigues depuis toujours notre pays hôte, un appui réitéré dans le message du Gouvernement de la République italienne lu par le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'économie et des finances, M. Michele Vietti. Ce partenariat, établi dès la création du FIDA, fonctionne formidablement bien, non seulement grâce au généreux appui financier que notre hôte n'a cessé de nous accorder, mais aussi parce que l'Italie est tout aussi déterminée que le Fonds à promouvoir le développement durable au profit des plus pauvres.

Nous devons assurément conjuguer nos forces si nous voulons éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le FIDA et les autres institutions des Nations Unies basées à Rome travaillent déjà en partenariat, comme l'ont souligné, exemples à l'appui, MM. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.

Dans sa déclaration au Conseil des gouverneurs, le Président Bâge a insisté de nouveau cette année sur le fait que nous devons travailler tous ensemble pour relever les défis du développement dans le monde. Après avoir évoqué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de transformation stratégique, d'autres initiatives et du Plan d'action, il a souligné que le FIDA devait renforcer et élargir l'impact de son programme de travail. Le Conseil s'est félicité que le Président défende l'image d'un FIDA dynamique, stimulant et novateur capable de faire d'ici 2009 une contribution majeure à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'éradication de la pauvreté et de la faim.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Toute la famille des Nations Unies partage une même vision, celle d'un monde où prévalent la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme. C'est dans cet esprit que les membres

du Conseil des gouverneurs appuient la mission du FIDA et ses initiatives novatrices face à une problématique du développement en constante évolution, et qu'ils encouragent le partage des connaissances, qui permettra d'appliquer à plus grande échelle les solutions nouvelles au profit des citoyens dans le monde entier. De nombreux gouverneurs ont signalé que leur pays soutenait le Plan d'action du FIDA.

Notre table ronde était consacrée à l'innovation. Comme l'ont montré les débats, les pauvres ne cessent d'innover pour trouver des moyens de subsistance et nourrir leur famille, mais leur monde évolue à un rythme accéléré. Les panélistes ont été d'avis que le FIDA avait un rôle spécifique à jouer, à savoir aider les ruraux pauvres à relever les défis et à saisir les opportunités d'un monde en pleine mutation.

Les travaux de cette session ont débuté sur une note positive avec l'approbation de la demande d'adhésion de Nioué, qui deviendra le 175<sup>ème</sup> Membre du Fonds. Nous sommes heureux de l'accueillir et de constater du même coup que la mission du FIDA est reconnue et défendue dans le monde entier.

Le Conseil des gouverneurs était saisi d'un rapport encourageant sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, d'où il ressort que les annonces de contribution représentent désormais 91% du niveau cible de 560 millions de USD. Les instruments de contribution et les versements non assortis d'instruments de contribution représentent actuellement l'équivalent de 451,7 millions de USD, soit 89% du montant total annoncé. La période de la sixième reconstitution se termine le 31 décembre 2006, et je m'associe à la direction du Fonds pour demander aux États membres de tout mettre en œuvre pour porter le montant total des annonces de contribution au plus près du niveau fixé, et je les invite naturellement à déposer leurs instruments de contribution et à faire leurs versements.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'heureuse conclusion des négociations sur la septième reconstitution des ressources du FIDA. Je tiens à remercier et à féliciter de nouveau les collègues qui ont réussi, par leur travail et leur diligence, à négocier en un peu moins d'un an un niveau de reconstitution inégalé depuis la première reconstitution des ressources du Fonds. Il a été convenu que le niveau cible de cette reconstitution serait maintenu à 800 millions de USD, mais que l'écart structurel ne devrait pas dépasser 15% de cette somme. Le Conseil des gouverneurs a autorisé et habilité le Président du FIDA à ajuster le montant cible à la fin de la période de six mois pour l'attribution de nouvelles voix, de manière que le montant total des annonces de contributions reçues à cette échéance représente 85% du niveau cible ajusté. Le Président notifiera aux Gouverneurs tout ajustement éventuel, et la résolution relative à la reconstitution des ressources sera modifiée en conséquence.

Le Conseil a approuvé le budget administratif 2006 du FIDA, pour un montant de 61,1 millions de USD auxquels s'ajoutent 400 000 USD destinés à couvrir les dépenses non récurrentes. Le vote négatif des États-Unis d'Amérique sera consigné dans le procès-verbal de la session. Le Conseil a par ailleurs approuvé le budget administratif du Bureau de l'évaluation, pour un montant de 4,79 millions de USD.

À cette session, le Conseil a désigné 18 membres et 18 membres suppléants du Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans. Permettez-moi de féliciter ici le nouveau Conseil d'administration et de lui présenter tous mes vœux de réussite dans ses futurs travaux.

Le Conseil des gouverneurs a examiné le rapport et la recommandation du Conseil d'administration sur la supervision et a pris note des avantages d'une participation plus étroite du FIDA à la supervision de ses projets et programmes. Il a adopté un projet de résolution qui permettra au Fonds de superviser directement l'exécution de ses projets sur autorisation du Conseil d'administration.

Le Conseil des gouverneurs était par ailleurs saisi d'un rapport sur la mise en place du système d'allocation fondé sur la performance, devenu pleinement opérationnel en 2005, et a pris acte des conclusions de l'évaluation des résultats et du cycle d'allocation des ressources. Le rapport de la phase I du Programme de transformation stratégique (PTS) a été bien accueilli et les gouverneurs ont exhorté le FIDA à s'en inspirer dans la mise en œuvre de son Plan d'action visant à améliorer l'efficacité de son aide au développement.

La Coalition internationale pour l'accès à la terre a présenté un rapport d'étape sur l'action qu'elle mène pour améliorer l'accès durable des ménages ruraux pauvres aux ressources naturelles, notamment à la terre. Le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) a quant à lui présenté son rapport d'activité 2005 contenant les grandes lignes de sa stratégie unifiée et de son approche volontariste entérinées par la Conférence des Parties à la Convention.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir si bien collaboré avec moi et avec mes collègues du bureau, le Gouverneur pour le Qatar et le Gouverneur pour le Bangladesh. Grâce à vous, la présidence de cette session aura été une tâche facile et tout à fait agréable.

Mes remerciements s'adressent également au personnel du FIDA, qui a une fois de plus démontré son dévouement, sa compétence et son savoir-faire en préparant cette session et en répondant aux demandes adressées par les États membres. Nous avons une dette toute particulière envers les interprètes, les techniciens, le personnel des services de conférences et de la messagerie, qui nous ont aidés à communiquer et à mieux nous comprendre les uns les autres.

Je profite de cette tribune pour remercier l'un de nos collègues, M. Siva Thampi, qui quitte le Fonds après avoir été pendant deux ans le Secrétaire du FIDA et va regagner son poste à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. Au cours de ces deux années, vous avez tous eu l'occasion de le connaître et de l'apprécier. Toujours coopératif et courtois, très attaché à la mission de notre organisation, il a servi le FIDA et ses membres avec détermination. Tous nos vœux l'accompagnent dans ses futurs projets.

Je note également qu'aujourd'hui à midi le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan annoncera à New York la création d'un Groupe de haut niveau chargé d'améliorer la cohérence et l'efficacité des travaux menés par les Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. La nouvelle entité sera coprésidée par trois Premiers Ministres, ceux du Pakistan, du Mozambique et de la Norvège, et comptera également plusieurs autres personnalités éminentes. Je suis heureux de pouvoir dire que le Secrétaire général a demandé à M. Lennart Båge de faire partie de ce très important groupe de haut niveau. Je suis sûr que vous êtes toutes et tous derrière notre Président dans cette tâche et que comme moi vous vous félicitez du rôle qu'il va jouer (et à travers lui le FIDA) dans le processus de renforcement de la cohérence du système des Nations Unies.

Pour terminer et avant de clore cette session, permettez-moi de vous féliciter, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, de votre excellent travail au sein du Conseil. Vous avez pris des décisions qui engagent l'avenir du FIDA, qui détermineront le niveau de ses ressources et l'orientation future de ses activités et opérations. Vous avez prodigué avis et conseils sur des questions de fond et avez manifesté de manière tangible et concrète votre attachement à notre organisation. Sans vous, le FIDA ne pourrait pas remplir son mandat – notre mandat – qui est de permettre aux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté.

Sur cette remarque, je déclare close la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.



---

ANNEXE I

a

**IFAD**

**INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT**

**Governing Council – Twenty-ninth Session**

Rome, 15 – 16 February 2006

**LIST OF PARTICIPANTS AT THE TWENTY-NINTH SESSION  
OF THE GOVERNING COUNCIL**

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA VINGT-NEUVIÈME SESSION  
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

**LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL 29º PERÍODO DE SESIONES  
DEL CONSEJO DE GOBERNADORES**

: ( )  
Chairperson: H.E. Matthew Wyatt (United Kingdom of Great Britain  
Président: and  
Presidente: Northern Ireland)

: ( )  
Vice-Chairpersons: H.E. Mr Sultan bin Hassan al-Dhabit al-Dousari (Qatar)  
Vice-Présidents: H.E. Mohammad Mokhles-ur-Rahman (Bangladesh)  
Vicepresidentes:

**MEMBER STATES**

**ÉTATS MEMBRES**

**ESTADOS MIEMBROS**

**AFGHANISTAN**

Governor	Abdullah ALI Ambassador of the Islamic Republic of Afghanistan to IFAD Rome
Alternate Governor	Abdul Razak AYZI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Islamic Republic of Afghanistan to IFAD Rome

**ALBANIA**

Governor	Jemin GJANA Minister for Agriculture, Food and Consumer Protection Tirana
Alternate Governor	Pavli ZËRI Ambassador of the Republic of Albania to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Bajram KORSITA Executive Director Mountain Areas Development Agency Tirana
Adviser	Sali METANI Director Foreign Affairs Division Ministry of Agriculture, Food and Consumer Protection Tirana

**ALBANIA (cont'd)**

Adviser	Vera CARA Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Albania to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
---------	---

**ALGERIA**

Gouverneur suppléant (provisoire)	Abdesselam CHELGHOU Secrétaire général Ministère de l'agriculture et du développement rural Alger
--------------------------------------	---

Conseiller	Abderrahman HAMIDAOU Ministre plénipotentiaire Représentant permanent adjoint de la République algérienne démocratique et populaire auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome
------------	---

Conseiller	Larbi BOUMAZA Directeur d'études Direction générale du budget Ministère des finances Alger
------------	--

Conseiller	Mohamed Seghier MELLOUHI Directeur général des Forêts Ministère de l'agriculture et du développement rural Alger
------------	--

Conseiller	Nasr-Eddine RIMOUCHE Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de la République algérienne démocratique et populaire auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome
------------	---

**ANGOLA**

Gouverneur	Gilberto Buta LUTUCUTA Ministre de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Pedro Agostinho KANGA Directeur Cabinet de la Coopération et des relations internationales Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Afonso Pedro CANGA Directeur général Institut du développement agraire Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Tobias LOPES Directeur adjoint Cabinet du Ministre de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Kiala Kia MATEVA Conseiller Représentant permanent adjoint de la République d'Angola auprès du FIDA Rome
Conseiller	Carlos Alberto AMARAL Conseiller Représentant permanent suppléant de la République d'Angola auprès du FIDA Rome



## ARGENTINA

Gobernador	Victorio María José TACCETTI Embajador de la República Argentina ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente (interino)	María del Carmen SQUEFF Consejero Representante Permanente Adjunto de la República Argentina ante el FIDA Roma
Asesor	Ariel FERNÁNDEZ Consejero Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos Buenos Aires
Asesor	Jorge NEME Coordinador Ejecutivo del Programa de Servicios Agrícolas Provinciales Subsecretaría de Política Agropecuaria y Alimentos Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos Buenos Aires

## ARMENIA

Governor (acting)	Zohrab V. MALEK Ambassador Permanent Representative of the Republic of Armenia to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Gagik MATEVOSSIAN Director Agricultural Services Project Ministry of Agriculture Yerevan

## AUSTRIA

Alternate Governor  
(acting) Klaus OEHLER  
Deputy Director  
International Finance  
Institutions  
Federal Ministry of Finance  
Vienna

Adviser Ingrid PECH  
Minister  
Embassy of the Republic  
of Austria  
Rome

## AZERBAIJAN

Governor Emil Zulfugar Oglu KARIMOV  
Ambassador of the Republic  
of Azerbaijan to IFAD  
Rome

Adviser Vugar MEHDIYEV  
Programme Director  
Rural Development Programme for  
Mountainous and Highland Areas  
Ministry of Agriculture  
Baku

Adviser Arif ABBASOV  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of Azerbaijan  
to IFAD  
Rome

Adviser Rashad ASLANOV  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of Azerbaijan  
to IFAD  
Rome

## BANGLADESH

Governor  
(acting) Mohammad MOKHLES-UR-RAHMAN  
Joint Secretary  
Economic Relations Division  
Ministry of Finance and Planning  
Dhaka

Adviser Nasrin AKHTER  
Counsellor (Economic Affairs)  
Alternate Permanent Representative of  
the People's Republic of Bangladesh  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

## BELGIUM

Gouverneur  
(provisoire) Philip HEUTS  
Conseiller  
Coopération internationale  
Représentant permanent suppléant  
du Royaume de Belgique  
auprès du FIDA  
Rome

## BENIN

Gouverneur  
(provisoire) Fatiou AKPLOGAN  
Ministre de l'agriculture,  
de l'élevage et de la pêche  
Cotonou

Gouverneur suppléant  
(provisoire) Edgar-Yves MONNOU  
Ambassadeur de la République  
du Bénin  
Paris

Conseiller Bonaventure KOUAKANOU  
Directeur de la programmation  
et de la prospective  
Ministère de l'agriculture,  
de l'élevage et de la pêche  
Cotonou

**BENIN (cont'd)**

Conseiller  
Arlette VIGNIKIN  
Ministre Conseiller  
Ambassade de la République  
du Bénin  
Paris

**BHUTAN**

Alternate Governor  
(acting)  
Karma PHUNTSHO  
Deputy Secretary  
Policy and Planning Division  
Ministry of Agriculture  
Thimphu

Adviser  
Doma TSHERING  
Counsellor  
Permanent Mission of the Kingdom  
of Bhutan to the United Nations and  
other International Organizations  
Geneva

**BOLIVIA**

Gobernador  
(interino)  
María Isabel CADIMA PAZ  
Consejero  
Encargada de Negocios, a.i  
Embajada de la República  
de Bolivia  
Roma

Gobernador Suplente  
(interino)  
Ernesto Gabriel CAMPERO BILBAO  
Segundo Secretario  
Representante Permanente Alterno  
de la República de Bolivia  
ante el FIDA  
Roma

**BOSNIA AND HERZEGOVINA**

Governor  
Midhat HARAČIĆ  
Ambassador of Bosnia and Herzegovina  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**BOSNIA AND HERZEGOVINA (cont'd)**

Alternate Governor                      Tamara Dogo KOVAČEVIĆ  
Minister Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
of Bosnia and Herzegovina to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**BRAZIL**

Alternate Governor                      José Carlos DA ROCHA MIRANDA  
Secretary for International Affairs  
Ministry of Planning, Budget and  
Management  
Brasilia, D.F.

Adviser                                      Ligia Maria SCHERER  
Minister Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
of the Federative Republic  
of Brazil to IFAD  
Rome

Adviser                                      Espedito Rufino DE ARAÚJO  
Director  
Project Dom Hélder Câmara  
Ministry of Agrarian Development  
Brasilia, D.F.

**BURKINA FASO**

Gouverneur suppléant                      Mamadou SISSOKO  
Ambassadeur du Burkina Faso  
auprès du FIDA  
Rome

Conseiller                                      Boubakar CISSÉ  
Conseiller économique  
Représentant permanent adjoint  
du Burkina Faso auprès  
du FIDA  
Rome

ANNEXE I

**BURUNDI**

Gouverneur	Elie BUZOYA Ministre de l'agriculture et de l'élevage Bujumbura
Gouverneur suppléant (provisoire)	Faustin NDISABIYE Ambassadeur de la République du Burundi auprès du FIDA Rome
Conseiller	Ntamazeze BASILE Conseiller Ministère de l'agriculture et de l'élevage Bujumbura
Conseiller	Jean-Pierre KANTUGEKO Premier Conseiller Représentant permanent Suppléant de la République du Burundi Rome

**CAMEROON**

Gouverneur (provisoire)	Michael TABONG KIMA Ambassadeur de la République du Cameroun auprès du FIDA Rome
Gouverneur suppléant (provisoire)	Médi MOUNGUI Deuxième Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Cameroun auprès du FIDA Rome
Conseiller	Suzane KAZE Représentation permanente de la République du Cameroun auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome

**CAMEROON (cont'd)**

Conseiller  
Julie Arnelle MESSAGO  
Stagiaire  
Ambassade de la République  
du Cameroun  
Rome

**CANADA**

Governor  
(acting)  
Claude LEMIEUX  
Director  
Multilateral Programmes Branch  
International Financial  
Institutions Division  
Canadian International  
Development Agency  
Gatineau, Québec

Adviser  
James MELANSON  
Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
of Canada to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

Adviser  
Yvon MARSOLAIS  
Senior Programme Manager  
Multilateral Programmes Branch  
International Financial  
Institutions Division  
Canadian International  
Development Agency  
Gatineau, Québec

**CAPE VERDE**

Gouverneur  
(provisoire)  
Maria Goretti SANTOS LIMA  
Conseiller  
Chargé d'affaires, a.i.  
Ambassade de la République  
du Cap-Vert  
Rome

## CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Gouverneur	Parfait-Anicet M'BAY Ministre du développement rural Bangui
Gouverneur suppléant (provisoire)	Alphonse KOTA-GUINZA Directeur du Fonds interprofessionnel de développement et de l'élevage Ministère du développement rural Bangui

## CHILE

Gobernador	Eduardo ARAYA ALEMPARTE Embajador de la República de Chile ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente (interino)	Sergio INSUNZA BECKER Agregado Representante Permanente Alterno de la República de Chile ante el FIDA Roma

## CHINA

Governor	LI Yong Vice-Minister for Finance of the People's Republic of China Beijing
Alternate Governor (acting)	JU Kuilin Deputy Director-General International Department Ministry of Finance Beijing
Adviser	CHENG Zhijun Secretary Ministry of Finance Beijing



**CHINA (cont'd)**

Adviser	WU Jinkang Director IFI Division IV International Department Ministry of Finance Beijing
Adviser	WANG Wei Deputy Director IFI Division IV International Department Ministry of Finance Beijing
Adviser	MA Youxiang Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	DING Guo-guang Counsellor Deputy Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	WU Wen Zhi Second Secretary Permanent Representation of the People's Republic of China to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	CHEN Jian Third Secretary Permanent Representation of the People's Republic of China to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

## COLOMBIA

Gobernador	Luis Camilo OSORIO ISAZA Embajador de la República de Colombia ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Gobernador Suplente	Francisco COY GRANADOS Ministro Consejero Representante Permanente Adjunto de la República de Colombia ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Asesor	Paula TOLOSA ACEVEDO Primera Secretaria Representante Permanente Altern de la República de Colombia ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Asesor	Juan Carlos SÁNCHEZ FRANCO Primer Secretario Representante Permanente Altern de la República de Colombia ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

## CONGO

Gouverneur	Jeanne DAMBENDZET Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Brazzaville
Conseiller	Dieudonné KISSIEKIAOUA Conseiller aux pêches Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Brazzaville

**CONGO (cont'd)**

Conseiller	Christian ONDONGO Chef de Bureau à la Direction de la coopération multilatérale Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Brazzaville
Conseiller	Sylvain BAYALAMA Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Congo auprès du FIDA Rome
Conseiller	Emile ESSEMA Deuxième Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Congo auprès du FIDA Rome
Conseiller	Guy Jean-Claude OKOULATSONGO Premier Secrétaire Chargé du Protocole et de l'Administration Ambassade de la République du Congo Rome

**COSTA RICA**

Gobernador Suplente	Yolanda GAGO PÉREZ Ministra Consejera Representante Permanente Alterna de la República de Costa Rica ante el FIDA Roma
Asesor	Ursula PERSIANI Asistenta Misión Permanente de Costa Rica ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

## **CÔTE D'IVOIRE**

Gouverneur  
(provisoire)

Richard Gbaka ZADY  
Ambassadeur de la République  
de Côte d'Ivoire auprès des  
organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

Gouverneur suppléant  
(provisoire)

Yao Alexis HACCANDY  
Directeur de la Planification,  
des Programmes et de la Décentralisation  
Ministère de l'agriculture  
Abidjan

## **CROATIA**

Alternate Governor

Ivo RESIĆ  
Counsellor  
Embassy of the Republic  
of Croatia  
Rome

## **CUBA**

Gobernador Suplente

Alfredo Néstor PUIG PINO  
Embajador de la República de Cuba ante  
los Organismos de las Naciones Unidas  
Roma

Asesor

Delia RODRÍGUEZ PARRA  
Tercer Secretario  
Representante Permanente Alterno  
de la República de Cuba ante los  
Organismos de las Naciones Unidas  
Roma

## **CYPRUS**

Alternate Governor

Gabriel ODYSSEOS  
Agricultural Attaché  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of Cyprus to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

## DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

Governor (acting)	CHOE Taek San Ambassador of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome
Alternate Governor (acting)	YUN Su Chang Minister Deputy Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome
Adviser	RI Yong Ho Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome

## DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Gouverneur (provisoire)	Innocent MOKOSA MANDENDE Ministre Conseiller Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République démocratique du Congo Rome
----------------------------	---

## DENMARK

Governor (acting)	Kristian HØJERSHOLT Minister Counsellor Chargé d'affaires, a.i. Permanent Representation of the Kingdom of Denmark to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Maria Louise BLAUENFELDT Attaché Royal Danish Embassy Rome

## **DJIBOUTI**

Gouverneur	Abdoulkader Kamil MOHAMED Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la mer Chargé des ressources hydrauliques Djibouti
Gouverneur suppléant (provisoire)	Djama Mahamoud DOUALEH Secrétaire général Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer Chargé des ressources hydrauliques Djibouti
Conseiller	Awes A. AWES Officier du Protocole Consulat de la République de Djibouti Rome

## **DOMINICAN REPUBLIC**

Gobernador	Mario ARVELO CAAMAÑO Embajador Representante Permanente de la República Dominicana ante el FIDA Roma
Gobernador Suplente (interino)	Héctor Manuel MARTÍNEZ FERNÁNDEZ Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de la República Dominicana ante el FIDA Roma

## **ECUADOR**

Gobernador	Emilio IZQUIERDO MIÑO Embajador de la República del Ecuador ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
------------	---

**ECUADOR (cont'd)**

Gobernador Suplente	Patricia BORJA Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de la República del Ecuador ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
---------------------	--

**EGYPT**

Governor (acting)	Abou Bakr HEFNY Minister Plenipotentiary Deputy Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
----------------------	---

Alternate Governor (acting)	Said Mohamed EL SAYED MANSOUR Agricultural Counsellor Deputy Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
--------------------------------	--

Adviser	Yasser SOROUR Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
---------	--

**EL SALVADOR**

Gobernador	José Roberto ANDINO SALAZAR Embajador de la República de El Salvador ante el FIDA Roma
------------	---

**EL SALVADOR (cont'd)**

Gobernador Suplente	María Eulalia JIMÉNEZ ZEPEDA Ministro Consejero Representante Permanente Adjunto de la República de El Salvador ante el FIDA Roma
---------------------	--

**ERITREA**

Governor	Arefaine BERHE Minister for Agriculture Asmara
Alternate Governor	Zemedie TEKLE WOLDETATIOS Ambassador of the State of Eritrea to IFAD Rome
Adviser	Yohannes TENSUE First Secretary Alternate Permanent Representative of the State of Eritrea to IFAD Rome

**ETHIOPIA**

Governor (acting)	Mengistu HULLUKA DEYAS Ambassador of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to IFAD Rome
Alternate Governor (acting)	Eshetu YISMA First Secretary Head of Political Affairs Embassy of the Federal Democratic Republic of Ethiopia Rome



## FINLAND

Governor  
Hannu KYRÖLÄINEN  
Director-General  
Department for Global Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Helsinki

Alternate Governor  
(acting)  
Kari JANTUNEN  
Counsellor  
Unit for Development  
Financing Institutions  
Department for Global Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Helsinki

Adviser  
Heidi PIHLATIE  
Minister Counsellor  
Permanent Representative  
of the Republic of Finland  
to the United Nations Food  
and Agriculture Agencies  
Rome

## FRANCE

Gouverneur  
(provisoire)  
Alain GUILLOUËT  
Ministre Conseiller  
Chef de la Mission économique  
Ambassade de France en Suisse  
Berne

Gouverneur suppléant  
(provisoire)  
Sophie DE-CASTELNAU  
Adjoint au Chef du Bureau de l'Aide au  
développement et des institutions  
multilatérales de développement (DGTPE)  
Ministère de l'économie,  
des finances et de l'industrie  
Paris

Conseiller  
Marc TROUYET  
Conseiller  
Représentant permanent adjoint  
de la République française  
auprès de l'OAA  
Rome

ANNEXE I

**GABON**

Gouverneur	Faustin BOUKOUBI Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural Libreville
Gouverneur suppléant (provisoire)	Noel BAÏOT Ambassadeur de la République gabonaise auprès du FIDA Rome
Conseiller	Yolande BIVIGOU Directeur national des projets du FIDA Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural Libreville
Conseiller	Ivone Alves DIAS DA GRAÇA Premier Conseiller Représentant permanent adjoint de la République gabonaise auprès du FIDA Rome
Conseiller	Louis Stanislas CHARICAUTH Conseiller Représentant permanent suppléant de la République gabonaise auprès du FIDA Rome
Conseiller	Eugène Abel LENGOTA Assistant du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural de la République gabonaise Libreville

**GAMBIA**

Governor (acting)	Badara LOUM Permanent Secretary Department of State of Agriculture Banjul
Adviser	Amadou SOWE Deputy Permanent Secretary Department of State of Agriculture Banjul

## GEORGIA

Alternate Governor                      Zaal GOGSADZE  
Ambassador of Georgia  
to IFAD  
Rome

Adviser                                      Natia SULAVA  
First Counsellor  
Embassy of Georgia  
Rome

## GERMANY

Governor                                    Michael HOFMANN  
Director-General  
Federal Ministry of Economic  
Cooperation and Development  
Bonn

Alternate Governor  
(acting)                                    Bernd DUNNZLAFF  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
of the Federal Republic of Germany  
to IFAD  
Rome

Adviser                                      Sabine WUTTKE-SCHILL  
Desk Officer  
Regional Development Banks  
Federal Ministry of Economic  
Cooperation and Development  
Berlin

## GHANA

Governor  
(acting)                                    Kofi DSANE-SELBY  
Ambassador of the Republic  
of Ghana to IFAD  
Rome

Alternate Governor  
(acting)                                    Kwaku NICOL  
Minister Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of Ghana to IFAD  
Rome

## GREECE

Alternate Governor  
Emmanuel MANOUSSAKIS  
Minister Plenipotentiary  
for Agricultural Affairs  
Alternate Permanent Representative  
of the Hellenic Republic to IFAD  
Rome

## GUATEMALA

Gobernador  
Francisco BONIFAZ RODRIGUEZ  
Embajador de la República  
de Guatemala ante los Organismos  
de las Naciones Unidas  
Roma

Gobernador Suplente  
Ileana RIVERA DE ANGOTTI  
Primer Secretario  
Representante Permanente Alterno  
de la República de Guatemala  
ante los Organismos de las  
Naciones Unidas  
Roma

## GUINEA

Gouverneur  
(provisoire)  
Thierno Mamadou CELLOU DIALLO  
Ambassadeur de la République de Guinée  
auprès du FIDA  
Rome

Conseiller  
Abdoulaye TRAORE  
Conseiller économique  
Représentant permanent suppléant  
de la République de Guinée  
auprès du FIDA  
Rome

## HAITI

Gouverneur  
(provisoire)  
Carl Benny RAYMOND  
Conseiller  
Représentant permanent suppléant  
de la République d'Haïti  
auprès du FIDA  
Rome

## HONDURAS

Gobernador (interino)	Nehemías MARTÍNEZ Subsecretario de Estado en los Despachos de Agricultura y Ganadería Tegucigalpa, M.D.C.
Asesor	Ana Argentina ALCERRO PERDOMO Ministro Consejero Encargado de Negocios, a.i. Embajada de la República de Honduras Roma
Asesor	Mayra Aracely REINA DE TITTA Consejero Representante Permanente Alterno de la República de Honduras ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

## ICELAND

Governor (acting)	Gudni BRAGASON Minister Counsellor Permanent Representative of the Republic of Iceland to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
----------------------	---

## INDIA

Governor (acting)	Rajiv DOGRA Ambassador of the Republic of India to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
----------------------	--

**INDIA (cont'd)**

Adviser  
Ramalingam PARASURAM  
Minister (Agriculture)  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of India to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**INDONESIA**

Governor  
J.B. KRISTIADI  
Secretary-General  
Department of Finance  
Jakarta

Adviser  
Siti HENDRAWATI  
Chairman of the Commodity  
Futures Trading Regulatory  
Agency  
Department of Trade  
Jakarta

Adviser  
Djafar HUSEIN  
Deputy Chief of Mission  
Embassy of the Republic  
of Indonesia  
Rome

Adviser  
Yusni Emilia HARAHAHAP  
Head of International  
Cooperation Bureau  
Department of Agriculture  
Jakarta

Adviser  
Made SUKARWO  
Head of Physical Market  
and Services Bureau  
Commodity Futures Trading  
Regulatory Agency  
Department of Trade  
Jakarta

**INDONESIA (cont'd)**

Adviser	Eddi Yanto LATIEF Head of Public Relations Commodity Futures Trading Regulatory Agency Department of Trade Jakarta
Adviser	Bambang SANTOSO MARSOEM Head of Multilateral Financial Institutions Cooperation Department of Finance Jakarta
Adviser	Siti Nugraha MAULUDIAH First Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Indonesia to IFAD Rome
Adviser	Okto Dorinos MANIK Second Secretary Department of Foreign Affairs Jakarta Pusat

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)**

Governor (acting)	Farhad KHEIRI SANAMI Chargé d'affaires, a.i. Permanent Representation of the Islamic Republic of Iran to the United Nations Agencies Rome
----------------------	--

**IRAQ**

Governor (acting)	Akram AL-JAFF Ambassador of the Republic of Iraq to IFAD Rome
----------------------	---

## IRELAND

Governor	John Francis COGAN Ambassador of Ireland to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Alternate Governor	Padraic DEMPSEY First Secretary (Agriculture) Alternate Permanent Representative of Ireland to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

## ISRAEL

Governor (acting)	Elena PIANI Rapporteur Embassy of the State of Israel Rome
----------------------	--

## ITALY

Gouverneur	Michele VIETTI Sous-Secrétaire d'État Ministère de l'économie et des finances Rome
Gouverneur suppléant (provisoire)	Romualdo BETTINI Ambassadeur Représentant permanent de la République italienne auprès du FIDA Rome
Conseiller	Augusto ZODDA Membre du Service de Consultation et supervision fiscale Ministère de l'économie et des finances Rome



**ITALY (cont'd)**

Conseiller	Paolo DUCCI Ambassadeur Responsable de la coordination FAO/IFAD/PAM Direction générale de la coopération économique et financière multilatérale Ministère des affaires étrangères Rome
Conseiller	Enrico CARATOZZOLO Conseiller Sous-Secrétariat d'État Ministère de l'économie et des finances Rome
Conseiller	Gaetano D'ONOFRIO Fonctionnaire Service chargé des Banques de développement multilatéral Département du Trésor Ministère de l'économie et des finances Rome
Conseiller	Adriano MONTAGNI Chef du Bureau des relations internationales Ministère des politiques agricoles et des forêts Rome
Conseiller	Pablo FACCHINEI Directeur adjoint du Service chargé des Banques de développement multilatéral Département du Trésor Ministère de l'économie et des finances Rome
Conseiller	Alessandro BONSIGNORI Conseiller du Ministre Comité national de liaison Gouvernement italien/FAO Ministère des politiques agricoles et des forêts Rome

**ITALY (cont'd)**

Conseiller	Giuseppa MASSA Fonctionnaire Service chargé des Banques de développement multilatéral Département du Trésor Ministère de l'économie et des finances Rome
Conseiller	Pasquale RUSSOLILLO Fonctionnaire Service chargé des Banques de développement multilatéral Département du Trésor Ministère de l'économie et des finances Rome
Conseiller	Marina CALVINO Fonctionnaire Bureau des relations internationales Ministère des politiques agricoles et des forêts Rome
Conseiller	Alessandro GASTON Consultant Coordination FAO/IFAD/PAM Direction générale de la coopération économique et financière multilatérale Ministère des affaires étrangères Rome

**JAPAN**

Governor	Yuji NAKAMURA Ambassador of Japan to Italy Rome
Alternate Governor (acting)	Kazumi ENDO Counsellor Deputy Permanent Representative of Japan to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**JAPAN (cont'd)**

Adviser  
Hiroshi CHAYAMA  
First Secretary  
Embassy of Japan  
Rome

**JORDAN**

Governor  
(acting)  
Radi AL TARAWNEH  
Assistant to the Secretary-General  
for Agricultural Projects  
and Extension  
Ministry of Agriculture  
Amman

Alternate Governor  
(acting)  
Saleh AL-KHARABSHEH  
Agriculture and Energy Division  
Ministry of Planning and  
International Cooperation  
Amman

**KAZAKHSTAN**

Governor  
(acting)  
Aidarbek KABULBEKOV  
First Secretary  
Embassy of the Republic  
of Kazakhstan  
Rome

**KENYA**

Governor  
Kipruto Rono ARAP KIRWA  
Minister for Agriculture  
Nairobi

Alternate Governor  
(acting)  
Ann Belinda NYIKULI  
Ambassador of the Republic of Kenya  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

Adviser  
John K.A. CHELUGET  
Director  
Land and Crops Management  
Ministry of Agriculture  
Nairobi

**KENYA (cont'd)**

Adviser	Ephraim A. MUKISIRA Acting Director Kenya Agricultural Research Institute Nairobi
Adviser	Julius KIPTARUS Director Livestock Production Ministry of Livestock and Fisheries Development Nairobi
Adviser	Joseph K. MBURU Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Kenya to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**KIRIBATI**

Governor	Martin Puta TOFINGA Minister for Environment, Lands and Agricultural Development Tarawa
Alternate Governor	Tukabu TEROROKO Secretary Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development Tarawa

**KUWAIT**

Governor (acting)	Hesham I. AL-WAQAYAN Deputy Director-General Operations and Disbursement Kuwait Fund for Arab Economic Development Kuwait City
----------------------	---

**KUWAIT (cont'd)**

Adviser	Mustafa Ebrahim BUSHIHRI Assistant Regional Manager Kuwait Fund for Arab Economic Development Kuwait City
---------	---

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC**

Governor	Somdy DOUANGDY Vice-Minister for Finance Vientiane
----------	--

Alternate Governor (acting)	Xaypladeth CHOULAMANY Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Forestry Vientiane
--------------------------------	--

**LEBANON**

Gouverneur (provisoire)	Talal SAHILI Ministre de l'agriculture Beyrouth
----------------------------	---

Gouverneur suppléant	Rania KHALIL ZARZOUR Directeur des Projets du développement Ministère de l'agriculture Beyrouth
----------------------	---

Conseiller	Hassane ABI AKAR Conseiller Représentant Permanent suppléant de la République libanaise auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome
------------	--

Conseiller	Husein SOUEID Conseiller du Ministre de l'agriculture Beyrouth
------------	---

## LESOTHO

Alternate Governor	Mathoriso MOLUMELI Chief Economic Planner Ministry of Agriculture and Food Security Maseru
Adviser	Makoena C. RANTLABOLE District Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Food Security Maseru
Adviser	Mamosala Semakaleng SHALE First Secretary Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Lesotho to IFAD Rome

## LIBERIA

Governor (acting)	Musu JATU RUHLE Counsellor Chargé d'affaires, a.i. Embassy of the Republic of Liberia Rome
----------------------	---

## LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Governor (acting)	Abdalla A. M. ZAIED Permanent Representative of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Alternate Governor (acting)	Seraj Addin S.A. ESSA Counsellor Alternate Permanent Representative of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

## LUXEMBOURG

Gouverneur  
(provisoire)

Arsène JACOBY  
Conseiller de Direction  
Ministère des finances  
Luxembourg-Ville

Gouverneur suppléant  
(provisoire)

Jean Henri FALTZ  
Ambassadeur du Grand-Duché  
de Luxembourg auprès du FIDA  
Rome

## MADAGASCAR

Gouverneur suppléant

Auguste Richard PARAINA  
Ambassadeur de la République de  
Madagascar auprès des organisations  
spécialisées des Nations Unies  
Rome

Conseiller

Monsieur MONJA  
Conseiller  
Représentant permanent adjoint  
de la République de Madagascar  
auprès des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

## MALAYSIA

Alternate Governor

Lily ZACHARIAH  
Ambassador  
Permanent Representative of  
Malaysia to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

Adviser

Hendy ASSAN  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
of Malaysia to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

**MALAYSIA (cont'd)**

Adviser  
Johari RAMLI  
Agricultural Attaché  
Alternate Permanent Representative  
of Malaysia to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

Adviser  
Amri ISMAIL  
Assistant Agricultural Attaché  
Embassy of Malaysia  
Rome

**MALDIVES**

Governor  
(acting)  
Faathin HAMEED  
Deputy Minister for Fisheries, Agriculture  
and Marine Resources  
Malé

**MALI**

Gouverneur  
Seydou TRAORÉ  
Ministre de l'agriculture  
Bamako

Gouverneur suppléant  
Ibrahim Bocar DAGA  
Ambassadeur de la République  
du Mali auprès du FIDA  
Rome

Conseiller  
Modibo Mahamane TOURÉ  
Deuxième Conseiller  
Représentant permanent adjoint  
de la République du Mali  
auprès du FIDA  
Rome

Conseiller  
Fousseyni DIARRA  
Conseiller technique  
Ministère de l'agriculture  
Bamako



**MALI (cont'd)**

Conseiller	Mamadou NADIO Coordinateur national des projets et programmes FIDA au Mali Ministère de l'agriculture Bamako
Conseiller	M. Fatogoma DIARRA Coordinateur national de l'Agence nationale de coordination et de gestion du Fonds de développement en zone sahélienne Ministère de l'agriculture Bamako
Conseiller	M. Adama COUMARÉ Direction générale de la dette publique Ministère de l'économie et des finances Bamako

**MALTA**

Alternate Governor	Pierre HILI First Secretary Chargé d'affaires, a.i. Permanent Representation of the Republic of Malta to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
--------------------	---

**MAURITANIA**

Gouverneur suppléant	Yahya N'GAM Ambassadeur de la République islamique de Mauritanie auprès du FIDA Rome
Conseiller	Amadou TIDJANE KANE Premier Conseiller Représentant permanent adjoint de la République islamique de Mauritanie auprès du FIDA Rome

**MAURITANIA (cont'd)**

Conseiller	Limam Ahmed Ould MOHAMEDOU Chef de Service de la Coopération économique Ministère des affaires économiques et du développement Nouakchott
------------	--

**MAURITIUS**

Alternate Governor	Denis CANGY Consul of the Republic of Mauritius Rome
--------------------	---

**MEXICO**

Gobernador	Rafael TOVAR Y DE TERESA Embajador de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma
------------	---

Gobernador Suplente	Vladimir HERNÁNDEZ LARA Consejero Representante Permanente Alterno de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma
---------------------	---

Asesor	Luz Estela SANTOS MALDONADO Consejero Representante Permanente Alterno de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma
--------	---

**MOROCCO**

Gouverneur	Moha MARGHI Secrétaire général Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes Rabat
------------	--

**MOROCCO (cont'd)**

Gouverneur suppléant	Ali LAMRANI Chef de la Division des financements multilatéraux Ministère des finances et de la privatisation Rabat
Conseiller	Ahmed FAOUZI Ministre plénipotentiaire Représentant permanent adjoint du Royaume du Maroc auprès du FIDA Rome

**MOZAMBIQUE**

Governor (acting)	Victor BERNARDO Deputy Minister for Planning and Development Maputo
Alternate Governor (acting)	Francisco Elias Paulo CIGARRO Ambassador of the Republic of Mozambique to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Martinho FERNANDES President of the Economic Rehabilitation Support Fund Ministry of Planning and Development Maputo
Adviser	João Z. CARRILHO Officer of the Economic Rehabilitation Support Fund Ministry of Planning and Development Maputo
Adviser	Julião LANGA Officer Ministry of Finance Maputo

**MOZAMBIQUE (cont'd)**

Adviser	Fernando SONGANE Officer Ministry of Agriculture Maputo
Adviser	Antonio DE ABREU Executive Director Bank of Mozambique Maputo
Adviser	Elsa CHAMBAL Officer Bank of Mozambique Maputo
Adviser	Laurinda Fernando SAIDE BANZE Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Mozambique to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**MYANMAR**

Alternate Governor (acting)	Than TUN Ambassador of the Union of Myanmar to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Hlaing Myint OO Counsellor Alternate Permanent Representative of the Union of Myanmar to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**NAMIBIA**

Governor (acting)	Andre APOLLUS Counsellor (Agriculture) Embassy of the Republic of Namibia Brussels
----------------------	--

## NEPAL

Governor  
Keshar Bahadur BISTA  
Minister for Agriculture  
and Cooperatives  
Kathmandu

Alternate Governor  
Ganesh KUMAR  
Secretary  
Ministry of Agriculture  
and Cooperatives  
Kathmandu

## NETHERLANDS

Governor  
(acting)  
Ewald WERMUTH  
Ambassador of the Kingdom of  
the Netherlands to IFAD  
Rome

Alternate Governor  
(acting)  
Kees Pieter RADE  
Director  
United Nations and International  
Financial Institutions Department  
Ministry of Foreign Affairs  
The Hague

Adviser  
Hendrik Alber HILBERINK  
Director  
Coordination and Institutional  
Affairs Division  
United Nations and International  
Financial Institutions Department  
Ministry of Foreign Affairs  
The Hague

Adviser  
Laura BINS  
Policy Officer  
Coordination and Institutional  
Affairs Division  
United Nations and International  
Financial Institutions Department  
Ministry of Foreign Affairs  
The Hague

## NICARAGUA

Gobernador Suplente	Amelia Silvia CABRERA Ministra Consejera Representante Permanente Adjunta de la República de Nicaragua ante el FIDA Roma
---------------------	---

## NIGER

Gouverneur	Ausseil Mireille FATOUMA Ambassadeur de la République du Niger auprès du FIDA Rome
------------	---

Conseiller	Adam MAÏGA ZAKARIAOU Conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Niger auprès du FIDA Rome
------------	---

## NIGERIA

Governor (acting)	A.I. PEPPLE Permanent Secretary Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja
----------------------	---

Alternate Governor (acting)	Ganyir LOMBIN Permanent Representative of the Federal Republic of Nigeria to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
--------------------------------	---

Adviser	Salisu A. INGAWA Director Projects Coordinator Unit Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Abuja
---------	--

**NIGERIA (cont'd)**

- Adviser Adeoye Akinwumi ADENIJI  
Deputy Director RTEP  
Federal Ministry of Agriculture  
and Rural Development  
Abuja
- Adviser A. KAWU  
Special Technical Assistant to  
the Minister for Agriculture  
and Rural Development  
Abuja
- Adviser Muyiwa O. AZEEZ  
Desk Officer (IFAD)  
Federal Ministry of Agriculture  
and Rural Development  
Abuja
- Adviser Agnes A. AREMU  
Assistant Director  
International Economic  
Relations Department  
Federal Ministry of Finance  
Abuja
- Adviser E. O. OKEKE  
Permanent Secretary  
Federal Ministry of Water Resources  
Abuja
- Adviser J.O. GILLS-HARRY  
Technical Assistant to the  
Permanent Secretary  
Federal Ministry of Water Resources  
Abuja

**NORWAY**

- Governor  
(acting) Ingrid GLAD  
Assistant Director-General  
Bank Section  
Ministry of Foreign Affairs  
Oslo

**NORWAY (cont'd)**

Alternate Governor (acting)	Margaret SLETTEVOLD Minister Counsellor Permanent Representative of the Kingdom of Norway to IFAD Rome
Adviser	Daniel VAN GILST Second Secretary Deputy Permanent Representative of the Kingdom of Norway to IFAD Rome
Adviser	Torgeir FYHRI Adviser United Nations Section Ministry of Foreign Affairs Oslo
Adviser	Arne HØNNINGSTAD Senior Adviser United Nations Section Ministry of Foreign Affairs Oslo
Adviser	Ida DOMMERSNES Trainee Royal Norwegian Embassy Rome

**OMAN**

Governor	Khalfan Bin Saleh Mohammed AL NAEBI Under-Secretary Ministry of Agriculture and Fisheries Muscat
Alternate Governor (acting)	Habib A. HASNI Director International Relations Department Ministry of Agriculture and Fisheries Muscat



**OMAN (cont'd)**

Adviser	Rasmi MAHMOUD Technical Adviser Embassy of the Sultanate of Oman Rome
---------	---

**PAKISTAN**

Governor (acting)	Mirza Qamar BEG Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
----------------------	---

Alternate Governor (acting)	Aamir Ashraf KHAWAJA Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of the Islamic Republic of Pakistan to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
--------------------------------	--

**PANAMA**

Gobernador (interino)	Horacio J. MALTEZ Ministro Consejero Encargado de Negocios, a.i. Representación Permanente de la República de Panamá Roma
--------------------------	--

**PARAGUAY**

Gobernador (interino)	Mario LEÓN FRUTOS Director General de Planificación Ministerio de Agricultura y Ganadería Asunción
--------------------------	--

**PARAGUAY (cont'd)**

Gobernador Suplente (interino)	Liz Haydee CORONEL CORREA Consejero Representante Permanente Adjunto de la República del Paraguay ante el FIDA Roma
-----------------------------------	--

**PERU**

Gobernador (interino)	Roberto SEMINARIO Ministro Representante Permanente Adjunto de la República del Perú ante el FIDA Roma
--------------------------	---

Gobernador Suplente	Pedro Alberto Mario RUBÍN HERAUD Consejero Representante Permanente Alterno de la República del Perú ante el FIDA Roma
---------------------	---

**PHILIPPINES**

Governor (acting)	Philippe J. LHUILLIER Ambassador of the Republic of the Philippines to IFAD Rome
----------------------	---

Alternate Governor (acting)	Noel D. DE LUNA Agricultural Attaché Deputy Permanent Representative of the Republic of the Philippines to IFAD Rome
--------------------------------	---

**PORTUGAL**

Governor	Carlos Manuel Inácio FIGUEIREDO IFADAP/INGA Ministry of Agriculture, Rural Development and Fisheries Lisbon
----------	--

**PORTUGAL (cont'd)**

Alternate Governor	Carlos Manuel DOS SANTOS FIGUEIREDO Head of Department Coordination of International Relations General Directorate for European and International Affairs Ministry of Finance and Public Administration Lisbon
Adviser	João Miguel FREITAS Agricultural Counsellor Deputy Permanent Representative of the Portuguese Republic to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**QATAR**

Governor	Sultan bin Hassan al-Dhabit AL-DOUSARI Minister for Municipal Affairs and Agriculture Doha
Alternate Governor (acting)	Soltan Saad AL MORAIKHI Ambassador of the State of Qatar to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Falih BIN NASSER AL-THANI Director General Directorate for Research and Agricultural Development Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Mohamed Bin Fahad AL-FIHANI Agricultural Expert Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha

**QATAR (cont'd)**

Adviser	Ahmed Ibrahim AL ABDULLA Minister Plenipotentiary Alternate Permanent Representative of the State of Qatar to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Walid Bin Fahad AL-MANAAI Director Office of the Minister Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Khaled BIN HAMAD AL-THANI First Secretary Alternate Permanent Representative of the State of Qatar to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Ali Jaber J. SOROUR Director Public Relations Department Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Akeel HATOOR Expert of United Nations Food and Agriculture Agencies Embassy of the State of Qatar Rome
Adviser	Abdulla Ibrahim AL-UBAIDLY Special Assistant to the Minister for Municipal Affairs and Agriculture Doha

**REPUBLIC OF KOREA**

Governor (acting)	ZEON Nam-jin Minister Deputy Permanent Representative of the Republic of Korea to IFAD Rome
Alternate Governor (acting)	BYUN Sang-moon Deputy Director Multilateral Cooperation Division International Agriculture Bureau Ministry of Agriculture and Forestry Gyeonggi-do
Adviser	KIM Chang-hyun First Secretary Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Korea to IFAD Rome

**REPUBLIC OF MOLDOVA**

Alternate Governor	Lilia RAZLOG Director Public Debt Department Ministry of Finance Chisinau
Adviser	Stela STINGACI Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Moldova to IFAD Rome

**ROMANIA**

Gouverneur (provisoire)	Gabriela DUMITRIU Conseiller Représentante permanente adjointe de la Roumanie auprès du FIDA Rome
----------------------------	---

## **RWANDA**

Gouverneur (provisoire)	Francesco ALICICCO Consul Honoraire Consulat de la République du Rwanda Roma
----------------------------	--

## **SAMOA**

Governor (acting)	Margareth CAFFARELLI First Secretary Consulate of the Independent State of Samoa Rome
----------------------	---

## **SAUDI ARABIA**

Governor	Fahad Bin Abdulrahman BALGHUNAIM Minister for Agriculture Riyadh
Alternate Governor (acting)	Abdel Aziz bin Hamad AL BASSAM Assistant to the Deputy Minister for Finance for Economic Affairs Riyadh
Adviser	Ahmad Ben Souleiman AL-AQUIL Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Rome
Adviser	Mishal bin Abdallah AL QAHTANI Secretary of the Minister for Agriculture Riyadh
Adviser	Bandar bin Abdel Mohsin AL-SHALHOOB Counsellor Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Rome

**SAUDI ARABIA (cont'd)**

Adviser  
Abdel Aziz Abdel Rahman AL HOWEISH  
Director of the External Relations  
Ministry of Agriculture  
Riyadh

**SENEGAL**

Gouverneur  
(provisoire)  
Papa Cheikh Saadibou FALL  
Ambassadeur de la République du Sénégal  
auprès des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

Gouverneur suppléant  
(provisoire)  
Moussa Bocar LY  
Ministre Conseiller  
Représentant permanent adjoint  
de la République du Sénégal auprès  
des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

**SOUTH AFRICA**

Alternate Governor  
Margaret MOHAPI  
First Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of South Africa  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**SPAIN**

Gobernador  
Eduardo IBÁÑEZ LÓPEZ-DÓRIGA  
Ministro Consejero  
Embajada de España  
Roma

Gobernador Suplente  
Jorge CABRERA ESPINÓS  
Primer Secretario  
Embajada de España  
Roma

**SPAIN (cont'd)**

Asesor  
Ernesto RÍOS LÓPEZ  
Consejero de Agricultura, Pesca  
y Alimentación  
Representante Permanente Adjunto  
de España ante los Organismos  
de las Naciones Unidas  
Roma

**SRI LANKA**

Governor  
E. Rodney M. PERERA  
Ambassador of the Democratic  
Socialist Republic of Sri Lanka  
to IFAD  
Rome

Alternate Governor  
Niluka KADURUGAMUWA  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of the Democratic Socialist  
Republic of Sri Lanka  
to IFAD  
Rome

**SUDAN**

Governor  
Mohamed El Amin KABASHI EISA  
Federal Minister for Agriculture  
and Forestry  
Khartoum

Alternate Governor  
(acting)  
Mohamed Saeed MOHAMED ALI HARBI  
Director-General  
Sudanese Metrology and  
Standardization Organization  
Khartoum

Adviser  
Amal Ahmed EL HASSAN EL KABEIR  
Deputy Director  
Resource Department  
Ministry of Finance and National  
Economy  
Khartoum



**SUDAN (cont'd)**

Adviser  
Mohamed Hassan JUBARA MOHAMED  
Director-General  
International Co-operation and  
Investment Directorate  
Ministry of Agriculture  
and Forestry  
Khartoum

Adviser  
Tarig Hassan SULEIMAN ABU SALIH  
First Secretary  
Embassy of the Republic  
of the Sudan  
Rome

**SWEDEN**

Governor  
Ruth JACOBY  
Director-General for  
Development Cooperation  
Ministry of Foreign Affairs  
Stockholm

Alternate Governor  
(acting)  
Ann UUSTALU  
Minister  
Permanent Representative  
of Sweden to IFAD  
Rome

Adviser  
Susanne JACOBSSON  
Senior Adviser  
Department for Global Development  
Ministry of Foreign Affairs  
Stockholm

Adviser  
Margaretha ARNESSON-CIOTTI  
Programme Officer  
Royal Swedish Embassy  
Rome

## SWITZERLAND

Gouverneur  
Serge CHAPPATTE  
Directeur général adjoint  
Direction du développement et  
de la coopération  
Département fédéral des  
affaires étrangères  
Berne

Conseiller  
Lothar CAVIEZEL  
Ministre  
Représentant permanent de la  
Confédération suisse  
auprès du FIDA  
Rome

Conseiller  
Franz A. HOSSLI  
Responsable du programme  
Section des institutions  
financières internationales  
Direction du développement  
et de la coopération  
Département fédéral des  
affaires étrangères  
Berne

## SYRIAN ARAB REPUBLIC

Governor  
(acting)  
Samir AL-KASSIR  
Ambassador of the Syrian  
Arab Republic to IFAD  
Rome

Alternate Governor  
(acting)  
Majd JAMAL  
Director of the General Commission  
for Scientific Agricultural Research  
Ministry of Agriculture  
and Agrarian Reform  
Damascus

Adviser  
Mohamad Abd Al Mueen KADMANI  
Director of Agricultural  
Affairs  
Ministry of Agriculture  
and Agrarian Reform  
Damascus

**SYRIAN ARAB REPUBLIC (cont'd)**

Adviser  
Hanadi KABOUR  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of the Syrian Arab Republic  
to IFAD  
Rome

**THAILAND**

Governor  
(acting)  
Tritaporn KHOMAPAT  
Minister (Agricultural Affairs)  
Permanent Representative of the  
Kingdom of Thailand to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

Alternate Governor  
(acting)  
Pornprome CHAIRIDCHAI  
First Secretary (Agricultural Affairs)  
Deputy Permanent Representative of  
the Kingdom of Thailand to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA**

Governor  
Lidija CADIKOVSKA  
Director of IFAD Project  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Water Economy  
Skopje

Adviser  
Goran KOVACEV  
Credit Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Water Economy  
Skopje

Adviser  
Goran DAMOVSKI  
Supply Chains Integration Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Water Economy  
Skopje

**TIMOR-LESTE**

Alternate Governor	Cesár José da CRUZ Secretary of State of Region 4 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Dili
--------------------	--

**TUNISIA**

Gouverneur (provisoire)	Mohamed Habib HADDAD Ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques Tunis
----------------------------	--

Gouverneur suppléant (provisoire)	Habib MANSOUR Ambassadeur de la République tunisienne auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome
--------------------------------------	--

Conseiller	Kamel BEN REJEB Directeur général de la coopération financière multilatérale Ministère du développement et de la coopération internationale Tunis
------------	--

Conseiller	Mohamed LASSOUAD Directeur général Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques Tunis
------------	--

Conseiller	Nabil AMMAR Conseiller Représentant permanent adjoint de la République tunisienne auprès des organisations spécialisées des Nations Unies Rome
------------	--

## **TURKEY**

Governor (acting)	Yüksel YÜCEKAL Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Turkey to IFAD Rome
----------------------	---

## **UGANDA**

Governor (acting)	Lucy Margaret KYOGIRÉ Minister Counsellor Embassy of the Republic of Uganda Rome
Adviser	Robert SABIITI First Secretary (Agricultural Attaché) Alternate Permanent Representative of the Republic of Uganda to the United Nations Agencies Rome

## **UNITED ARAB EMIRATES**

Alternate Governor	Abdulla Ahmed BIN ABDUL AZIZ Under Secretary for Agriculture Ministry of Agriculture and Fisheries Abu Dhabi
--------------------	--

## **UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND**

Governor	Matthew WYATT Ambassador of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Alternate Governor	Elizabeth NASSKAU Deputy Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA**

Governor (acting)	Hezekiah CHIBULUNGE Deputy Minister for Agriculture, Food Security and Cooperatives Dar-es-Salaam
Alternate Governor	Costa Ricky MAHALU Ambassador of the United Republic of Tanzania to IFAD Rome
Adviser	Perpetua M.S. HINGI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the United Republic of Tanzania to IFAD Rome

**UNITED STATES OF AMERICA**

Governor (acting)	Andrew BRUBAKER Agricultural Specialist Office of Multilateral Development Banks Department of the Treasury Washington, D.C.
Adviser	Willem H. BRAKEL First Secretary Alternate Permanent Representative of the United States of America to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)**

Gobernador (interino)	Jesús Cirilio SALAZAR Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de la República Bolivariana de Venezuela ante el FIDA Roma
--------------------------	---

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) (cont'd)**

Asesor  
Freddy LEAL PINTO  
Agregado (Agricultura)  
Representante Permanente Alterno de  
la República Bolivariana de Venezuela  
ante el FIDA  
Roma

**VIET NAM**

Alternate Governor  
YEN Nguyen Thi Hong  
Deputy Director  
External Finance Department  
Ministry of Finance  
Hanoi

Adviser  
HUONG Nguyen Lan  
Manager  
Multilateral Division  
External Finance Department  
Ministry of Finance  
Hanoi

Adviser  
VAN NAM Nguyen  
Ambassador  
Permanent Representative of the  
Socialist Republic of Viet Nam  
to IFAD  
Rome

Adviser  
MINH Bui Quang  
Counsellor  
Deputy Permanent Representative of  
the Socialist Republic of Viet Nam  
to IFAD  
Rome

**YEMEN**

Governor  
(acting)  
Abdulrahman Mohammed BAMATRAF  
Ambassador of the Republic of  
Yemen to the United Nations  
Food and Agriculture  
Agencies  
Rome

**YEMEN (cont'd)**

Adviser  
Aniis Mohamed QADAR  
Counsellor  
Embassy of the Republic  
of Yemen  
Rome

**ZAMBIA**

Governor  
(acting)  
James KATOKA  
Deputy Minister for Agriculture  
and Cooperatives  
Lusaka

Alternate Governor  
(acting)  
Lucy Mungoma MUNGOMA  
Ambassador of the Republic of Zambia  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

Adviser  
Julias SHAWA  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture  
and Cooperatives  
Lusaka

Adviser  
Edward NYONGOLA  
First Secretary (Politic)  
Embassy of the Republic  
of Zambia  
Rome

**ZIMBABWE**

Governor  
(acting)  
Mary Margaret MUCHADA  
Ambassador of the Republic  
of Zimbabwe to IFAD  
Rome

Alternate Governor  
(acting)  
Verenica Takaendesa MUTIRO  
Chief Agricultural Economist  
Ministry of Agriculture  
Harare



**ZIMBABWE (cont'd)**

Adviser

Michael Muchenje NYERE  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
of the Republic of Zimbabwe  
to IFAD  
Rome

**OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES**

**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES**

**OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS**

**BULGARIA**

Krassimir KOSTOV  
Ministre plénipotentiaire  
Représentant permanent  
auprès de la FAO  
Rome

**CZECH REPUBLIC**

Daniela MOYZESOVÁ  
Counsellor  
Permanent Representative of  
the Czech Republic to FAO  
Rome

**HUNGARY**

Zoltán KÁLMÁN  
Agricultural Counsellor  
Permanent Representative of the  
Republic of Hungary to FAO  
Rome

**SLOVAKIA**

Milan KOVAČ  
Counsellor  
Permanent Representative of  
the Slovak Republic to the  
United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**SLOVENIA**

Bojana HOCEVAR  
Minister Plenipotentiary  
Permanent Representative of the  
Republic of Slovenia to FAO  
Rome

**UKRAINE**

Natalia PAVLIUK  
Vice-Minister for  
Agricultural Policy  
Kyiv

Oksana DRAMARETSKA  
First Secretary  
Alternate Permanent Representative  
of Ukraine to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

**HOLY SEE**

**SAINT-SIÈGE**

**SANTA SEDE**

Renato VOLANTE  
Observateur permanent du  
Saint-Siège auprès du FIDA  
Cité du Vatican

Vincenzo BUONOMO  
Observateur permanent suppléant  
du Saint-Siège auprès du FIDA  
Cité du Vatican

Lelio BERNARDI  
Conseiller  
Mission permanente d'observation  
du Saint-Siège auprès des Institutions  
des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture  
Cité du Vatican

Giovanni TEDESCO  
Conseiller  
Mission permanente d'observation  
du Saint-Siège auprès des Institutions  
des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture  
Cité du Vatican

**SOVEREIGN ORDER OF MALTA**

**ORDRE SOUVERAIN DE MALTE**

**SOBERANA ORDEN DE MALTA**

Giuseppe BONANNO di LINGUAGLOSSA  
Ambassadeur de l'Ordre Souverain  
Militaire Hospitalier de Saint-Jean  
de Jérusalem de Rhodes et de Malte  
Observateur permanent auprès du FIDA  
Rome

Claude FORTHOMME  
Conseiller technique  
Ordre Souverain Militaire Hospitalier  
de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes  
et de Malte  
Rome

الممثلون عن الأمم المتحدة والوكالات المتخصصة

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS  
ESPECIALIZADOS

**Food and Agriculture Organization of the United Nations**

David HARCHARIK  
Deputy Director-General  
Rome

Charles RIEMENSCHNEIDER  
Director  
Investment Centre Division  
Technical Cooperation  
Department  
Rome

Guy EVERS  
Senior Adviser (Agriculture)  
Investment Centre Division  
Technical Cooperation  
Department  
Rome

Paul MATHIEU  
Senior Officer  
Land Tenure Service  
Sustainable Development  
Department  
Rome

Paolo GROPPA  
Land Tenure Systems  
Analysis Officer  
Land Tenure Service  
Sustainable Development  
Department  
Rome

**Office of the United Nations High Commissioner for Refugees**

Walter IRVINE  
Representative in Italy  
Rome

**United Nations**

Daniela SALVATI  
Officer in Charge  
UNICRI Liaison Office  
Rome

Nausicaa MASI  
Information Assistant  
UNICRI Liaison Office  
Rome

**United Nations Convention to Combat Desertification**

Goodspeed KOPOLO  
Senior Programme Officer  
Bonn

**World Food Programme**

Jean-Jacques GRAISSE  
Senior Deputy Executive Director  
Rome

Allan JURY  
Director  
External Affairs Division  
Rome

Haladou FALHA  
Senior Adviser for Africa  
Rome

Katharina GOLA  
Officer  
External Affairs Division  
Rome

**World Food Programme (cont'd)**

Lubna ALAMAN  
Chief  
Inter-Agency Affairs  
Rome



**OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**  
**OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**  
**OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES**

**Arab Bank for Economic Development in Africa**

Wahid HAJRI  
Assistant Director-General  
of Operations  
Khartoum

Abdulmagid H. BURAWI  
Project Officer  
Operations Department  
Khartoum

**Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands**

Farouk Saleh FARES  
Director-General  
Damascus

**Arab Organization for Agricultural Development**

Elsayed Elsiddig ELOWNI  
Animal Health Expert  
Khartoum

**Commission of European Communities**

Luis RITTO  
Ambassadeur  
Représentant permanent de la  
Commission des Communautés européennes  
auprès des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

**Commission of European Communities (cont'd)**

Liesbeth KELLENS  
Attaché  
Délégation de la Commission des  
Communautés européennes auprès  
des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

Veronica SPETRINO  
Attaché  
Délégation de la Commission des  
Communautés européennes auprès  
des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

**International Center for Agricultural Research in the Dry Areas**

Adel S. EL-BELTAGY  
Director-General  
Aleppo

Adoul NAGA  
Senior Adviser  
Aleppo

**International Centre of Insect Physiology and Ecology**

Christian BORGEMEISTER  
Director-General  
Nairobi

**International Organization for Migration**

Peter SCHATZER  
Chief of Mission and Regional  
Coordinator for the Mediterranean  
Rome

Tana ANGLANA  
Project Manager  
Rome

**Islamic Development Bank**

Bashir Omar M. FADLALLAH  
Adviser Policy to the  
Vice-President (Operations)  
Jeddah

**League of Arab States**

Mohammad SHABU  
Ambassador of the  
League of Arab States  
to Italy  
Rome

Fathi ABU ABED  
Counsellor  
Rome

**OPEC Fund for International Development**

Imhemed BUKADER  
Operations Officer  
Vienna

**OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**  
**OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**  
**OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**Alisei**

Francesco MAZZONE  
Director  
Innovation and  
Fund Raising  
Rome

**Bread for the World**

Raymond A. ALMEIDA  
Senior International  
Policy Analyst  
Washington, D.C.

Emily BYERS  
Senior Trade  
Policy Analyst  
Washington, D.C.

**Counterpart International**

Thoric CEDERSTROM  
Vice-President  
Food Security and  
Sustainable Agriculture  
Washington, D.C.

**Heifer International**

Sue BERTRAND  
Vice-President  
for Advocacy  
Little Rock

**Heifer International (cont'd)**

Terry WOLLEN  
Director of Animal  
Well Being  
Little Rock

**Human Appeal International**

Imad Izzat ZAHIDAH  
Secretary-General Consultant  
Ajman

**International Juridical Organization for Environment and Development**

Claudia GAMBAROTTA  
Head of Working Group  
on Economic Affairs  
Rome

---

ANNEXE II

# A

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs – Vingt-neuvième session**  
Rome, 15-16 février 2006

## **ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS**

1. Conformément à la formule introduite ces dernières années, les travaux de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs comprendront une conférence-débat ainsi que la traditionnelle cérémonie d'ouverture et l'examen des points de l'ordre du jour. Comme indiqué dans le programme des activités ci-joint, la conférence-débat aura lieu en plénière l'après-midi du premier jour de la session. Compte tenu de l'importance désormais reconnue de trouver des solutions innovantes pour permettre aux ruraux pauvres d'améliorer leur sort, le Président a proposé pour thème de conférence-débat: *Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres*.
2. La matinée du deuxième jour de la session sera consacrée à trois tables rondes qui se tiendront simultanément et porteront sur les sujets ci-après:
  - La recherche adaptative à l'appui des innovations au service des pauvres dans le domaine du développement rural: les réussites du programme de dons du FIDA
  - Le renforcement des institutions rurales pour les pauvres
  - L'accès à la terre pour les ruraux pauvres

Ces sujets, qui se rapportent aux grands axes d'action du FIDA, ont été choisis afin de mieux éclairer le thème central du Conseil.

3. Les délégations nationales sont invitées à assister aux tables rondes de leur choix et, pour stimuler l'interaction, pourront même, si elles le souhaitent, répartir leurs membres entre différentes tables rondes.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection des membres du bureau du Conseil des gouverneurs
4. Demande d'admission en qualité de membre non originaire
5. Déclaration du Président du FIDA
6. Déclarations générales
7. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA
8. Septième reconstitution des ressources du FIDA
9. États financiers vérifiés du FIDA pour l'exercice 2004
10. Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006
11. Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration
12. Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision
13. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
14. Rapport sur la mise en œuvre de la phase I du Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
15. Rapport de situation sur la Coalition internationale pour l'accès à la terre
16. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
17. Autres questions
  - a) Rapport sur la réaction du FIDA à la crise suscitée par la grippe aviaire
  - b) Approbation de la diffusion des documents

**PROGRAMME DES ACTIVITÉS**

**MERCREDI 15 FÉVRIER 2006**

**Séance du matin**

**10 heures - 13 heures**

10 heures - 13 heures

**Cérémonie d'ouverture  
Début de l'examen des points de l'ordre du jour**

**Séance de l'après-midi**

**15 heures - 18 h 30**

15 heures – 17 h 30

**Conférence-débat**

*Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres*

Cette conférence-débat donnera l'occasion d'échanger des vues sur le thème et comprendra une séance de questions-réponses. Le groupe de discussion sera composé d'experts de haut niveau.

17 h 30 – 18 h 30

**Suite de l'examen des points de l'ordre du jour**

**JEUDI 16 FÉVRIER 2006**

**Séance du matin**

**9 h 30 - 13 heures**

9 h 30 - 12 heures

**Tables rondes**

Trois tables rondes auront lieu simultanément sur les thèmes suivants:

- La recherche adaptative à l'appui des innovations au service des pauvres dans le domaine du développement rural: les réussites du programme de dons du FIDA
- Le renforcement des institutions rurales pour les pauvres
- L'accès à la terre pour les ruraux pauvres

12 heures - 13 heures

**Suite de l'examen des points de l'ordre du jour**

**Séance de l'après-midi**

**15 heures - 18 heures**

15 heures - 17 h 50

**Suite de l'examen des points de l'ordre du jour**

17 h 50 - 18 heures

**Clôture de la session**



**LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS  
À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
GC 29/L.1	2	Ordre du jour et programme des activités
GC 29/L.1/Add.1	2	Calendrier de travail de la session
GC 29/L.2	4	Demande d'admission en qualité de membre non originaire
GC 29/L.3 + Add. 1	7	Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA
GC 29/L.4 + Add. 1*	8	La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)
GC 29/L.5	9	États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2004
GC 29/L.6	10	Programme de travail et budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006
GC 29/L.7 + Add. 1	11	Élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration
GC 29/L.8	12	Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision
GC 29/L.9 + Add. 1	13	Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance
GC 29/L.10	14	Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) – Rapport sur l'exécution de la phase I
GC 29/L.11	15	Rapport de situation présenté par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
GC 29/L.12	16	Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

---

\* Anglais seulement.

ANNEXE III

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC 29/L.13		Document de synthèse: Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres
GC 29/INF.1		Arrangements pour la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs
GC 29/INF.2		Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés: Rapport d'activité
GC 29/INF.3		Table ronde: Renforcer les institutions rurales pour les pauvres – opportunités et contraintes
GC 29/INF.4		Table ronde: La recherche adaptative à l'appui des innovations au service des pauvres dans le domaine du développement rural
GC 29/INF.5/Rev.1		Table ronde: Assurer l'accès des ruraux pauvres à la terre
GC 29/INF.6/Rev.1		Liste provisoire des participants à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs
GC 29/INF.7		Enregistrement des déclarations des délégués sur vidéocassettes
GC 29/INF.8		Conférence-débat: Les enjeux de l'innovation pour les ruraux pauvres
GC 29/INF.9		Chiffres significatifs pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2005
GC 29/INF.10 + Rev.1 + Rev.2	6	Ordre des intervenants
GC 29/INF.11		Tables rondes
GC 29/INF.12		La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)
GC 29/Résolutions		Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-neuvième session
Discours de clôture		Discours de clôture de la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs prononcé par Son Excellence Matthew Wyatt, Président du Conseil

ANNEXE IV

# A

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs – Vingt-neuvième session**  
Rome, 15-16 février 2006

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

1. À sa vingt-neuvième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 140/XXIX le 15 février 2006 ainsi que les résolutions 141/XXIX, 142/XXIX et 143/XXIX le 16 février 2006.
2. Ces résolutions sont communiquées pour information à tous les Membres du FIDA.

**DEMANDE D'ADMISSION EN QUALITÉ DE  
MEMBRE NON ORIGINAIRE**

**Résolution 140/XXIX**

**Admission en qualité de membre non originaire du Fonds**

**Le Conseil des gouverneurs du FIDA,**

**Vu** les articles 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA et la section 10 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds;

**Ayant examiné** la demande d'admission en qualité de membre non originaire présentée par Nioué qui lui a été communiquée dans le document GC 29/L.2, et compte tenu de la recommandation du Conseil d'administration y relative;

**Approuve** l'admission de Nioué en qualité de membre du Fonds.

## LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA

### Résolution 141/XXIX

#### Septième reconstitution des ressources du FIDA

##### Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

**Rappelant** la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui stipule que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes et, le cas échéant, invite les Membres à verser des contributions additionnelles aux ressources du Fonds;

**Rappelant également** la résolution 137/XXVIII, que le Conseil des gouverneurs a adoptée le 17 février 2005, à l'effet d'instituer une Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA;

**Invitant instamment** les Membres qui n'ont pas encore acquitté l'intégralité de leurs contributions antérieures aux ressources du Fonds et ceux qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution au titre de la sixième reconstitution à adopter des mesures concrètes pour compléter les paiements en cause et déposer lesdits instruments de contribution le plus rapidement possible;

**Réaffirmant** son appui unanime au FIDA et à sa mission de lutte contre la faim et la pauvreté et notant avec grande satisfaction les progrès constants obtenus par le FIDA dans l'accomplissement de cette mission;

**Notant** le souhait de ses Membres de maintenir un niveau annuel suffisant d'engagements de prêts et de dons pour permettre au Fonds de remplir sa mission;

**Rappelant en outre** sa résolution 100/XX concernant les dispositions relatives au pouvoir d'engagement anticipé pendant la période de la quatrième reconstitution, adoptée le 21 février 1997;

**Ayant examiné** la contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009), présenté sous la cote GC 29/L.4 et le projet de résolution relatif à la septième reconstitution des ressources du FIDA joint à ce document;

**Tenant compte** des déclarations faites lors de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA selon lesquelles un certain nombre de Membres ont indiqué leur intention de contribuer aux ressources du Fonds au moyen d'annonces de contributions au titre de la septième reconstitution suivant les modalités définies dans la présente résolution, étant entendu qu'aucun engagement à cet égard n'en découlera pour un Membre quelconque tant qu'il n'aura pas déposé un instrument de contribution et que ledit instrument n'aura pas pris effet en accord avec les modalités et conditions qui y sont énoncées et qui doivent être conformes aux dispositions de la présente résolution et à l'Accord portant création du FIDA;

**Tenant compte en outre** de la nécessité de mobiliser des ressources extérieures destinées à compléter celles du FIDA aux fins de financement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE);

**Vu** les conclusions de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, qui a recommandé qu'étant donné que les besoins des pays en développement Membres du Fonds en ce qui concerne le développement continu de leurs secteurs agricole et rural rendent indispensable une reconstitution des ressources du FIDA pour lui permettre de mener à bien son programme de travail pendant la période de reconstitution, les Membres soient invités à faire des contributions additionnelles aux ressources du Fonds;

**Décide:**

**I. La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)**

1. Le document GC 29/L.4, intitulé "la contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)" est approuvé et servira de point de départ aux opérations du Fonds. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a décidé d'autoriser la reconstitution des ressources du FIDA.

**2. Définitions**

Les termes employés dans la présente résolution ont le sens indiqué ci-après:

- a) "PEA": le pouvoir d'engagement anticipé conféré en vertu du paragraphe III.17 de la présente résolution;
- b) "contribution additionnelle": une contribution faite par un Membre au titre de la septième reconstitution des ressources du Fonds au sens de la section 3 de l'article 4 de l'Accord;
- c) "Accord": l'Accord portant création du FIDA, dans sa version modifiée du 16 février 2006;
- d) "contribution complémentaire": montant apporté par un Membre au Fonds pendant la période couverte par la reconstitution sur une base volontaire et visé aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution;
- e) "Consultation": le comité des représentants principaux des Membres constitué en vertu de la résolution 137/XXVIII du Conseil des gouverneurs pour examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA;
- f) "Contribution contingente": partie d'une contribution additionnelle apportée par un Membre du Fonds au cours de la période de reconstitution

ANNEXE IV

subordonnée à l'accomplissement d'une condition, aux termes du paragraphe II.5 c) de la présente résolution;

- g) “contribution”: montant qu'un Membre est juridiquement tenu, de par son instrument de contribution, de verser aux ressources du Fonds;
- h) “voix de contribution”: les voix originelles et celles des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux dispositions de la section 3 alinéas a) i) B) et 3 a) ii) B) de l'article 6 de l'Accord, des paragraphes II.16 b) et II.17 b) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 b) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 b) de la résolution 130/XXVI et du paragraphe IV.19 b) de la présente résolution, sur la base des contributions dudit Membre aux ressources du FIDA;
- i) “dollar” ou “USD”: le dollar des États-Unis;
- j) “voix de la quatrième reconstitution”: les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;
- k) “voix de la cinquième reconstitution”: les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs;
- l) “voix de la sixième reconstitution”: les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la sixième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs;
- m) “voix de la septième reconstitution”: les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la septième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la présente résolution;
- n) “Fonds”: le Fonds international de développement agricole;
- o) “augmentation de contribution”: augmentation par un Membre, en accord avec les dispositions de la section 4 de l'article 4 de l'Accord, du montant de sa contribution additionnelle;

ANNEXE IV

- p) “versement”: l’un des versements par lesquels une contribution doit être payée;
- q) “instrument de contribution”: engagement écrit par lequel un Membre confirme son intention de faire une contribution additionnelle aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution;
- r) “Membre”: un Membre du Fonds;
- s) “voix de Membre”: les voix originelles et celles des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux dispositions des sections 3 a) i) A) et 3 a) ii) A) de l'article 6 de l'Accord, des paragraphes II.16 a) et II.17 a) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 a) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 a) de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs et du paragraphe IV.19 a) de la présente résolution sur la base de sa qualité de membre du Fonds;
- t) “voix originelles”: les voix définies à la section 3 a) i) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties en voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;
- u) “paiement d'une” ou “payer une” contribution: paiement d'une, ou payer une, contribution en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou obligations analogues;
- v) “contribution conditionnelle”: contribution visée par un instrument de contribution conditionnel tel que défini au paragraphe II.6 c) de la présente résolution;
- w) “reconstitution”: la septième reconstitution des ressources du Fonds, effectuée au moyen de contributions versées en application des dispositions de la présente résolution;
- x) “période de reconstitution”: la période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminant le 31 décembre 2009;
- y) “contribution spéciale”: contribution aux ressources du Fonds faite par un État non membre ou d'autres entités, telle que définie à la section 6 de l'article 4 de l'Accord;
- z) “unité d'obligation”: monnaie librement convertible ou droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI), selon le choix fait par le Membre pour libeller sa contribution conformément à l'annonce qu'il en a faite et qui figure dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution;



- aa) “contribution non conditionnelle”: contribution visée par un instrument de contribution non conditionnel tel que défini au paragraphe II.6 b) de la présente résolution.

## II. Contributions

### 3. Clause générale

- a) Le Conseil des gouverneurs accepte le Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document GC 29/L.4) et invite les Membres à faire des contributions additionnelles aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution.
- b) Le niveau cible de la reconstitution est établi à huit cent millions de dollars des États-Unis (800 000 000 USD), montant qui sera apporté en monnaies librement convertibles. En vue de cet objectif, la reconstitution a été réalisée grâce à la bonne volonté de tous les Membres, qui ont pris des dispositions pour que le Fonds dispose d’un niveau suffisant de ressources. À cet égard, les pays membres s’efforceront d’assurer la réalisation du niveau cible de reconstitution, en accroissant s’il y a lieu leurs contributions additionnelles.

### 4. Contributions additionnelles, augmentations de contributions et contributions complémentaires

Le Fonds est autorisé, conformément à l’Accord et aux dispositions de la présente résolution, à accepter de ses Membres, pour les ressources du Fonds:

- a) des contributions additionnelles en monnaies librement convertibles de tous les Membres pour un montant total de quatre cent soixante et onze millions six cent douze mille trois cent soixante-quatre dollars des États-Unis (471 612 364 USD), à raison des sommes indiquées pour les différents Membres, en termes de l’unité d’obligation applicable, dans les colonnes B-1 et B-2 de l’annexe A à la présente résolution;
- b) dans le but d’atteindre et d’élever le niveau cible de la reconstitution mentionné au paragraphe II.3 b) de la présente résolution, des contributions additionnelles en monnaies librement convertibles de tous les Membres, qui augmentent les contributions additionnelles des Membres indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l’annexe A à la présente résolution et annoncées conformément au paragraphe II.4 a) ci-dessus, si cette augmentation des contributions additionnelles est notifiée au Fonds par écrit au plus tard six mois après la date de l’adoption par le Conseil des gouverneurs de la présente résolution. Dès réception des annonces officielles d’autres contributions additionnelles, le Président du FIDA communique l’annexe A révisée à tous les Membres du Fonds, au plus tard quinze jours après la date susmentionnée. Afin de faciliter ce processus, le Président du FIDA est invité à prendre toute mesure nécessaire pour veiller à ce que le niveau cible de la reconstitution spécifié au paragraphe II.3 b) de la présente résolution soit atteint;

ANNEXE IV

- c) une augmentation des contributions aux ressources du Fonds pour la reconstitution; et
- d) des contributions complémentaires, ne faisant pas partie des contributions annoncées qui sont indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution.

5. **Contributions spéciales, contributions complémentaires et contributions contingentes**

- a) **Contributions spéciales.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Président peut accepter des contributions spéciales faites au Fonds par des États non membres ou d'autres entités.
- b) **Contributions complémentaires.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds peut accepter des contributions complémentaires d'États membres. Les contributions complémentaires ne font pas partie des contributions annoncées qui figurent dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution et, de ce fait, ne donnent pas droit à l'État membre contribuant à des voix de contribution au titre du paragraphe IV.19 b) de la présente résolution. Après l'adoption de la présente résolution, le Conseil d'administration peut décider, s'il y a lieu, de l'utilisation des contributions complémentaires ainsi reçues.
- c) **Contributions contingentes.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds peut accepter des contributions additionnelles d'États membres, conformément aux dispositions des alinéas a), b) et c) du paragraphe 4 de la section II de la présente résolution, dont une partie peut être subordonnée à l'accomplissement d'actions spécifiées dans le Plan d'action annexé au document intitulé "la contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009)", sous réserve que la mise en œuvre des actions énoncées dans ledit rapport soit prévue avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les contributions contingentes font partie des contributions annoncées figurant dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution et donnent droit à l'État membre contribuant à des voix de contribution conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 19 de la section IV de la présente résolution. Ces contributions contingentes ne sont considérées comme des produits à recevoir, aux fins des dispositions comptables, que lorsque l'action à laquelle elles sont subordonnées a été accomplie.

## 6. Instrument de contribution

### a) Clause générale

- i) Les Membres qui font des contributions en vertu de la présente résolution déposent auprès du Fonds, au plus tard six mois après la date de l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution<sup>1</sup> dans lequel ils spécifient le montant de leur contribution dans l'unité d'obligation applicable, indiquée dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution.
- ii) Tout Membre qui n'a pas été en mesure d'annoncer sa contribution en vertu de la présente résolution peut déposer son instrument de contribution conformément aux modalités stipulées à l'alinéa i) du présent paragraphe. Le Président du Fonds prend les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition et en tient le Conseil d'administration informé, conformément au paragraphe II.16 de la présente résolution.

- b) **Contribution non conditionnelle.** Sous réserve des dispositions du paragraphe II.6 c) ci-dessous, l'instrument de contribution constitue de la part du Membre un engagement non conditionnel de procéder au paiement de la contribution suivant les modalités et conformément aux conditions énoncées ou envisagées dans la présente résolution.

- c) **Contribution conditionnelle.** À titre exceptionnel, lorsqu'un engagement de contribution non conditionnelle ne peut être pris par un Membre en raison de ses procédures législatives, le Fonds peut accepter dudit Membre un instrument de contribution contenant la mention formelle de la part dudit Membre que le premier versement qu'il effectuera au titre de sa contribution ne sera assujéti à aucune restriction mais que le règlement des versements restants est assujéti à l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits budgétaires et au respect des autres obligations législatives. Toutefois, ledit instrument conditionnel contiendra de la part du Membre la promesse expresse de solliciter les ouvertures de crédits nécessaires au rythme voulu pour achever le paiement intégral de sa contribution au plus tard trois ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution, à moins que le Président n'en décide autrement. Le Fonds est informé dès que possible après que ladite ouverture de crédits a été obtenue et que les autres formalités législatives ont été accomplies. Aux fins de la présente résolution, une contribution conditionnelle est réputée être non conditionnelle dans la mesure où les ouvertures de crédits ont été obtenues, où les autres formalités législatives ont été accomplies et où le Fonds en a été informé.

---

<sup>1</sup> Un modèle d'instrument de contribution dont les Membres peuvent s'inspirer pour préparer leur instrument de contribution est donné à l'annexe D.

7. **Entrée en vigueur**

- a) **Entrée en vigueur de la reconstitution.** La reconstitution prendra effet à la date à laquelle auront été déposés auprès du Fonds des instruments de contribution relatifs aux contributions de tous les Membres pour un montant global équivalant à au moins cinquante pour cent (50%) de la contribution totale des Membres à la reconstitution, telle qu'indiquée dans la colonne B-3 de l'annexe A à la présente résolution.
- b) **Entrée en vigueur des divers instruments de contribution.** Les instruments de contribution déposés à la date de la prise d'effet de la reconstitution ou auparavant prendront effet à la date à laquelle la reconstitution prendra elle-même effet, et les instruments de contribution déposés après cette date prendront effet à la date de leurs dépôts respectifs.

8. **Contribution anticipée**

Nonobstant les dispositions du paragraphe II.7 a) ci-dessus et à moins qu'un Membre n'en dispose autrement par écrit, toutes les contributions ou fractions de contributions aux ressources du Fonds versées avant la date de la prise d'effet de la reconstitution peuvent, si besoin est, être utilisées par le Fonds pour ses opérations en conformité avec les dispositions de l'Accord et des autres politiques pertinentes du Fonds. Tout engagement de prêt et de don opéré par le Fonds sur les avances de contribution est à tous égards considéré comme faisant partie du programme opérationnel du Fonds.

9. **Paiements en plusieurs versements<sup>2</sup>**

- a) **Paiement d'une contribution non conditionnelle**
  - i) Tout Membre contribuant a la faculté de payer sa contribution non conditionnelle sous forme d'un versement unique ou en deux ou trois versements au plus, comme spécifié dans l'instrument de contribution. Le versement unique ou le premier versement sont dus le trentième jour suivant la date à laquelle l'instrument de contribution du Membre a pris effet et les autres versements éventuels sont dus au premier anniversaire de la date à laquelle la reconstitution a pris effet, à moins que le Président du Fonds n'en décide autrement, le solde éventuel du paiement doit être versé au plus tard trois ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.
  - ii) Les paiements en plusieurs versements de chaque contribution non conditionnelle sont effectués, au choix du Membre, soit A) en versements égaux, soit B) en versements progressifs, le premier versement devant représenter au moins trente pour cent (30%) de la contribution, le deuxième au moins trente-cinq pour cent (35%) et le troisième, le cas échéant, le solde restant. Exceptionnellement, le

---

<sup>2</sup> Les paiements de tous les Membres doivent être conformes aux dispositions de la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord.

ANNEXE IV

Président du Fonds peut, à la demande d'un Membre, accepter de modifier les pourcentages prescrits ou le nombre de versements d'un Membre, à condition que ladite modification n'ait pas d'incidences négatives sur les besoins opérationnels du Fonds.

- b) **Paiement d'une contribution conditionnelle.** Le paiement d'une contribution conditionnelle est effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours pour autant que chaque versement soit devenu non conditionnel et arrive à échéance conformément aux dispositions de l'alinéa a) i) ci-dessus du présent paragraphe.
- c) **Paiement d'une contribution anticipée et montant des versements.** Tout Membre qui fait une contribution anticipée au moins égale à quarante pour cent (40%) de sa contribution totale peut, en consultation avec le Président du Fonds, modifier les montants des deuxième et troisième versements sans qu'aucune des restrictions prescrites à l'alinéa a) ii) ci-dessus ne s'applique, sous réserve que le total corresponde au montant de sa contribution.
- d) **Calendrier spécial de paiement.** Dans la mesure où les paiements devraient s'écarter des prescriptions énoncées à l'alinéa a) i) et des pourcentages de versements indiqués à l'alinéa a) ii) du présent paragraphe, le Membre indique au Fonds, lors du dépôt de son instrument de contribution, le calendrier de versements qu'il se propose de suivre.
- e) **Arrangements facultatifs.** Tout Membre a la faculté de payer sa contribution en un nombre de versements moindre ou en tranches représentant un pourcentage plus élevé ou à des dates plus avancées que stipulé dans le présent paragraphe, à condition que lesdits arrangements de paiement ne soient pas moins favorables pour le Fonds.

10. **Mode de paiement**

- a) **Forme de paiement.** Tous les paiements au titre de chaque contribution sont effectués en espèces ou, au choix du Membre, au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt, encaissables à vue par le Fonds à leur valeur nominale conformément aux dispositions du paragraphe II.11 de la présente résolution et suivant un calendrier convenu avec le Fonds.
- b) **Absence de restriction en matière d'utilisation.** Conformément aux prescriptions énoncées à la section 5 a) de l'article 4 de l'Accord, les contributions en monnaies librement convertibles ne sont assujetties à aucune restriction quant à leur utilisation par le Fonds.
- c) **Augmentation des paiements en espèces.** Dans la mesure du possible, les Membres peuvent envisager favorablement de payer en espèces une part plus élevée de leurs contributions.

## 11. Encaissement de billets à ordre ou titres analogues

- a) Le Fonds met en recouvrement les billets à ordre ou autres titres analogues émis en paiement de contributions dans le cadre de la présente résolution au cours de la période couverte par la reconstitution ou selon les modalités convenues entre le Président du Fonds et le Membre ayant déposé sa contribution sous cette forme.
- b) **Encaissements accélérés.** Tout État membre qui fait une contribution peut, lors du dépôt de l'instrument de contribution ou ultérieurement, demander à régler une partie de sa contribution au moyen du produit du placement provenant de l'encaissement accéléré des tranches versées, selon des conditions et modalités dont il convient avec le Fonds.

## 12. Monnaie de paiement

Toutes les contributions indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de l'annexe A à la présente résolution sont payées en monnaies librement convertibles ou en DTS, comme spécifié dans les instruments de contribution correspondants.

## 13. Retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou réduction de paiement

- a) **Faculté d'apporter une modification proportionnelle.** En cas de retard indu dans le dépôt d'un instrument de contribution ou dans le paiement de la contribution d'un Membre ou de réduction substantielle de celle-ci, tout autre Membre a, nonobstant toute disposition contraire de la présente résolution, la faculté, après consultation avec le Conseil d'administration, d'apporter une modification proportionnelle, à titre intérimaire, à son calendrier de paiement ou au montant de sa contribution. Dans l'exercice de cette faculté, ledit Membre agit uniquement dans le but de sauvegarder les objectifs de la reconstitution et d'éviter toute disparité appréciable dans la proportion relative des contributions totales des Membres tant que le Membre dont le retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou dans le paiement de la part qui lui incombe ou dont la réduction de celle-ci a amené un autre Membre à agir ainsi n'a pas pris les mesures voulues pour remédier à la situation en ce qui le concerne ou que le Membre exerçant cette faculté n'a pas rapporté la décision qu'il a prise en vertu de la présente disposition.
- b) **Membre n'apportant pas de modification à son engagement.** Les Membres qui ne souhaitent pas exercer la faculté visée à l'alinéa II.13 a) ci-dessus peuvent l'indiquer dans leurs instruments de contribution respectifs.

## 14. Réunion de la Consultation

Si, pendant la période couverte par la reconstitution, des retards dans l'apport de toute contribution entraînent ou risquent d'entraîner une suspension des

opérations de prêt du Fonds ou empêchent par ailleurs la réalisation substantielle des objectifs de la reconstitution, le Fonds peut convoquer une réunion de la Consultation pour examiner la situation et étudier les moyens de remplir les conditions requises pour la poursuite des opérations de prêt ou pour la réalisation substantielle de ces objectifs.

**15. Taux de change de référence applicables**

Aux fins des contributions et annonces de contributions en monnaies librement convertibles faites dans le cadre de la présente résolution, le taux de change à appliquer pour convertir en dollars l'unité d'obligation est le taux de change moyen de fin de mois du FMI pendant la période de six mois précédant l'adoption de la présente résolution entre les monnaies à convertir (1<sup>er</sup> avril 2005-30 septembre 2005), arrondi à la quatrième décimale. Lesdits taux de change sont indiqués dans l'annexe E à la présente résolution.

**16. Examen par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration examine périodiquement l'état des contributions au titre de la reconstitution et prend les mesures qu'il juge appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente résolution.

**III. Pouvoir d'engagement anticipé**

17. Le Conseil d'administration peut, compte tenu des ressources dont dispose le FIDA pour souscrire des engagements au titre des prêts et dons, y compris le produit des placements ainsi que les versements et remboursements au titre de prêts accordés par le Fonds, après déduction des frais administratifs, avoir recours à un PEA avec prudence et circonspection. Les modalités du recours au PEA pendant la période de reconstitution sont énoncées à l'annexe B à la présente résolution, dont elles font partie intégrante. Le PEA entre en vigueur à l'adoption de la présente résolution et expire à une date postérieure d'un an à celle où la période de reconstitution prend fin.

**IV. Droits de vote**

**18. Répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième, cinquième et sixième reconstitutions**

- a) **Voix originelles.** Les mille huit cents (1 800) voix originelles continueront à être réparties conformément à la section 3 alinéas a) i) et iii) de l'article 6 de l'Accord et aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs relative à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. La colonne A-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des sept cent quatre-vingt-dix (790) voix de Membre originelles. La colonne A-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des mille dix (1 010) voix de contribution originelles.

- b) **Voix pour les quatrième, cinquième et sixième reconstitutions.** Les deux cent soixante-cinq virgule cinquante-cinq (265,55) voix pour la quatrième reconstitution, les deux cent soixante-treize virgule neuf cent cinquante-cinq (273,955) voix pour la cinquième reconstitution et les deux cent quatre-vingt-quatorze virgule neuf cent soixante (294,960) voix pour la sixième reconstitution continueront à être réparties conformément à la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord, aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs relative à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA, au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs relative à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA et au paragraphe IV.19 de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs relative à la sixième reconstitution des ressources du FIDA, respectivement. La colonne B-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour les quatrième, cinquième et sixième reconstitutions. La colonne B-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des voix de contribution pour les quatrième, cinquième et sixième reconstitutions.
- c) **Entrée en vigueur.** La répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième, cinquième et sixième reconstitutions, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus sera maintenue, que la présente résolution entre ou non en vigueur.

#### 19. Répartition des nouvelles voix pour la reconstitution

Conformément à la section 3 alinéa a) ii) de l'article 6 de l'Accord, \_\_\_\_\_<sup>A</sup>(\_\_\_\_\_<sup>A</sup>) nouvelles voix sont créées pour la reconstitution ("voix pour la septième reconstitution"). Ces voix se répartissent comme suit:

- a) **Voix de Membre.** \_\_\_\_\_<sup>A</sup> (\_\_\_\_\_<sup>A</sup>) voix sont réparties comme voix de Membre, chaque Membre recevant un nombre égal de ces voix. En cas de changement du nombre de Membres du Fonds, les \_\_\_\_\_<sup>A</sup> (\_\_\_\_\_<sup>A</sup>) voix sont redistribuées sur la même base. La colonne D-1 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour la septième reconstitution.
- b) **Voix de contribution.** Les \_\_\_\_\_<sup>A</sup> (\_\_\_\_\_<sup>A</sup>) voix restantes sont réparties entre les Membres comme voix de contribution, en proportion, pour chaque Membre, du rapport entre la contribution, calculée en USD au taux fixé pour la reconstitution, qu'il a apportée aux contributions additionnelles versées au titre de la reconstitution, comme indiqué au paragraphe II.4 a) de la présente résolution tel que modifié par



ANNEXE IV

son paragraphe II.4 b), et la somme des contributions totales apportées par tous les Membres au titre de la reconstitution. À cette fin, est uniquement considérée comme contribution versée, la fraction de la contribution d'un Membre effectivement versée au Fonds en conformité avec le paragraphe IV.20 de la présente résolution. La colonne D-2 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie les voix de contribution potentielles de chaque Membre pour la septième reconstitution si tous les Membres acquittent les contributions annoncées qui sont spécifiées dans la colonne B-2 de l'annexe A à la présente résolution. La colonne D-3 de l'annexe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique les voix de contribution effectives de chaque Membre pour la septième reconstitution.

- c) **Entrée en vigueur.** La répartition des \_\_\_\_\_<sup>A</sup>  
(\_\_\_\_\_<sup>A</sup>) voix, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus, prend effet à la fin de la période indiquée au paragraphe II.4 b) de la présente résolution.

20. Aux fins de la répartition des voix de contribution indiquée aux paragraphes IV.18 b) et IV.19 b) de la présente résolution, on entend par contribution payée une contribution versée dans une monnaie librement convertible, en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues, à l'exclusion des billets à ordre ou autres titres pour lesquels il est constitué une provision comptable.

## V. Rapports au Conseil des gouverneurs

21. Le Président du Fonds est prié de présenter à la trentième session et aux sessions ultérieures du Conseil des gouverneurs des rapports sur l'état des engagements et des paiements et sur toutes autres questions pertinentes concernant la reconstitution. Ces rapports sont soumis au Conseil des gouverneurs avec les observations éventuelles et les recommandations y relatives du Conseil d'administration.
22. Le Président du Fonds est prié de communiquer au Conseil des gouverneurs, à chacune de ses sessions annuelles, une version révisée et actualisée des annexes A et B à la présente résolution.

## VI. Modification de l'Accord portant création du FIDA

23. Les modifications suivantes seront apportées à l'Accord portant création du FIDA (*les mots à supprimer sont placés entre crochets et barrés, les mots à ajouter sont soulignés*)

---

<sup>A</sup> Chiffre à insérer par le Secrétariat six mois après la date de l'adoption de la présente résolution (voir paragraphe II.4 b) ci-dessus).

ANNEXE IV

- a) **La section 2 a) de l'article 7** est modifiée comme suit:

"Le Fonds accorde des moyens financiers sous la forme de prêts, [et] de dons et d'un mécanisme de soutenabilité de la dette, suivant des modalités et des conditions qu'il juge appropriées, eu égard à la situation et aux perspectives économiques du membre ainsi qu'à la nature et aux exigences de l'activité envisagée. Le Fonds peut aussi accorder, par décision du Conseil d'administration, des moyens financiers supplémentaires pour la conception et l'exécution de projets et programmes financés par ses prêts, [et] ses dons et le mécanisme de soutenabilité de la dette."

- b) **La section 2 b) de l'article 7** est modifiée comme suit:

"Le Conseil d'administration fixe de temps à autre la proportion des ressources du Fonds à engager durant tout exercice pour financer des opérations sous l'une des formes indiquées à l'alinéa a), en tenant dument compte de la viabilité à long terme du Fonds et de la nécessité d'assurer la continuité de ses opérations. Le Conseil d'administration établit un mécanisme de soutenabilité de la dette, ainsi que les procédures et modalités y afférentes, dont les concours financiers ne seront pas compris dans le plafond prévu ci-dessus pour les dons. Une forte proportion des prêts sont consentis à des conditions particulièrement favorables."

24. Les modifications de l'Accord portant création du FIDA énoncées au paragraphe 23 de la section VI ci-dessus prendront effet à la date à laquelle la présente résolution entrera en vigueur, conformément aux dispositions du paragraphe 7 a) de la section II ci-dessus.

**SEPTIÈME RECONSTITUTION  
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD <sup>4</sup> B-3	Équivalent en DTS <sup>5</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Afghanistan					USD			
Afrique du Sud	500 000	500 000			USD			
Albanie	20 000	20 000	10 000	10 000	USD			
Algérie	50 330 000	50 330 000	1 000 000	1 000 000	USD	1 100 000	1 100 000	749 320
Allemagne	242 462 671	242 462 671	40 000 000	26 000 000	EUR	32 580 000 <sup>6</sup>	40 000 000	27 248 000
Angola	160 000	160 000	100 000	100 000	USD			
Antigua-et-Barbuda	7 000				USD			
Arabie saoudite	369 778 000	369 778 000	10 000 000	10 000 000	USD			
Argentine	7 900 000	6 400 000			USD			
Arménie			11 200	7 466	USD			
Australie	45 195 175	45 195 175			AUD			
Autriche	33 136 757	33 136 757	7 540 000	7 540 000	EUR	8 796 600	10 800 000	7 356 960
Azerbaïdjan	5 000	5 000	95 000	95 000	USD			
Bangladesh	2 450 000	2 450 000	600 000	600 000	USD	600 000	600 000	408 720
Barbade	10 000	10 000			USD			
Belgique	62 249 722	62 249 722	9 445 407	6 296 938	EUR	10 099 800	12 400 000	8 446 880
Belize	205 333	205 333			USD			
Bénin	100 000	100 000	100 000	96 850	USD			
Bhoutan	78 000	78 000	27 000	27 000	USD	30 000	30 000	20 436
Bolivie	950 000	900 000	300 000	300 000	USD	300 000	300 000	204 360
Bosnie-Herzégovine					USD			
Botswana	235 000	235 000	100 000	100 000	USD			
Brésil	34 832 622	34 832 622	7 916 263	7 916 263	USD	7 916 263 <sup>7</sup>	7 916 263	5 392 558
Burkina Faso	106 043	106 043	60 000	58 449	USD			
Burundi	69 861	69 861			USD			
Cambodge	210 000	210 000	210 000	210 000	USD			
Cameroun	589 574	589 574	300 000	300 000	USD	300 000	300 000	204 360
Canada	147 936 291	147 936 291	28 000 002	28 000 002	CAD	41 418 800 <sup>8</sup>	34 000 000	23 160 800
Cap-Vert	46 000	26 000			USD			
Chili	605 000	605 000	95 000	95 000	USD			

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD <sup>4</sup> B-3	Équivalent en DTS <sup>5</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Chine	30 200 000	30 200 000	10 500 000	10 500 000	USD	16 000 000	16 000 000	10 899 200
Chypre	137 000	137 000	25 000	25 000	USD			
Colombie	370 000	370 000	100 000	100 000	USD	170 381	170 381	116 064
Comores	25 000				USD			
Congo	335 549	235 549	300 000		USD			
Costa Rica	90 000				USD			
Côte d'Ivoire	3 003 707	1 558 822			USD			
Croatie					USD			
Cuba	500 000				USD			
Danemark	87 297 460	87 297 460	22 031 855	19 439 872	DKK	60 000 000	9 883 702	6 732 778
Djibouti	31 000	6 000			USD			
Dominique	54 987	54 987			USD			
Égypte	11 000 000	11 000 000	3 000 000	3 000 000	USD	3 000 000	3 000 000	2 043 600
El Salvador	100 000	100 000			USD			
Émirats arabes unis	50 180 000	50 180 000	1 000 000	1 000 000	USD			
Équateur	790 993	790 993			USD			
Érythrée	10 000	10 000	10 000	10 000	USD			
Espagne	9 841 159	9 841 159	2 500 000	2 500 000	EUR	6 000 000	7 366 483	5 018 048
États-Unis d'Amérique	602 674 400	602 674 400	45 000 000	29 690 661	USD	54 000 000	54 000 000	36 784 800
Éthiopie	160 869	160 869	30 000	30 000	USD	30 000	30 000	20 436
Ex-République yougoslave de Macédoine					USD			
Fidji	230 000	194 229			USD	10 000	10 000	6 812
Finlande	29 264 358	29 264 358	4 429 039	2 984 785	EUR	6 516 000	8 000 000	5 449 600
France	180 419 885	180 419 885	23 108 030	15 405 354	EUR	24 000 000	29 465 930	20 072 192
Gabon	5 301 000	2 429 660	293 566	187 246	USD			
Gambie	30 086	30 086	15 000	9 810	USD			
Géorgie	10 000				USD			
Ghana	966 487	966 487	300 000		USD	400 000	400 000	272 480
Grèce	2 350 000	2 350 000	600 000	600 000	EUR			
Grenade	56 000	50 000	25 000	25 000	USD			

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD* B-3	Équivalent en DTS <sup>4</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Guatemala	693 022	693 022	77 332	77 332	USD			
Guinée	170 000	170 000	70 000		USD			
Guinée équatoriale	10 000				USD			
Guinée-Bissau	55 000	30 000			USD			
Guyana	479 921	479 921	155 458	155 457	USD			
Haïti	130 000	107 118			USD			
Honduras	749 460	749 460	51 896	51 896	USD			
Îles Cook	5 000	5 000			USD			
Îles Salomon	35 000	10 000			USD			
Inde	40 249 313	40 249 313	15 000 000	10 000 000	USD	17 000 000	17 000 000	11 580 400
Indonésie	36 959 000	36 959 000	5 000 000	3 000 000	USD	5 000 000	5 000 000	3 406 000
Iran (République islamique d')	167 995 000	13 825 500			USD			
Iraq	53 099 000	6 283 200			USD	2 000 000 <sup>10</sup>	2 000 000	1 362 400
Irlande	5 323 440	5 323 440	1 130 000	1 130 001	EUR			
Islande	5 000	5 000			USD			
Israël	450 000	300 000			USD			
Italie	165 866 505	165 866 505	40 000 000		EUR			
Jamahiriya arabe libyenne	88 099 000	45 913 057			USD			
Jamaïque	325 229	325 229			USD			
Japon	249 746 637	249 746 637	30 000 000	30 000 000	JPY	3 635 718 900	33 000 000	22 479 600
Jordanie	655 000	655 000	85 000	85 000	USD			
Kazakhstan					USD			
Kenya	3 628 897	3 074 365	60 000		USD	100 000	100 000	68 120
Kirghizistan					USD			
Kiribati			5 000	5 000	USD			
Koweït	148 041 000	148 041 000	5 000 000	5 000 000	USD			
Lesotho	232 908	232 908	50 000	50 000	USD			
Liban	115 000	115 000			USD			
Libéria	89 000	39 000			USD			
Luxembourg	1 979 775	1 979 775	491 046	491 046	EUR	650 000	798 036	543 622

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD* B-3	Équivalent en DTS <sup>4</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Madagascar	188 357	188 357	91 355	91 355	USD	97 035	97 035	66 100
Malaisie	750 000	750 000	250 000	250 000	USD			
Malawi	113 346	73 346			USD			
Maldives	51 000	51 000			USD			
Mali	49 701	49 701	11 020	11 020	USD			
Malte	54 985	54 985			USD			
Maroc	5 500 000	5 500 000	300 000	300 000	USD	200 000	200 000	136 240
Maurice	250 000	250 000	20 000	20 000	USD			
Mauritanie	105 000	22 828	30 000		USD			
Mexique	26 753 165	26 753 166	3 000 000	2 000 000	USD	3 000 000	3 000 000	2 043 600
Mongolie	2 000				USD			
Mozambique	240 000	240 000	80 000	80 000	USD			
Myanmar	250 000	250 000			USD			
Namibie	320 000	320 000	20 000	20 000	USD	20 000 #	20 000	13 624
Népal	110 000	110 000	50 000	50 000	USD			
Nicaragua	88 571	88 571	10 000	10 000	USD			
Niger	244 651	184 586			USD			
Nigéria	96 459 000	96 459 000	5 000 000	223 842	USD			
Nioué <sup>11</sup>								
Norvège	122 415 977	122 415 976	25 208 000	16 805 334	NOK	209 482 035	32 410 000	22 077 692
Nouvelle-Zélande	9 555 336	9 555 336			NZD			
Oman	150 000	150 000	50 000	50 000	USD			
Ouganda	400 000	200 000	45 000	45 000	USD			
Pakistan	7 600 000	7 600 000	2 000 000	1 333 333	USD	4 000 000 <sup>12</sup>	4 000 000	2 724 800
Panama	133 165	133 165	33 200	33 200	USD	33 200	33 200	22 616
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170 000	170 000			USD			
Paraguay	704 842	604 842			USD			
Pays-Bas	154 214 822	154 214 822	38 513 383	38 513 383	EUR	32 000 000	39 287 907	26 762 922
Pérou	560 000	560 000	200 000	200 000	USD			
Philippines	1 600 000	1 600 000			USD			

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD <sup>*</sup> B-3	Équivalent en DTS <sup>3</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Portugal	2 500 001	2 500 001	750 000	750 000	EUR	872 679	1 071 429	729 857
Qatar	28 980 000	28 980 000	1 000 037	1 000 037	USD	10 000 000	10 000 000	6 812 000
République arabe syrienne	400 000	400 000	300 000	300 000	USD			
République centrafricaine	82 127	19 521			USD			
République de Corée	7 590 000	7 590 000	2 500 000	1 750 000	USD	3 000 000	3 000 000	2 043 600
République de Moldova			6 100	6 100	USD			
République démocratique du Congo	1 030 000	27 691	150 000	150 000	USD			
République démocratique populaire lao	153 000	103 000	51 000	51 000	USD	51 000	51 000	34 741
République dominicaine	270 000	83 551			USD			
République populaire démocratique de Corée	800 000	200 000	28 885		USD	20 000	20 000	13 624
République-Unie de Tanzanie	253 882	213 941	50 000	50 000	USD			
Roumanie	50 000	50 000	100 000	100 000	USD			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	146 702 033	130 786 540	30 000 000		GBP	27 725 000 <sup>13</sup>	50 000 000	34 060 000
Rwanda	159 499	159 499	4 352	4 352	USD			
Sainte-Lucie	22 000	22 000			USD			
Saint-Kitts-et-Nevis	20 000	20 000			USD			
Saint-Vincent-et-les Grenadines					USD			
Samoa	50 000	50 000			USD			
Sao Tomé-et-Principe	10 000				USD			
Sénégal	215 461	215 461	57 245	57 245	USD			
Seychelles	19 667	19 667			USD			
Sierra Leone	18 430	18 430			USD			
Somalie	20 000	10 000			USD			
Soudan	620 000	620 000	156 810	156 810	USD	250 000	250 000	170 300
Sri Lanka	5 601 001	5 600 001	1 001 000	334 000	USD	1 001 000	1 001 000	681 881

**SEPTIÈME RECONSTITUTION  
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la septième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à cinquième)		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup> B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD <sup>*</sup> B-3	Équivalent en DTS <sup>3</sup> B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements <sup>1</sup> A-2	Annonces de contribution A-3	Versements <sup>1</sup> A-4				
Suède	144 504 382	144 504 382	31 100 000	31 100 000	SEK <sup>14</sup>	<sup>14</sup>		
Suisse	64 593 175	64 593 175	14 000 000	9 323 092	CHF	21 448 900	17 000 000	11 580 400
Suriname	150 000				USD			
Swaziland	178 329	178 329	40 000	40 000	USD			
Tadjikistan	200	200			USD			
Tchad	30 000				USD			
Thaïlande	600 000	600 000	150 000	150 000	USD			
Timor-Leste					USD			
Togo	81 491	31 491			USD			
Tonga	55 000	55 000			USD			
Trinité-et-Tobago	100 000				USD			
Tunisie	1 981 727	1 918 396	600 000	400 000	USD	600 000	600 000	408 720
Turquie	15 007 523	15 007 523	300 000	300 000	USD	900 000	900 000	613 080
Uruguay	325 000	225 000			USD			
Venezuela (République bolivarienne du)	169 089 000	169 089 000	5 600 000	5 600 000	USD	15 000 000	15 000 000	10 218 000
Viet Nam	603 000	603 000	500 000	300 000	USD			
Yémen	1 400 000	1 400 000	500 000	384 316	USD			
Yougoslavie	120 000	100 000			USD			
Zambie	420 116	293 589			USD			
Zimbabwe	2 103 074	2 103 074			USD			
<b>Total*</b>	<b>4 006 728 131</b>	<b>3 737 032 586</b>	<b>480 210 481</b>	<b>336 649 847</b>			<b>471 612 364*</b>	<b>321 263 582*</b>



## CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX RECONSTITUTIONS

État membre	A. Contributions précédentes (USD) **				B. Annonces de contributions complémentaires à la septième reconstitution			
	Quatrième et cinquième reconstitutions		Sixième reconstitution <sup>2</sup>		Unité d'obligation <sup>3</sup>	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD <sup>4</sup>	Équivalent en DTS <sup>5</sup>
	Annonces de contribution	Versements <sup>1</sup>	Annonces de contribution	Versements <sup>1</sup>				
Belgique	40 625 076	40 625 076	15 790 487	10 691 561	EUR	15 600 000 <sup>15</sup>	19 152 855	13 046 924
Canada			1 284 357	1 284 357	CAD			
Inde			1 000 000		USD			
Italie	3 874 193	3 874 193			EUR			
Luxembourg			818 409	818 409	EUR			
Pays-Bas	15 312 075	15 312 075			EUR			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			10 000 000	5 175 826	GBP			
<b>Total*</b>	<b>59 811 344</b>	<b>59 811 344</b>	<b>28 893 253</b>	<b>17 970 153</b>			<b>19 152 855*</b>	<b>13 046 924*</b>
<b>Total reconstitution*</b>	<b>4 066 539 475</b>	<b>3 796 843 930</b>	<b>509 103 735</b>	<b>354 620 000</b>			<b>490 765 219*</b>	<b>334 310 507*</b>

219

PIÈCE JOINTE A

ANNEXE IV

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

2

<sup>1</sup> Paiements en espèces et billets à ordre à l'exclusion des provisions comptables au titre de l'encaissement de billets à ordre au moment du tirage.

<sup>2</sup> Conformément à la résolution 130/XXVI sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA.

<sup>3</sup> Les abréviations ci-après sont utilisées pour les monnaies:

AUD: dollar australien

EUR: euro

NZD: dollar néo-zélandais

CAD: dollar canadien

GBP: livre sterling

DTS: droit de tirage spécial

CHF: franc suisse

JPY: yen japonais

SEK: couronne suédoise

DKK: couronne danoise

NOK: couronne norvégienne

USD: dollar des États-Unis

<sup>4</sup> Calculé en USD en appliquant le taux de change moyen comme indiqué dans le paragraphe II.15 de la présente résolution.

<sup>5</sup> Calculé à partir du montant en USD en appliquant le taux de change moyen USD/DTS du FMI pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 septembre 2005.

<sup>6</sup> Annonce de contribution de l'Allemagne d'un montant de 40 millions de USD sous réserve d'approbation parlementaire.

<sup>7</sup> Annonce de contribution sous réserve d'un accord satisfaisant sur l'application du SAFP.

<sup>8</sup> Annonce de contribution du Canada sous réserve d'approbation gouvernementale.

<sup>9</sup> La France a annoncé une contribution s'élevant à 4,1% du niveau atteint par la reconstitution dans la limite de 24 millions de EUR, ce qui correspond à un montant cible de reconstitution de 720 millions de USD. Si le niveau de la reconstitution était inférieur, la France pourrait mettre à disposition le solde sous la forme d'une contribution additionnelle conditionnée à la part des ressources que le FIDA accorde à l'Afrique.

<sup>10</sup> L'Iraq a annoncé une contribution de 2 millions de USD qui augmentera de 10% chaque année au cours de la septième reconstitution (2007 - 2009).

<sup>11</sup> La demande d'adhésion de cet État au FIDA a été approuvée par le Conseil des gouverneurs par la Résolution 140/XXIX.

<sup>12</sup> Le Pakistan pourrait accroître sa contribution d'un montant de 5 millions de USD.

<sup>13</sup> Sur l'annonce de contribution du Royaume-Uni d'un montant équivalant à 50 millions de USD, 15 millions de USD seront subordonnés à la réalisation d'ici au 31 décembre 2007 de certains résultats mentionnés dans le Plan d'action, conformément au paragraphe 11.5 c) de la présente Résolution. Ces résultats seront communiqués par le Royaume-Uni au Fonds.

<sup>14</sup> La Suède portera sa part à 44 millions de USD pour atteindre le niveau d'objectif.

<sup>15</sup> Montant annoncé par la Belgique comme contribution complémentaire conformément aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins des objectifs du Fonds belge de survie pour le tiers monde et en conformité avec les procédures de ce dernier.

# Montant payé sous forme d'avance sur contribution, mais aucune annonce de contribution n'a encore été reçue.

\* Pour la septième reconstitution, le total indiqué correspond aux annonces de contribution faites à ce jour. Cependant, plusieurs pays n'ont pas encore annoncé de contribution et le présent tableau sera mis à jour périodiquement pour tenir compte des contributions qui seront annoncées ultérieurement.

\*\* Il n'y avait pas de contributions complémentaires avant la quatrième reconstitution.

## **MODALITÉS D'UTILISATION DU POUVOIR D'ENGAGEMENT ANTICIPÉ**

1. Le pouvoir d'engagement anticipé (PEA) a pour principal objet de compenser les déficits de ressources engageables pour des prêts et des dons qui peuvent apparaître au cours d'une année.
2. Le Conseil d'administration s'assure que le montant des ressources engageables au titre du PEA et les besoins de décaissement correspondants restent dans les limites de la prudence, en se fondant sur des hypothèses modérées et en prévoyant une marge pour les arriérés de paiement attendus sur les remboursements de prêts. Des projections lui sont communiquées concernant les engagements à effectuer au titre du PEA (remboursement de prêts et décaissements prévus), avec la marge de sécurité nécessaire pour que les disponibilités du Fonds soient toujours suffisantes pour couvrir ses besoins de décaissement.
3. Le PEA ne peut être utilisé que si les ressources disponibles pour engagement (à savoir les ressources additionnelles nettes reçues ou acquises l'année précédente, plus les ressources inutilisées et reportées) sont insuffisantes pour mener à bien le programme de prêts approuvé pour toute année donnée.
4. Le PEA ne peut être utilisé que pour des engagements se rapportant à des prêts et à des dons.
5. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place des mécanismes comptables nécessaires pour indiquer dans chaque cas le niveau des engagements pris au titre du PEA et les rentrées des prêts qui seront affectées aux décaissements découlant de ces engagements.
6. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place de procédures comptables pour qu'une fois un engagement de prêt ou de don effectué au moyen du PEA, les décaissements correspondants soient défalqués des rentrées des prêts ultérieurement encaissées afin d'éviter les doubles comptages.
7. Le Conseil d'administration approuve à chacune de ses sessions le montant total des engagements de ressources à effectuer au titre du PEA. Le montant maximum rendu disponible au moyen du PEA pendant la période de reconstitution ne peut en aucun cas dépasser les rentrées de prêts attendues pour les cinq années suivantes.
8. Le Président du Fonds fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur la situation des ressources disponibles pour engagement, y compris au titre du PEA. Son rapport indique en détail les ressources disponibles pour engagement qui proviennent d'avoirs détenus en monnaies librement convertibles (contributions des États membres, placements, etc.) moins les exigibilités, les engagements déjà effectués, l'encours des engagements effectués au titre du PEA et leur montant cumulatif, le montant des engagements au titre du PEA transférés sur les ressources ordinaires, et le montant des ressources susceptibles d'être utilisées ultérieurement au titre du PEA, avec des calculs et des hypothèses détaillés.
9. L'utilisation du PEA est soumise à l'examen du Commissaire aux comptes dont les conclusions à cet égard sont prises en considération dans le cadre de la vérification annuelle des états financiers du Fonds. Le Comité d'audit du Conseil d'administration étudie de la même manière le rapport du Commissaire aux comptes sur le PEA et son rapport sur les états financiers du Fonds.

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			potentielles	effectives		
Afghanistan	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Afrique du Sud	4,817	0,000	4,817	2,164	0,185	2,349	7,166					7,166
Albanie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,013	2,176	6,994					6,994
Algérie	4,817	17,126	21,943	2,164	0,792	2,956	24,899					24,899
Allemagne	4,817	60,952	65,769	2,164	38,218	40,381	106,151					106,151
Angola	4,817	0,007	4,824	2,164	0,105	2,268	7,092					7,092
Antigua-et-Barbuda	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Arabie saoudite	4,817	125,653	130,471	2,164	7,317	9,481	139,952					139,952
Argentine	4,817	1,693	6,510	2,164	0,555	2,718	9,228					9,228
Arménie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,004	2,168	6,985					6,985
Australie	4,817	12,102	16,919	2,164	3,884	6,048	22,967					22,967
Autriche	4,817	7,028	11,845	2,164	8,665	10,829	22,674					22,674
Azerbaïdjan	4,817	0,000	4,817	2,164	0,050	2,213	7,030					7,030
Bangladesh	4,817	0,432	5,249	2,164	0,760	2,924	8,173					8,173
Barbade	4,817	0,001	4,818	2,164	0,003	2,166	6,984					6,984
Belgique	4,817	15,125	19,942	2,164	10,223	12,387	32,329					32,329
Belize	4,817	0,036	4,853	2,164	0,039	2,203	7,057					7,057
Béni	4,817	0,017	4,834	2,164	0,068	2,232	7,066					7,066
Bhoutan	4,817	0,009	4,826	2,164	0,033	2,197	7,023					7,023
Bolivie	4,817	0,104	4,921	2,164	0,380	2,544	7,465					7,465
Bosnie-Herzégovine	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Botswana	4,817	0,029	4,846	2,164	0,108	2,271	7,118					7,118
Brésil	4,817	6,563	11,380	2,164	10,030	12,193	23,573					23,573
Burkina Faso	4,817	0,010	4,827	2,164	0,059	2,222	7,050					7,050
Burundi	4,817	0,024	4,841	2,164	0,000	2,164	7,005					7,005
Cambodge	4,817	0,000	4,817	2,164	0,188	2,352	7,169					7,169
Cameroun	4,817	0,117	4,934	2,164	0,243	2,407	7,341					7,341
Canada	4,817	36,896	41,713	2,164	29,797	31,961	73,674					73,674
Cap-Vert	4,817	0,004	4,821	2,164	0,006	2,169	6,990					6,990
Chili	4,817	0,036	4,853	2,164	0,233	2,396	7,250					7,250

PIÈCE JOINTE C

ANNEXE IV

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

a

**SEPTIÈME RECONSTITUTION  
VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			potentielles	effectives		
Chine	4,817	4,041	8,858	2,164	12,366	14,530	23,388					23,388
Chypre	4,817	0,030	4,847	2,164	0,032	2,195	7,043					7,043
Colombie	4,817	0,024	4,841	2,164	0,164	2,327	7,169					7,169
Comores	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Congo	4,817	0,080	4,897	2,164	0,001	2,165	7,062					7,062
Costa Rica	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Côte d'Ivoire	4,817	0,173	4,990	2,164	0,393	2,557	7,546					7,546
Croatie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Cuba	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Danemark	4,817	11,446	16,263	2,164	30,472	32,636	48,898					48,898
Djibouti	4,817	0,002	4,819	2,164	0,000	2,164	6,983					6,983
Dominique	4,817	0,016	4,833	2,164	0,004	2,167	7,000					7,000
Égypte	4,817	1,727	6,544	2,164	3,801	5,965	12,509					12,509
El Salvador	4,817	0,035	4,852	2,164	0,000	2,164	7,015					7,015
Émirats arabes unis	4,817	16,642	21,459	2,164	1,267	3,431	24,890					24,890
Équateur	4,817	0,135	4,952	2,164	0,150	2,314	7,266					7,266
Érythrée	4,817	0,000	4,817	2,164	0,009	2,173	6,990					6,990
Espagne	4,817	2,211	7,028	2,164	2,578	4,741	11,769					11,769
États-Unis d'Amérique	4,817	187,447	192,264	2,164	37,853	40,017	232,281					232,281
Éthiopie	4,817	0,035	4,852	2,164	0,038	2,202	7,054					7,054
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Fidji	4,817	0,045	4,862	2,164	0,024	2,188	7,050					7,050
Finlande	4,817	7,621	12,438	2,164	4,252	6,416	18,854					18,854
France	4,817	45,049	49,866	2,164	26,854	29,018	78,884					78,884
Gabon	4,817	0,839	5,656	2,164	0,094	2,258	7,914					7,914
Gambie	4,817	0,007	4,824	2,164	0,009	2,172	6,996					6,996
Géorgie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Ghana	4,817	0,127	4,944	2,164	0,229	2,393	7,337					7,337
Grèce	4,817	0,397	5,214	2,164	0,760	2,924	8,138					8,138
Grenade	4,817	0,009	4,826	2,164	0,022	2,186	7,012					7,012

**SEPTIÈME RECONSTITUTION  
VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			Voix de membre	D-2 potentielles		
Guatemala	4,817	0,086	4,903	2,164	0,209	2,373	7,276	0,000	0,000	0,000	0,000	7,276
Guinée	4,817	0,041	4,859	2,164	0,019	2,183	7,042					7,042
Guinée équatoriale	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Guinée-Bissau	4,817	0,010	4,827	2,164	0,000	2,164	6,991					6,991
Guyana	4,817	0,073	4,890	2,164	0,178	2,342	7,231					7,231
Haïti	4,817	0,037	4,854	2,164	0,000	2,164	7,018					7,018
Honduras	4,817	0,118	4,935	2,164	0,182	2,346	7,281					7,281
Îles Cook	4,817	0,000	4,817	2,164	0,002	2,166	6,983					6,983
Îles Salomon	4,817	0,003	4,821	2,164	0,000	2,164	6,984					6,984
Inde	4,817	6,649	11,466	2,164	13,090	15,253	26,719					26,719
Indonésie	4,817	5,858	10,675	2,164	9,153	11,317	21,992					21,992
Iran (République islamique d')	4,817	4,776	9,593	2,164	0,000	2,164	11,756					11,756
Iraq	4,817	2,170	6,987	2,164	0,000	2,164	9,151					9,151
Irlande	4,817	1,194	6,011	2,164	1,284	3,447	9,459					9,459
Islande	4,817	0,000	4,817	2,164	0,002	2,166	6,983					6,983
Israël	4,817	0,052	4,869	2,164	0,055	2,219	7,088					7,088
Italie	4,817	36,775	41,592	2,164	22,717	24,880	66,472					66,472
Jamahiriya arabe libyenne	4,817	15,859	20,676	2,164	0,000	2,164	22,840					22,840
Jamaïque	4,817	0,061	4,878	2,164	0,055	2,219	7,097					7,097
Japon	4,817	62,781	67,598	2,164	40,963	43,127	110,725					110,725
Jordanie	4,817	0,088	4,905	2,164	0,192	2,356	7,261					7,261
Kazakhstan	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Kenya	4,817	0,891	5,708	2,164	0,183	2,347	8,055					8,055
Kirghizistan	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Kiribati	4,817	0,000	4,817	2,164	0,003	2,166	6,983					6,983
Koweït	4,817	45,263	50,080	2,164	8,847	11,011	61,091					61,091
Lesotho	4,817	0,046	4,863	2,164	0,063	2,227	7,090					7,090
Liban	4,817	0,009	4,826	2,164	0,033	2,197	7,023					7,023
Libéria	4,817	0,013	4,831	2,164	0,000	2,164	6,994					6,994
Luxembourg	4,817	0,408	5,225	2,164	0,553	2,716	7,941					7,941

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			potentielles	effectives		
Madagascar	4,817	0,035	4,852	2,164	0,081	2,244	7,096					7,096
Malaisie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,409	2,573	7,390					7,390
Malawi	4,817	0,025	4,842	2,164	0,000	2,164	7,006					7,006
Maldives	4,817	0,009	4,826	2,164	0,009	2,173	6,999					6,999
Mali	4,817	0,010	4,827	2,164	0,014	2,177	7,004					7,004
Malte	4,817	0,005	4,822	2,164	0,015	2,179	7,001					7,001
Maroc	4,817	1,036	5,853	2,164	1,088	3,251	9,105					9,105
Maurice	4,817	0,029	4,846	2,164	0,073	2,237	7,083					7,083
Mauritanie	4,817	0,008	4,825	2,164	0,000	2,164	6,989					6,989
Mexique	4,817	7,168	11,985	2,164	3,299	5,462	17,448					17,448
Mongolie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Mozambique	4,817	0,028	4,845	2,164	0,101	2,265	7,110					7,110
Myanmar	4,817	0,086	4,903	2,164	0,000	2,164	7,067					7,067
Namibie	4,817	0,007	4,824	2,164	0,121	2,285	7,109					7,109
Népal	4,817	0,021	4,838	2,164	0,044	2,207	7,045					7,045
Nicaragua	4,817	0,013	4,830	2,164	0,024	2,187	7,018					7,018
Niger	4,817	0,064	4,881	2,164	0,000	2,164	7,045					7,045
Nigéria	4,817	29,864	34,681	2,164	3,936	6,099	40,780					40,780
Nioué <sup>3</sup>												
Norvège	4,817	29,607	34,424	2,164	22,473	24,637	59,061					59,061
Nouvelle-Zélande	4,817	2,406	7,223	2,164	0,985	3,149	10,372					10,372
Oman	4,817	0,052	4,869	2,164	0,025	2,189	7,058					7,058
Ouganda	4,817	0,038	4,855	2,164	0,057	2,221	7,076					7,076
Pakistan	4,817	1,243	6,061	2,164	2,199	4,363	10,423					10,423
Panama	4,817	0,023	4,840	2,164	0,042	2,206	7,046					7,046
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,817	0,059	4,876	2,164	0,000	2,164	7,040					7,040
Paraguay	4,817	0,069	4,886	2,164	0,150	2,313	7,200					7,200
Pays-Bas	4,817	40,981	45,798	2,164	33,203	35,367	81,165					81,165
Pérou	4,817	0,055	4,872	2,164	0,253	2,417	7,290					7,290
Philippines	4,817	0,276	5,093	2,164	0,303	2,467	7,561					7,561

**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			potentielles	effectives		
Portugal	4,817	0,345	5,162	2,164	0,825	2,988	8,151					8,151
Qatar	4,817	10,010	14,827	2,164	0,502	2,666	17,493					17,493
République arabe syrienne	4,817	0,000	4,817	2,164	0,305	2,469	7,286					7,286
République centrafricaine	4,817	0,007	4,824	2,164	0,000	2,164	6,988					6,988
République de Corée	4,817	0,895	5,712	2,164	2,791	4,954	10,666					10,666
République de Moldova	4,817	0,000	4,817	2,164	0,003	2,167	6,984					6,984
République démocratique du Congo	4,817	0,010	4,827	2,164	0,075	2,239	7,066					7,066
République démocratique populaire lao	4,817	0,001	4,818	2,164	0,064	2,228	7,046					7,046
République dominicaine	4,817	0,009	4,826	2,164	0,023	2,187	7,013					7,013
République populaire démocratique de Corée	4,817	0,000	4,817	2,164	0,076	2,240	7,057					7,057
République-Unie de Tanzanie	4,817	0,031	4,848	2,164	0,074	2,238	7,085					7,085
Roumanie	4,817	0,000	4,817	2,164	0,069	2,233	7,050					7,050
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,817	32,708	37,525	2,164	13,699	15,863	53,388					53,388
Rwanda	4,817	0,043	4,860	2,164	0,015	2,179	7,039					7,039
Sainte-Lucie	4,817	0,004	4,821	2,164	0,004	2,167	6,989					6,989
Saint-Kitts-et-Nevis	4,817	0,003	4,821	2,164	0,004	2,167	6,988					6,988
Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Samoa	4,817	0,012	4,829	2,164	0,006	2,169	6,998					6,998
Sao Tomé-et-Principe	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Sénégal	4,817	0,032	4,849	2,164	0,076	2,240	7,089					7,089
Seychelles	4,817	0,005	4,822	2,164	0,002	2,166	6,988					6,988
Sierra Leone	4,817	0,006	4,823	2,164	0,000	2,164	6,987					6,987
Somalie	4,817	0,003	4,821	2,164	0,000	2,164	6,984					6,984
Soudan	4,817	0,076	4,893	2,164	0,232	2,395	7,289					7,289
Sri Lanka	4,817	1,209	6,026	2,164	0,969	3,133	9,159					9,159



**SEPTIÈME RECONSTITUTION**  
**VOIX DES ÉTATS MEMBRES AU 16 FÉVRIER 2006**

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième et sixième reconstitutions	D. Voix de la septième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution <sup>1</sup>		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution <sup>1</sup>	Total des voix			potentielles	effectives		
Suède	4,817	33,085	37,902	2,164	34,249	36,413	74,315					74,315
Suisse	4,817	14,360	19,177	2,164	13,484	15,648	34,825					34,825
Suriname	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Swaziland	4,817	0,018	4,835	2,164	0,068	2,232	7,067					7,067
Tadjikistan	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Tchad	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Thaïlande	4,817	0,155	4,973	2,164	0,135	2,298	7,271					7,271
Timor-Leste	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Togo	4,817	0,011	4,828	2,164	0,000	2,164	6,992					6,992
Tonga	4,817	0,009	4,826	2,164	0,011	2,175	7,001					7,001
Trinité-et-Tobago	4,817	0,000	4,817	2,164	0,000	2,164	6,981					6,981
Tunisie	4,817	0,276	5,093	2,164	0,630	2,794	7,887					7,887
Turquie	4,817	1,730	6,547	2,164	3,974	6,138	12,684					12,684
Uruguay	4,817	0,069	4,886	2,164	0,009	2,173	7,059					7,059
Venezuela (République bolivarienne du)	4,817	55,435	60,252	2,164	6,109	8,272	68,524					68,524
Viet Nam	4,817	0,001	4,818	2,164	0,385	2,549	7,367					7,367
Yémen	4,817	0,207	5,024	2,164	0,501	2,665	7,690					7,690
Yougoslavie	4,817	0,035	4,852	2,164	0,000	2,164	7,015					7,015
Zambie	4,817	0,067	4,884	2,164	0,039	2,203	7,087					7,087
Zimbabwe	4,817	0,554	5,371	2,164	0,185	2,349	7,719					7,719
<b>Total</b>	<b>790,000</b>	<b>1010,000</b>	<b>1800,000</b>	<b>354,860</b>	<b>479,606</b>	<b>834,466</b>	<b>2634,466</b>					<b>2634,466</b>

<sup>1</sup> Seules les contributions en monnaies librement convertibles seront prises en compte dans le calcul des voix de contribution conformément au paragraphe IV.20 de la présente résolution.

<sup>2</sup> Le nombre de voix indiqué peut varier à mesure que les pays achèvent de verser leurs contributions aux cinquième et sixième reconstitutions (ainsi qu'aux reconstitutions précédentes, le cas échéant).

<sup>3</sup> La demande d'adhésion de cet État au FIDA a été approuvée par le Conseil des gouverneurs par la Résolution 140/XXIX.

ANNEXE IV  
PIÈCE JOINTE D

**INSTRUMENT DE CONTRIBUTION AUX RESSOURCES DU FIDA**

1. J'ai l'honneur de vous informer que (nom du pays donateur) fera une contribution d'un montant équivalant à (montant en lettres)\* (indiquer l'unité d'obligation applicable) (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)\* à titre de contribution additionnelle aux ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA). Cette contribution sera versée conformément aux modalités et conditions énoncées dans la résolution \_\_\_\_\_/XXIX du Conseil des gouverneurs.
  
2. Le paiement de la contribution sera effectué en (unité d'obligation)\* / (en un versement unique/ en deux versements/en trois versements) (en espèces) (partie en espèces et partie sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues) (sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues). Le montant de (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)\* / qui constitue (la contribution totale) (le premier versement) de (nom du pays) sera payé d'ici au \_\_\_\_\_ 20\_\_ (en espèces) (sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue) (en espèces à raison de l'équivalent de ..... DTS et le solde sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue).
  
3. Le solde de la contribution sera payé en \_\_\_ versements d'ici au \_\_\_\_\_ 20\_\_ (en espèces) (en espèces et sous forme de billets à ordre ou autres titres analogues) (sous forme de billets à ordre et autres titres analogues)<sup>1</sup>.
  
4. Le solde de la contribution sera payable après l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits budgétaires et nous solliciterons les ouvertures de crédits nécessaires afin d'achever nos paiements avant l'expiration de la période couverte par la reconstitution<sup>2</sup>.

Le Président  
Fonds international de  
développement agricole  
107, Via del Serafico  
00142 Rome  
Italie

---

\* Si la monnaie de paiement diffère de l'unité d'obligation, indiquer ici l'unité de paiement.

<sup>1</sup> Ce paragraphe ne doit être utilisé qu'en conjonction avec le paragraphe II.9 d) de la résolution, et les dates de paiement des versements doivent être indiquées. Ce paragraphe est à supprimer s'il est sans objet.

<sup>2</sup> Paragraphe à supprimer s'il est sans objet.

ANNEXE IV  
PIÈCE JOINTE D

5. (nom du pays) n'exercera pas la faculté prévue au paragraphe II.13 de la résolution de modifier son engagement stipulé dans le présent instrument<sup>3</sup>.

6. Je confirme que toutes les autres prescriptions qui sont nécessaires pour le dépôt du présent instrument de contribution auprès du FIDA ont été dûment remplies.

(Nom du pays donateur)

(Signature du représentant  
autorisé)  
(Qualité du signataire)

---

<sup>3</sup> Paragraphe à supprimer s'il est sans objet.

ANNEXE IV  
PIÈCE JOINTE E

**TAUX DE CHANGE DE RÉFÉRENCE APPLICABLES (PARAGRAPHE II.15)**  
**1<sup>er</sup> AVRIL 2005 – 30 SEPTEMBRE 2005**

<b>Monnaie</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Moyenne des six mois (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)</b>
<b>AUD</b>	1,2802	1,3233	1,3094	1,3167	1,3385	1,3132	<b>1,3135</b>
<b>CAD</b>	1,2569	1,2510	1,2256	1,2259	1,1889	1,1611	<b>1,2182</b>
<b>CHF</b>	1,1865	1,2480	1,2849	1,2905	1,2702	1,2902	<b>1,2617</b>
<b>DKK</b>	5,7467	6,0354	6,1623	6,1681	6,1143	6,1970	<b>6,0706</b>
<b>EUR</b>	0,7718	0,8110	0,8270	0,8269	0,8198	0,8304	<b>0,8145</b>
<b>GBP</b>	0,5230	0,5500	0,5576	0,5695	0,5609	0,5662	<b>0,5545</b>
<b>JPY</b>	105,8900	108,0800	110,4000	112,2200	111,3000	113,1500	<b>110,1733</b>
<b>NOK</b>	6,2846	6,4382	6,5461	6,5220	6,4486	6,5413	<b>6,4635</b>
<b>NZD</b>	1,3738	1,4059	1,4288	1,4633	1,4552	1,4497	<b>1,4294</b>
<b>DTS</b>	0,6593	0,6780	0,6865	0,6888	0,6850	0,6899	<b>0,6812</b>
<b>SEK</b>	7,0750	7,3975	7,8175	7,7425	7,6625	7,7800	<b>7,5792</b>

**LE BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA  
ET DE SON BUREAU DE L'ÉVALUATION POUR 2006**

**Résolution 142/XXIX**

**Budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2006**

**Le Conseil des gouverneurs du FIDA,**

**Considérant** la section 10 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

**Notant** que, à sa quatre-vingt-sixième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail pour 2006 d'un montant de 379,49 millions de DTS et un montant total de 30,4 millions de USD pour le mécanisme de financement du développement des programmes;

**Ayant pris connaissance** de l'examen du budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation proposé pour 2006, effectué à la quatre-vingt-sixième session du Conseil d'administration;

**Approuve** le budget administratif du FIDA pour 2006, tel que figurant dans le document GC 29/L.6, d'un montant de 61,1 millions de USD plus 0,4 million de USD pour couvrir les dépenses non récurrentes pour le FIDA, et de 4,79 millions de USD pour le Bureau de l'évaluation, établi sur la base d'un taux de change de 0,819 EUR pour 1,00 USD; et

**Décide** que si la valeur moyenne du dollar des États-Unis en 2006 s'écartait du taux de change en euro utilisé pour calculer le budget, le montant total en dollars des États-Unis de l'équivalent des dépenses en euros dans le budget serait ajusté dans la proportion de l'écart entre le taux de change effectif de 2006 et le taux de change budgétaire.

**L'ADMINISTRATION DES PRÊTS ET LA SUPERVISION  
DE L'EXÉCUTION DES PROJETS**

**Résolution 143/XXIX**

**Administration des prêts et supervision de l'exécution des projets**

**Le Conseil des gouverneurs du FIDA,**

**Ayant examiné** le Rapport et recommandation du Conseil d'administration sur la supervision;

**Rappelant** sa Résolution 102/XX sur l'administration des prêts et la supervision de l'exécution des projets, adoptée le 21 février 1997;

**Désireux de renforcer** l'efficacité opérationnelle du FIDA en matière de supervision des projets et d'administration des prêts;

**Notant** les dispositions de l'article 7, section 2 g) de l'Accord portant création du FIDA qui prévoient que "le Fonds confie l'administration des prêts à des institutions internationales compétentes afin que celles-ci procèdent au déboursement des fonds provenant de chaque prêt ainsi qu'à la surveillance de l'exécution du projet ou programme convenu.";

**Décide ce qui suit:**

1. Les 15 projets financés par le FIDA qu'il supervise et administre directement, conformément à la Résolution 102/XX, continueront à être directement supervisés et administrés jusqu'à ce que les prêts du FIDA pour les projets en question soient clos, nonobstant les dispositions de l'article 7, section 2 g) de l'Accord portant création du FIDA.
2. En vertu de la présente Résolution, l'article 7, section 2 g) de l'Accord portant création du FIDA est modifié comme suit (les parties du texte à supprimer sont barrées et celles à ajouter sont soulignées):

"À moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement, le Fonds confie l'administration des prêts à des institutions ou entités nationales, régionales, internationales ou autres compétentes afin que celles-ci procèdent au déboursement des fonds provenant de chaque prêt ainsi qu'à la surveillance de l'exécution du projet ou programme convenu. Ces institutions ou entités, à caractère mondial, ~~ou~~ régional ou national, sont sélectionnées dans chaque cas avec l'approbation du bénéficiaire. Avant de soumettre un prêt à l'approbation du Conseil d'administration, le Fonds s'assure que l'institution ou l'entité à laquelle cette surveillance est confiée souscrit aux résultats de l'examen dudit projet ou programme. Les dispositions nécessaires à cet effet sont prises par accord entre le Fonds et l'institution ou l'organisme chargé de l'examen, d'une part, et l'institution ou l'entité à laquelle sera confiée la surveillance, d'autre part".

ANNEXE IV

3. En vertu de la présente Résolution, le paragraphe 43 des Principes et critères en matière de prêts est modifié comme suit (les parties du texte à supprimer sont barrées et celles à ajouter sont soulignées):

"En règle générale, l'identification et la préparation des projets relèvent essentiellement de la responsabilité du gouvernement qui cherche à obtenir des crédits du Fonds. Le Fonds s'assurera, lorsque cela sera nécessaire, les services d'autres institutions internationales ou régionales afin d'aider les pays à identifier et préparer des projets. Le Fonds, tout en utilisant les services d'institutions ou entités nationales, internationales, et régionales et autres pour la préévaluation et la supervision de l'exécution des projets, participera activement lui-même à ces activités, pour s'assurer de l'observance de ses principes et critères en matière de prêts, et pourra à l'occasion, avec l'autorisation du Conseil d'administration, superviser directement l'exécution de projets."

La présente Résolution et les modifications qu'elle contient entreront en vigueur à la date de son adoption par le Conseil des gouverneurs.